

# Procès-verbal & Délibérations

## Conseil d'administration & Assemblée générale

**Mercredi 31 mai 2023**

Espace Cuzon



**Conseil d'administration & Assemblée générale**  
**Quimper Cornouaille Développement**  
**31 mai 2023**

## **Procès-verbal de réunion**

Membres présents (ayant voix délibérative au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale) :

Isabelle ASSIH, Marc ANDRO, Hervé HERRY, Thomas FEREC, Marie-Pierre JEAN-JACQUES, Daniel LE BIGOT, (QBO) ; Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; Jocelyne POITEVIN (DZ Co.) ; Josiane KERLOC'H (CCHPB) ; Gilles SERGENT (CCCSPR) ; François MARTIN (DDTM) ; Albert BILLON, Marie-Noëlle PLENIER, Malvina DAUDUS, Gwenaëlle MUZELLEC (Conseil de développement) ; Forough-Léa DADKHAH (Conseil régional de Bretagne) ; Florence CROM (SIOCA) ; David LESVENAN (Symbescoto) ;

Membres présents (ayant voix délibérative à l'Assemblée générale uniquement) :

Jean-Paul COZIEN, Alain DECOURCHELLE, Jean-Luc LECLERCQ (QBO) ; Morgane BRAESCU-ANDRIEU, Catherine ESVANT (CCA) ; Gwenola LE TROADEC (CCPBS) ; Jean-Pierre MARC (CCPF) ; Isabelle CLEMENT (DZ Co.) ; Solène JULIEN - LE MAO (CCCSPR) ; Annie GOUZIEN, Joël LE DANTEC (Conseil de développement) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour le Conseil d'administration et l'Assemblée générale) :

Alain LE GRAND (Conseil départemental) a donné pouvoir à Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; Olivier BELLEC (CCA) a donné pouvoir à Morgane BRAESCU ANDRIEU ; Roger LE GOFF (CCPF) a donné pouvoir à Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; Gwenola BAYES a donné pouvoir à Gwenaëlle MUZELLEC (Conseil de développement) ; Hélène LE ROUX a donné pouvoir à Gwenaëlle MUZELLEC (Conseil de développement) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour l'Assemblée générale uniquement) :

Christelle DREANO (DZ Co.) a donné pouvoir à Jocelyne POITEVIN ; Maryvonne GUIAVARC'H a donné pouvoir à Albert BILLON (Conseil de développement) ;

Membres excusés :

Ludovic JOLIVET (QBO) ; Marc BIGOT, Christian DAUTEL, Julie DUPUY, Michel LOUSSOUARN (CCA) ; Christian PENNANECH, René ROCUET (CCPF) ; Eric JOUSSEAUME, Yannick LE MOIGNE, Stéphane MOREL (CCPBS) ; Yves LE GUELLEC, Emmanuelle RASSENEUR (CCHPB) ; Gurvan KERLOC'H (CCSSPR) ; France HUNZINGER (Conseil de développement) ; Michel COTTEN (SCoT de CCA) ; Christophe MARX (Préfecture du Finistère) ;

Autres participants sans voix délibérative :

Laëtitia GUILLEMOT (Ouest Conseil) ; Tristan DOUARD, Michel BOLLORE, Nicolas KERLOCH, Karine LE SAGER-DIOUF, Soisik DIJON (QCD) ; Nolwenn BRONSARD (stagiaire DDTM) ; Louis LE PAGE (stagiaire CCPBS).

---

**Le 31 mai 2023**, les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale se sont réunis en salle Gwenn ha Du à l'Espace Cuzon à Quimper.

La séance est présidée par Isabelle ASSIH. Le secrétariat de séance est assuré par Stéphane LE DOARE.

La Présidente ouvre la séance à 9h50 et constate que les quorums sont atteints :

- 23 membres sur les 26 membres du Conseil d'Administration ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.
- 36 membres sur les 52 membres de l'Assemblée générale ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

Les instances ainsi constituées peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

La Présidente souhaite la bienvenue à Jocelyne POITEVIN, nouvelle présidente de Douarnenez Communauté et invite à un rapide tour de table avant de lancer l'ordre du jour.

### **Administration générale**

1. Approbation des comptes 2022 et affectation du résultat
2. Rapport moral 2022
3. Programme partenarial 2023

### **Aménagement et urbanisme**

4. Pacte de cohérence : projet de document
5. Mobilité des actifs en Cornouaille

### **Développement territorial**

6. Destination Quimper Cornouaille : stratégie de développement touristique 2023-2025
7. Convention 2023 Quimperlé - QCD
8. Programme LEADER 2023-2027 : validation du modèle de convention, signature et comité de programmation
9. LEADER 2023-2027 : Désignation des représentants QCD
10. DLAL du FEAMPA : Désignation des représentants QCD
11. Animation du Conseil de développement 2023 : demande de subvention régionale
12. Attractivité économique : campagne de communication

### **Transition énergétique**

13. Convention de partenariat SARE 2023
14. Planification Eolien en mer

### **Questions diverses**

15. Calendrier des instances et évènements

## **1. Approbation des comptes 2022 et affectation du résultat**

En l'absence de Roger LE GOFF, trésorier de l'Agence, Marc ANDRO présente le rapport.

Il explique le résultat positif significatif puisqu'il comporte notamment le versement d'un financement FEADER sur le WiFi territorial (Destination touristique) encaissé très tardivement, sans lequel les comptes de QCD seraient quasiment à l'équilibre. Il rappelle également le taux très bas de l'emprunt immobilier,

le coût des charges bien moindre que durant la période de location à Creac'h Gwen. Il souligne la bonne situation financière de QCD, les disponibilités élevées qui permettent d'éviter des découverts, dans le cas de versements tardifs de cotisations.

Le sujet n'appelant pas de question, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

*Compte tenu de ce qui précède,  
Ayant pris connaissance des états comptables,*

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **propose à l'AG d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de Quimper Cornouaille Développement ;**
- **propose à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat 2022 en report à nouveau ;**
- **fait constater à l'AG qu'aucune nouvelle convention réglementée visée à l'article L221-10 du code du commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé .**

Laëtitia GUILLEMOT, Commissaire aux comptes, présente son rapport, évoquant une situation saine, des comptes réguliers et sincères.

*Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,*

**l'Assemblée générale, à l'unanimité :**

- **approuve les comptes 2022 de Quimper Cornouaille Développement ;**
- **donne quitus au Conseil d'administration et aux mandataires de l'association pour leur gestion ;**
- **affecte la totalité du résultat 2022 en report à nouveau ;**
- **et constate qu'aucune nouvelle convention réglementée visée à l'article L221-10 du code du commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.**

## **2. Rapport moral 2022**

Isabelle ASSIH présente le rapport, soulignant la clarté et l'aspect attractif du document, rappelant qu'il a fait l'objet d'une refonte globale. Elle balaie les grands temps ayant marqué 2022 et remercie les équipes pour le travail réalisé ainsi que les membres du Conseil de développement pour leur regard de représentation des acteurs du territoire.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le projet de rapport moral 2022 et le soumet à approbation de l'Assemblée générale.**

**L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le rapport moral 2022.**

## **3. Programme partenarial 2023**

Isabelle ASSIH présente le rapport, rappelle que ce document a également fait l'objet d'une refonte pour gagner en lisibilité. Si le document est dense, il reste néanmoins synthétique et lisible, et traduit la richesse du travail de l'Agence, notamment à destination de chaque territoire. L'enjeu de ce programme de travail réside également dans le fait que chaque membre du CA et de l'AG puisse s'adosser pour échanger au sein de son EPCI et répondre aux interrogations sur ce que fait QCD.

Albert BILLON suggère d'y insérer davantage de visuels.

François MARTIN souligne la qualité du rapport et sa cohérence avec les statuts, estimant que l'on y retrouve clairement les missions relevant de son statut d'agence d'urbanisme.

Daniel LE BIGOT estime que le rapport mérite des échanges préalables car les documents sont riches et il en souhaiterait une version numérique. Il lui est répondu que les échanges sur le fond ont été réalisés lors du Conseil d'administration du 10 mars, instance pendant laquelle le programme de travail a été présenté, et précisant qu'il s'agit ici que de la mise en forme des informations.

Jean-Pierre MARC souligne la facilité de lecture avec l'identification des EPCI.

Tristan DOUARD précise qu'il se tient à disposition des élus pour présenter ou expliciter ce programme partenarial aux instances communautaires ou municipales.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

#### **4. Pacte de cohérence**

Isabelle ASSIH présente le rapport, rappelle le contexte de la sollicitation de la Région ainsi que le périmètre choisi, à savoir les 7 EPCI cornouillais. Le projet de document fait suite à plusieurs rencontres. Elle rappelle les thématiques prioritaires retenues et les travaux ayant servi de base à ce travail, tels que le CRTE ou les projets de territoires.

Albert BILLON exprime la satisfaction du Conseil de développement.

Isabelle ASSIH souligne quelques enjeux, notamment celui du logement, précisant qu'à cette heure il n'existe pas encore de réponses pratiques à la crise, mais que des pistes sont avancées. Sur la question de l'attractivité médicale qui est un enjeu majeur, elle cite l'exemple sur QBO d'un médecin canadien prêt à s'installer mais qui faute de logement ne peut concrétiser son arrivée. Puis est évoqué le travail sur le foncier et la question de la réduction de la consommation foncière, en parallèle avec la nécessité de répondre aux besoins de logements. Isabelle ASSIH s'interroge sur la possibilité d'ajouter à ces enjeux, celui des services à la personne.

Sur la question de l'accessibilité de la pointe bretonne, Isabelle ASSIH souhaite aborder l'avenir de l'aéroport au-delà de la ligne aérienne. Elle se dit très attachée à l'aéroport. L'OSP ne fonctionne pas, n'ayant pas trouvé son public, les chiffres sont mauvais : 60 à 80 000 passagers étaient attendus pour l'année, la réalité n'a pas dépassé les 10 000 passagers.

Il est fondamental de relier la Cornouaille aux centres de décision et de traiter la question de l'aménagement du territoire au niveau national. Le Gouvernement a été questionné, interrogation pour l'heure sans réponse sur comment l'on considère l'ouest breton en termes d'aménagement.

Concernant la ligne à grande vitesse, le tronçon Quimper-Rennes est annoncé pour 2045. Si sur les enjeux, les fréquences, les TER, la Région est chef de file, cela ne doit pas empêcher de réfléchir à la ligne Quimper-Brest. Isabelle ASSIH invite au débat sur les mobilités au travers du Pacte de cohérence.

Stéphane LE DOARE est convaincu qu'il faut sauver l'outil aéroportuaire. Selon lui, l'aviation s'adaptera à la décarbonation. Il estime qu'on a le droit de sortir « correctement » du Finistère, que l'on ne peut fermer les yeux sur un tel sujet, que si l'aéroport disparaît qu'on n'en reconstruira pas. La même réflexion doit être portée sur la question du tourisme par la mer.

Forough-Léa DADKHAH félicite les EPCI pour ce document partagé et collaboratif. Le Conseil régional a l'obligation légale de fournir des schémas sur ces thèmes. Trois priorités sont identifiées dans le schéma construit : l'accélération des mutations / transitions, conforter les outils économiques et l'inclusion sociale. Forough-Léa DADKHAH estime intéressant de retrouver les enjeux des projets de territoire dans le pacte de cohérence. Les mobilités constituent un enjeu historique de par la situation géographique de la Cornouaille. Elle note que l'on raisonne désormais autrement ; les chefs d'entreprises ne menacent plus de partir s'il n'y a plus d'aéroport. Le ferroviaire semble représenter l'avenir. Sont évoquées les concomitances de travail Brest-Quimper et Quimper-Rennes, la préservation de l'aérien à Brest et l'accent mis sur le ferroviaire dans le Sud. Forough-Léa DAKHAH conclut en évoquant le CPER mobilité, en cours d'élaboration, qui tarde un peu mais est important.

Marc ANDRO précise qu'il s'agit ici de choisir les thématiques sur lesquelles on engage une contractualisation avec la Région. Il rappelle que l'OSP est un échec, que la compagnie elle-même et l'aéroport sont en difficulté. Il estime qu'il ne faut pas s'obstiner mais en prendre acte et se montrer pragmatiques. Il évoque la gare de Quimper et se dit surpris des chiffres des fréquentations de train 2019-2021 qui enregistrent une baisse de 25 % au niveau national, 12 % au niveau Bretagne et a contrario, une hausse de 2 % pour Quimper (équivalent à Rosporden). Ce point mérite selon lui d'être souligné. Il précise qu'il attend d'autres chiffres de la SNCF. A priori, la progression se poursuivrait sur Quimper. Enfin, si l'on a gagné une heure sur le trajet Paris Quimper, il manque toujours 20 minutes. Mais ce point ne doit plus être exposé comme un totem irréaliste.

Daniel LE BIGOT approuve les propos de Marc ANDRO et se réjouit de ce nouveau discours. Il évoque la subvention par passager représentant environ 400 € (Etat – Région - collectivités). Cela ne signifie pas pour lui la fin de l'aviation, à condition de mettre son évolution en cohérence avec les questions environnementales. Il se dit confiant sur l'avenir, évoquant des progrès et découvertes probables. Il s'interroge sur l'incontournable totem des trois heures, et sur la question de la journée complète à Paris en utilisant le train. Il semble qu'aujourd'hui cela soit impossible pour des raisons d'horaires inadaptés. De gros efforts sont à faire sur les horaires et les tarifs.

Isabelle ASSIH estime qu'il faut développer les trains bolides, rapides, surtout pour le retour Paris – Quimper. QBO va être représentée pour la 1<sup>ère</sup> fois au sein du groupe projet LNOBPL.

Jean-Pierre MARC revient sur la présentation du document, important sur 3 ambitions. Il souligne les nombreux schémas directeurs, estimant que le pacte est le schéma des schémas directeurs qui, eux, ne disent rien à la population. Selon lui, ces 3 enjeux peuvent parler à la population. Sur les mobilités, la fin

de l'OSP était quasi programmée à sa création. Il estime que l'on peut réclamer l'aménagement des territoires en évoquant la discrimination positive pour la Cornouaille. On a les usagers au vu des chiffres de la gare.

Morgane BRAESCU ANDRIEU évoque la question du multimodal. Il faut engager un travail complémentaire à l'offre de train pour répondre à la nécessité de diminuer l'usage des voitures.

Albert BILLON prolonge les propos de Jean-Pierre MARC, se disant convaincu que l'exercice démocratique sera de plus en plus compliqué. Il se dit en accord avec ces sujets priorités mais s'interroge sur la manière de répondre. Le CDC intervient depuis près d'un an sur le sujet, a réalisé un cahier d'acteurs. Ce travail a, selon lui, induit le fait que la ligne Brest-Quimper devient prioritaire. Il a déjà été acté que le site de maintenance serait basé sur Quimper. La fiabilité est enjeu majeur. Selon Albert BILLON, il ne s'agit pas seulement d'une question d'argent mais d'organisation : horaires, cadencement, usages... pour faire en sorte que les actifs et les étudiants désengorgent les entrées de ville... il faut que ce soit plus simple et plus fiable. Il évoque 2025 comme objectif.

Albert BILLON évoque ensuite les problématiques de l'eau, du ZAN, des ZAE... les transitions rebattent toutes les cartes et remettent en cause également l'exercice démocratique. La question de l'aéroport peut être aujourd'hui abordée sereinement contrairement à il y quelques temps. La cohérence est, selon lui, un défi qui nous responsabilise tous.

Isabelle ASSIH approuve ces propos, qualifiant le mandat en cours de mandat de coconstruction, malgré toute la complexité que cela engendre. La transition démocratique constitue, selon elle, un vrai défi.

Joël LE DANTEC évoque sa participation au Groupe de travail qu'il qualifie de très intéressante. En tant qu'utilisateur du train, il estime que l'importance réside dans la fiabilité de la ligne. Si les problèmes de fiabilité sont importants sur la ligne Quimper-Rennes, le problème sur Brest-Rennes est quasi inexistant. Il suggère d'intervenir auprès de la SNCF pour fiabiliser notre ligne. Il conclut en évoquant la question du coût élevé et du nombre insuffisant de places de stationnement à la gare de Quimper.

Isabelle ASSIH répond qu'il s'agit d'une équation délicate entre attentes des riverains, des commerçants et des voyageurs.

Thomas FEREC estime qu'aujourd'hui, les rails sont coûteux pour qu'ils soient le plus droit possible. Il s'interroge sur l'intérêt de faire coexister différents modes de transports, en évoquant la technologie et le pendulaire.

Isabelle ASSIH souhaite que ne soit pas oubliées les liaisons par car et rappelle également les enjeux très forts autour de la formation.

Forough-Léa DADKHAH suggère de négocier avec la SNCF pour une arrivée des trains au plus près de la gare Montparnasse afin de gagner quelques minutes de marche.

Le sujet n'appelant plus questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide les thématiques prioritaires du Pacte de cohérence.**

## **5. Mobilité des actifs en Cornouaille**

Stéphane LE DOARE présente le rapport, rappelant qu'il s'agit de caractériser les besoins et formaliser des solutions, et que l'étude viendra en complément de la STRAMOC qui pourra servir de base.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

## **6. Destination Quimper Cornouaille : stratégie de développement touristique 2023-2025**

Marc ANDRO présente le rapport. Il rappelle que la Région contractualise avec les dix Destinations bretonnes. QCD est l'animateur de la Destination Quimper Cornouaille, les acteurs étant les EPCI et les offices de tourisme.

Daniel LE BIGOT interpelle sur le développement d'un tourisme proche de la nature. Il dit trouver peu d'éléments dans la stratégie sur le vélo ou la marche à pied. Il s'interroge sur la manière dont on accueille les cyclotouristes pour une semaine, comment ils logent, estimant qu'il n'y a pas d'informations sur le sujet. Attend-on que les communes ou les associations de marcheurs le fassent ?

Albert BILLON fait le lien vélo – rail, estimant qu'aujourd'hui ce volet est insuffisant, les trains ne pouvant accueillir plus d'une douzaine de vélos. Une réflexion devrait être engagée pour repenser l'organisation touristique rail-vélo sur l'ensemble du territoire.

Marc ANDRO dit comprendre ces préoccupations. Il tient à rappeler que les politiques touristiques sont menées par les EPCI et portées par les offices de tourisme et que les effectifs concernés par les questions du tourisme représentent environ 120 ETP sur la Cornouaille. Il rappelle que QCD coordonne et anime la démarche et qu'il existe des pistes de travail sur les outils communs de randonnée.

Isabelle ASSIH se dit favorable à la notion de tourisme durable et à la valorisation de nos labels.

Tristan DOUARD invite l'assemblée à prendre connaissance du plan d'actions détaillé remis sur table, qui évoque les mobilités actives y compris.

### **Le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **approuve les grands principes de la stratégie touristique de la Cornouaille 2023-2025 ;**
- **approuve l'annexe n°1 « Stratégie de développement touristique de la Destination Quimper Cornouaille »**
- **approuve l'annexe n°2 « Contrat de Destination Quimper Cornouaille » ;**
- **approuve l'annexe n°3 « Gouvernance de la Destination » ;**
- **approuve l'annexe n°4 « Plan d'action 2023-2025 » ;**
- **approuve l'annexe n°5 « Programme de travail opérationnel – 2023 » ;**
- **approuve l'annexe n°6 « Engagement financier de la Région sur la période 2023 – 2025 » ;**
- **invite les EPCI de la Destination à porter au vote les 6 annexes du présent rapport ;**
- **autorise la Présidente à signer le contrat de Destination pour QCD ;**
- **autorise la Présidente à solliciter les subventions nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions et de la stratégie de Destination et à signer les documents s'y afférents.**

## **7. Convention Quimperlé - QCD**

Isabelle ASSIH présente le rapport.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la présente convention et mandate la Présidente pour sa signature.**

## **8. Programme LEADER 2023-2027 : validation du modèle de convention, signature et comité de programmation**

Marc ANDRO présente le rapport.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **valide le modèle de convention dont la version définitive sera signée entre la structure porteuse du GAL et la région Bretagne ;**
- **autorise la Présidente de la structure porteuse (QCD) à signer la convention sur la base du contenu de la candidature retenue ainsi que tout autre document relatif à la mise en œuvre du programme, et autorise la délégation de sa signature au Vice-président délégué ;**
- **approuve la composition (non nominative) du comité de programmation.**

## **9. LEADER 2023-2027 : désignation des représentants QCD**

Isabelle ASSIH présente le rapport et propose de désigner Marc ANDRO titulaire et Gilles SERGENT suppléant.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **désigne M. Marc ANDRO comme titulaire et M. Gilles SERGENT comme suppléant en tant que représentants de QCD au Comité de Programmation pour la programmation LEADER 2023-2027,**
- **et autorise le titulaire à proposer sa candidature au poste de président du Comité de Programmation**

## **10. DLAL du FEAMPA : désignation des représentants QCD**

Isabelle ASSIH présente le rapport et propose de désigner Jocelyne POITEVIN comme représentante titulaire de QCD.

Le sujet n'appelant pas de questions, la Présidente invite le Conseil d'administration à délibérer.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, désigne Mme Jocelyne POITEVIN comme membre titulaire de la Commission mer et littoral pour la programmation DLAL FEAMPA 2021-2027, en tant que représentant de QCD.**

**Mme Josiane KERLOC'H conserve sa mission de membre suppléant.**

### **11. Animation du Conseil de développement 2023 : demande de subvention régionale**

Isabelle ASSIH présente le rapport précisant que la subvention a pour objectifs le financement d'actions et d'un poste de coordinateur.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite le Conseil d'administration à délibérer.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **valide le plan de financement présenté ;**
- **et autorise la Présidente à solliciter la subvention.**

### **12. Attractivité économique : campagne de communication**

Josiane KERLOC'H présente le projet de valorisation des vidéos réalisées avec des chefs d'entreprises emblématiques de Cornouaille lors de l'événement attractivité de novembre 2022.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

### **13. Convention de partenariat SARE 2023**

Gilles SERGENT présente le rapport.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite le Conseil d'administration à délibérer.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la Présidente :**

- **à finaliser les termes de la convention de partenariat Région/QCD ;**
- **à signer la convention de partenariat Région/QCD ;**
- **à solliciter les demandes d'aides financières liées à la convention de partenariat Région/QCD.**

### **14. Planification Eolien en mer**

Gilles SERGENT présente le rapport, rappelant que le calendrier est particulièrement serré quant au retour attendu sur les emplacements à identifier.

Stéphane LE DOARE estime que l'implantation de zones éoliennes en mer ne doit pas être incompatibles avec nos activités économiques, évoquant la question de l'attractivité touristique ou l'interdiction des zones de pêches.

Albert BILLON évoque la question du houlomoteur à Esquibien, soulignant que l'on voit naître des comités de défense. Il estime qu'il faut s'y intéresser et éventuellement « déminer ». L'éolien fait partie des énergies sur lesquelles il faut travailler. Il informe qu'une première réunion publique est programmée entre le 10 et le 15 juin.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente rappelle le calendrier des instances et autres dates clés qui figurent dans le dernier rapport de séance.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente clôt la séance à 12h15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et par le secrétaire de séance.



La Présidente

**Isabelle ASSIH**

Le Secrétaire de séance

**Stéphane LE DOARE**



# Annexes

| <b>Sujet</b>   | <b>Annexes</b>            | <b>Pages</b> |
|--|---------------------------|--------------|
| 1. Approbation des comptes 2022 et affectation du résultat   | Délibération n° QCD 75.01 | 13 - 54      |
| 2. Rapport moral 2022  | Délibération n° QCD 75.02 | 55 – 84      |
| 3. Programme partenarial 2023  | Note d'information        | 85 - 106     |
| 4. Pacte de cohérence  | Délibération n° QCD 75.03 | 107 - 118    |
| 5. Mobilité des actifs en Cornouaille  | Note d'information        | 119 - 121    |
| 6. Destination Quimper Cornouaille : stratégie de développement touristique 2023-2025                    | Délibération n° QCD.75.04 | 123 – 153    |
| 7. Convention 2023 Quimperlé Co. - QCD   | Délibération n° QCD.75.05 | 155 - 160    |
| 8. Programme LEADER 2023-2027 : validation du modèle de convention, signature et comité de programmation | Délibération n° QCD.75.06 | 161 – 186    |
| 9. LEADER 2023-2027 : désignation des représentants QCD  | Délibération n° QCD.75.07 | 187 – 188    |
| 10. DLAL du FEAMPA : désignation des représentants QCD   | Délibération n° QCD.75.08 | 189          |
| 11. Animation du Conseil de développement 2023 : demande de subvention régionale                         | Délibération n° QCD.75.09 | 191 – 193    |
| 12. Attractivité économique : campagne de communication  | Note d'information        | 195 – 196    |
| 13. Convention de partenariat SARE 2023  | Délibération n° QCD.75.10 | 197 – 227    |
| 14. Planification Eolien en Mer  | Note d'information        | 229 – 230    |
| 15. Calendrier des instances et événements   | Note d'information        | 231          |

## Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & Assemblée générale - 31 mai 2023

Délibération N° QCD-75.01

### Approbation des comptes 2022 et affectation du résultat

Les comptes de Quimper Cornouaille Développement se traduisent au 31 décembre 2022 par un bilan de **4 940 047 €** et un compte de résultat dégageant **un résultat d'exercice de 140 158 €**, à raison de :

**2 562 649 €** de produits pour **2 422 491 €** de charges.

Ce résultat positif comporte 104 186 € de produits Feder enregistrés dans les comptes 2022 sur le dossier Wi-Fi territorial (Destination touristique) et encaissés début 2023. Les charges se rapportant à ce dossier ont été enregistrées sur les exercices comptables 2018-2019 et 2020. Il est important d'en tenir compte dans l'analyse du résultat qui se situerait à 36 k€ sans cette provision.

Le bilan se présente comme suit :

| <b>BILAN</b>                     |                  |                              |                  |
|----------------------------------|------------------|------------------------------|------------------|
| immobilisations                  | 2 257 082        | résultat d'exercice          | 140 158          |
| créances usagers & rattachements | 1 740 948        | reports et réserves          | 2 121 609        |
| autre actif circulant            | 47 425           | subv. Invest. à rapporter    | 427 814          |
| disponibilités                   | 894 592          | emprunt immobilier           | 1 635 094        |
|                                  |                  | autres dettes d'exploitation | 615 372          |
| <b>Total actif</b>               | <b>4 940 047</b> | <b>Total passif</b>          | <b>4 940 047</b> |

## 1. Analyse du bilan

(cf. annexe 1)

**Le bilan est impacté par la comptabilisation d'une subvention se rapportant aux exercices précédents pour un montant de 104 186 €.**

### 1.1. Actif

#### ➤ Immobilisations : 2 257 082 €

Le total des immobilisations se monte à 2 257 082 € et comporte pour l'essentiel le terrain acquis (37 k€), ainsi que la construction du bâtiment, pour une valeur de 2 243 208 €, amortie à compter de juin 2021, lors de l'intégration dans les locaux. Le bâtiment est en partie subventionné, à hauteur de 453 694 €. Le bâtiment du siège est ainsi évalué en net en fin d'exercice à 2,12 M€ à l'actif du bilan pour une subvention de 1,69 M€ au passif, soit une valeur nette de subvention de 1,69 M€.

➤ **Actif circulant : 2 682 965 €**

○ **Créances usagers & comptes rattachés : 1 740 948 €**

Etant rappelé que seules les subventions ayant fait l'objet d'un arrêté de subvention ou d'une convention font l'objet d'un rattachement à l'exercice et à condition que les charges correspondantes aient été engagées, le compte de créances (cotisations et subventions non encore encaissées) se chiffre à 1 740 948 € au 31 décembre 2022.

L'augmentation de ce poste est essentiellement liée, d'une part à des retards de paiement de cotisations (pour un montant de 975 932 €), inscrites en provision et versées début 2023, et d'autre part à des subventions dont la demande de paiement sera effectuée sur l'exercice 2023.

Ces créances se composent notamment :

- Du solde de cotisations adhérents 2022 pour 975 932 € perçues début 2023.
- De subventions portant sur l'ingénierie 2022 qui seront versées sur présentation du bilan annuel :
  - Tourisme : 258 k€ (Région)
  - Contrat de partenariat : 10 k€ (Région)
  - Conseil de développement : 63 k€ (Région)
  - Leader : 79 k€ et Feamp : 116 k€
  - Réseau TYNEO : 86 k€ et 10 k€ (Quimperlé Communauté)
  - Datagence : 45 k€
  - MOS : 37 k€
  - Foncier portuaire : 38 k€
  - CLS : 23 k€

○ **Autre actif circulant : 47 425 €**, essentiellement constitué de :

- Créances : 38 643 € (dont 11 873 € d'excédent de taxe sur les salaires, 5 207 € d'excédent d'organismes sociaux, remboursement de formations en cours 11 632 € et remboursements à obtenir 9 931 €)
- Charges constatées d'avance : 8 782 € (avances sur contrats annuels)

○ **Disponibilités : 894 592 €**

Le niveau de trésorerie au 31 décembre 2022 diminue de 50 %, diminution essentiellement liée à trois facteurs :

- Une augmentation de la capacité d'autofinancement en partie liée au résultat (+ 243 k€).
- Une augmentation de la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (variations entre créances et dettes) (- 1 141 k€). Cette dégradation du fonds de roulement est essentiellement due à l'augmentation du poste créances (+ 1 000 k€ dont 815 k€ de cotisations pour QBO, 160 k€ pour CCA et une subvention Feder de 104 k€), conséquence des retards de versement de cotisations des deux principaux EPCI (ces créances ont été encaissées début 2023) et engendre une dégradation de la trésorerie. Les dettes d'exploitation sont par contre en baisse de 100 k€.

- Un écart entre les financements perçus sur les investissements (emprunts et subventions) et les investissements, ainsi qu'aux remboursements d'emprunt (- 4 k€).

## 1.2. Passif

### ➤ **Report et réserves : 2 121 609 € avant affectation du résultat**

Les fonds propres augmentent de 9 % par rapport au 31/12/2021, suite à l'affectation du résultat 2021 de 179 009 € et conforte la situation financière.

Les fonds associatifs liés à subvention régionale d'investissement sur l'espace Cuzon, sont réduits de 17 271 € sur l'exercice 2022, sur un montant total de 453 694 € de subvention. Cette diminution correspondant à la quote-part de cette subvention rapportée au résultat chaque année.

Ces fonds propres hors subventions sont quasi totalement affectés au fonds de roulement.

### ➤ **Emprunt immobilier : 1 635 094 €**

Sur le prêt immobilier de 1,7 M€ débloqué par le Crédit Agricole pour financer l'espace Cuzon, 102 k€ ont été débloqués en 2022. Pour rappel, l'emprunt avait été contracté au taux d'intérêt fixe de 0,51 % sur 20 ans avec un différé de remboursement de capital. Ces remboursements ont débuté en juin 2022, pour un montant de 68 k€ sur l'exercice.

### ➤ **Dettes d'exploitation : 615 373 €**

Les dettes d'exploitation comprennent :

- Les dettes fournisseurs : **139 145 €** sur les facturations de fin d'exercice, dont 64 419 € de factures non parvenues, et 74 726€ de charges à payer.
- Les dettes fiscales et sociales : **244 047 €** concernent les charges sociales dues sur le mois de décembre et/ou le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 et une provision de congés payés ;
- Les dettes sur immobilisations pour un montant de **125 235 €** ;
- Les autres dettes : **59 866 €** correspondent à un trop perçu estimé de la subvention ARS pour 5 929 €, un remboursement régional de 12 937 € sur des projets du pôle tourisme, 34 000 € de provision liée aux charges de copropriété non facturées par la CMA et 7 000 € de remise en état des anciens locaux.
- Enfin le produit constaté d'avance de **47 080 €** se rapporte à des acomptes de subventions perçues à la signature de diverses conventions.

## 2. Analyse du compte de résultat

(cf. annexe 2)

Le niveau des comptes de Quimper Cornouaille Développement évolue nettement par rapport à 2021 : les charges globales sont en progression de 11,51 % et les produits de 8,98 %.

| <b>COMPTE DE RESULTAT</b>                               |                  |  |                  |
|---|------------------|--|------------------|
| <b>charges</b>  | <b>€</b>         | <b>produits</b>                              | <b>€</b>         |
| salaires, charges et taxes<br>(formation, salaires)     | 1 729 147        | prestations & marchandises                   | 3 250            |
| charges de gestion et taxes liées<br>(foncier + divers) | 581 485          | subventions et cotis.                        | 2 450 446        |
| dota. amort. prov.                                      | 95 797           | reprises sur amort.,<br>transfert de charges | 87 964           |
| charges financières                                     | 8 930            | produits fin. & except.                      | 20 989           |
| charges exceptionnelles                                 | 7 132            | reprise fonds dédié                          | -                |
| <b>Total charges</b>                                    | <b>2 422 491</b> | <b>Total produits</b>                        | <b>2 562 649</b> |
| <b>Résultat :</b>                                       | <b>140 158</b>   |  |                  |

## 2.1. Les charges

|                          | <b>Exercice 2021</b> | <b>Exercice 2022</b> | <b>Evolution 2021-2022</b> |             |
|--------------------------|----------------------|----------------------|----------------------------|-------------|
|                          |                      |                      | <b>en €</b>                | <b>en %</b> |
| salaires charges & taxes | 1 396 169            | 1 729 147            | 332 978                    | 23,85 %     |
| charges de gestion       | 339 399              | 229 270              | - 110 129                  | - 32,45 %   |
| volume d'actions         | 266 071              | 352 215              | 86 144                     | 32,38 %     |
| dota. amort. prov.       | 59 197               | 95 797               | 36 600                     | 61,83 %     |
| charges financières      | 4 797                | 8 930                | 4 133                      | 86,16 %     |
| charges fin. except.     | 106 795              | 7 132                | 99 663                     | - 93,32 %   |
| <b>Total charges :</b>   | <b>2 172 428</b>     | <b>2 422 491</b>     | 250 063                    | 11,51 %     |

### ➤ **Salaires, charges et taxes sur le personnel : 1 729 147 €**

Ce chiffre globalisé augmente de 23,85 %, en raison de l'application de l'évolution du point d'indice de la FPT au 1<sup>er</sup> juillet 2022, d'embauches effectuées au cours de l'année 2021 (année pleine sur 2022) et d'embauches sur 2022, pour réaliser les plans d'actions votés. Au 31 décembre 2022, l'effectif était composé de 27 CDI et 10 CDD (dont un contrat d'alternance), soit un total de 37 salariés. Ces charges comprennent des indemnités de licenciement et de rupture conventionnelle à hauteur de 67 k€ et la taxe sur les salaires.

➤ **Charges de gestion globales : 581 485 €**

Dans les charges de gestion, on distingue, de façon analytique :

- Les frais généraux & taxes (foncière + divers) liés au fonctionnement de la structure et de son activité d'agence d'urbanisme : 229 270 € ;
- Les dépenses d'actions engagées par chacun des pôles et filières dans le cadre de leurs missions : 352 215 €.

- **Frais généraux et taxes : 229 270 €**

Ces frais sont composés des charges relatives aux fournitures diverses, charges d'électricité, d'entretien, maintenances diverses, formations, honoraires, locations diverses, frais postaux, taxe foncière.

S'y ajoutent les charges informatiques récurrentes de maintenance, hébergement. Il convient également de mentionner les difficultés de chiffrage précis des frais liés aux parties communes de l'espace Cuzon, destinés à être gérés par sa future association syndicale libre (ASL).

Les autres postes de dépenses n'appellent pas de commentaire particulier.

- **Actions engagées par les pôles : 352 215 €**

Le volume global d'actions a été supérieur à celui de l'année 2021 (266 k€ en 2021), mais également inférieur aux prévisions budgétaires (503 k€). Ceci s'explique globalement par le report ou l'annulation d'actions, par des retards deancements dus à des départs non remplacés, ou remplacés tardivement, ainsi que par des arrêts de travail ayant contrarié la réalisation du programme prévu.

- **Attractivité et Développement des filières : 292 323 €** (sous-réalisation par rapport au budget)
  - Ialys : 26 026 €
  - Tourisme : 200 137 €
  - Attractivité : 66 160 €
- **Urbanisme et aménagement & Datagences : 26 230 €** (sur-réalisation par rapport au budget)
- **Pôle Fonds européens territorialisés - CDC : 28 099 €** (sous-réalisation par rapport au budget)
- **Pôle transition énergétique : 5 563 €** (sous-réalisation par rapport au budget)

➤ **Les dotations aux amortissements : 95 797 €**

Elles portent sur les agencements, le mobilier, le matériel informatique et les logiciels non encore totalement amortis. Les dotations aux amortissements sur la construction de l'espace Cuzon ont été enregistrées à compter de l'entrée dans les locaux, en juin 2021. L'augmentation de la dotation aux amortissements de 36 600 € de l'exercice correspond essentiellement à cet amortissement calculé sur une année complète.

*Il convient de souligner que la charge nette d'amortissements du bâtiment qui représente 86 k€ moins 17 k€ de subvention soit 69 k€, n'a guère de signification économique, le bâtiment ne perdant pas de valeur et restant d'ailleurs valorisé au bilan à un montant bien inférieur à sa valeur de marché.*

➤ **Les charges financières : 8 930 €**

Il s'agit des intérêts de l'emprunt immobilier. Pour rappel, l'emprunt porte sur 1,7 M€ sur 20 ans dont 2 ans de différé de remboursement du capital avec un taux d'intérêt de 0,51 %. L'emprunt a été totalement débloqué en 2022, le remboursement du capital a débuté en juin. L'augmentation des charges financières est liée à l'emprunt.

➤ **Charges exceptionnelles : 7 132 €**

Ces charges correspondent essentiellement aux frais de remise en état des anciens locaux de l'Agence à Creac'h Gwen.

## 2.2. Les produits

|   | Exercice 2021    | Exercice 2022    | Evolution 2021-2022 |               |
|---|------------------|------------------|---------------------|---------------|
|   |                  |                  | en €                | en %          |
| ventes & prestations                              | 2 500            | 3 250            | 750                 | 30,00 %       |
| subventions et cotis.                             | 2 313 254        | 2 450 446        | 137 192             | 5,93 %        |
| autres produits                                   |                  |                  | -                   |               |
| reprise sur amortissements, transferts de charges | 26 069           | 87 964           | 61 895              | 237,43 %      |
| produits fin. & except. reprise fonds dédié       | 9 614            | 20 989           | 11 375              | 118,32 %      |
| <b>Total produits</b>                             | <b>2 351 437</b> | <b>2 562 649</b> | <b>211 212</b>      | <b>8,98 %</b> |

Les produits sont toujours essentiellement portés aux comptes de subventions et cotisations.

➤ **Le produit d'activités annexes : 3 250 €**

Prestations de services et produits des activités annexes : 3 250 €

Il s'agit d'un encart publicitaire vendu à Armor lux sur la carte touristique de la Destination, permettant d'en réduire le coût.

➤ **Cotisations et subventions : 2 450 446 €**

○ **Les cotisations des adhérents : 522 757 €**

- EPCI (hors QBO) : la cotisation est de 3€/habitant soit 518 757 € ;
- Autres adhérents : forfait de 1 000 € pour les 3 chambres consulaires et le SIOCA soit 4 000 €

○ **Les cotisations QBO : 815 311 €**

Quimper Bretagne Occidentale : versement d'une cotisation de 815 311 €, soit l'équivalent de 7,84 €/habitant avec une diminution de 49 801 € soit - 0,51 € par habitant.

➤ **Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges : 87 964 €**

Ce montant concerne des transferts sur charges générales de gestion : remboursement de frais par les Offices de tourisme et CRT (6 525 €), une provision de remboursement de frais sur le dossier Camping-cars de Quimperlé Communauté (4 620 €), les remboursements par la caisse de prévoyance (16 416 €), l'organisme de formation (10 200 €), remboursement du poste partagé Datagence (44 660 €) divers remboursements d'assurance (1 873 €)

3 670 € s'appliquent au véhicule de fonction du directeur.

➤ **Produits financiers et produits exceptionnels : 20 989 €**

Les produits financiers correspondent aux intérêts des livrets bancaires et aux produits de participation pour un montant de 2 638 €.

Les produits exceptionnels sont composés de 1080 € d'ajustement de compte et de la quote-part de subvention relative à la construction virée au résultat pour 17 271 €.

## Conclusion

Le budget prévisionnel 2022 était voté en déficit, se chiffrant à 2 695 k€ en dépenses et 2 605 k€ en produits.

Le résultat excédentaire de 140 k€ dégagé comporte une quote-part exceptionnelle de 104 K€ provenant des exercices précédents ; l'analyser comme un résultat de 36 k€ reflète davantage la réalité ; l'objectif étant de rester à un résultat proche de l'équilibre.

Le résultat est issu de la combinaison de plusieurs facteurs :

- Des dépenses inférieures par rapport au budget prévisionnel sur :
  - o Les charges de salaires en raison des embauches reportées, des arrêts maladie et des départs non comblés sur l'année 2022 (- 80 k€) ;
  - o Les charges générales de gestion (- 41 k€) ;
  - o Les actions menées par les pôles (- 152 k€), notamment sur le tourisme et l'attractivité.

Au total, les dépenses auront été inférieures de 273 k€ par rapport aux prévisions.

- Des cotisations et subventions moindres : - 133 k€ de subventions sur le fonctionnement et les actions, conséquence logique et directe du report ou de l'annulation d'actions et les subventions se rapportant aux exercices précédents pour 104 k€.

- Transferts de charges en remboursement ou compensation de frais (+90 k€).

Au total, les recettes en progression auront été inférieures de 43 k€ par rapport aux prévisions.

### Les perspectives 2023

La réduction de 125 k€ de la cotisation QBO devrait être compensée par une baisse des charges de personnel de l'ordre de 110 k€ (postes ialys et responsable du pôle tourisme).

Une progression des charges structurelles (personnel notamment) implique la recherche de nouvelles ressources (confortement du pôle énergie, renforcement ponctuel du pôle aménagement, développement d'ingénierie mutualisée en rapport avec le Pacte de Cohérence & CRTE).

Par ailleurs, le niveau de trésorerie constitue une marge de sécurité qui apparaît nécessaire pour absorber les retards constatés de versement de subventions ou de cotisations.

Il est proposé d'affecter le résultat 2022 en report à nouveau.

*Compte tenu de ce qui précède,  
Ayant pris connaissance des états comptables,*

#### **Le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **propose à l'AG d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de Quimper Cornouaille Développement ;**
- **propose à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat 2022 en report à nouveau ;**
- **fait constater à l'AG qu'aucune nouvelle convention réglementée visée à l'article L221-10 du code du commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé .**

*Et après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,*

#### **l'Assemblée générale, à l'unanimité :**

- **approuve les comptes 2022 de Quimper Cornouaille Développement ;**
- **donne quitus au Conseil d'administration et aux mandataires de l'association pour leur gestion ;**
- **affecte la totalité du résultat 2022 en report à nouveau ;**
- **et constate qu'aucune nouvelle convention réglementée visée à l'article L221-10 du code du commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.**

**La Présidente,**



**Isabelle ASSIH**

#### **Liste des annexes :**

1. *Comptes annuels 2022 (cabinet Gorioux)*
2. *Tableau récapitulatif des bilans 2017-2022*
3. *Rapport du Commissaire aux comptes*
4. *Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées*

**SAS GORIOUX FARO ET ASSOCIES**

*11 rue Félix Le Dantec*

*CS 82004*

*29000 QUIMPER*

*02.98.55.27.48*

**AGENCE D'URBANISME & DE DEVELOPP. DE CORNOUAILLE**

*24 Route de Cuzon*

*CS 40002*

*29018 QUIMPER CEDEX*

*Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022*

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

**Fait à QUIMPER**

**Le 06/05/2023**

**Jérémy LE LOUPP**

Responsable de mission

**Pierre-Marie GORIOUX**

Expert-Comptable diplômé

## COMPTES ANNUELS du 01/01/2022 au 31/12/2022

|                                    | Pages   |
|------------------------------------|---------|
| - <i>Rapport de présentation</i>   | 1       |
| <b>COMPTES ANNUELS</b>             |         |
| - <i>Bilan actif-passif</i>        | 2 et 3  |
| - <i>Compte de résultat</i>        | 4 et 5  |
| - <i>Détail bilan</i>              | 6 à 8   |
| - <i>Détail Compte de résultat</i> | 9 à 11  |
| - <i>Annexe</i>                    | 12 à 15 |

### **SAS GORIOUX FARO ET ASSOCIES**

11 rue Félix Le Dantec  
CS 82004  
29000 QUIMPER  
02.98.55.27.48

## RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

AGENCE D'URBANISME & DE DEVELOPP. DE CORNOUAILLE  
24 Route de Cuzon  
CS 40002  
29018 QUIMPER CEDEX

pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022,

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

|                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| - Total du bilan,         | 4 940 047 Euros |
| - Chiffre d'affaires HT,  | 3 250 Euros     |
| - Résultat net comptable, | 140 158 Euros   |

Fait à QUIMPER  
Le 03/05/2023

Pierre-Marie GORIOUX  
Expert-Comptable diplômé  
Signé électroniquement le 09/05/2023 par  
Pierre-Marie Gorioux



AGENCE D'URBANISME & DE DEVELOPP. DE CORNOUAILLE

24 Route de Cuzon  
CS 40002  
29018 QUIMPER CEDEX

## COMPTES ANNUELS

**SAS GORIOUX FARO ET ASSOCIES**

*11 rue Félix Le Dantec*

*CS 82004*

*29000 QUIMPER*

*02.98.55.27.48*

## BILAN ACTIF

| ACTIF                                    |   | Exercice N<br>31/12/2022 12 |   |                  | Exercice N-1<br>31/12/2021 12 |
|--|---|-----------------------------|---|------------------|-------------------------------|
|  |   | Brut                        | Amortissements<br>et dépréciations<br>(à déduire) | Net              | Net                           |
|  | Capital souscrit non appelé (I)                 |                             |   |                  |                               |
| ACTIF IMMOBILISÉ                         | <b>Immobilisations incorporelles</b>            |                             |   |                  |                               |
|  | Frais d'établissement                           |                             |   |                  |                               |
|  | Frais de développement                          |                             |   |                  |                               |
|  | Concessions, brevets et droits similaires       | 16 406                      | 16 181  | 225              | 727                           |
|  | Fonds commercial (1)                            |                             |   |                  |                               |
|  | Autres immobilisations incorporelles            |                             |   |                  |                               |
|  | Avances et acomptes                             |                             |   |                  |                               |
|  | <b>Immobilisations corporelles</b>              |                             |   |                  |                               |
|  | Terrains  | 37 060                      |   | 37 060           | 37 060                        |
|  | Constructions                                   | 2 243 208                   | 127 672   | 2 115 536        | 2 194 270                     |
|  | Installations techniques, matériel et outillage | 534                         | 54  | 480              |                               |
|  | Autres immobilisations corporelles              | 240 904                     | 139 273   | 101 631          | 80 782                        |
|  | Immobilisations en cours                        |                             |   |                  |                               |
|  | Avances et acomptes                             |                             |   |                  |                               |
| <b>Immobilisations financières (2)</b>   |   |                             |   |                  |                               |
| Participations mises en équivalence      |   |                             |   |                  |                               |
| Autres participations                    | 1 500   |                             | 1 500   | 1 500            |                               |
| Créances rattachées à des participations |   |                             |   |                  |                               |
| Autres titres immobilisés                |   |                             |   |                  |                               |
| Prêts                                    |   |                             |   |                  |                               |
| Autres immobilisations financières       | 650   |                             | 650   | 779              |                               |
| <b>Total II</b>                          | <b>2 540 261</b>                                | <b>283 180</b>              | <b>2 257 082</b>                                  | <b>2 315 118</b> |                               |
| ACTIF CIRCULANT                          | <b>Stocks et en cours</b>                       |                             |   |                  |                               |
|  | Matières premières, approvisionnements          |                             |   |                  |                               |
|  | En-cours de production de biens                 |                             |   |                  |                               |
|  | En-cours de production de services              |                             |   |                  |                               |
|  | Produits intermédiaires et finis                |                             |   |                  |                               |
|  | Marchandises                                    |                             |   |                  |                               |
|  | Avances et acomptes versés sur commandes        |                             |   |                  | 2 300                         |
|  | <b>Créances (3)</b>                             |                             |   |                  |                               |
|  | Clients et comptes rattachés                    | 1 740 948                   |   | 1 740 948        | 747 106                       |
|  | Autres créances                                 | 38 643                      |   | 38 643           | 13 788                        |
| Capital souscrit - appelé, non versé     |   |                             |   |                  |                               |
| Valeurs mobilières de placement          |   |                             |   |                  |                               |
| Disponibilités                           | 894 592   |                             | 894 592   | 1 796 225        |                               |
| Charges constatées d'avance (3)          | 8 782   |                             | 8 782   | 6 091            |                               |
| <b>Total III</b>                         | <b>2 682 965</b>                                |                             | <b>2 682 965</b>                                  | <b>2 565 509</b> |                               |
| Comptes de Régularisation                | Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)        |                             |   |                  |                               |
|  | Primes de remboursement des obligations (V)     |                             |   |                  |                               |
|  | Ecarts de conversion actif (VI)                 |                             |   |                  |                               |
|  | <b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>         | <b>5 223 226</b>            | <b>283 180</b>                                    | <b>4 940 047</b> | <b>4 880 627</b>              |

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

| <b>PASSIF</b>                    |   | <b>Exercice N</b><br>31/12/2022 12                                     | <b>Exercice N-1</b><br>31/12/2021 12 |
|----------------------------------|---|--|--------------------------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>          | Capital (Dont versé : )<br>Primes d'émission, de fusion, d'apport<br>Ecart de réévaluation  | 250 744  | 250 744                              |
|                                  | <b>Réserves</b><br>Réserve légale<br>Réserves statutaires ou contractuelles<br>Réserves réglementées<br>Autres réserves   | 821 991  | 821 991                              |
|                                  | Report à nouveau  | 1 048 874  | 869 865                              |
|                                  | <b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>   | 140 158  | 179 009                              |
|                                  | Subventions d'investissement<br>Provisions réglementées   | 427 814  | 445 085                              |
|                                  | <b>Total I</b>  | 2 689 580  | 2 566 694                            |
|                                  | <b>AUTRES FONDS PROPRES</b>   | Produit des émissions de titres participatifs<br>Avances conditionnées |                                      |
| <b>Total II</b>                  |   |  |                                      |
| <b>PROVISIONS</b>                | Provisions pour risques<br>Provisions pour charges  |  |                                      |
| <b>Total III</b>                 |   |  |                                      |
| <b>DETTES (I)</b>                | <b>Dettes financières</b><br>Emprunts obligataires convertibles<br>Autres emprunts obligataires<br>Emprunts auprès d'établissements de crédit<br>Concours bancaires courants<br>Emprunts et dettes financières diverses | 1 635 094  | 1 600 300                            |
|                                  | Avances et acomptes reçus sur commandes en cours  |  |                                      |
|                                  | <b>Dettes d'exploitation</b><br>Dettes fournisseurs et comptes rattachés<br>Dettes fiscales et sociales   | 139 145<br>244 047   | 203 558<br>169 435                   |
|                                  | Dettes sur immobilisations et comptes rattachés<br>Autres dettes  | 125 235<br>59 866  | 125 235<br>159 106                   |
|                                  | <b>Total IV</b>   | 2 250 466  | 2 313 933                            |
| <b>Comptes de Régularisation</b> | Produits constatés d'avance (I)   | 47 080   | 56 299                               |
|                                  | <b>Total IV</b>   | 2 250 466  | 2 313 933                            |
|                                  | Ecarts de conversion passif (V)   |  |                                      |
|                                  | <b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>  | 4 940 047  | 4 880 627                            |
|                                  |   | 2 135 256  |                                      |

(I) Dont à moins d'un an

## COMPTE DE RESULTAT

|   | Exercice N |             |           | Exercice N-1 |    | Ecart N / N-1 |        |
|---|------------|-------------|-----------|--------------|----|---------------|--------|
|   | France     | Exportation | Total     | 31/12/2021   | 12 | Euros         | %      |
| <b>Produits d'exploitation (1)</b>  |            |             |           |              |    |               |        |
| Ventes de marchandises  |            |             |           |              |    |               |        |
| Production vendue de biens  |            |             |           |              |    |               |        |
| Production vendue de services   | 3 250      |             | 3 250     | 2 500        |    | 750           | 30.00  |
| <b>Chiffre d'affaires NET</b>   | 3 250      |             | 3 250     | 2 500        |    | 750           | 30.00  |
| Production stockée  |            |             |           |              |    |               |        |
| Production immobilisée  |            |             |           |              |    |               |        |
| Subventions d'exploitation  |            |             | 1 111 397 | 928 461      |    | 182 935       | 19.70  |
| Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges |            |             | 87 964    | 26 069       |    | 61 895        | 237.43 |
| Autres produits   |            |             | 1 339 049 | 1 384 792    |    | -45 742       | -3.30  |
| <b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>                                      |            |             | 2 541 660 | 2 341 822    |    | 199 838       | 8.53   |
| <b>Charges d'exploitation (2)</b>   |            |             |           |              |    |               |        |
| Achats de marchandises  |            |             |           |              |    |               |        |
| Variation de stock (marchandises)   |            |             |           |              |    |               |        |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements                         |            |             |           |              |    |               |        |
| Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)              |            |             |           |              |    |               |        |
| Autres achats et charges externes *   |            |             | 568 030   | 586 668      |    | -18 638       | -3.18  |
| Impôts, taxes et versements assimilés   |            |             | 111 359   | 93 481       |    | 17 879        | 19.13  |
| Salaires et traitements   |            |             | 1 208 845 | 962 104      |    | 246 741       | 25.65  |
| Charges sociales  |            |             | 416 021   | 353 705      |    | 62 316        | 17.62  |
| Dotations aux amortissements et dépréciations                                     |            |             |           |              |    |               |        |
| Sur immobilisations : dotations aux amortissements                                |            |             | 95 797    | 59 197       |    | 36 600        | 61.83  |
| Sur immobilisations : dotations aux dépréciations                                 |            |             |           |              |    |               |        |
| Sur actif circulant : dotations aux dépréciations                                 |            |             |           |              |    |               |        |
| Dotations aux provisions  |            |             |           |              |    |               |        |
| Autres charges  |            |             | 6 376     | 5 681        |    | 695           | 12.24  |
| <b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>                                      |            |             | 2 406 428 | 2 060 836    |    | 345 592       | 16.77  |
| <b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>   |            |             | 135 231   | 280 986      |    | -145 754      | -51.87 |
| <b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>                    |            |             |           |              |    |               |        |
| Bénéfice attribué ou perte transférée (III)                                       |            |             |           |              |    |               |        |
| Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)  |            |             |           |              |    |               |        |

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

|  | Exercice N | Exercice N-1 | Ecart N / N-1 |        |
|--|------------|--------------|---------------|--------|
|  | 31/12/2022 | 12           | 31/12/2021    | 12     |
|  |            |              | Euros         | %      |
| <b>Produits financiers</b>   |            |              |               |        |
| Produits financiers de participations (3)                                    |            |              |               |        |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) |            |              |               |        |
| Autres intérêts et produits assimilés (3)                                    | 2 638      | 911          | 1 726         | 189.39 |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges              |            |              |               |        |
| Différences positives de change  |            |              |               |        |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement                |            |              |               |        |
| <b>Total V</b>   | 2 638      | 911          | 1 726         | 189.39 |
| <b>Charges financières</b>   |            |              |               |        |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions                    |            |              |               |        |
| Intérêts et charges assimilées (4)   | 8 930      | 4 797        | 4 134         | 86.18  |
| Différences négatives de change  |            |              |               |        |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement               |            |              |               |        |
| <b>Total VI</b>  | 8 930      | 4 797        | 4 134         | 86.18  |
| <b>2. Résultat financier (V-VI)</b>  | -6 293     | -3 885       | -2 407        | -61.96 |
| <b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>                   | 128 939    | 277 100      | -148 162      | -53.47 |
| <b>Produits exceptionnels</b>  |            |              |               |        |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion                             | 1 080      |              | 1 080         |        |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital                             | 17 271     | 8 703        | 8 568         | 98.44  |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges              |            |              |               |        |
| <b>Total VII</b>   | 18 351     | 8 703        | 9 648         | 110.85 |
| <b>Charges exceptionnelles</b>   |            |              |               |        |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion                            | 7 045      | 106 795      | -99 750       | -93.40 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital                            | 87         |              | 87            |        |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions                    |            |              |               |        |
| <b>Total VIII</b>  | 7 132      | 106 795      | -99 663       | -93.32 |
| <b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>                                   | 11 219     | -98 091      | 109 310       | 111.44 |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)                |            |              |               |        |
| Impôts sur les bénéfices (X)   |            |              |               |        |
| <b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>                                      | 2 562 648  | 2 351 436    | 211 212       | 8.98   |
| <b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>                                | 2 422 491  | 2 172 428    | 250 063       | 11.51  |
| <b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>         | 140 158    | 179 009      | -38 851       | -21.70 |

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

## DETAIL BILAN ACTIF

| <b>ACTIF</b>  | <b>Exercice N<br/>31/12/2022 12</b> | <b>Exercice N-1<br/>31/12/2021 12</b> |
|---|-------------------------------------|---------------------------------------|
| CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES                   | 225                                 | 727                                   |
| Concessions, brevets, licences                              | 16 406                              | 53 089                                |
| Logiciel documentaire                                       |                                     | 21 988                                |
| Amort. : logiciels  | -16 181                             | -52 362                               |
| Amort. : logiciel documentaire                              |                                     | -21 988                               |
| TERRAINS  | 37 060                              | 37 060                                |
| Terrain   | 37 060                              | 37 060                                |
| CONSTRUCTIONS   | 2 115 536                           | 2 194 270                             |
| Bâtiment Cuzon  | 2 243 208                           | 2 238 179                             |
| Amort. : construction Cuzon                                 | -127 672                            | -43 910                               |
| INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS | 480                                 |                                       |
| Inst techniques -matériel -out                              | 534                                 |                                       |
| Amort. : matériel   | -54                                 |                                       |
| AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES                          | 101 631                             | 80 782                                |
| Agencement  | 23 461                              | 18 502                                |
| Matériel de transport                                       | 2 199                               | 2 199                                 |
| Matériel de bureau et informat                              | 83 473                              | 137 382                               |
| Mobilier  | 76 226                              | 74 302                                |
| Mobilier non amortissable                                   | 49 852                              | 36 951                                |
| Autres immobilisations corpore                              | 5 692                               | 26 791                                |
| Amort. : agencements  | -4 087                              | -4 708                                |
| Amort. : matériel de transport                              | -2 199                              | -1 763                                |
| Amort matériel de bureau et in                              | -58 140                             | -113 789                              |
| Amortissement mobilier                                      | -70 494                             | -70 756                               |
| Amort. : autres immos corporel                              | -4 353                              | -24 329                               |
| AUTRES PARTICIPATIONS                                       | 1 500                               | 1 500                                 |
| Prise de participation - actio                              | 1 500                               | 1 500                                 |
| AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES                          | 650                                 | 779                                   |
| Dépôt de garantie   | 650                                 | 779                                   |
| <b>Total II</b>   | <b>2 257 082</b>                    | <b>2 315 118</b>                      |
| AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES                     |                                     | 2 300                                 |
| Fournisseurs : avances et acom                              |                                     | 2 300                                 |
| CLIENTS ET COMPTES RATTACHES                                | 1 740 948                           | 747 106                               |
| Clients : factures à établir                                | 1 740 948                           | 747 106                               |
| AUTRES CREANCES   | 38 643                              | 13 788                                |
| Fournisseurs  | 200                                 |                                       |
| Fournisseurs : avoirs à obteni                              | 7 705                               | 1 080                                 |
| April   | 1 106                               |                                       |
| Organismes sociaux :ijss nette                              | 4 101                               |                                       |
| Taxe sur les salaires                                       | 11 873                              | 12 708                                |
| Autres comptes débiteurs et cr                              | 11 632                              |                                       |
| ASL   | 2 026                               |                                       |

**DETAIL BILAN ACTIF**

| <b>ACTIF</b>                | <b>Exercice N</b><br>31/12/2022 12 | <b>Exercice N-1</b><br>31/12/2021 12 |
|-----------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| DISPONIBILITES              | 894 592                            | 1 796 225                            |
| Livret a                    | 66 134                             | 65 237                               |
| Crédit agricole qcd         | 255 837                            | 45 563                               |
| Cmb aocd 40                 | 19 783                             | 19 783                               |
| Cmb aocd 42                 | 89                                 | 89                                   |
| Livret qcd                  | 544 510                            | 1 657 770                            |
| Cmb livret aocd             | 7 785                              | 7 785                                |
| Caisse                      | 455                                |                                      |
| CHARGES CONSTATEES D'AVANCE | 8 782                              | 6 091                                |
| Charges constatées d'avance | 8 782                              | 6 091                                |
| <b>Total III</b>            | 2 682 965                          | 2 565 509                            |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>        | 4 940 047                          | 4 880 627                            |

## DETAIL BILAN PASSIF

| <b>PASSIF</b>  | <b>Exercice N<br/>31/12/2022 12</b> | <b>Exercice N-1<br/>31/12/2021 12</b> |
|--|-------------------------------------|---------------------------------------|
| PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT<br>Fonds associatifs aocd                 | 250 744                             | 250 744                               |
|  | 250 744                             | 250 744                               |
| AUTRES RESERVES<br>Reserves associatives   | 821 991                             | 821 991                               |
|  | 821 991                             | 821 991                               |
| REPORT A NOUVEAU<br>Report à nouveau   | 1 048 874                           | 869 865                               |
|  | 1 048 874                           | 869 865                               |
| RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)                                       | 140 158                             | 179 009                               |
| SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT   | 427 814                             | 445 085                               |
| Subvention invest. bâtiment  | 453 694                             | 453 694                               |
| Qp subv. bâtiment virée au rlt   | -25 880                             | -8 609                                |
| <b>Total I</b>   | <b>2 689 580</b>                    | <b>2 566 694</b>                      |
| EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT<br>Emprunt crédit agricole            | 1 635 094                           | 1 600 300                             |
| Intérêts courus s/ emp.  | 1 634 724                           | 1 600 300                             |
|  | 371                                 |                                       |
| DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES<br>Fournisseurs                         | 139 145                             | 203 558                               |
| Fournisseurs : factures non pa   | 74 726                              | 160 438                               |
|  | 64 419                              | 43 120                                |
| DETTES FISCALES ET SOCIALES  | 244 047                             | 169 435                               |
| Personnel : rémunération due   | 2 408                               |                                       |
| Personnel : congés payés   | 78 589                              | 71 629                                |
| Personnel : charges à payer  | 17 317                              |                                       |
| Urssaf   | 78 995                              | 34 266                                |
| Autres organismes sociaux  | 12 343                              |                                       |
| Ag2r   | 6 356                               | 4 346                                 |
| April  |                                     | 17 576                                |
| Ircantec   | 7 911                               | 2 965                                 |
| Rafp   | 133                                 |                                       |
| Agefos/uniformation  |                                     | 1 501                                 |
| Ch. soc /cp  | 36 428                              | 34 813                                |
| Prélèvement à la source  | 3 567                               | 2 339                                 |
| DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES<br>Fourn. immo : fact. non parv. | 125 235                             | 125 235                               |
|  | 125 235                             | 125 235                               |
| AUTRES DETTES<br>Clients : à rembourser  | 59 866                              | 159 106                               |
| Charges à payer  | 18 866                              | 52 311                                |
|  | 41 000                              | 106 795                               |
| PRODUITS CONSTATES D'AVANCE<br>Produits constatés d'avance                       | 47 080                              | 56 299                                |
|  | 47 080                              | 56 299                                |
| <b>Total IV</b>  | <b>2 250 466</b>                    | <b>2 313 933</b>                      |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>   | <b>4 940 047</b>                    | <b>4 880 627</b>                      |

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

|   | Exercice N       |    | Exercice N-1     |    | Ecart N / N-1  |              |
|---|------------------|----|------------------|----|----------------|--------------|
|   | 31/12/2022       | 12 | 31/12/2021       | 12 | Euros          | %            |
| PRODUCTION VENDUE DE SERVICES                                     | 3 250            |    | 2 500            |    | 750            | 30.00        |
| Produits des act. annexes   | 3 250            |    | 2 500            |    | 750            | 30.00        |
| <b>Chiffre d'affaires NET</b>                                     | <b>3 250</b>     |    | <b>2 500</b>     |    | <b>750</b>     | <b>30.00</b> |
| SUBVENTIONS D'EXPLOITATION  | 1 111 397        |    | 928 461          |    | 182 935        | 19.70        |
| Aides pôle emploi   | 2 667            |    |                  |    | 2 667          |              |
| Subventions etat  | 137 242          |    | 131 349          |    | 5 893          | 4.49         |
| Subventions région  | 581 131          |    | 509 683          |    | 71 448         | 14.02        |
| Subventions département   | 9 000            |    | 33 000           |    | -24 000        | -72.73       |
| Subventions epci  | 28 729           |    | 23 294           |    | 5 435          | 23.33        |
| Subventions symescoto   | 60 000           |    | 60 000           |    |                |              |
| Subventions autres  | 94 471           |    | 7 488            |    | 86 983         | NS           |
| Subventions ademe   |                  |    | 2 693            |    | -2 693         | NS           |
| Subventions leader  | 96 001           |    | 66 323           |    | 29 678         | 44.75        |
| Subv europe feamp   | 102 156          |    | 94 631           |    | 7 525          | 7.95         |
| REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF. DE CHARGES | 87 964           |    | 26 069           |    | 61 895         | 237.43       |
| Reprise sur prov pour risq chg                                    |                  |    | 8 511            |    | -8 511         | NS           |
| Transfert de charges  | 84 294           |    | 13 888           |    | 70 406         | 506.95       |
| Avantage en nature  | 3 670            |    | 3 670            |    |                |              |
| AUTRES PRODUITS   | 1 339 049        |    | 1 384 792        |    | -45 742        | -3.30        |
| Cotisations adherents   | 522 757          |    | 519 103          |    | 3 654          | 0.70         |
| Cotisations QBO   | 815 311          |    | 865 112          |    | -49 801        | -5.76        |
| Produits divers de gestion cou                                    | 981              |    | 577              |    | 405            | 70.19        |
| <b>Total des Produits d'exploitation</b>                          | <b>2 541 660</b> |    | <b>2 341 822</b> |    | <b>199 838</b> | <b>8.53</b>  |
| AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES                                 | 568 030          |    | 586 668          |    | -18 638        | -3.18        |
| Carburant   | 2 854            |    | 1 495            |    | 1 359          | 90.93        |
| Edf   | 1 916            |    | 10 820           |    | -8 904         | -82.30       |
| Eau   |                  |    | 128              |    | -128           | NS           |
| Fournitures entretien et petit                                    | 3 609            |    | 2 033            |    | 1 576          | 77.53        |
| Fournitures : administratives                                     | 7 779            |    | 6 135            |    | 1 644          | 26.80        |
| Fournitures : diverses  | 7 210            |    | 3 661            |    | 3 549          | 96.93        |
| Sous traitance  | 221 053          |    | 209 711          |    | 11 342         | 5.41         |
| Location : route de l'innovat                                     |                  |    | 121 637          |    | -121 637       | NS           |
| Location salles   | 4 192            |    | 5 347            |    | -1 156         | -21.61       |
| Locations : véhicule  | 10 604           |    | 11 334           |    | -730           | -6.44        |
| Locations : matériel  | 2 543            |    | 8 622            |    | -6 080         | -70.51       |
| abonnement immatériel, héberge                                    | 4 948            |    | 4 276            |    | 672            | 15.71        |
| hébergement Quadra cloud  | 1 283            |    | 627              |    | 656            | 104.52       |
| Charg locat. et de copropriété                                    | 34 000           |    | 6 912            |    | 27 088         | 391.90       |
| Entretien locaux  | 13 215           |    | 9 114            |    | 4 100          | 44.99        |
| Entretien et réparations  | 2 121            |    | 242              |    | 1 880          | 777.38       |
| Maintenance : copieurs  | 2 557            |    | 4 419            |    | -1 862         | -42.13       |
| assistance Cegid Quadra   |                  |    | 256              |    | -256           | NS           |
| Infogérance pentaho   | 1 368            |    | 2 493            |    | -1 125         | -45.13       |
| Maintenance sites et logiciels                                    | 13 747           |    | 9 445            |    | 4 303          | 45.56        |
| Maintenance téléphonie  | 518              |    | 682              |    | -164           | -24.05       |
| Convention informatique   | 32 756           |    | 21 755           |    | 11 001         | 50.57        |
| Maintenance autre   | 1 493            |    | 485              |    | 1 008          | 207.98       |
| Entretien : divers  |                  |    | 570              |    | -570           | NS           |
| Assurances  | 6 528            |    | 6 325            |    | 203            | 3.22         |

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

|  | Exercice N       |    | Exercice N-1   |    | Ecart N / N-1  |              |
|--|------------------|----|----------------|----|----------------|--------------|
|  | 31/12/2022       | 12 | 31/12/2021     | 12 | Euros          | %            |
| Formations                                   | 16 972           |    | 4 810          |    | 12 162         | 252.86       |
| Documentation générale                       | 3 809            |    | 6 084          |    | -2 275         | -37.39       |
| Doc statistique                              | 4 231            |    | 5 032          |    | -801           | -15.92       |
| Frais de colloque                            | 2 249            |    | 542            |    | 1 707          | 314.94       |
| Personnel mis à disposition                  | 12 667           |    |                |    | 12 667         |              |
| Honoraires : comptables                      | 6 125            |    | 4 200          |    | 1 925          | 45.83        |
| Honoraires : social                          | 13 520           |    | 12 336         |    | 1 184          | 9.60         |
| Honoraires : commissaire aux c               | 7 059            |    | 5 955          |    | 1 104          | 18.54        |
| Honoraires : divers                          | 8 857            |    | 2 408          |    | 6 449          | 267.81       |
| Frais d'actes et de contentie                |                  |    | -200           |    | 200            | 100.00       |
| Annonces et insertions                       | 3 666            |    | 2 076          |    | 1 590          | 76.59        |
| Foires et expositions                        | 180              |    |                |    | 180            |              |
| Cadeaux                                      | 1 355            |    | 691            |    | 663            | 95.96        |
| Catalogues et imprimés                       | 19 556           |    | 16 369         |    | 3 187          | 19.47        |
| Outils/supports de comm                      | 14 623           |    | 1 139          |    | 13 484         | NS           |
| Cartes                                       |                  |    | 350            |    | -350           | NS           |
| Publications                                 | 14 358           |    | 11 751         |    | 2 607          | 22.19        |
| port sur achat                               | 17               |    | 69             |    | -52            | -74.93       |
| Frais de déplacement                         | 15 119           |    | 5 416          |    | 9 703          | 179.16       |
| Frais de déménagement                        | 782              |    | 9 026          |    | -8 244         | -91.33       |
| Frais de mission                             | 105              |    |                |    | 105            |              |
| Réceptions et frais de séjour                | 3 860            |    | 7 327          |    | -3 467         | -47.32       |
| Plateaux repas                               | 9 216            |    | 1 979          |    | 7 237          | 365.63       |
| Frais postaux                                | 4 672            |    | 3 585          |    | 1 087          | 30.33        |
| Téléphone fixe                               |                  |    | 4 211          |    | -4 211         | NS           |
| Téléphone mobile                             | 5 847            |    | 5 530          |    | 317            | 5.74         |
| Liaisons informatique                        | 7 171            |    | 7 769          |    | -598           | -7.70        |
| Mailchimp                                    | 465              |    | 376            |    | 89             | 23.74        |
| location fibre noire                         | 4 817            |    | 3 146          |    | 1 670          | 53.09        |
| Services bancaires                           | 212              |    | 134            |    | 78             | 58.64        |
| Cotisations                                  | 10 227           |    | 16 035         |    | -5 808         | -36.22       |
| <b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b> | <b>111 359</b>   |    | <b>93 481</b>  |    | <b>17 879</b>  | <b>19.13</b> |
| Taxe : sur les salaires                      | 91 120           |    | 70 664         |    | 20 456         | 28.95        |
| Taxe : formation continue                    | 13 161           |    | 9 696          |    | 3 465          | 35.74        |
| Contribution travailleurs hand               |                  |    | 2 647          |    | -2 647         | NS           |
| Taxe foncière                                | 7 078            |    | 10 388         |    | -3 310         | -31.87       |
| Taxe : divers                                |                  |    | 86             |    | -86            | NS           |
| <b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>               | <b>1 208 845</b> |    | <b>962 104</b> |    | <b>246 741</b> | <b>25.65</b> |
| Salaires : bruts                             | 1 115 840        |    | 907 631        |    | 208 210        | 22.94        |
| Salaires : congés payés                      | 6 960            |    | 27 802         |    | -20 842        | -74.96       |
| Salaires : prime de transport                | 785              |    | 489            |    | 295            | 60.33        |
| Indemnités de rupture conventi               | 20 006           |    |                |    | 20 006         |              |
| Avantage en nature vehicule                  | 3 670            |    | 3 670          |    |                |              |
| IJ Prévoyance salarié                        |                  |    | 626            |    | -626           | NS           |
| Indemnités légales licenciemen               | 37 922           |    |                |    | 37 922         |              |
| Chèques déjeuners                            | 23 662           |    | 21 886         |    | 1 777          | 8.12         |
| <b>CHARGES SOCIALES</b>                      | <b>416 021</b>   |    | <b>353 705</b> |    | <b>62 316</b>  | <b>17.62</b> |
| Cotisations : urssaf                         | 299 502          |    | 248 008        |    | 51 494         | 20.76        |
| Cotisations : retraite et prév               | 110 526          |    | 82 552         |    | 27 974         | 33.89        |
| Cotisations : sur congés payés               | 1 615            |    | 13 869         |    | -12 254        | -88.36       |
| Cotisations : médecine du trav               | 4 379            |    | 2 876          |    | 1 502          | 52.23        |
| Autres charges de personnel                  |                  |    | 6 400          |    | -6 400         | NS           |

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

|   | Exercice N       |    | Exercice N-1     |    | Ecart N / N-1   |               |
|---|------------------|----|------------------|----|-----------------|---------------|
|   | 31/12/2022       | 12 | 31/12/2021       | 12 | Euros           | %             |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS  | 95 797           |    | 59 197           |    | 36 600          | 61.83         |
| Dot amort immos incorporelles                     | 414              |    | 930              |    | -516            | -55.45        |
| Dotations aux amortissements                      | 95 382           |    | 58 267           |    | 37 115          | 63.70         |
| AUTRES CHARGES                                    | 6 376            |    | 5 681            |    | 695             | 12.24         |
| Redevances licences, marques l                    | 3 000            |    | 2 947            |    | 53              | 1.81          |
| Droits d'auteur                                   | 1 652            |    | 1 153            |    | 499             | 43.27         |
| Perte sur créances irrécouvrab                    | 183              |    |                  |    | 183             |               |
| Charges diverses de gestion co                    | 1 541            |    | 1 581            |    | -40             | -2.56         |
| <b>Total des Charges d'exploitation</b>           | <b>2 406 428</b> |    | <b>2 060 836</b> |    | <b>345 592</b>  | <b>16.77</b>  |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                    | <b>135 231</b>   |    | <b>280 986</b>   |    | <b>-145 754</b> | <b>-51.87</b> |
| AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES             | 2 638            |    | 911              |    | 1 726           | 189.39        |
| Autres produits financiers                        | 2 638            |    | 911              |    | 1 726           | 189.39        |
| <b>Total des Produits financiers</b>              | <b>2 638</b>     |    | <b>911</b>       |    | <b>1 726</b>    | <b>189.39</b> |
| INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES                    | 8 930            |    | 4 797            |    | 4 134           | 86.18         |
| Intérêts sur emprunts                             | 8 927            |    | 4 797            |    | 4 130           | 86.10         |
| Intérêts débiteurs                                | 4                |    |                  |    | 4               |               |
| <b>Total des Charges financières</b>              | <b>8 930</b>     |    | <b>4 797</b>     |    | <b>4 134</b>    | <b>86.18</b>  |
| <b>Résultat financier</b>                         | <b>-6 293</b>    |    | <b>-3 885</b>    |    | <b>-2 407</b>   | <b>-61.96</b> |
| <b>Résultat courant avant impôts</b>              | <b>128 939</b>   |    | <b>277 100</b>   |    | <b>-148 162</b> | <b>-53.47</b> |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION  | 1 080            |    |                  |    | 1 080           |               |
| Autres produits except.                           | 1 080            |    |                  |    | 1 080           |               |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL  | 17 271           |    | 8 703            |    | 8 568           | 98.44         |
| Qp subv. versés au résultat                       | 17 271           |    | 8 703            |    | 8 568           | 98.44         |
| <b>Total des Produits exceptionnels</b>           | <b>18 351</b>    |    | <b>8 703</b>     |    | <b>9 648</b>    | <b>110.85</b> |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION | 7 045            |    | 106 795          |    | -99 750         | -93.40        |
| Autres charges exceptionnelles                    | 6 288            |    | 106 795          |    | -100 507        | -94.11        |
| Charges sur exercice antérieur                    | 757              |    |                  |    | 757             |               |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL | 87               |    |                  |    | 87              |               |
| Vnc des immo incorp. cédées                       | 87               |    |                  |    | 87              |               |
| <b>Total des Charges exceptionnelles</b>          | <b>7 132</b>     |    | <b>106 795</b>   |    | <b>-99 663</b>  | <b>-93.32</b> |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                      | <b>11 219</b>    |    | <b>-98 091</b>   |    | <b>109 310</b>  | <b>111.44</b> |
| <b>Total des produits</b>                         | <b>2 562 648</b> |    | <b>2 351 436</b> |    | <b>211 212</b>  | <b>8.98</b>   |
| <b>Total des charges</b>                          | <b>2 422 491</b> |    | <b>2 172 428</b> |    | <b>250 063</b>  | <b>11.51</b>  |
| <b>Bénéfice ou perte (Produits - Charges)</b>     | <b>140 158</b>   |    | <b>179 009</b>   |    | <b>-38 851</b>  | <b>-21.70</b> |

AGENCE D'URBANISME & DE DEVELOPP. DE CORNOUAILLE

24 Route de Cuzon  
CS 40002  
29018 QUIMPER CEDEX

**ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022**

***SAS GORIOUX FARO ET ASSOCIES***

*11 rue Félix Le Dantec*

*CS 82004*

*29000 QUIMPER*

*02.98.55.27.48*

## ANNEXE

| <b>SOMMAIRE</b>                                     | page |
|---|------|
| <b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>              |      |
| Principes et conventions générales                  | 12   |
| Permanence ou changement de méthodes                | 12   |
| <b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b> |      |
| Etat des immobilisations                            | 13   |
| Etat des amortissements                             | 13   |
| Etat des provisions                                 | 14   |
| Etat des échéances des créances et des dettes       | 14   |
| Autres immobilisations incorporelles                | 14   |
| Evaluation des immobilisations corporelles          | 14   |
| Evaluation des amortissements                       | 15   |
| Evaluation des créances et des dettes               | 15   |
| Produits à recevoir                                 | 15   |
| Charges à payer                                     | 15   |
| Charges et produits constatés d'avance              | 15   |

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 940 046.52 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 541 659.69 Euros et dégagant un excédent de 140 157.51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### Etat des immobilisations

|  | Valeur brute<br>début<br>d'exercice | Augmentations |              |
|--|-------------------------------------|---------------|--------------|
|  |                                     | Réévaluations | Acquisitions |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles              | TOTAL                               | 75 077        |              |
| Terrains   | 37 060                              |               | 5 028        |
| Constructions sur sol propre                               | 2 238 179                           |               | 534          |
| Installations techniques, Matériel et outillage industriel |                                     |               | 7 670        |
| Installations générales agencements aménagements divers    | 18 502                              |               |              |
| Matériel de transport                                      | 2 199                               |               |              |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier               | 248 635                             |               | 24 745       |
| Emballages récupérables et divers                          | 26 791                              |               |              |
|  | TOTAL                               | 2 571 367     | 37 977       |
| Autres participations                                      | 1 500                               |               |              |
| Prêts, autres immobilisations financières                  | 779                                 |               |              |
|  | TOTAL                               | 2 279         |              |
|  | TOTAL GENERAL                       | 2 648 723     | 37 977       |

|  | Diminutions   |          | Valeur brute<br>en fin<br>d'exercice | Réévaluation<br>Valeur d'origine<br>fin exercice |
|--|---------------|----------|--------------------------------------|--|
|  | Poste à Poste | Cessions |                                      |  |
| Autres immobilisations incorporelles                       | TOTAL         | 58 671   | 16 406                               | 16 406   |
| Terrains   |               |          | 37 060                               | 37 060   |
| Constructions sur sol propre                               |               |          | 2 243 208                            | 2 243 208  |
| Installations techniques, Matériel et outillage industriel |               |          | 534                                  | 534  |
| Installations générales agencements aménagements divers    |               | 2 711    | 23 461                               | 23 461   |
| Matériel de transport                                      |               |          | 2 199                                | 2 199  |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier               |               | 63 828   | 209 551                              | 209 551  |
| Emballages récupérables et divers                          |               | 21 099   | 5 692                                | 5 692  |
|  | TOTAL         | 87 638   | 2 521 705                            | 2 521 705  |
| Autres participations                                      |               |          | 1 500                                | 1 500  |
| Prêts, autres immobilisations financières                  |               | 129      | 650                                  | 650  |
|  | TOTAL         | 129      | 2 150                                | 2 150  |
|  | TOTAL GENERAL | 146 439  | 2 540 261                            | 2 540 261  |

### Etat des amortissements

| Situations et mouvements de l'exercice                     | Montant début<br>d'exercice | Dotations<br>de l'exercice | Diminutions<br>Reprises | Montant fin<br>d'exercice |
|--|-----------------------------|----------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Autres immobilisations incorporelles                       | TOTAL                       | 74 351                     | 414                     | 16 181                    |
| Constructions sur sol propre                               | 43 910                      | 83 762                     |                         | 127 672                   |
| Installations techniques, Matériel et outillage industriel |                             | 54                         |                         | 54                        |
| Installations générales agencements aménagements divers    | 4 708                       | 2 090                      | 2 711                   | 4 087                     |
| Matériel de transport                                      | 1 763                       | 436                        |                         | 2 199                     |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier               | 184 545                     | 7 917                      | 63 828                  | 128 634                   |
| Emballages récupérables et divers                          | 24 329                      | 1 123                      | 21 099                  | 4 353                     |
|  | TOTAL                       | 259 255                    | 95 382                  | 266 999                   |
|  | TOTAL GENERAL               | 333 605                    | 95 797                  | 283 180                   |

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

| Ventilation des dotations de l'exercice     | Amortissements linéaires | Amortissements dégressifs | Amortissements exceptionnels | Amortissements dérogatoires |          |
|---|--------------------------|---------------------------|------------------------------|-----------------------------|----------|
|   |                          |                           |                              | Dotations                   | Reprises |
| Autres immob.incorporelles TOTAL            | 414                      |                           |                              |                             |          |
| Constructions sur sol propre                | 83 762                   |                           |                              |                             |          |
| Instal.techniques matériel outillage indus. | 54                       |                           |                              |                             |          |
| Instal.générales agenc.aménag.divers        | 2 090                    |                           |                              |                             |          |
| Matériel de transport                       | 436                      |                           |                              |                             |          |
| Matériel de bureau informatique mobilier    | 7 917                    |                           |                              |                             |          |
| Emballages récupérables et divers           | 1 123                    |                           |                              |                             |          |
| TOTAL                                       | 95 382                   |                           |                              |                             |          |
| TOTAL GENERAL                               | 95 797                   |                           |                              |                             |          |

### Etat des provisions

#### Etat des échéances des créances et des dettes

| Etat des créances                             | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an |
|---|--------------|----------------|---------------|
| Autres immobilisations financières            | 650          | 650            |               |
| Autres créances clients                       | 1 740 948    | 1 740 948      |               |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 5 207        | 5 207          |               |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés  | 11 873       | 11 873         |               |
| Débiteurs divers                              | 21 563       | 21 563         |               |
| Charges constatées d'avance                   | 8 782        | 8 782          |               |
| TOTAL   | 1 789 023    | 1 789 023      |               |

| Etat des dettes  | Montant brut | A 1 an au plus | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans |
|--|--------------|----------------|--------------|-----------------|
| Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine | 1 635 094    | 91 263         | 368 241      | 1 175 590       |
| Fournisseurs et comptes rattachés                        | 139 145      | 139 145        |              |                 |
| Personnel et comptes rattachés                           | 80 998       | 80 998         |              |                 |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux            | 142 165      | 142 165        |              |                 |
| Autres impôts taxes et assimilés                         | 3 567        | 3 567          |              |                 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés          | 125 235      | 125 235        |              |                 |
| Autres dettes  | 52 866       | 52 866         |              |                 |
| Produits constatés d'avance                              | 47 080       | 47 080         |              |                 |
| TOTAL  | 2 226 149    | 682 318        | 368 241      | 1 175 590       |
| Emprunts souscrits en cours d'exercice                   | 102 290      |                |              |                 |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice                  | 67 867       |                |              |                 |

### Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

|                         | Valeurs | Taux d'amortissement |
|-------------------------|---------|----------------------|
| Logiciels informatiques | 16 406  | 33.33                |

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

| Catégorie                   | Mode     | Durée       |
|-----------------------------|----------|-------------|
| Agencements et aménagements | Linéaire | 7 à 10 ans  |
| Constructions               | Linéaire | 10 à 50 ans |
| Matériel de transport       | Linéaire | 5 ans       |
| Matériel de bureau          | Linéaire | 1 à 5 ans   |
| Mobilier                    | Linéaire | 1 à 5 ans   |

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### Produits à recevoir

| Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan | Montant          |
|--|------------------|
| Créances usagers et comptes rattachés                                    | 1 740 948        |
| Autres créances  | 11 805           |
| <b>Total</b>   | <b>1 752 754</b> |

#### Charges à payer

| Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan | Montant        |
|--|----------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit                 | 371            |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                               | 64 419         |
| Dettes fiscales et sociales  | 132 334        |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés                        | 125 235        |
| Autres dettes  | 59 866         |
| <b>Total</b>   | <b>382 224</b> |

#### Charges et produits constatés d'avance

| Charges constatées d'avance | Montant       |
|-----------------------------|---------------|
| Charges d'exploitation      | 8 782         |
| <b>Total</b>                | <b>8 782</b>  |
| Produits constatés d'avance | Montant       |
| Produits d'exploitation     | 47 080        |
| <b>Total</b>                | <b>47 080</b> |

## Evolution compte de résultat 2017-2022

|   | 2017             | 2018             | 2019             | 2020             | 2021             | 2022             |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>ETP THEORIQUES</b>                       | <b>29,38</b>     | <b>26,38</b>     | <b>25,93</b>     | <b>23,54</b>     | <b>26,45</b>     | <b>32,4</b>      |
| COUT RH                                     |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| salaires et charges                         | 1 508 846        | 1 312 404        | 1 386 547        | 1 258 846        | 1 396 169        | 1 729 147        |
| personnel m-a-d                             | 32 111           | 46 149           | -                |                  |                  |                  |
| <b>TOTAL RH</b>                             | <b>1 540 957</b> | <b>1 358 553</b> | <b>1 386 547</b> | <b>1 258 846</b> | <b>1 396 169</b> | <b>1 729 147</b> |
| FRAIS GENERAUX & TAXES                      | 393 392          | 406 221          | 364 406          | 346 401          | 339 399          | 229 270          |
| <b>S/Total charges de gestion courantes</b> | <b>1 934 349</b> | <b>1 764 774</b> | <b>1 750 953</b> | <b>1 605 247</b> | <b>1 735 568</b> | <b>1 958 417</b> |
| <b>ACTIONS</b>                              | <b>250 734</b>   | <b>263 745</b>   | <b>384 023</b>   | <b>233 350</b>   | <b>266 071</b>   | <b>352 215</b>   |
| dotations amort                             | 22 427           | 21 555           | 16 082           | 13 231           | 59 197           | 95 797           |
| divers                                      | 11 577           |                  | 2906             | 2445             | 111 592          | 16 062           |
| <b>total charges gestion</b>                | <b>2 219 086</b> | <b>2 050 074</b> | <b>2 153 964</b> | <b>1 854 273</b> | <b>2 172 428</b> | <b>2 422 491</b> |

|   | 2017             | 2018             | 2019             | 2020             | 2021             | 2022             |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Produits :  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| prestations et ventes                             | 4423             | 12707            | 9978             | 6334             | 2500             | 3250             |
| cotisations                                       |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| adhérents   | 395 801          | 316 524          | 475 998          | 468 080          | 519 103          | 522 757          |
| communes CEP                                      | 117 007          | 45 285           |                  |                  |                  |                  |
| subv générales fonctionnement                     |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| <b>QBO</b>  | <b>791 500</b>   | <b>794 000</b>   | <b>899 290</b>   | <b>866 897</b>   | <b>865 112</b>   | <b>815 311</b>   |
| Symescoto   | 60 000           | 60 000           | 60 000           | 60 000           | 60 000           | 60 000           |
| Etat  | 92 472           | 90 010           | 88 911           | 89 170           | 131 349          | 137 242          |
| Région  | 0                |                  |                  |                  |                  |                  |
| autres  |                  |                  |                  |                  |                  | 981              |
| <b>s/total produits de fonctionnement général</b> | <b>1 461 203</b> | <b>1 318 526</b> | <b>1 534 177</b> | <b>1 490 481</b> | <b>1 578 064</b> | <b>1 539 541</b> |
| autres subv liées aux actions/pôles               |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Région  | 359 054          | 557 550          | 403609           | 317357           | 509 683          | 581 131          |
| Département                                       | 20 000           |                  |                  |                  | 33000            | 9 000            |
| autres  | 349 050          | 289 657          | 284256           | 239 295          | 230 690          | 432 977          |
| <b>Total produits exploitation</b>                | <b>2 189 307</b> | <b>2 165 733</b> | <b>2 222 042</b> | <b>2 047 133</b> | <b>2 351 437</b> | <b>2 562 649</b> |

# OUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Dominique DENIEL  
Frédérique DENIEL-HOSTIOU  
Laëtitia GUILLEMOT  
Paul GUILLOU  
Pierre-Yves LE CORRE  
Florent MICHEL  
Mikaël ROCUET  
François RODRIGUEZ  
Samuel ROUSSEAU  
David TRIPON

*Experts-Comptables  
Commissaires aux comptes*

Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

24 Route de Cuzon

CS 40002

29018 QUIMPER Cédex

---

## **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

[www.ouestconseils.bzh](http://www.ouestconseils.bzh) 



## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

---

**Aux Membres de l'Association Quimper Cornouaille Développement,**

### ▪ **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Quimper Cornouaille Développement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### ▪ **Fondement de l'opinion**

---

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

## ▪ **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ▪ **Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport moral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'association***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'association.

## ▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## ▪ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**A Quimper, le 31 mai 2023**

**Société OUEST CONSEILS AUDIT**  
**Commissaire aux Comptes**  
**Laëtitia GUILLEMOT**

## BILAN ACTIF

| ACTIF                                    |   | Exercice N<br>31/12/2022 12 |   |                  | Exercice N-1<br>31/12/2021 12 |
|--|---|-----------------------------|---|------------------|-------------------------------|
|  |   | Brut                        | Amortissements<br>et dépréciations<br>(à déduire) | Net              | Net                           |
|  | Capital souscrit non appelé (I)                 |                             |   |                  |                               |
| ACTIF IMMOBILISÉ                         | <b>Immobilisations incorporelles</b>            |                             |   |                  |                               |
|  | Frais d'établissement                           |                             |   |                  |                               |
|  | Frais de développement                          |                             |   |                  |                               |
|  | Concessions, brevets et droits similaires       | 16 406                      | 16 181  | 225              | 727                           |
|  | Fonds commercial (1)                            |                             |   |                  |                               |
|  | Autres immobilisations incorporelles            |                             |   |                  |                               |
|  | Avances et acomptes                             |                             |   |                  |                               |
|  | <b>Immobilisations corporelles</b>              |                             |   |                  |                               |
|  | Terrains  | 37 060                      |   | 37 060           | 37 060                        |
|  | Constructions                                   | 2 243 208                   | 127 672   | 2 115 536        | 2 194 270                     |
|  | Installations techniques, matériel et outillage | 534                         | 54  | 480              |                               |
|  | Autres immobilisations corporelles              | 240 904                     | 139 273   | 101 631          | 80 782                        |
|  | Immobilisations en cours                        |                             |   |                  |                               |
|  | Avances et acomptes                             |                             |   |                  |                               |
| <b>Immobilisations financières (2)</b>   |   |                             |   |                  |                               |
| Participations mises en équivalence      |   |                             |   |                  |                               |
| Autres participations                    | 1 500   |                             | 1 500   | 1 500            |                               |
| Créances rattachées à des participations |   |                             |   |                  |                               |
| Autres titres immobilisés                |   |                             |   |                  |                               |
| Prêts                                    |   |                             |   |                  |                               |
| Autres immobilisations financières       | 650   |                             | 650   | 779              |                               |
| <b>Total II</b>                          | <b>2 540 261</b>                                | <b>283 180</b>              | <b>2 257 082</b>                                  | <b>2 315 118</b> |                               |
| ACTIF CIRCULANT                          | <b>Stocks et en cours</b>                       |                             |   |                  |                               |
|  | Matières premières, approvisionnements          |                             |   |                  |                               |
|  | En-cours de production de biens                 |                             |   |                  |                               |
|  | En-cours de production de services              |                             |   |                  |                               |
|  | Produits intermédiaires et finis                |                             |   |                  |                               |
|  | Marchandises                                    |                             |   |                  |                               |
|  | Avances et acomptes versés sur commandes        |                             |   |                  | 2 300                         |
|  | <b>Créances (3)</b>                             |                             |   |                  |                               |
|  | Clients et comptes rattachés                    | 1 740 948                   |   | 1 740 948        | 747 106                       |
|  | Autres créances                                 | 38 643                      |   | 38 643           | 13 788                        |
| Capital souscrit - appelé, non versé     |   |                             |   |                  |                               |
| Valeurs mobilières de placement          |   |                             |   |                  |                               |
| Disponibilités                           | 894 592   |                             | 894 592   | 1 796 225        |                               |
| Charges constatées d'avance (3)          | 8 782   |                             | 8 782   | 6 091            |                               |
| <b>Total III</b>                         | <b>2 682 965</b>                                |                             | <b>2 682 965</b>                                  | <b>2 565 509</b> |                               |
| Comptes de Régularisation                | Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)        |                             |   |                  |                               |
|  | Primes de remboursement des obligations (V)     |                             |   |                  |                               |
|  | Ecart de conversion actif (VI)                  |                             |   |                  |                               |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>  | <b>5 223 226</b>                                | <b>283 180</b>              | <b>4 940 047</b>                                  | <b>4 880 627</b> |                               |

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

| <b>PASSIF</b>                        |   | <b>Exercice N</b><br>31/12/2022 12                                     | <b>Exercice N-1</b><br>31/12/2021 12 |
|--------------------------------------|---|--|--------------------------------------|
| <b>CAPITAUX<br/>PROPRES</b>          | Capital (Dont versé : )<br>Primes d'émission, de fusion, d'apport<br>Ecart de réévaluation  | 250 744  | 250 744                              |
|                                      | <b>Réserves</b><br>Réserve légale<br>Réserves statutaires ou contractuelles<br>Réserves réglementées<br>Autres réserves   | 821 991  | 821 991                              |
|                                      | Report à nouveau  | 1 048 874  | 869 865                              |
|                                      | <b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>   | 140 158  | 179 009                              |
|                                      | Subventions d'investissement<br>Provisions réglementées   | 427 814  | 445 085                              |
|                                      | <b>Total I</b>  | 2 689 580  | 2 566 694                            |
|                                      | <b>AUTRES<br/>FONDS<br/>PROPRES</b>   | Produit des émissions de titres participatifs<br>Avances conditionnées |                                      |
| <b>Total II</b>                      |   |  |                                      |
| <b>PROVISIONS</b>                    | Provisions pour risques<br>Provisions pour charges  |  |                                      |
|                                      | <b>Total III</b>  |  |                                      |
| <b>DETTES (1)</b>                    | <b>Dettes financières</b><br>Emprunts obligataires convertibles<br>Autres emprunts obligataires<br>Emprunts auprès d'établissements de crédit<br>Concours bancaires courants<br>Emprunts et dettes financières diverses | 1 635 094  | 1 600 300                            |
|                                      | Avances et acomptes reçus sur commandes en cours  |  |                                      |
|                                      | <b>Dettes d'exploitation</b><br>Dettes fournisseurs et comptes rattachés<br>Dettes fiscales et sociales   | 139 145<br>244 047   | 203 558<br>169 435                   |
|                                      | Dettes sur immobilisations et comptes rattachés<br>Autres dettes  | 125 235<br>59 866  | 125 235<br>159 106                   |
|                                      | <b>Total IV</b>   | 2 250 466  | 2 313 933                            |
|                                      | Produits constatés d'avance (1)   | 47 080   | 56 299                               |
|                                      | <b>Total V</b>  | 2 250 466  | 2 313 933                            |
| <b>Comptes de<br/>Régularisation</b> | Ecarts de conversion passif (V)   |  |                                      |
|                                      | <b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>  | 4 940 047  | 4 880 627                            |

(1) Dont à moins d'un an

2 135 256

## COMPTE DE RESULTAT

|   | Exercice N 31/12/2022 12 |             |           | Exercice N-1 31/12/2021 12 |  | Ecart N / N-1 |        |
|---|--------------------------|-------------|-----------|----------------------------|--|---------------|--------|
|   | France                   | Exportation | Total     |                            |  | Euros         | %      |
| <b>Produits d'exploitation (1)</b>  |                          |             |           |                            |  |               |        |
| Ventes de marchandises  |                          |             |           |                            |  |               |        |
| Production vendue de biens  |                          |             |           |                            |  |               |        |
| Production vendue de services   | 3 250                    |             | 3 250     | 2 500                      |  | 750           | 30.00  |
| <b>Chiffre d'affaires NET</b>   | 3 250                    |             | 3 250     | 2 500                      |  | 750           | 30.00  |
| Production stockée  |                          |             |           |                            |  |               |        |
| Production immobilisée  |                          |             |           |                            |  |               |        |
| Subventions d'exploitation  |                          |             | 1 111 397 | 928 461                    |  | 182 935       | 19.70  |
| Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges |                          |             | 87 964    | 26 069                     |  | 61 895        | 237.43 |
| Autres produits   |                          |             | 1 339 049 | 1 384 792                  |  | -45 742       | -3.30  |
| <b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>                                      |                          |             | 2 541 660 | 2 341 822                  |  | 199 838       | 8.53   |
| <b>Charges d'exploitation (2)</b>   |                          |             |           |                            |  |               |        |
| Achats de marchandises  |                          |             |           |                            |  |               |        |
| Variation de stock (marchandises)   |                          |             |           |                            |  |               |        |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements                         |                          |             |           |                            |  |               |        |
| Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)              |                          |             |           |                            |  |               |        |
| Autres achats et charges externes *   |                          |             | 568 030   | 586 668                    |  | -18 638       | -3.18  |
| Impôts, taxes et versements assimilés   |                          |             | 111 359   | 93 481                     |  | 17 879        | 19.13  |
| Salaires et traitements   |                          |             | 1 208 845 | 962 104                    |  | 246 741       | 25.65  |
| Charges sociales  |                          |             | 416 021   | 353 705                    |  | 62 316        | 17.62  |
| Dotations aux amortissements et dépréciations                                     |                          |             |           |                            |  |               |        |
| Sur immobilisations : dotations aux amortissements                                |                          |             | 95 797    | 59 197                     |  | 36 600        | 61.83  |
| Sur immobilisations : dotations aux dépréciations                                 |                          |             |           |                            |  |               |        |
| Sur actif circulant : dotations aux dépréciations                                 |                          |             |           |                            |  |               |        |
| Dotations aux provisions  |                          |             |           |                            |  |               |        |
| Autres charges  |                          |             | 6 376     | 5 681                      |  | 695           | 12.24  |
| <b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>                                      |                          |             | 2 406 428 | 2 060 836                  |  | 345 592       | 16.77  |
| <b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>   |                          |             | 135 231   | 280 986                    |  | -145 754      | -51.87 |
| <b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>                    |                          |             |           |                            |  |               |        |
| Bénéfice attribué ou perte transférée (III)                                       |                          |             |           |                            |  |               |        |
| Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)  |                          |             |           |                            |  |               |        |

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

|  | Exercice N       |    | Exercice N-1     |    | Ecart N / N-1   |               |
|--|------------------|----|------------------|----|-----------------|---------------|
|  | 31/12/2022       | 12 | 31/12/2021       | 12 | Euros           | %             |
| <b>Produits financiers</b>   |                  |    |                  |    |                 |               |
| Produits financiers de participations (3)                                    |                  |    |                  |    |                 |               |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) |                  |    |                  |    |                 |               |
| Autres intérêts et produits assimilés (3)                                    | 2 638            |    | 911              |    | 1 726           | 189.39        |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges              |                  |    |                  |    |                 |               |
| Différences positives de change  |                  |    |                  |    |                 |               |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement                |                  |    |                  |    |                 |               |
| <b>Total V</b>   | <b>2 638</b>     |    | <b>911</b>       |    | <b>1 726</b>    | <b>189.39</b> |
| <b>Charges financières</b>   |                  |    |                  |    |                 |               |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions                    |                  |    |                  |    |                 |               |
| Intérêts et charges assimilées (4)   | 8 930            |    | 4 797            |    | 4 134           | 86.18         |
| Différences négatives de change  |                  |    |                  |    |                 |               |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement               |                  |    |                  |    |                 |               |
| <b>Total VI</b>  | <b>8 930</b>     |    | <b>4 797</b>     |    | <b>4 134</b>    | <b>86.18</b>  |
| <b>2. Résultat financier (V-VI)</b>  | <b>-6 293</b>    |    | <b>-3 885</b>    |    | <b>-2 407</b>   | <b>-61.96</b> |
| <b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>                   | <b>128 939</b>   |    | <b>277 100</b>   |    | <b>-148 162</b> | <b>-53.47</b> |
| <b>Produits exceptionnels</b>  |                  |    |                  |    |                 |               |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion                             | 1 080            |    |                  |    | 1 080           |               |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital                             | 17 271           |    | 8 703            |    | 8 568           | 98.44         |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges              |                  |    |                  |    |                 |               |
| <b>Total VII</b>   | <b>18 351</b>    |    | <b>8 703</b>     |    | <b>9 648</b>    | <b>110.85</b> |
| <b>Charges exceptionnelles</b>   |                  |    |                  |    |                 |               |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion                            | 7 045            |    | 106 795          |    | -99 750         | -93.40        |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital                            | 87               |    |                  |    | 87              |               |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions                    |                  |    |                  |    |                 |               |
| <b>Total VIII</b>  | <b>7 132</b>     |    | <b>106 795</b>   |    | <b>-99 663</b>  | <b>-93.32</b> |
| <b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>                                   | <b>11 219</b>    |    | <b>-98 091</b>   |    | <b>109 310</b>  | <b>111.44</b> |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)                |                  |    |                  |    |                 |               |
| Impôts sur les bénéfices (X)   |                  |    |                  |    |                 |               |
| <b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>                                      | <b>2 562 648</b> |    | <b>2 351 436</b> |    | <b>211 212</b>  | <b>8.98</b>   |
| <b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>                                | <b>2 422 491</b> |    | <b>2 172 428</b> |    | <b>250 063</b>  | <b>11.51</b>  |
| <b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>         | <b>140 158</b>   |    | <b>179 009</b>   |    | <b>-38 851</b>  | <b>-21.70</b> |

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 940 046.52 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 541 659.69 Euros et dégageant un excédent de 140 157.51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### Etat des immobilisations

|  | Valeur brute<br>début<br>d'exercice | Augmentations |              |
|--|-------------------------------------|---------------|--------------|
|  |                                     | Réévaluations | Acquisitions |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles              |                                     |               |              |
| <b>TOTAL</b>   | 75 077                              |               |              |
| Terrains   | 37 060                              |               |              |
| Constructions sur sol propre                               | 2 238 179                           |               | 5 028        |
| Installations techniques, Matériel et outillage industriel |                                     |               | 534          |
| Installations générales agencements aménagements divers    | 18 502                              |               | 7 670        |
| Matériel de transport                                      | 2 199                               |               |              |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier               | 248 635                             |               | 24 745       |
| Emballages récupérables et divers                          | 26 791                              |               |              |
| <b>TOTAL</b>   | 2 571 367                           |               | 37 977       |
| Autres participations                                      | 1 500                               |               |              |
| Prêts, autres immobilisations financières                  | 779                                 |               |              |
| <b>TOTAL</b>   | 2 279                               |               |              |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                       | 2 648 723                           |               | 37 977       |

|  | Diminutions   |          | Valeur brute<br>en fin<br>d'exercice | Réévaluation<br>Valeur d'origine<br>fin exercice |
|--|---------------|----------|--------------------------------------|--|
|  | Poste à Poste | Cessions |                                      |  |
| Autres immobilisations incorporelles                       |               |          |                                      |  |
| <b>TOTAL</b>   |               | 58 671   | 16 406                               | 16 406   |
| Terrains   |               |          | 37 060                               | 37 060   |
| Constructions sur sol propre                               |               |          | 2 243 208                            | 2 243 208  |
| Installations techniques, Matériel et outillage industriel |               |          | 534                                  | 534  |
| Installations générales agencements aménagements divers    |               | 2 711    | 23 461                               | 23 461   |
| Matériel de transport                                      |               |          | 2 199                                | 2 199  |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier               |               | 63 828   | 209 551                              | 209 551  |
| Emballages récupérables et divers                          |               | 21 099   | 5 692                                | 5 692  |
| <b>TOTAL</b>   |               | 87 638   | 2 521 705                            | 2 521 705  |
| Autres participations                                      |               |          | 1 500                                | 1 500  |
| Prêts, autres immobilisations financières                  |               | 129      | 650                                  | 650  |
| <b>TOTAL</b>   |               | 129      | 2 150                                | 2 150  |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                       |               | 146 439  | 2 540 261                            | 2 540 261  |

### Etat des amortissements

| Situations et mouvements de l'exercice                     | Montant début<br>d'exercice | Dotations<br>de l'exercice | Diminutions<br>Reprises | Montant fin<br>d'exercice |
|--|-----------------------------|----------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Autres immobilisations incorporelles                       |                             |                            |                         |                           |
| <b>TOTAL</b>   | 74 351                      | 414                        | 58 584                  | 16 181                    |
| Constructions sur sol propre                               | 43 910                      | 83 762                     |                         | 127 672                   |
| Installations techniques, Matériel et outillage industriel |                             | 54                         |                         | 54                        |
| Installations générales agencements aménagements divers    | 4 708                       | 2 090                      | 2 711                   | 4 087                     |
| Matériel de transport                                      | 1 763                       | 436                        |                         | 2 199                     |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier               | 184 545                     | 7 917                      | 63 828                  | 128 634                   |
| Emballages récupérables et divers                          | 24 329                      | 1 123                      | 21 099                  | 4 353                     |
| <b>TOTAL</b>   | 259 255                     | 95 382                     | 87 638                  | 266 999                   |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                       | 333 605                     | 95 797                     | 146 222                 | 283 180                   |

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

| Ventilation des dotations<br>de l'exercice  | Amortissements<br>linéaires | Amortissements<br>dégressifs | Amortissements<br>exceptionnels | Amortissements dérogatoires |          |
|---|-----------------------------|------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|----------|
|   |                             |                              |                                 | Dotations                   | Reprises |
| Autres immob.incorporelles TOTAL            | 4 14                        |                              |                                 |                             |          |
| Constructions sur sol propre                | 83 762                      |                              |                                 |                             |          |
| Instal.techniques matériel outillage indus. | 54                          |                              |                                 |                             |          |
| Instal.générales agenc.aménag.divers        | 2 090                       |                              |                                 |                             |          |
| Matériel de transport                       | 436                         |                              |                                 |                             |          |
| Matériel de bureau informatique mobilier    | 7 917                       |                              |                                 |                             |          |
| Emballages récupérables et divers           | 1 123                       |                              |                                 |                             |          |
| TOTAL                                       | 95 382                      |                              |                                 |                             |          |
| TOTAL GENERAL                               | 95 797                      |                              |                                 |                             |          |

### Etat des provisions

#### Etat des échéances des créances et des dettes

| Etat des créances                             | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an |
|---|--------------|----------------|---------------|
| Autres immobilisations financières            | 650          | 650            |               |
| Autres créances clients                       | 1 740 948    | 1 740 948      |               |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 5 207        | 5 207          |               |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés  | 11 873       | 11 873         |               |
| Débiteurs divers                              | 21 563       | 21 563         |               |
| Charges constatées d'avance                   | 8 782        | 8 782          |               |
| TOTAL   | 1 789 023    | 1 789 023      |               |

| Etat des dettes  | Montant brut | A 1 an au plus | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans |
|--|--------------|----------------|--------------|-----------------|
| Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine | 1 635 094    | 91 263         | 368 241      | 1 175 590       |
| Fournisseurs et comptes rattachés                        | 139 145      | 139 145        |              |                 |
| Personnel et comptes rattachés                           | 80 998       | 80 998         |              |                 |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux            | 142 165      | 142 165        |              |                 |
| Autres impôts taxes et assimilés                         | 3 567        | 3 567          |              |                 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés          | 125 235      | 125 235        |              |                 |
| Autres dettes  | 52 866       | 52 866         |              |                 |
| Produits constatés d'avance                              | 47 080       | 47 080         |              |                 |
| TOTAL  | 2 226 149    | 682 318        | 368 241      | 1 175 590       |
| Emprunts souscrits en cours d'exercice                   | 102 290      |                |              |                 |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice                  | 67 867       |                |              |                 |

### Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

|                         | Valeurs | Taux<br>d'amortissement |
|-------------------------|---------|-------------------------|
| Logiciels informatiques | 16 406  | 33.33                   |

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

| Catégorie                   | Mode     | Durée       |
|-----------------------------|----------|-------------|
| Agencements et aménagements | Linéaire | 7 à 10 ans  |
| Constructions               | Linéaire | 10 à 50 ans |
| Matériel de transport       | Linéaire | 5 ans       |
| Matériel de bureau          | Linéaire | 1 à 5 ans   |
| Mobilier                    | Linéaire | 1 à 5 ans   |

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

| Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan | Montant   |
|--|-----------|
| Créances usagers et comptes rattachés                                    | 1 740 948 |
| Autres créances  | 11 805    |
| Total  | 1 752 754 |

### Charges à payer

| Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan | Montant |
|--|---------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit                 | 371     |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                               | 64 419  |
| Dettes fiscales et sociales  | 132 334 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés                        | 125 235 |
| Autres dettes  | 59 866  |
| Total  | 382 224 |

### Charges et produits constatés d'avance

| Charges constatées d'avance | Montant |
|-----------------------------|---------|
| Charges d'exploitation      | 8 782   |
| Total                       | 8 782   |
| Produits constatés d'avance | Montant |
| Produits d'exploitation     | 47 080  |
| Total                       | 47 080  |

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2022**

---

**Aux Membres de l'association Quimper Cornouaille Développement,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

### **▪ CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

**A Quimper, le 31 mai 2023**

**Société OUEST CONSEILS AUDIT  
Commissaire aux Comptes  
Laëtitia GUILLEMOT**



## Rapport moral 2022

Le rapport d'activités soumis aux instances statutaires de Quimper Cornouaille Développement retrace l'ensemble de l'activité de l'Agence sur l'année écoulée.

L'édition 2022 se présente sous un nouveau format ayant pour principaux objectifs de mieux valoriser la parole des élus référents, de balayer de manière plus exhaustive les temps qui ont marqué l'année en identifiant davantage les domaines d'expertises, et en y incluant quelques données relatives au budget de l'Agence et à ses ressources humaines.

Pour 2022, on soulignera notamment :

- la candidature du GALPA Cornouaille retenue pour la nouvelle programmation DLAL FEAMPA 2021-2027
- le dépôt de candidature pour la nouvelle programmation LEADER
- le succès de la première édition de la Semaine de la pêche et de l'aquaculture en Cornouaille
- les rencontres de l'interSCoT de Cornouaille sur les enjeux du foncier de demain
- les rencontres de la mobilité en Cornouaille
- les 300 acteurs politico-socio-économiques réunis autour de l'événement cornouaillais d'intelligence collective Quimper Cornouaille · Attractivité & transitions
- le travail d'observation du foncier maritime
- la présentation des résultats du MOS 2008-2018
- la publication du nouveau guide « S'installer à Quimper Cornouaille »
- le guide pratique sur la création d'aires de camping-cars en Cornouaille
- les nombreux ateliers et groupes de travail ayant pour objectif d'enrichir le diagnostic du Contrat local de santé
- le tour des EPCI réalisé par l'équipe attractivité et ses visites d'entreprises
- la participation de Réseau TYNEO à 3 salons et l'organisation de nombreuses animations et conférences
- les rencontres du tourisme cornouaillais à Landrévarzec réunissant plus de 60 acteurs touristiques
- ialys au Cornouaille gourmand
- la participation de QCD à la première édition du Salon « Point de vue RH »
- ou encore l'implication du Conseil de développement dans de nombreux groupes de travail.

Le programme partenarial fait, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, l'objet d'une publication indépendante.

---

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le projet de rapport moral 2022 et le soumet à approbation de l'Assemblée générale.**

**L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le rapport moral 2022.**

**La Présidente,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a more complex, stylized set of strokes on the right, ending in a horizontal line.

**Isabelle ASSIH**

# RAPPORT<sup>2022</sup> D'ACTIVITÉS

Quimper Cornouaille Développement



## **SOMMAIRE**

**COMPOSITION DES INSTANCES**  
page 4

**UNE ÉQUIPE AU SERVICE DU TERRITOIRE**  
page 5

**BUDGET & RESSOURCES  
INFORMATION & COMMUNICATION**  
page 6

**AMÉNAGEMENT & OBSERVATION  
DU TERRITOIRE**  
page 7

**ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE  
ALIMENT - IALYS**  
page 8

**DESTINATION TOURISTIQUE**  
page 9

**PROGRAMMES EUROPÉENS**  
page 10

**TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**  
page 11

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ  
CRTE & PACTE DE COHÉRENCE**  
page 12

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT  
SIGLES & ACRONYMES**  
page 13

**CHRONOLOGIE 2022**  
page 14

**PUBLICATIONS**  
page 28

# ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

Dans un contexte global que d'aucuns décrivent volatile, incertain, complexe et ambigu, l'action publique territoriale est plus que jamais une ressource pour permettre aux habitants de vivre mieux et de dessiner le territoire qui répondra aux besoins futurs.

Comme dans de très nombreux domaines (économie, arts, sciences...), l'esprit et les pratiques collaboratives dans les politiques publiques sont parmi les plus fertiles, pour trouver la bonne échelle, mais aussi fédérer moyens, énergies, forces et intelligences et développer des ambitions conformes aux enjeux du moment et de demain.

Telle est la vocation première de notre espace de coopération territoriale qu'est Quimper Cornouaille Développement.

Un espace dans lequel les sept Présidentes et Présidents des communautés de communes et d'agglomération de Cornouaille partagent une vision commune du territoire et s'investissent, chacun dans un domaine, pour porter des actions utiles aux habitants.

Un espace dans lequel se retrouvent, au sein de nos instances dirigeantes comme dans les nombreux ateliers, groupes de travail et de pilotage, une impressionnante diversité d'acteurs, de secteurs d'activités, profils et missions, qui partagent leur temps, leurs idées, leurs connaissances pour servir la Cornouaille.

Ce rapport d'activité donne la parole aux élus référents de QCD, qui s'investissent tout au long de l'année auprès des équipes sur les grandes thématiques qu'aborde notre Agence : aménagement, habitat, observation territoriale, destination touristique, attractivité économique, fonds européens, transition énergétique, santé, pour n'évoquer que les principales.

En 2022, les membres du Bureau ont aussi souhaité mener une réflexion collective sur les activités de QCD, afin notamment de calibrer, au mieux des capacités, contraintes, priorités et opportunités, nos activités pour les années à venir.

Cette année aura vu de nombreux temps forts que je vous invite à (re)découvrir dans ce rapport d'activités, qui prend le parti de vous présenter, au fil des mois passés, ce que réalise notre Agence.

Cette pluralité d'actions sert un territoire fier de ses diversités, et conscient de sa nécessaire unité, quand il s'agit de relever les grands défis que nous partageons tous !

Isabelle ASSIH,  
Présidente de Quimper Cornouaille Développement



# COMPOSITION DES INSTANCES

## AU 31 DÉCEMBRE 2022

### MEMBRES DE DROIT

État - Préfet du Finistère - Philippe MAHÉ <sup>CA</sup>  
 État - DDTM - Stéphane BURON <sup>CA</sup>

### MEMBRES ADHÉRENTS

Quimper Bretagne Occidentale

Isabelle ASSIH (Présidente) <sup>B</sup>  
 Thomas FÉREC <sup>CA</sup>  
 Hervé HERRY <sup>CA</sup>  
 Ludovic JOLIVET <sup>CA</sup>  
 Marie-Pierre JEAN-JACQUES <sup>CA</sup>

Marc ANDRO (VP délégué) <sup>B</sup>  
 Daniel LE BIGOT <sup>CA</sup>  
 Jean-Luc LECLERCQ <sup>AG</sup>  
 Jean-Paul COZIEN <sup>AG</sup>  
 Alain DECOURCHELLE <sup>AG</sup>

CA Concarneau Cornouaille Agglomération

Olivier BELLEC (VP) <sup>B</sup>  
 Christian DAUTEL <sup>AG</sup>  
 Julie DUPUY <sup>AG</sup>  
 Marc BIGOT <sup>AG</sup>

Michel LOUSSOUARN <sup>AG</sup>  
 Morgane BRAESCU ANDRIEU <sup>AG</sup>  
 Catherine ESVANT <sup>AG</sup>

CC Pays Bigouden Sud

Stéphane LE DOARÉ (Secrétaire) <sup>B</sup>  
 Christine ZAMUNER <sup>AG</sup>  
 Gwenola LE TROADEC <sup>AG</sup>

Éric JOUSSEAUME <sup>AG</sup>  
 Yannick LE MOIGNE <sup>AG</sup>

CC Pays Fouesnantais

Roger LE GOFF (Trésorier) <sup>B</sup>  
 René ROCUET <sup>AG</sup>

Christian PENNANECH <sup>AG</sup>  
 Jean-Pierre MARC <sup>AG</sup>

CC Douarnenez Communauté

Philippe AUDURIER <sup>B</sup>  
 Henri SAVINA <sup>AG</sup>

Isabelle CLÉMENT <sup>AG</sup>

CC Haut Pays Bigouden

Josiane KERLOC'H <sup>B</sup>  
 Yves LE GUELLEC <sup>AG</sup>

Emmanuelle RASSENEUR <sup>AG</sup>

CC Cap Sizun - Pointe du Raz

Gilles SERGENT <sup>B</sup>  
 Gurvan KERLOC'H <sup>AG</sup>

Solène JULIEN - LE MAO <sup>AG</sup>

Conseil régional de Bretagne - Forough-Léa DADKHAH <sup>CA</sup>

Conseil départemental du Finistère - Alain LE GRAND <sup>CA</sup>

SYMESCOTO - David LESVENAN <sup>CA</sup>

SIOCA - Florence CROM <sup>CA</sup>

SCoT de CCA - Michel COTTEN <sup>CA</sup>

### MEMBRES ASSOCIÉS - CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Chambre d'Agriculture du Finistère - Hélène LE ROUX <sup>CA</sup>

CCIMBO Délégation de Quimper - Gwenola BAYES <sup>CA</sup>

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère - Gwenaëlle MUZELLEC <sup>CA</sup>

Albert BILLON <sup>CA</sup>

Maryvonne GUIAVARCH' <sup>AG</sup>

Malvina DAUDUS <sup>CA</sup>

Annie GOUZIEN <sup>AG</sup>

Marie-Noëlle PLÉNIER <sup>CA</sup>

Joël LE DANTEC <sup>AG</sup>

France HUNTZINGER <sup>AG</sup>

### BUREAU



Isabelle ASSIH  
Présidente



Marc ANDRO  
Vice-président délégué



Olivier BELLEC  
Vice-président



Roger LE GOFF  
Trésorier



Stéphane LE DOARÉ  
Secrétaire



Philippe AUDURIER



Josiane KERLOC'H



Gilles SERGENT

<sup>B</sup> Membre du Bureau, du CA et de l'AG

<sup>CA</sup> Membre du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale

<sup>AG</sup> Membre de l'Assemblée générale

Conseils d'administration en 2022 : 08.03 | 08.04 | 10.05 | 11.10 Assemblées générales ordinaires et extraordinaires en 2022 : 08.03 | 10.05

Bureaux en 2022 : 02.02 | 24.02 | 01.04 | 25.04 | 07.06 | 29.06 (élargi) | 20.09 | 26.09 (élargi) | 07.11



# UNE ÉQUIPE AU SERVICE DU TERRITOIRE

## PRÉSIDENTENCE

**Isabelle Assih**  
Présidente

**Marc Andro**  
Vice-président délégué

## DIRECTION | ADMINISTRATION GÉNÉRALE



**Tristan Douard**  
Directeur\*



**Mikael Bolloré**  
Directeur adjoint



**Soisik Dijon**  
Assistante de direction  
Communication institutionnelle



**Hélène Massonneau Kervern**  
Responsable ressources humaines



**Véronique Le Guen**  
Responsable finances et administration

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE RÉSEAU TYNEO



**Nicolas Kerloch**  
Responsable de pôle



**Aurore Guiboux**  
Chargée de mission  
renovation énergétique



**Marie-Charlotte Didou**  
Conseillère énergie particuliers



**Nicolas Le Pape**  
Conseiller énergie particuliers



**Isabelle Lejosne**  
Assistante de pôle  
Assistante d'accueil



**Anne-Laure Téqui**  
Conseillère énergie particuliers



**Marine Tollis**  
Conseillère énergie particuliers

## PROGRAMMES EUROPÉENS TERRITORIALISÉS CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



**Carole Escaravage**  
Responsable de pôle  
chargée du DLAL FEAMPA



**Véronique Cariou**  
Gestionnaire des programmes  
européens LEADER et DLAL FEAMP  
et comptable



**Muriel Le Brun**  
Assistante du pôle



**Valérie Le Vezo**  
Chargée de mission  
développement local  
Programme LEADER



**Anthony Trihan**  
Chargé de mission développement local

## CONTRAT LOCAL DE SANTÉ CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



**Anne-Maëlle Bodeven**  
Chargée de mission  
contrat local de santé



**Caroline Dubois**  
Chargée de mission  
contrat local de santé



**Anthony Trihan**  
Chargé de mission développement local

## AMÉNAGEMENT ET OBSERVATION DU TERRITOIRE



**Karine Le Sager-Diouf**  
Responsable de pôle



**Guillaume Cherel**  
Chargé d'études observatoires



**Fallou Mbacke**  
Chargé d'études habitat  
et aménagement



**Maëlle Salaün**  
Chargée d'études aménagement  
et mobilités



**Armand Souchon**  
Chargé d'études habitat  
et aménagement



**Morgane Yannou**  
Chargée d'études planification et  
aménagement - SCOT de l'Odet

## ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE / ALIMENT



**Maryse Brégeon**  
Cheffe de projet  
attractivité



**Emmanuelle Coacolou**  
Chargée de communication  
attractivité et digital



**Dominique Pennec**  
Cheffe de projet filière aliment  
Chargée de mission  
développement économique

## DESTINATION TOURISTIQUE



**Mathilde Paillot**  
Responsable de pôle



**Héloïse Colin**  
Chargée de mission tourisme



**Stéphane Allain**  
Chargé de mission tourisme



**Clémence Gauriveaud**  
Chargée de mission tourisme  
et attractivité résidentielle



**Koulmig Gouëne Hascoët**  
Chargée de mission tourisme



**Juliette Ajoux D. M.**  
Chargée de mission tourisme

## RESSOURCES



**Grégoire Marpillat**  
Chef de projet  
système d'information et data



**Gwendal Kerfriden**  
Développeur décisionnel\*\*



**Joséphine Chotard**  
Alternante

Comité de direction (CODIR)

Organigramme au 31 décembre 2022

\* Directeur par intérim en remplacement de Kim Lafleur, directeur

\*\* Animateur Datagences-Bretagne.bzh pour la Fédération des agences d'urbanisme et de développement de Bretagne

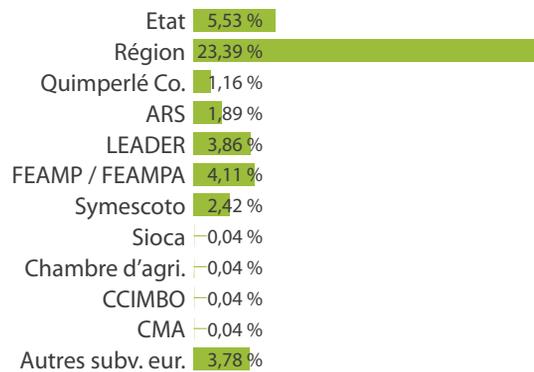
# BUDGET ET RESSOURCES

## Répartition des contributions

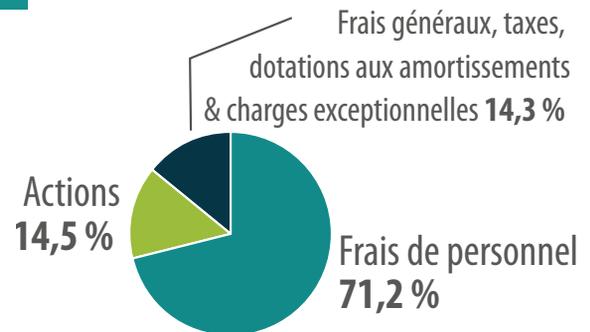
### Cotisations des membres EPCI



### Cotisations autres membres et subventions de fonctionnement



## Répartition des charges



**2,5** millions d'euros  
Budget global 2022

**37** salariés  
pour **32,4** ETP



- 25** femmes / **12** hommes ◀
- 27** CDI, **9** CDD, **1** alternante ◀
- Âge moyen : **43** ans ◀
- Ancienneté moyenne : **6** ans et 5 mois ◀
- 3** stagiaires pour **9** mois au total ◀
- 637** heures de formation pour 28 salariés concernés ◀  
(gestion de projets, animation de réunions, compétences managériales, sauveteur secouriste du travail)

# INFORMATION & COMMUNICATION

- 7 sites internet gérés par QCD :
  - qcd.bzh (site institutionnel) | 102 actualités en 2022
  - quimpercornouaille.bzh | 62 actualités en 2022
  - ialys.bzh
  - reseautyneo.bzh
  - procornouaille.com
  - macornouaille.bzh
  - cornouaille-animations.fr
- 2 sites internet en collaboration avec des partenaires :
  - datagences-bretagne.bzh
  - jobconjoins.bzh
- Lettre d'information électronique QCD : 11 n°s /an, 844 abonnés | lettre d'info ialys : 580 abonnés

### • Réseaux sociaux :

- quimpercornouailledeveloppement : 663 abonnés  
QCornouailleenourritvotreinspiration : 124 abonnés
- quimper cornouaille developpement : 3 127 abonnés  
quimper cornouaille nourrit votre inspiration : 2 368 abonnés  
ialys : 832 abonnés
- quimpercornouaille : 1 361 abonnés

### • Médias :

- 5 communiqués & dossiers de presse
- 3 points & conférences de presse



# AMÉNAGEMENT & OBSERVATION DU TERRITOIRE

Relever les défis de la sobriété foncière,  
du logement pour tous et de la mobilité durable.

Depuis l'adoption de la loi Climat et Résilience en 2021, la sobriété foncière est devenue un impératif incontournable des politiques d'aménagement qui va fortement en modifier les pratiques.

Les objectifs de réduction de consommation foncière constituent un défi majeur à relever en termes de planification territoriale, à l'échelle des SCoT notamment.

Pour accompagner la Cornouaille dans cette transition, l'agence a déployé en 2022 un outil de mesure spécifique, le MOS (Mode d'Occupation des Sols), qui a permis à chaque EPCI et chaque commune de visualiser concrètement ses consommations foncières. Elle a aussi initié un cycle de rencontres à l'échelle de l'InterScot pour faciliter l'appropriation de ce nouvel enjeu : « consommer mieux, consommer moins », applicable de manière transversale à toutes les politiques sectorielles (habitat, développement économique, mobilité, etc.).

Deux ateliers de sensibilisation à la loi Climat et Résilience ont été organisés à l'été 2022, destinés à clarifier les termes de cette nouvelle équation, à préciser les objectifs et le calendrier de la trajectoire vers le « zéro artificialisation nette » (ZAN) et à démontrer la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux modèles de développement plus économes en foncier, adaptés à chaque territoire.

En 2022, la mission d'observation de l'agence s'est particulièrement concentrée sur les questions foncières, par le déploiement du MOS (*cf. point aménagement supra*) sur la période de référence de la loi (2011-2021). L'objectif était de quantifier objectivement et de manière homogène sur l'ensemble de la Bretagne la consommation foncière passée. Le but à court terme est de définir l'enveloppe foncière qui sera territorialisée à l'échelle de chaque SCoT dans le SRADDET et à plus long terme de préfigurer un outil de suivi de la consommation foncière qui pourra éclairer la stratégie foncière de nos territoires dans un contexte où les modèles de développement, plus denses, vont fortement évoluer.

En 2022 QCD a également développé un nouvel objet d'observation, le foncier à vocation maritime qui contribue fortement à l'économie cornouillaise. Afin de mieux connaître ces espaces, les activités qui y sont localisées, leur logique d'implantation et leur dynamique de développement, QCD et le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille (SMPPPC) ont fondé un observatoire du foncier maritime, sur les 7 ports de pêche de Cornouaille.

La mise en place d'un outil SIG commun aux collectivités du territoire permettra d'apporter une meilleure connaissance du foncier pouvant demain accueillir les activités de

A côté de la question foncière, la question du logement est plus que jamais au centre des préoccupations de nos concitoyens. Hausse des prix, raréfaction du foncier, développement des locations touristiques, tension sur le marché locatif complexifient la satisfaction des besoins.

Le travail d'accompagnement réalisé par l'Agence auprès de l'ensemble des EPCI dans la définition et l'évaluation de leur politique de l'habitat et l'expertise qui en découlent a donc été particulièrement précieux. En 2022, QCD a réalisé l'évaluation à mi-parcours du PLH de QBO, animé des ateliers sur la qualité de l'habitat pour le Pays Bigouden, sur la mobilité résidentielle pour CCA pour nourrir leur plans d'action et amorcé un travail sur les locations touristiques.

Enfin, l'année 2022 a été marquée par des avancées sur la question des mobilités, dans un contexte où tous les EPCI sont désormais autorités organisatrices de la mobilité. Une première rencontre politique spécifique s'est réunie à l'échelle de l'interSCoT. Elle a conclu à la mise en place d'un lieu d'échanges pérenne sur les mobilités en Cornouaille pour partager de la connaissance, construire une stratégie commune et coordonner les projets : « les rendez-vous de la mobilité en Cornouaille ».

## Connaître pour agir

l'économie maritime sur les espaces relevant de la compétence du SMPPPC (domaine public portuaire), des communes (franges portuaires notamment) et des EPCI (Zones d'activités Economiques).

L'agence a parallèlement poursuivi ses missions d'observation habituelles, dans le domaine de l'habitat notamment. Une présentation des tendances des marchés a été faite aux acteurs du domaine, qui ont notamment confirmé la tension sur le marché locatif privé, les effets de report sur la demande locative sociale, la flambée des prix du foncier et de l'immobilier. Un focus a été fait sur les locations touristiques dont l'explosion concerne tout le territoire de la Cornouaille. L'observatoire a aussi nourri les démarches de révision et d'élaboration des PLH de CCA et du Pays Bigouden.

Concernant Datagences, des formations ont été délivrées en directions des élus et techniciens des EPCI pour vulgariser l'usage de cette riche plateforme de données, qui a notamment servi de support aux remontées de corrections sur le MOS en provenance des EPCI.



# ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

**Notre action collective en matière d'attractivité territoriale vise à faciliter les recrutements et accueillir de nouveaux actifs.**

Alors que depuis des décennies, la question de l'emploi se posait en termes de réduction d'un chômage de masse endémique, un retournement inattendu s'est révélé récemment, tout spécialement en Cornouaille : il est de plus en plus difficile de recruter. Cela vaut pour les entreprises comme pour les collectivités, à tous niveaux de postes et de qualifications, et les déterminants de ce phénomène sont nombreux.

Déterminés à agir utilement pour contribuer à résoudre ce phénomène prégnant, et alors que la Cornouaille ne cesse de démontrer son attractivité résidentielle et touristique, nous avons souhaité confirmer les orientations récentes : notre action collective en matière d'attractivité territoriale vise à faciliter les recrutements et accueillir de nouveaux actifs.

Tel est par exemple le sens de la sortie du guide « s'installer à Quimper Cornouaille », destiné à tous ceux qui envisagent de poser leur sac et travailler chez nous, à l'instar des autres contenus destinés, pour un recruteur, à « vendre un territoire en même temps que l'on propose un emploi ».

Par ailleurs, la mise en avant des talents de Cornouaille, ceux qui entreprennent et créent, vise à permettre de réaliser qu'il fait bon s'établir dans ce coin de Bretagne, où tout est possible ! Nos rencontres, dans chacun des EPCI, avec des entrepreneurs et acteurs de Cornouaille nous ont permis de constater la fabuleuse richesse et la complémentarité des mille facettes de notre Cornouaille.

C'est d'ailleurs ce qui est ressorti de notre journée du 18 novembre à Quimper, qui a vu se côtoyer et se rencontrer tant de profils différents, qui ont aimé partager leurs réalisations, leur attachement au territoire, leurs idées et leurs visions, dans une ambiance conviviale et avec une très grande intensité de contenu.

Ce sont les valeurs de la Cornouaille qui se sont exprimées et que nous défendons : partage, authenticité, créativité et audace !



# ALIMENT - IALYS

**Développer le rayonnement et favoriser la coopération des acteurs du pôle de compétences alimentaires de Quimper Cornouaille au service de la performance durable des entreprises.**

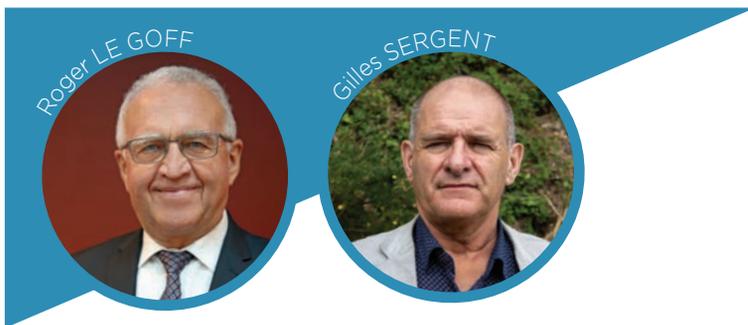
Le pôle aliment ialys est né en 2010 d'une rencontre entre entreprises, acteurs de la recherche, de la formation et une volonté politique, avec pour objectifs la reconnaissance et la dynamisation de la Cornouaille comme pôle alimentaire majeur. Le pôle de compétences alimentaires et les entreprises sont les bénéficiaires principaux de ialys, les actions étant tournées vers les professionnels ou le grand public, avec pour objectif la valorisation du pôle et de ses acteurs.

Si QCD et QBO portent ou financent la gouvernance, la communication et nombre d'actions vers les professionnels et le grand public, la dynamique ialys se fait aussi par les acteurs eux-mêmes, et en particulier la Technopole au travers notamment de sa conférence annuelle et des ateliers innov'agro.

En 2022, les acteurs ayant une appréhension différente et une vision souvent partielle de ce qu'est ialys, selon leur arrivée dans la dynamique, le réseau a souhaité redéfinir sa raison d'être, sous l'angle du développement durable, qui est leur préoccupation partagée.

La raison d'être proposée par le collectif a été formulée ainsi : « Développer le rayonnement et favoriser la coopération des acteurs du pôle de compétences alimentaires de Quimper Cornouaille au service de la performance durable des entreprises. »

Cette formulation, issue d'ateliers entre acteurs du pôle, permet de donner du sens à l'action menée collectivement, ce qui ouvre à l'approfondissement de la coopération dans les années à venir.



# DESTINATION TOURISTIQUE

Retirer le meilleur bénéfice du tourisme tout en servant durablement les intérêts des habitants de Cornouaille.

Depuis les années 2010, les acteurs cornouillais coopèrent pour proposer aux visiteurs et aux professionnels du tourisme des services attractifs et adaptés à leurs besoins. C'est un capital fort que nous souhaitons à tout prix cultiver dans le cadre de la Destination touristique qui réunit nos sept EPCI de Cornouaille ainsi que Quimperlé Communauté.

Il nous est apparu nécessaire d'interroger la stratégie touristique définie en 2018, notamment pour y intégrer davantage la dimension du développement durable. Cela nous a amené à de nombreux échanges, ateliers et concertations avec les acteurs touristiques, les EPCI, les offices de tourisme et la région Bretagne. L'objectif était de reformuler collectivement la stratégie cornouillaise, tout en préparant les conditions d'un soutien par la Région pour les années 2023 à 2025 à nos projets.

Nos actions de développement ont aussi été poursuivies, avec plusieurs réalisations qui marquent – et vont marquer demain – notre Destination.

Nous sommes tout d'abord satisfaits d'avoir pu finaliser notre schéma d'accueil des campings cars, reconnu de toutes parts, et qui s'est matérialisé par de nouveaux aménagements d'aires d'accueil conformes aux attentes de demain.

## Redéfinition de la stratégie et plan d'action 2023-2025

- Appui de l'agence Déclic pour la prise en compte des Objectifs de Développement Durable.
- Organisation d'une concertation élargie lors des Rencontres du tourisme cornouillais. Plus de 50 participants.
- Participation à 4 séminaires régionaux pour l'intégration des thématiques Identités, Transition, Innovation.

## Tourisme itinérant

- 5 prestataires touristiques accompagnés pour améliorer leurs services vélo.
- Intégration d'une carte Itinérance vélo, randonnée et camping-car au verso de la carte de Destination touristique, éditée à 82 000 exemplaires.
- Démarrage de l'extension du schéma d'accueil des camping-cars à Quimperlé Communauté.
- Mise en œuvre du schéma d'accueil des camping-cars : édition d'un guide pratique pour la création d'aires, soutien financier de 3 projets de création d'aires.

## Tourisme et Nautisme

- Réalisation d'une étude pour l'observation du Nautisme en Cornouaille.
- Accompagnement de 5 centres nautiques du Pays Bigouden dans le cadre du dispositif Projet Nautique Intégré de la région Bretagne.

Conscients de la chance que constitue notre littoral, nous avons aussi acté collectivement notre souhait de construire une ambition pour un nautisme en Cornouaille accessible à tous, habitants comme touristes.

2022 a également permis de valoriser la filière pêche auprès des visiteurs, dans le cadre d'une semaine inédite où nos sept ports de pêche étaient en fête ensemble. Les professionnels de la pêche et du tourisme ont pu pour la première fois échanger et apprendre à mieux se connaître, en vue de rendre accessible et compréhensible par tous une de nos filières économiques historiques.

Nous avons enfin lancé les premiers accompagnements d'entreprises pour leur ouverture au public, afin de développer un des grands points forts et originaux de la Cornouaille, mais aussi permettre au plus grand nombre de découvrir nos métiers et faciliter les embauches dans nos entreprises.

La Cornouaille souhaite poursuivre à l'avenir ce travail collectif, destiné à retirer le meilleur bénéfice du tourisme tout en servant durablement les intérêts de ses habitants.

## Tourisme des Savoir-Faire

- Coordination de la « Semaine de la pêche et de l'aquaculture ». 70 partenaires mobilisés, 100 animations sur 10 jours, entre 8 000 et 10 000 visiteurs sur les 5 sites-villages.
- Démarrage de l'accompagnement des entreprises à l'ouverture au public. 5 entreprises accompagnées entre fin 2022 et début 2023.

## Accompagnement des porteurs de projet

- Premiers conseils : environ 20 nouveaux contacts.
- Dispositif Fonds tourisme durable : 3 nouveaux porteurs de projets accompagnés, suivi et bilan des porteurs de projets de 2021.
- Dispositif Tourisme Social et Solidaire Intégré de la Région Bretagne : 2 projets suivis, Auberge de jeunesse de Concarneau et Emmaüs Primelin.



DESTINATION  
QUIMPER  
CORNOUAILLE



# PROGRAMMES EUROPÉENS

Deux dispositifs pour aider les projets porteurs pour la Cornouaille.

L'année 2022 constitue une année charnière pour les fonds européens territorialisés : achèvement des dispositifs conduits depuis 2014 (DLAL FEAMP et LEADER) et lancement des nouveaux programmes (à mener jusqu'en 2027).

Ainsi, plus de 70 projets structurants, innovants ont été accompagnés et soutenus sur l'ensemble du territoire à travers ces financements dédiés au développement rural et au secteur maritime. La diversité des porteurs de projets et des objectifs conduits est le reflet de l'identité culturelle cornouaillaise, du dynamisme économique et du fort capital de solidarités qui caractérisent le tissu social et humain du territoire.

Au-delà des réalisations, ces programmes - notamment à travers leurs instances décisionnelles - ont concouru à l'émergence de collaborations pérennes et à fédérer les acteurs autour d'enjeux stratégiques de développement. Fortes des expériences précédemment acquises (contrat de partenariat, axe 4 du fonds européen pour la pêche), les équipes techniques dédiées au sein de Quimper Cornouaille Développement ont également été garantes de la pleine réussite de ces programmes.

Dans un contexte socio-économique complexe, la reconduite des volets territoriaux de ces fonds européens jusqu'en 2027 offrent de réelles opportunités pour faire face aux nombreux défis à venir. Fruit d'un véritable travail prospectif et participatif insufflé par les élus de QCD (plus d'une centaine de partenaires contributeurs), les stratégies de développement définies dans ces dispositifs affichent l'ambition de la Cornouaille : accompagner les acteurs dans les transitions, favoriser le renouvellement des actifs, à travers des emplois attractifs, promouvoir les savoir-faire et les produits locaux et permettre le développement de nouvelles activités économiques.

La dynamique insufflée jusqu'ici doit se poursuivre, conduisant à renforcer les collaborations déjà initiées, faire émerger de nouveaux projets innovants, structurants et collectifs, à portée régionale voire nationale. Dans la continuité de ses missions, QCD veillera à accompagner les élus, les EPCI ainsi que l'ensemble des acteurs/partenaires, pour une coordination efficace de ces fonds.

## DLAL FEAMP 2014 -2021

- 24 projets soutenus sur la totalité de la programmation - 17 porteurs de projets
- Plus de 2,2 M€ de fonds publics (fonds européens et régionaux) attribués

## DLAL FEAMPA 2021 -2027 - ouverture à l'économie bleue

- Elaboration collaborative de la candidature de la Cornouaille au DLAL FEAMPA 2021-2027 (6 mois)
- 2 ateliers participatifs : une centaine de participants, acteurs du maritime
- 1 045 712 € de FEAMPA alloués à la Cornouaille jusqu'en 2027 pour soutenir des projets collectifs, innovants de l'économie bleue
- 1<sup>ère</sup> rencontre maritime des acteurs de l'économie bleue cornouaillaise
- 65 membres siégeant à la Commission Mer et Littoral (élus, scientifiques, administratifs, acteurs du monde associatif, de la société civile...)

## LEADER 2014 -2023

- 14 projets soutenus pour un montant de 363 k€ de FEADER en 2022
- 56 projets sur la totalité de la programmation

## LEADER 2023 -2027

- Elaboration collaborative de la candidature de la Cornouaille au LEADER 2023 -2027 :
  - 3 COFIL
  - 2 ateliers participatifs : 120 participants sur les deux événements
- Une dotation FEADER de 1 597 682 € pour la Cornouaille jusqu'en 2027 pour soutenir des projets accompagnant le développement rural



### Expérimenter un pôle alimentation durable et locale avec un point de vente collectif

Lieu de vacances réservé aux compagnons d'Emmaüs et leurs familles jusqu'en 2019, la communauté de Primelin a conçu un nouveau projet associatif d'un tiers-lieu mêlant accueil touristique, alimentation locale, coliving/coworking, événementiel et hébergement d'urgence avec le souhait d'ouvrir la communauté sur l'extérieur, aux habitants du Cap Sizun et aux vacanciers.

L'association A Vos Papilles regroupe 25 producteurs du Cap Sizun et du Pays Bigouden qui livrent des paniers alimentaires après commande en ligne sur le site internet. Les 2 associations expérimentent un projet de point de vente de produits locaux, en cogestion, dans les locaux d'Emmaüs Primelin et plusieurs actions de sensibilisation à une meilleure alimentation.

Projet soutenu par les fonds LEADER

Gilles SERGENT



# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

2022 une année record pour Réseau TYNEO !

14 ans après l'ouverture du service de conseil énergie à destination de la population de Cornouaille, Réseau TYNEO a enregistré près de 3 200 contacts en une année (+11 % par rapport au précédent record datant de 2019). Derrière ce nombre, ce sont autant de situations individuelles qui ont trouvé au sein d'un service de proximité des conseillers énergie capables de les informer, de les conseiller ou de les accompagner dans leur projet de rénovation énergétique. A l'heure du démarchage quasi permanent, l'accès à un service neutre, objectif et gratuit est précieux comme le montrent les enquêtes de satisfaction : 94 % des ménages sont satisfaits du service en 2022.

Cette bonne fréquentation est bien évidemment à corréliser à une communication nationale forte autour de la marque France Renov' mais également le fruit de moyens humains comme le service n'a jamais eu jusqu'à présent. Malgré cela, Réseau TYNEO a encore devant lui de nombreux champs de développement et de perfectionnement pour toujours mieux répondre aux demandes grandissantes de nos concitoyens cornouaillais.

Ce regain d'activité est aussi bien évidemment la résultante du contexte géopolitique qui a fait naître une crise énergétique soudaine et plus largement une prise de conscience du changement climatique et de ses effets dans la vie de tous les jours : canicule, incendie, sécheresse...

Ces événements ont démontré que des actions de sobriété et d'efficacité énergétiques pouvaient être enclenchées rapidement et que le développement des énergies renouvelables était une réponse à notre dépendance aux énergies carbonées.

Au-delà de la rénovation énergétique, thématique dans laquelle Quimper Cornouaille Développement est pleinement impliquée, l'Agence contribue, en appui des collectivités et des acteurs locaux, à apporter son expertise. Son objectif : contribuer au travers des PCAET, schéma directeur énergie, étude de potentiel en énergies renouvelables, à une mise en œuvre de la transition énergétique en Cornouaille.

## Information de 1<sup>er</sup> Niveau

- 3 515 appels entrants répondus :
  - 55 % transformés en information de 1<sup>er</sup> niveau
  - 45 % prise de RDV ou réorientation des ménages
- 16 minutes en moyenne par information de 1<sup>er</sup> niveau
- 1 964 contacts de 1<sup>er</sup> niveau (+ 19 % par rapport à 2021)

## Conseil Individualisé

- 351 RDV lors des 6 permanences délocalisées sur Douarnenez, Audierné, Pouldreuzic, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Concarneau
- 2,5 fois plus de permanences délocalisées à partir de septembre
- 233 RDV liés à l'installation de panneaux photovoltaïques
- 68 minutes en moyenne par RDV
- 1 106 conseils individualisés (+ 94 % par rapport à 2021)

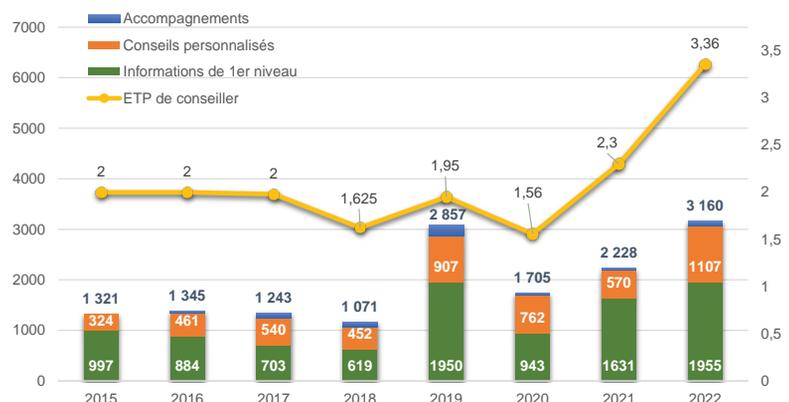
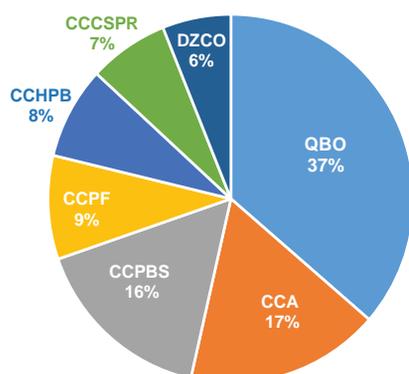
## Accompagnement

- 86 logements individuels
- 11 monopropriétés
- 1 copropriété
- 98 visites à domicile
- 98 accompagnements (+ 262 % par rapport à 2021)

## Dynamique territoriale

- 6 instances de suivi et pilotage (Cotech, Copil, Copar)
- 2 salons de l'habitat et festival de l'artisanat
- 19 animations et conférences
- 28 réunions avec des partenaires
- 2 Rendez-vous des pros
- 2 commissions Quailbat
- 6 réunions du Réseau régional Renov' Habitat Bretagne

**Provenance des ménages informés, conseillés ou accompagnés**



Isabelle ASSIH



Philippe AUDURIER



## CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Un outil de coopération et d'interconnaissance pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, et renforcer l'attractivité des métiers et du territoire.

En s'engageant dans la signature du Contrat local de santé (CLS), les collectivités cornouaillaises prouvent leur engagement à prendre en compte l'ensemble des questions liées à la santé des populations, quel que soit le public.

Le CLS entend en effet intégrer dans les politiques publiques les questions de santé qui sont l'une des préoccupations majeures des citoyens. L'accès à la santé pour tous, est une condition essentielle à l'égalité des chances.

Initié en mai 2019, le CLS aboutit à la concrétisation d'un plan d'actions élaboré en large concertation entre l'Agence régionale de santé de Bretagne, les collectivités locales, les associations représentatives, les établissements et institutions de santé de Cornouaille. Tous se sont vivement investis dans la construction de ce projet.

Ce contrat, qui sera signé pour une durée de cinq ans, constitue pour l'ensemble des acteurs de la santé de Cornouaille un outil de coopération et d'interconnaissance, indispensable à une bonne coordination des actions et des moyens de chacun. Il entend surtout être l'outil de référence pour anticiper les besoins des populations en développant la prévention, réduisant les inégalités de santé et renforçant l'attractivité des métiers et du territoire. Il s'agit des axes prioritaires portés pour ce contrat.

Préalablement à l'élaboration du CLS, un diagnostic local de santé a été présenté lors des différentes phases du projet. Par ailleurs, des groupes de travail thématiques réunissant plus de 100 acteurs de la santé et des collectivités ont permis de formuler des actions au plus proche des besoins de chacun.

Isabelle ASSIH



## PACTE DE COHÉRENCE

La région Bretagne souhaite signer un pacte de cohérence régionale et territoriale entre le Conseil régional et les EPCI et structures porteuses de SCoT de Cornouaille, afin de poser les grandes ambitions sur lesquelles les signataires entendent s'engager.

Ce pacte sera signé pour la période 2023-2027. Il définit deux principaux champs d'intervention : favoriser le développement et accompagner les transitions, appuyer les solidarités territoriales (entre bassins de vie et au sein même du bassin de vie).

QCD est mandatée pour opérer avec et pour le compte des EPCI afin de :

- animer la démarche avec les acteurs concernés
- rédiger le pacte en prenant en compte les besoins de chaque acteur tout en respectant le cadre de concertation qui sera établi
- être le lien entre la Région, les EPCI, les structures porteuses de SCoT, le Département, le Conseil de développement et tout autre acteur invité à prendre part à la démarche.

Pour ce faire, un travail de convergence et de coordination focalisé sur les enjeux du territoire est à opérer. Ce travail devra suivre le cadre établi par le Conseil régional de Bretagne.

La démarche implique un point de vigilance particulier sur les opportunités que ce pacte pourrait engendrer sur le développement d'expérimentations à l'échelle de la

Cornouaille et l'éventualité de disposer de moyens régionaux spécifiques. Il est toutefois entendu qu'aucun moyen spécifique n'est alloué au pacte.

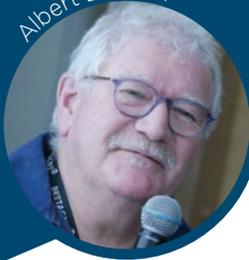
L'objectif du projet est de préparer la signature du pacte entre la région Bretagne et les parties prenantes du territoire.

Pour assurer la réussite de ce projet, il doit être avant tout le résultat d'une volonté politique à formaliser dans le document soumis à signature. Il doit pouvoir être une feuille de route portée par les élus cornouaillais.

Les projets déjà portés à l'échelle de la Cornouaille pourront servir de base à son élaboration (portraits de territoire de chaque EPCI, PADD des SCoT, les CRTE signés avec l'État...).

Le phasage à mettre en œuvre doit permettre de travailler le projet de façon séquentielle et de prévoir des étapes intermédiaires de travail.

Albert BILLON



# CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE CORNOUAILLE

Un nouveau Conseil de Développement s'est installé en septembre 2021 à l'échelle des 7 EPCI constituant aujourd'hui QCD. Elu pour 3 ans, il est constitué de 52 membres à parité homme / femme, membres bénévoles et volontaires, actifs ou retraités. L'année 2022 nous a permis de nous organiser, tant sur le plan interne, en constituant un certain nombre de groupes de travail, que sur le plan externe, en nous impliquant dans le réseau breton des Conseils de Développement ou par des échanges organisés avec le CESER.

Nous aurons 3 challenges majeurs à relever en 2023 :

- Impliquer le maximum de nos membres dans des groupes de travail, en s'appuyant sur l'expérience et la sensibilité de chacun.
- S'ouvrir au plus grand nombre de nos concitoyens, notamment les jeunes, en les associant à nos réflexions.
- Se faire connaître et reconnaître par nos élus territoriaux et autres partenaires de l'action publique. Nous devons apporter une valeur ajoutée à la mise en œuvre des décisions prises par les élus, par nos avis ou nos contributions.

Nous avons devant nous des défis colossaux à relever, qui nécessiteront pédagogie et accompagnements. Partager l'eau et l'occupation de nos sols ; habiter nos espaces de manière plus concentrée ; consommer mieux, consommer moins ; repenser notre rapport au travail, dans le temps et dans l'espace ; produire et consommer une énergie décarbonnée répondant à nos besoins ; réduire et mieux gérer nos déchets ; renaturer et favoriser la biodiversité ; produire et consommer local en quantité et en qualité ; préserver l'équilibre entre identité et attractivité, etc.....Ce sont autant de remises en question qu'il nous faut réaliser à court et moyen terme.

Tous ces changements de comportements, tant individuels que collectifs, ne seront efficaces que s'ils sont consentis. Librement consentis ! Plus qu'hier, il faudra expliquer et proposer, sans punir ni imposer. Par les vertus de l'exemplarité et de la possible reproduction. Il ne s'agit plus d'être « pour » ou « contre », de dire oui ou non, mais d'inventer de nouvelles voies pour préserver une société apaisée. Il faudra par contre choisir entre les frustrations du compromis et les soifs de radicalité aux plaisirs immédiats.

## SIGLES & ACRONYMES

**ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

**ADIL** : Agence départementale pour l'information sur le logement

**CAUE** : Conseil de l'architecture de l'urbanisme et de l'environnement

**CD(C)** : Conseil de développement (de Cornouaille)

**CLS** : Contrat local de santé

**CML** : Commission mer et littoral

**Copar** : Comité des partenaires ou Convention de partenariat

**Copil** : Comité de pilotage

**Cotech** : Comité technique

**CPTS** : Communauté professionnelle territoriale de santé

**CRTE** : Contrat de relance et de transition écologique

**CUP** : Comité unique de programmation

**DLAL** : Développement local menés par les acteurs locaux

**EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale

**FEAMP(A)** : Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche (et l'aquaculture)

**FNAU** : Fédération nationale des agences d'urbanisme

**GALPA** : Groupe d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture

**LEADER** : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (programme de fonds européens)

**MOS** : Mode d'occupation des sols

**PADD** : Projet d'aménagement et de développement durable

**PCAET** : Plan climat-air-énergie territorial

**PLU** : Plan local d'urbanisme

**PLUI** : Plan local de l'urbanisme intercommunal

**PLH** : Programme local de l'habitat

**RSE** : Responsabilité sociétale des entreprises

**SARE** : Service d'accompagnement à la rénovation énergétique

**SCoT** : Schéma de cohérence territoriale

**SRADDET** : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre du territoire

**ZAN** : Zéro artificialisation nette (Loi Climat & Résilience)

# JANVIER 2022

## À QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

**LANCEMENT DE FRANCE RÉNOV'**

01

La marque nationale Faire est remplacée par France Rénov'. Faire avec Réseau TYNEO devient Réseau TYNEO avec France Rénov'.



**QUIMPER CORNOUAILLE SUR PARIS JE TE QUITTE, la plateforme nationale de mobilités des Franciliens et habitants de métropoles en régions POUR ATTIRER DES ACTIFS**

04



Recrutement et promotion territoriale d'un territoire innovant qui allie équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Référencement de Quimper Cornouaille sur « Paris je te quitte ». 5 contenus digitaux pour les recruteurs et employeurs :

1 vidéo, 1 témoignage et 3 dossiers rédigés : « Travailler », « Partir vivre » et « Découvrir », réalisés en coopération avec les EPCI et les entreprises pour attirer des Talents en Cornouaille.

**TOUR ATTRACTIVITÉ DANS LES EPCI : Pays fouesnantais**

10

Présentation de la démarche d'attractivité et échanges avec les élus et techniciens sur les actions pour retenir et attirer des actifs.

Visites d'entreprises : Camping de l'Atlantique à Fouesnant et Finistère Mer Vent à la Forêt-Fouesnant.



**ATTRACTIVITÉ ET OFFICES DE TOURISME**

18

Présentation des actions attractivité aux offices de tourisme pour élaborer des actions communes.

**ATELIER CLS : autonomie**

21

Les participants ont échangé sur la population personnes âgées et adultes en situation de handicap avec des soucis liés à l'isolement et aux difficultés d'accès aux soins et aux droits, du maintien à domicile ainsi que du besoin de répit des aidants.

**ATELIER CLS : petite enfance & parentalité**

25

Les acteurs ont notamment fait remonter le besoin d'accompagner des parents, la difficulté à orienter les enfants ayant des besoins spécifiques, l'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale des familles et des difficultés d'accès aux droits et soins.

**CANDIDATURE DLAL FEAMPA 2021-2027 1<sup>er</sup> Cotech**

27

1<sup>er</sup> Comité technique en visioconférence avec les partenaires maritimes : présentation et validation du diagnostic et définition des principaux enjeux stratégiques à prendre en compte.

**2<sup>e</sup> webinaire consacré à la plateforme DATAGENCES-BRETAGNE.BZH**

28

**DATAGENCES BRETAGNE**  
le portail de données des agences d'urbanisme et de développement bretonnes



Datagences Bretagne met à disposition un riche entrepôt de données statistiques et d'observation territoriale en Open Data pour les chargés d'études et membres adhérents des 6 agences de la Fédération régionale des agences d'urbanisme et de développement.

Elle a pour vocation de mutualiser leur hébergement de données et de fournir des outils pour les valoriser. Outre la mise à disposition de données brutes, et de tableaux de bord à toutes les échelles géographiques sur la Bretagne (Loire-Atlantique incluse), la plateforme met également à disposition des outils de cartographie web pour des projets d'envergure régionale. C'est sur cette infrastructure technique que les remontées de correction du mode d'occupation du sol foncier (MOS foncier) ont été déployées pour le compte de la région Bretagne depuis la fin d'année 2022.

# FÉVRIER 2022

## À QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

**ATELIER CLS : jeunesse**

03

La réunion des acteurs a mis en lumière une situation de mal-être chez les jeunes, accentuée par la crise et qui a des conséquences sur leur santé. Des comportements à risques chez les jeunes sont évoqués (alcool, tabac, drogues, écrans...).

**« LES EXPERTS » SUR FRANCE BLEU BREIZH IZEL**

03

Réseau TYNEO est intervenu dans l'émission « les experts » sur France Bleu Breizh Izel pour répondre à des questions des auditeurs sur « Ma Prime Rénov' »

|   |    |  |
|---|----|--|
| <b>ATELIER CLS :<br/>santé mentale</b>  | 04 | Les partenaires mobilisés font état d'une offre sanitaire et médico-sociale structurée sur le territoire par l'EPSM (Etablissement Public de Santé Mentale) mais on observe des ruptures dans les parcours, un manque de formation des professionnels du domicile et peu de logements pour les patients.   |
| <b>CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :<br/>Groupe maritimité</b>   | 04 | 1 <sup>ère</sup> réunion du groupe maritimité du Conseil de développement pour une participation contributive au dossier de candidature DLAL FEAMPA 2021-2027.   |
| <b>DESTINATION TOURISTIQUE<br/>Cotech</b>   | 04 | Résultat de l'analyse par l'Agence DECLIC de la stratégie de développement touristique de la Destination votée en 2018 au prisme des objectifs de développement durable, en vue de préparer le futur plan d'action 2023-2025 de la Destination.  |
| <b>LES "NOUVEAUX QUIMPÉROIS" DANS LE TÉLÉGRAMME</b>   | 08 | Collaboration de QCD avec QBO pour mettre en avant des "nouveaux Quimpérois". 2 talents inspirants permettant aux cibles de l'attractivité de s'identifier et de se projeter sur notre territoire. Les talents participent à développer la notoriété de Quimper Cornouaille.   |
| <b>CANDIDATURE DLAL FEAMPA 2021-2027<br/>2<sup>e</sup> Cotech</b>   | 10 | 2 <sup>nd</sup> Comité technique : orientation et priorisation des enjeux stratégiques à prendre en compte dans la candidature DLAL FEAMPA 2021-2027.  |
| <b>INTERVENTION À DESTINATION DES ADHERENTS CAPEB 29</b>  | 10 | Conférence de Réseau TYNEO sur les aides financières, coanimée avec l'ADIL. Une quinzaine d'artisans étaient présents.   |
| <b>COMMISSION MARITIME</b>  | 14 | Validation et amendements par les élus des 7 EPCI des enjeux prioritaires de la stratégie cornouaillaise pour le DLAL FEAMPA 2021-2027. Ces enjeux avaient été définis lors du 1 <sup>er</sup> Cotech le 27 janvier.   |
| <b>CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT GT Ferroviaire</b>  | 15 | Réunion du groupe de de travail ferroviaire du Conseil de développement de Cornouaille : rassemblement de plusieurs acteurs afin de favoriser le développement de la ligne ferroviaire Brest-Quimper.  |
| <b>CANDIDATURE DE LA CORNOUAILLE AU DLAL FEAMPA 2021-2027<br/>2<sup>nd</sup> Atelier de concertation</b>        | 21 |  <p>Une cinquantaine d'acteurs du secteur maritime (élus, scientifiques, professionnels, acteurs de la société civile, acteurs de la formation et de la recherche, techniciens et administratifs) se sont mobilisés pour identifier des projets potentiels répondant aux enjeux de la Cornouaille dans le cadre du DLAL FEAMPA 2021-2027.</p> <p>Au final, plus d'une soixantaine de projets ont été identifiés, permettant de dessiner les contours de la stratégie du territoire dans le cadre de ces fonds.</p> |
| <b>ESPACE MER (NAUTISME) PAYS BIGOUDEN SUD &amp; DOUARNENEZ<br/>Réunion de lancement</b>                        | 22 | <p>Nautisme en Bretagne présente l'outil Espace Mer aux professionnels du nautisme et du tourisme du Pays Bigouden Sud, du Haut Pays Bigouden et du Pays de Douarnenez.</p> <p>Objectifs : encourager les visiteurs à pratiquer plus d'activités nautiques, initier des échanges entre les différents acteurs et bâtir une ambition collective cornouaillaise sur la nautisme.</p>    |
| <b>Bureau et Comité syndical du SYMESCOTO</b>   | 22 | Information des élus du syndicat sur la modification du SCoT de l'Odet sur son volet littoral, sur la nécessaire intégration de la loi Climat & Résilience dans la délibération de lancement de la révision, sur la méthodologie de calcul de la consommation foncière.  |
| <b>RÉUNION DES PROS DE RÉSEAU TYNEO<br/>Information thématique à destination des professionnels du bâtiment</b> | 24 |  <p>Pour ce RDV des pros, Réseau TYNEO a convié Mme Le Goff du Château, Architecte des Bâtiments de France, afin d'échanger avec les professionnels du bâtiment de travaux de rénovation énergétique entraînant une modification de l'aspect extérieur du bâtiment (changement de menuiseries, isolation par l'extérieur et installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques notamment) en secteur protégé. Cette rencontre, riche en échanges, a mobilisé une quinzaine de professionnels.</p>    |
| <b>TOUR ATTRACTIVITÉ DANS LES EPCI :<br/>Concarneau</b>   | 28 | <p>Présentation de la démarche attractivité aux élus et techniciens en présence des talents de Quimper Cornouaille :</p> <p>Sophie Vercelletto, Roland Jourdain d'Explore et Clément Chabot du Low tech-Lab.</p> <p>Visite des entreprises Mer Concept et Scamba.</p>   |

# MARS 2022

## À QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

|  |          |   |  |
|--|----------|---|--|
| <b>3 RÉUNIONS D'INFORMATION PHOTOVOLTAÏQUE</b>               | 03       | Dans le cadre de la promotion du cadastre solaire de QBO, Réseau TYNEO a tenu 3 réunions d'information sur le solaire photovoltaïque à Briec, Pluguffan et Ergué-Gabéric (les 3, 9 et 15 mars). 53 personnes ont été sensibilisées.   |  |
| <b>COPIL DESTINATION</b>                                     | 04       | Pour préparer le futur contrat de développement touristique 2023-2025 entre la Destination et la Région, le Copil a invité Anne Gallo, vice-présidente tourisme de la région Bretagne et son équipe, et défini les 5 axes prioritaires du plan d'action à annexer au contrat.   |  |
| <b>CONSEIL D'ADMINISTRATION &amp; ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>     | 08       | A l'ordre du jour : programme partenarial et budget 2022, création d'un comité houlomoteur pour la Cornouaille, point d'information CRTE, CLS et candidature DLAL FEAMPA.   |  |
| <b>CRTE Cotech</b>   | 11       | Présentation des projets inscrits dans le CRTE de l'Ouest Cornouaille Odet aux partenaires. Temps d'échange avec les opérateurs de l'État (Agence de l'eau...), de la région Bretagne et du département du Finistère.   |  |
| <b>SOIRÉE CINÉ-DÉBAT La Forêt-Fouesnant</b>                  | 12       | Sur le thème de l'habitat et des économies d'énergie, une soirée-débat organisée par l'association La Forêt verte de La Forêt-Fouesnant qui a réuni une trentaine de personnes, Réseau TYNEO est intervenu sur les économies d'énergie.   |  |
| <b>TOUR ATTRACTIVITÉ DANS LES EPCI Douarnenez</b>            | 14       | En présence de nombreux élus et techniciens, échanges sur les actions attractivité de QCD et de l'EPCI, et coopérations à envisager.<br>Visite de Massilly Franpac, suivie d'une collaboration avec QCD pour la réalisation de leur vidéo "marque employeur".   |  |
| <b>CANDIDATURE DLAL FEAMPA 2021-2027 2° Cotech</b>           | 14       | Présentation et validation par les membres du Cotech de la stratégie DLAL FEAMPA cornouaillaise, des objectifs opérationnels et de la maquette financière associée.   |  |
| <b>CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT Groupe de travail CLS</b>        | 14       | Groupe de travail sur le Contrat local de santé.  |  |
| <b>IALYS : Lancement réseau techniciens et communicants</b>  | 15       | 1 <sup>ère</sup> réunion des techniciens et communicants du réseau ialys, qui officialise leur appui au comité cluster préexistant. Cette reconnaissance a facilité, par la suite, leur implication dans la démarche de définition de la raison d'être de ialys. (20 participants)  |  |
| <b>RENCONTRE ATTRACTIVITÉ ET CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT</b>    | 15       | Rencontre avec le groupe de travail attractivité du Conseil de développement pour évoquer les coopérations possibles.   |  |
| <b>HALIEUTIQUE : Filière algues</b>                          | 16       | Rencontre des élus cornouaillais avec les membres du Cluster Algues (dédié à la structuration de la filière algues) dans une optique d'intégration.   |  |
| <b>RENCONTRE MARKETING TERRITORIAL DE LA MARQUE BRETAGNE</b> | 17       | Sur proposition de QCD, une vingtaine de spécialistes bretons du marketing territorial ont "débarqué" au Guilvinec pour travailler sur la RSE et l'attraction de talents et rencontrer talents et acteurs cornouaillais : G. Le Noane de Marguerite & Cie et Haliotika.   |  |
| <b>DESTINATION : Atelier Vélos</b>                           | 17       | Deux premiers ateliers de création de séjours itinérants vélo à Quimper et à Concarneau, accompagnés par l'agence Ma Formation Tourisme. Recensement des itinéraires et des prestataires touristiques potentiels.   |  |
| <b>RÉSEAU TYNEO AU SALON DE L'HABITAT DEFICOM à Quimper</b>  | 19<br>21 | Durant 3 jours, Réseau TYNEO a reçu plus de 200 personnes sur son stand.<br>A l'occasion de ce salon, des rendez-vous individualisés ont été proposés dans le cadre du forum de l'immobilier (aux côtés des notaires, des courtiers en prêts immobiliers et de l'Union fédérale des consommateurs Que Choisir). Une dizaine de ménages ont été reçus. |   |
| <b>Comité syndical du SYMESCOTO</b>                          | 22       | Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 ainsi que du budget primitif 2022. 3 délibérations : lancement de la révision générale (objectifs et modalités de la concertation), bilan de la concertation préalable sur la modification simplifiée loi ELAN, modalités de mise à disposition du public du projet.                        |  |

**LA RÉGION À LA  
RENCONTRE DES  
ACTEURS MARITIMES DU  
PAYS DE CORNOUAILLE**

22



Daniel Cueff Vice-Président Mer et littoral de la région Bretagne, Gaël Le Meur, élu régionale et les services de la Région ont rencontré des partenaires et porteurs de projets, accompagnés par le GALPA Cornouaille dans le cadre du DLAL FEAMP 2014-2021.

La visite a démarré à l'atelier des Paniers de la Mer, puis s'est poursuivie à la Compagnie Bretonne, deux structures situées à Penmarc'h.

**CONTRAT LOCAL  
DE SANTÉ :  
2<sup>e</sup> COPIL  
Présentation des premiers  
éléments de diagnostic  
et priorisation des enjeux  
pour les 5 années à venir**

24



Le Copil rassemble les EPCI signataires du CLS ainsi que des institutions et acteurs de la santé, du médico-social et du social du territoire.

Les principaux enjeux ressortis : la mise en place d'actions de prévention, la promotion des comportements favorables à la santé, l'inclusion, le repérage des situations difficiles, l'accessibilité (numérique, financière, géographique) aux soins, aux droits et à l'information.

**RENCONTRES  
DU TOURISME  
CORNOUILLAIS  
(Landrévarzec)**

25



Une mobilisation d'une soixantaine d'acteurs touristiques (élus, professionnels, offices de tourisme) pour construire le plan d'action de la Destination Quimper Cornouaille, dans un cadre posé par les élus de la Destination, grâce à des conférences et un forum ouvert.

L'objectif de ces rencontres était d'enrichir un plan d'actions collectif pluriannuel, mixant projets privés et publics pour lesquels des financements régionaux peuvent être mobilisés.

**ATELIER IALYS  
INNOV'AGRO**

29

Présentation des services du CEA Tech aux entreprises de Cornouaille lors d'un atelier ialys organisé par la Technopole Quimper Cornouaille au CEATech.

**« LES EXPERTS »  
SUR FRANCE BLEU  
BREIZH IZEL**

29

Réseau TYNEO est intervenu dans l'émission « les experts » sur France Bleu Breizh Izel pour répondre à des questions des auditeurs sur « Ma Prime Rénov' »

**CONSEIL DE  
DÉVELOPPEMENT**

31

Groupe de travail attractivité / aménagement.

## AVRIL 2022 À QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

**TOUR ATTRACTIVITÉ  
DANS LES EPCI  
Cap Sizun - Pointe du RAZ**

04

Échanges avec élus et techniciens sur les actions pour retenir et attirer des talents dans le Cap Sizun - Pointe du Raz.

Visites de l'Atelier Jean Moulin avec Alouette Surfboard à Plouhinec et la distillerie Moby Dick à Plogoff.



**Lancement des  
DÉJEUNERS IALYS**

05

15 participants au premier déjeuner informel de rencontre et d'interconnaissance des acteurs de ialys au restaurant d'application du CFA de la CMA du Finistère à Cuzon.

**COMITÉ DE  
PROGRAMMATION  
LEADER 2014-2022**

06

Présentation de 4 projets pour avis d'opportunité et 4 projets pour avis de programmation. Puis présentation des premiers résultats de l'évaluation LEADER 2014-2022.

**CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

08

En visioconférence, l'instance est dédiée exclusivement à la candidature de la Cornouaille au DLAL FEAMPA 2021-2027. Validation du dossier de candidature (stratégie et maquette financière) avant dépôt à la région Bretagne.

**PORTRAIT DE NÉO-  
CORNOUILLAIS SUR  
FRANCE 3 BRETAGNE**

14

Collaboration avec France 3 Bretagne pour mettre en avant des talents (2 porteurs de projets CCPF et QBO) auxquels s'identifier pour venir travailler en Cornouaille. 2 reportages au JT « Ils ont laissé derrière eux le bitume et la frénésie parisienne pour ce coin du Finistère où ils bâtissent leur nouvelle vie ».

Dépôt de la  
CANDIDATURE  
DLAL FEAMPA

20

Aboutissement du travail de co-construction mené avec les acteurs du maritime et les élus cornouaillais : une stratégie, un plan d'action pour le territoire intitulé « La Cornouaille, un territoire maritime résilient engagé dans les transitions ». La région Bretagne examinera l'ensemble des dossiers de candidatures pour une sélection des GALPA en mai. Les territoires candidats seront amenés à venir défendre leur dossier lors d'une audition. La sélection définitive des GALPA retenus est attendue pour juillet 2022.

CONSEIL DE  
DÉVELOPPEMENT  
Groupe de travail CLS

25

Réunion du groupe de travail sur le Contrat local de santé

CONFÉRENCE DE  
PRESSE SPAC

28

Conférence de presse au musée de la conserverie A. Le Gall (à Loctudy) pour annoncer la première édition de la Semaine de la pêche et de l'aquaculture qui sera lancée le 27 mai à Quimper.

Lancement de la  
CANDIDATURE  
LEADER 2023-2027

28

Le Copil a défini les premières orientations stratégiques de la candidature de la Cornouaille pour le développement des zones rurales.

PROJET DE TERRITOIRE  
DU PAYS BIGOUDEN SUD :  
atelier de travail sur  
le plan d'actions

29



Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire du Pays Bigouden Sud, QCD a animé un 3<sup>e</sup> atelier réunissant une vingtaine d'élus.

Cet atelier a permis de présenter la stratégie de développement communautaire formalisée par les élus à l'horizon 2030 et de travailler sur les actions à mettre en œuvre pour relever les défis que le Pays Bigouden Sud a pu identifier.

## MAI 2022 À QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

SCHÉMA D'ACCUEIL  
DES CAMPINGS-CARS  
Un guide pratique pour  
les collectivités et les  
propriétaires privés

02



Fruit des nombreux échanges entre élus, prestataires touristiques, offices de tourisme, et apport technique du bureau d'études Recycligo, ce guide pratique donne tous les conseils utiles aux communes et EPCI pour les accompagner dans leurs projets d'aménagement d'aires de stationnement ou de services et améliorer l'accueil des camping-caristes.

Diffusé aux communes, EPCI, offices de tourisme, campings de Cornouaille dans sa version papier, il est également téléchargeable sur le site ProCornouaille.

COMITÉ DE PILOTAGE  
RÉSEAU TYNEO

02

Instance dédiée au suivi et pilotage de Réseau TYNEO, il est composé des vice-présidents habitat des collectivités. À l'ordre du jour : présentation du bilan 2021 et du projet de convention SARE 2022 Région - QCD.

GRUPE DE TRAVAIL  
CLS : petite enfance  
& parentalité

06

Pour répondre aux enjeux prioritaires, les acteurs ont proposé de développer la formation aux compétences psychosociales, de favoriser la rencontre des parents ou encore d'organiser des temps d'information sur le handicap et former les professionnels.

FESTIVAL DE  
L'ARTISANAT

06  
08

Réseau TYNEO aux côtés de l'ADIL du Finistère sur le Festival de l'artisanat. À la rencontre des ménages pour répondre à leurs questionnements. Exposition sur la rénovation performante et animation avec des vélos générateurs d'électricité.

CONSEIL  
D'ADMINISTRATION &  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

10

A l'ordre du jour : rapport d'activités et clôture des comptes 2021, programme LEADER, convention de partenariat SARE, InterSCoT de Cornouaille.

PRÉSENTATION DE QCD  
à Douarnenez  
Communauté

12

La présidente Isabelle ASSIH, le vice-président délégué Marc ANDRO et Tristan DOUARD, directeur de l'Agence, présentent les missions et les orientations politiques de QCD aux conseillers communautaires de Douarnenez communauté,

GRUPE DE TRAVAIL  
CLS : autonomie

17

Atelier de réflexion réunissant les partenaires de la thématique autonomie en vue d'élaborer le plan d'actions du Contrat local de santé.

CONSEIL DE  
DÉVELOPPEMENT  
Lignes ferroviaires

17

Groupe de travail réunissant 4 conseils de développement bretons pour l'amélioration de la ligne ferroviaire Brest-Quimper et la dorsale Sud Bretagne Lorient-Nantes.

**JOB DATING #PASSEZ  
A L'OUEST A PARIS**

17

Afin d'inciter de nouveaux talents à venir travailler en Cornouaille, QCD a participé, à l'invitation de Quimper Bretagne Occidentale, au job dating piloté par Brest métropole.

**GROUPE DE TRAVAIL  
CLS : Santé mentale**

20

Des propositions d'actions ont été formulées telles que l'organisation de temps d'information, la formation des professionnels non spécialisés de santé, des temps d'échange de pratiques entre les professionnels et l'accompagnement des familles aidantes.

**TOUR ATTRACTIVITÉ  
DANS LES EPCI  
Pays Bigouden Sud**

23

Les nombreux élus présents ont exprimé le souhait d'actions renforcées sur la notoriété et la fierté d'appartenance ; l'attractivité résidentielle et touristique, le logement des actifs et saisonniers.

Visite de Marinoë (Lesconil) et de la Brasserie Merlin (Penmarch).



**SEMAINE DE LA PÊCHE ET  
DE L'AQUACULTURE EN  
CORNOUAILLE  
(SPAC)  
Quimper  
Le Guilvinec  
Douarnenez  
Concarneau  
Audierne**

27



Organisée par QCD et le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère, l'objectif de cet événement visait à redonner toutes ses lettres de noblesse à une filière économique majeure en Cornouaille.

Après 10 mois de mise en réseau, de concertation et de préparatifs, la SPAC a été lancée dans la capitale historique de la Cornouaille, avec un village spécialement installé au pied de la cathédrale et des animations dont une criée au profit de la SNSM.

Cette manifestation itinérante, proposant une centaine d'animations sur 10 jours dans toute la Cornouaille, a permis de parler gestion des ressources, mais également de faire découvrir les métiers et les formations, ou encore d'assister à des démonstrations culinaires par des chefs locaux.

10 000 Cornouillais ont pu participer à cette première édition de la SPAC.

Cet événement a bénéficié de financements FEAMP.



27 mai  
au 6 juin



**TOUR ATTRACTIVITÉ  
DANS LES EPCI  
Quimper Bretagne  
Occidentale**

30

7<sup>e</sup> et dernière rencontre du tour des EPCI. Présentation de la démarche et souhaits de QBO de développer l'hospitalité des nouveaux actifs et de répondre à la problématique du logement, frein au recrutement des entreprises, très nombreuses sur l'agglomération.



**AUDITION DE LA  
CANDIDATURE DU  
GALPA AU DLAL FEAMPA**

28

Une délégation de partenaires du territoire - élu, directeur de QCD, technicienne et 3 acteurs clés du secteur maritime cornouillais (MNHN, ABAPP et Conserverie Pointe de Penmarc'h) a été défendue le dossier de candidature auprès de la Région. L'occasion d'échanger sur les éléments clés du dossier (stratégie, maquette financière, perspectives offertes par le DLAL FEAMPA 2021-2027 pour promouvoir une économie bleue durable au plus proche des besoins du territoire).

# JUIN 2022

## À QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

**COTECH CLS**

02

Le Comité technique est une instance qui vise à préparer les comités de pilotage. Il se compose des référents techniques des 6 EPCI signataires ainsi que de CCA et d'acteurs de la santé sur le territoire tels que le CHIC, l'EPSM, Appui santé en Cornouaille ou encore l'IREPS.

**FONCIER MARITIME  
Port de Saint-Guénolé  
Penmarc'h**

02

Groupe de travail pour le lancement de la démarche d'observation du foncier maritime sur le Port de Saint-Guénolé à Penmarc'h menée en partenariat avec le Syndicat mixte des Ports de Pêche et de Plaisance de Cornouaille. Présentation de l'outil d'observation cartographique.

**CONFÉRENCE DES SCOT**

07

La Conférence des SCoT est une instance de concertation entre les territoires de SCoT et la Région pour déterminer les modalités d'application de la trajectoire de sobriété foncière (ZAN) imposée par la loi Climat & Résilience dans le document de planification régionale, le SRADDET.

**PRÉSENTATION QCD  
AU BUREAU DU PAYS  
BIGOUDEN SUD**

09

Présentation des missions et des orientations politiques de QCD au Bureau communautaire du Pays Bigouden Sud, avec la présidente Isabelle Assih, le vice-président délégué Marc Andro et Tristan Douard, directeur de l'Agence.

**COPIE DESTINATION  
à Fouesnant**

16

Fléchage des financements régionaux, étude sur le logement des saisonniers avec le pôle aménagement, label « Tourisme & handicap », retour sur la Semaine de la Pêche et de l'Aquaculture en Cornouaille.

**ATELIER INNOV'AGRO**

17

Atelier ialys organisé par la Technopole Quimper Cornouaille sur le thème de l'alimentation des personnes âgées.

**Comité syndical du  
SYMESCOTO**

21

Information des élus du syndicat sur le projet de modification simplifiée du SCoT, sur la conférence des Scot de Bretagne et sur le séminaire de sensibilisation à la loi Climat & Résilience des 27 juin et 6 juillet.

**FRESQUE À HALIOTIKA  
Semaine de la pêche  
et de l'aquaculture en  
Cornouaille (SPAC)**

21

Inauguration de la fresque de l'escalier d'Haliotika, cité de la pêche au Guilvinec, l'une des « traces » laissées par la SPAC. L'oeuvre a été dessinée par l'artiste Marine B.

En présence de Jean-Luc Tanneau maire du Guilvinec, Anna Latimier Directrice d'Haliotika, Marine B artiste peintre, Tristan Douard et Mathilde Paillot de QCD.



**RÉUNION PUBLIQUE  
D'INFORMATION SUR  
LE PHOTOVOLTAÏQUE  
à Douarnenez**

22



Face à la demande croissante d'informations sur l'installation de panneaux solaires, Réseau TYNEO a animé cette réunion publique qui a attiré plus de 70 personnes.

Parmi les sujets abordés : fonctionnement des installations solaires, photovoltaïques, thermiques et hybrides, contraintes d'installations techniques et administratives ou encore coût et aides financières mobilisables.

**RENCONTRES DE  
L'INTERSCOT DE  
CORNOUAILLE SUR LES  
ENJEUX DU FONCIER  
DE DEMAIN – Atelier  
loi Climat & Résilience  
à destination des élus  
et des techniciens**

27



2 sessions (27 juin et 6 juillet) ont contribué à clarifier les définitions (consommation foncière planifiée / effective ; artificialisation des sols, renaturation, etc.), à préciser les objectifs, présenter le calendrier de la trajectoire vers le ZAN et à démontrer la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux modèles de développement urbain plus économes en foncier, contextualisés et adaptés à chaque territoire.

**JOURNÉE ADN DE  
TERRITOIRE**

21

Réunion à Vannes avec la Région et l'ensemble des Destinations touristiques de Bretagne afin de préparer la stratégie touristique cornouillaie 2023-2025.

**Réunion des élus et  
animateurs du  
RÉSEAU RÉNOV' HABITAT**

28

Premier temps d'échanges avec élus et animateurs du réseau Renov'Habitat Bretagne pour l'élaboration des orientations du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) en Bretagne.

**COTECH CONTRAT  
LOCAL DE SANTÉ  
(suite)**

28

Faisant suite aux ateliers qui se sont tenus au printemps, ce second Cotech avait pour objectifs de reprendre l'ensemble des propositions d'actions et de les réorganiser dans le but de bâtir un plan d'actions qui sera soumis au vote du Comité de pilotage.

**BUREAU QCD**

29

Premier Bureau élargi aux directeurs généraux des services de Cornouaille dédié à la « stratégie politique cornouillaie 2023-2026 ».

**FONCIER MARITIME  
Port du Rosmeur  
Douarnenez**

30

Groupe de travail pour le lancement de la démarche d'observation du foncier maritime sur le Port du Rosmeur à Douarnenez menée en partenariat avec le Syndicat mixte des Ports de Pêche et de Plaisance de Cornouaille. Présentation de l'outil d'observation cartographique.

# JUILLET 2022

## À QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

**Premier Atelier de concertation pour la CANDIDATURE LEADER 2023-2027**

05



Une soixantaine de personnes d'horizons divers (porteurs de projets, associations, maires, élus communautaires, partenaires...) ont réfléchi collectivement aux enjeux des zones rurales de Cornouaille, en matière de solidarité, transition et innovation, autour d'un objectif partagé : maintenir et cultiver la dynamique de liens insufflée et l'esprit collaboratif qui s'est révélé dans le cadre de la précédente programmation, afin de prolonger et nourrir « le faire ensemble » pour le développement rural en Cornouaille.

**RENCONTRES DE L'INTERSCoT sur les enjeux du foncier**

06

2<sup>e</sup> rencontre de l'InterSCoT de Cornouaille sur les enjeux du foncier de demain. Atelier loi Climat & Résilience.

**COMITÉS DE PROGRAMMATION ET DE PILOTAGE LEADER**

08

Un Comité LEADER en 2 formats : un comité de programmation LEADER 2014-2022 pour la sélection de 4 projets et un comité de pilotage LEADER 2023-2027 pour valider les enjeux dégagés lors de l'atelier de concertation.

**3<sup>e</sup> COPIL du CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**

08



Objectif de ce Copil : valider la proposition de plan d'action. Articulation autour de 4 axes : prévention et promotion de la santé, réduction des inégalités de santé sociales et territoriales, attractivité des métiers du soin, de l'accompagnement et du territoire, santé environnementale.

Après vote des participants, il est acté que le plan d'action CLS comprendra 21 fiches actions.

**1<sup>ÈRE</sup> RENCONTRE DE LA MOBILITÉ EN CORNOUAILLE**

13

Animé par Isabelle Assih, ce temps d'échange politique associant présidents, vice-présidents et techniciens en charge des mobilités des EPCI de Cornouaille, visait à définir les actions à mettre en œuvre à l'échelle cornouaillaise en matière de mobilités.

Celle-ci a notamment permis de dresser le panorama de l'organisation des mobilités en Cornouaille, de prioriser les enjeux majeurs des élus, de faire émerger des pistes de travail communes et l'organisation de temps d'échanges thématiques.



**ESPACE IALYS INNOVATION-RECHERCHE AU CORNOUAILLE GOURMAND dans le cadre du Festival de Cornouaille**

21 au 24



4 jours pour valoriser les savoir faire locaux de l'alimentation et de la production, des entreprises locales et des associations, mais aussi des animations.

Un espace dédié aux transitions alimentaires avec Labocéa et le PAT de QBO et des tests de nouveaux produits, avec l'appui de Sensostat, conseil en analyse sensorielle : Saupiquet, Guyader Gastronomie, le Beau Gueuleton/Gutu, L'Herbe folle, La Marmite de Lanig/Larzul.

# AOÛT 2022

## À QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

**BOITE À OUTILS de [www.quimpercornouaille.bzh](http://www.quimpercornouaille.bzh)**

04

Optimisation de la Boîte à outils qui réunit les outils mis à disposition des acteurs socio-économiques pour valoriser le territoire dans leurs démarches de recrutement : pack recruteur, kit de com, photothèque, vidéothèque...

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT**

29

Rencontre du Bureau du Conseil de développement avec Michel Canévet, sénateur du Finistère, autour de son projet de modification de la loi Littoral.

# SEPTEMBRE 2022

## À QUIMPER CORNOUILLE DÉVELOPPEMENT

### CONFÉRENCE DES SCOT

05

Réunion du cycle de la Conférence des SCOT. Travail d'ateliers sur les projets d'envergure et les critères de territorialisation de l'enveloppe foncière allouée à la Région.

### RAISON D'ÊTRE DE IALYS

07

1<sup>ère</sup> réunion du groupe projet pour la définition de la raison d'être de ialys avec le cabinet ImmaTerra : organisation et réflexion sur la méthodologie.

### RÉUNION DLAL FEAMPA & 1<sup>ÈRE</sup> RENCONTRE DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE BLEUE CORNOUAILLAISE

07



Réunion technique DLAL FEAMPA réunissant une soixantaine de partenaires : la stratégie et la gouvernance envisagée ont été présentées. La maquette financière adossée à cette stratégie a été validée.

Suivie d'une première rencontre des acteurs de l'économie bleue ; l'occasion de présenter la stratégie co-construite et remercier l'ensemble des acteurs ayant contribué à l'élaboration de la candidature de la Cornouaille au DLAL FEAMPA 2021-2027.

### FONCIER MARITIME Penmarc'h et Pays bigouden sud

08

2<sup>e</sup> groupe de travail portuaire sur le foncier maritime. Présentation avec le Syndicat mixte des Ports de Pêche-Plaisance de Cornouaille de la démarche d'observation aux élus et techniciens compétents en économie et aménagement de Penmarc'h et du Pays bigouden sud.

### RÉUNION DES OFFICES DU TOURISME ET COMMUNICATION

13

Définition des outils de communication pour 2023 : nouvelle maquette graphique de la carte touristique de Destination avec ajout des informations sur l'itinérance vélo, rando, camping-car, et présentation du nouveau logo Destination.

### SÉMINAIRE FNAU SUR LES IMPLANTATIONS ÉOLIENNES TERRESTRES

13

Participation de QCD à la journée FNAU et EDF sur le thème « implantations éoliennes : quels enjeux pour les impacts paysagers et environnementaux ? ».

### QUIMPER CORNOUILLE. ATTRACTIVITÉ & TRANSITIONS

14

Construction et pilotage de l'événement d'intelligence collective : 3 réunions du groupe de pilotage (sept. oct. nov.), 1 déjeuner "inspirant" groupe de pilotage et talents, 1 journée "inspirante" auprès de plusieurs talents pour élaborer le projet.

### RENCONTRES NATIONALES FRANCE RÉNOV' à Angers

14

Une délégation de Réseau TYNEO a participé aux premières rencontres nationales sous les couleurs de France Rénov', rassemblant 1 400 personnes des Espaces conseils France Rénov', des opérateurs ANAH et des collectivités.

### CONFÉRENCE DE PRESSE ET PUBLICATION DU GUIDE « S'INSTALLER À QUIMPER CORNOUILLE »

14



La conférence de presse avait pour but d'informer les employeurs, publics et privés, de la mise à disposition gratuite de cet ouvrage pour les aider à attirer des talents, lorsque le bassin d'emploi ne répond pas aux besoins.

E. Cadiou, PDG de Cadiou, et A. Sandret, DRH du CHIC, ont pris la parole pour parler de leurs problématiques liées au recrutement et de l'usage qu'ils font d'ores et déjà du guide S'installer à Quimper Cornouaille. M. Andro et J. Kerloch, élus référents attractivité, ont indiqué que QCD a réédité le guide par un travail collectif ayant associé l'ensemble des adhérents.



1 500 exemplaires papier, 300 exemplaires électroniques, 1 extrait (les 10 bonnes raisons de choisir la Cornouaille, chapitres Découvrir & Sortir) en téléchargement gratuit sur [www.quimpercornouaille.bzh](http://www.quimpercornouaille.bzh)

### Bureau et Comité syndical du SYMESCOTO

20

Réunion des instances du SCoT de l'Odet pour donner un avis sur le projet de Règlement local de publicité de QBO, pour des informations sur la modification en cours et la révision à venir du SCoT et sur le projet de contribution de la conférence des SCOT à la Région.

### ÉVALUATION DU PLH DE QBO

20

1<sup>er</sup> Comité de pilotage des travaux d'évaluation du PLH de QBO : présentation des premiers résultats de l'évaluation de la mise en œuvre, à mi parcours, du plan d'actions du Programme Local de l'Habitat de QBO.

### CANDIDATURE LEADER 2023-2027 Atelier de concertation

21

2<sup>e</sup> atelier de concertation avec une soixantaine d'acteurs locaux pour coconstruire la stratégie Leader 2023-2027 et imaginer les actions à mener pour les zones rurales de Cornouaille.

### PLH DU PAYS BIGOUDEN

22

Animation d'un premier atelier en direction des élus et partenaires du PLH du pays bigouden, afin d'identifier les critères et les actions en faveur de la qualité de l'habitat.

RÉSEAU TYNEO  
informe sur les  
économies d'énergie

22  
23

Intervention de Réseau TYNEO sur les marchés de Concarneau et Rosporden pour sensibiliser aux consommations d'eau et d'énergie lors de la semaine européenne du développement durable.

BUREAU QCD  
ÉLARGI

26



2<sup>e</sup> Bureau QCD élargi aux Directeurs généraux des services des EPCL de Cornouaille et aux responsables de pôles de l'Agence.

La réunion est dédiée à la « stratégie politique cornouaillaise ».

COPIL  
CANDIDATURE  
LEADER 2023/27

30

Élus et représentants du Conseil de développement ont validé les axes stratégiques et le plan d'action proposés par les participants à l'atelier de concertation LEADER 2023-2027.

## OCTOBRE 2022 À QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

GRUPE DE TRAVAIL  
CLS : Autonomie

04

Lors de cette réunion au sujet des personnes âgées et adultes en situation de handicap, les partenaires ont rempli les fiches actions relatives à la formation des professionnels, l'accompagnement des aidants et la coordination ville/hôpital.

CONFÉRENCE IALYS

06

Conférence ialys organisée par la Technopole Quimper Cornouaille : « L'autonomie alimentaire des régions : vers une économie bas carbone et résiliente ».

GRUPE DE TRAVAIL  
CLS : Prévention &  
promotion de la santé

06

Ce nouveau groupe émane des nombreuses propositions d'actions en faveur de la prévention et promotion de la santé à tout âge et pour l'ensemble de la population avec un focus sur l'activité physique, l'alimentation ou encore les compétences psychosociales.

ÉVÈNEMENT KOMZ/  
Parlons design

07

QCD invitée par l'organisateur (formation design numérique du Paraclet) pour promouvoir Quimper Cornouaille auprès de la génération Z et des professionnels. Remise de tote bags et diffusion de la vidéo de Yann Kersalé, talent de Quimper Cornouaille et parrain de l'événement.

CONSEIL DE  
DÉVELOPPEMENT  
& CESER

07

Rencontre des conseils de développement bretons et du CESER afin de favoriser et renforcer l'interconnaissance et les coopérations.

PLH DE CCA

07

Atelier avec les élus et les partenaires sur l'identification et la priorisation d'actions pour faciliter les parcours résidentiels.

RÉSEAU TYNEO AU  
SALON VIVING DE  
QUIMPER, HABITAT  
ET IMMOBILIER

08  
10



À l'occasion de ce salon, deux conférences (données chacune à deux reprises) ont eu lieu sur les thématiques suivantes :

- le changement du système de chauffage
- les panneaux solaires photovoltaïques

Plus de 400 personnes ont été conseillées sur le stand en 3 jours (soit une centaine de plus que l'an passé) et plus de 180 personnes ont assisté aux conférences.

GRUPE DE TRAVAIL  
CLS : Addictions

10

Les membres du groupe ont travaillé sur des actions de sensibilisation aux comportements à risques pour l'ensemble de la population puis un focus sur la prévention des conduites addictives, notamment auprès des établissements scolaires.

CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

11

Convention de partenariat touristique avec Quimperlé Communauté, accompagnement des entreprises à l'ouverture au public, nautisme en Cornouaille, DLAL du FEAMPA, LEADER, programme de travail aménagement, observatoire du foncier portuaire, ialys, stratégie d'attractivité.

NAUTIK DEIZH  
Fouesnant

11

1<sup>er</sup> rendez-vous professionnel de la filière du nautisme, avec Nautisme en Bretagne, l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne, le Pôle Mer Bretagne Atlantique et Bretagne Développement Innovation. Mini-conférences et tables rondes : innovations et attractivité des métiers de la filière.

GRUPE DE TRAVAIL  
CLS : Attractivité

13

L'attractivité du territoire, des métiers du soin et de l'accompagnement est une réponse que peut apporter le CLS aux difficultés d'accès aux soins. Il s'agit de travailler avec les professionnels de santé, notamment via les CPTS qui maillent le territoire.

COPIL  
DE RÉSEAU TYNEO

13

Ce Copil de Réseau TYNEO a permis d'échanger sur la projection de Réseau TYNEO jusqu'en 2026, au travers de la présentation de 3 scénarios : « consolidation », « renforcement » et « développement ».

## AIDE AU RECRUTEMENT

13

Intervention lors d'un webinaire Cornouailia sur le travail à temps partagé afin de présenter les atouts de Quimper Cornouaille comme un levier pour faciliter les recrutements.

## FONCIER MARITIME du Port de Loctudy

13

Groupe de travail sur le foncier maritime Port de Loctudy. Présentation de l'outil d'observation cartographique du foncier maritime aux élus et techniciens compétents en économie et aménagement de Loctudy et du Pays bigouden sud.

## SYMESCOTO : Formation loi Climat & Résilience

14

Réédition de l'événement ZAN « Atelier de sensibilisation aux enjeux fonciers de la loi Climat & Résilience » à destination des élus du Symescoto.

## GRUPE DE TRAVAIL CLS : Familles

17

Ce groupe est une fusion des groupes petite enfance, enfance parentalité et jeunesse. Les fiches actions s'axent sur l'accompagnement à la parentalité, l'accès des jeunes à la santé ainsi que l'inclusion des enfants et jeunes en situation de handicap.

## CONFÉRENCE DES SCOT

17

Réunion de clôture de la conférence des SCOT : validation de la contribution des territoires de SCOT à la région Bretagne sur la modification du SRADDET.

## SÉMINAIRE EUROPÉEN FAMENET à Porto

07



Séminaire européen sur l'économie bleue durable à Porto réunissant plus d'une centaine de participants sur des thématiques majeures : économie circulaire, tourisme durable ou planification côtière.

L'occasion pour le GALPA Cornouaille de créer de nouvelles collaborations et de nouveaux partenariats.

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

20



Point sur l'actualité des groupes de travail et réflexions sur les actions à mettre en œuvre en 2023.

## GRUPE DE TRAVAIL CLS : Coopération & proximité

20

Ce nouveau groupe répond aux besoins d'interconnaissance évoqués dans les différents groupes de travail. Créer un réseau de professionnels, un observatoire des actions de prévention ou des temps de sensibilisation des élus sont des pistes proposées.

## PLH DU PAYS BIGOUDEN SUD

20

Animation d'un 2<sup>e</sup> atelier en direction des élus et partenaires du PLH du pays bigouden sud, afin d'identifier les critères et les actions en faveur de la qualité de l'habitat.

## RENCONTRES EUROPÉENNES DE LA PARTICIPATION

24

Présence de certains membres du CDC aux Rencontres européennes de la participation à Rennes, événement très enrichissant consacré à la participation citoyenne.

## RAISON D'ÊTRE DE IALYS

25

Premier atelier collectif pour faire émerger les bases de la nouvelle raison d'être de ialys qui a réuni une quarantaine de participants représentant tous les organismes du pôle de compétences alimentaires ialys (formation, innovation-recherche, conseil, entreprises).

# NOVEMBRE 2022

## À QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

### LEADER 2023/2027 REMISE DE LA CANDIDATURE DE LA CORNOUAILLE

04

Aboutissement d'un travail de concertation de 6 mois : une stratégie et un plan d'action pour les zones rurales de Cornouaille. La région Bretagne examinera les candidatures des territoires et sélectionnera ceux qui bénéficieront du programme LEADER 2023-2027. La réponse est attendue en février 2023.

### ÉVALUATION DU PLH DE QBO

08

2<sup>e</sup> Comité de pilotage des travaux d'évaluation du PLH de QBO afin de redéfinir et adapter les objectifs de production de logements dans le contexte post-Covid.

### RÉUNION INTER-GALPA

09

Rencontre nationale avec les GALPA à Châtelailon-Plage : partage et échanges autour des stratégies élaborées et outils définis dans le cadre de la nouvelle programmation.

### MODE D'OCCUPATION DES SOLS Formation SCOT de l'Odet

14

Réunion technique à QBO : présentation de l'outil informatique MOS et présentation des résultats MOS 2008-2018.

**AUDITION DE MICHEL CANEVET PAR LE CDC SUR LA LOI LITTORAL**

14



Projet d'aménagement de la loi littoral : audition du sénateur Michel Canévet.  
Le Conseil de Développement a échangé avec le sénateur sur sa proposition d'aménagement de la loi Littoral de 1986 afin de la confronter à un regard citoyen.

**RAISON D'ÊTRE DE IALYS**

14

Groupe projet élargi sur la définition de la Raison d'être de ialys. Deuxième version du projet de raison d'être de ialys redéfini suite à l'atelier d'émergence qui avait eu lieu en octobre.

**RENCONTRE POLITIQUE RÉGIONALE DES DESTINATIONS**

15

À l'invitation d'Anne Gallo, VP tourisme de la région Bretagne, présentation à Rennes des modalités du futur contrat de développement touristique 2023-2025 entre la Région et les 10 Destinations touristiques bretonnes.

**FONCIER MARITIME Port du Rosmeur Douarnenez**

16

2<sup>e</sup> groupe de travail. Présentation de l'outil de représentation cartographique du foncier maritime aux élus et techniciens communaux et intercommunaux compétents en économie et aménagement sur le port du Rosmeur.

**LES JEUDIS DU TOURISME**

17

« Valorisation touristique de la filière pêche ». Objectifs de ces ateliers animés par les partenaires de la SPAC : donner des clés de compréhension et faire monter en compétence les professionnels du tourisme en première ligne des questions du grand public sur ces thématiques.

**QCD ORGANISE L'ÉVÉNEMENT QUIMPER CORNOUAILLE. ATTRACTIVITÉ & TRANSITIONS avec les acteurs du territoire**

18



Un événement conçu pour partager un moment d'intelligence collective avec les acteurs socio-économiques qui œuvrent pour le rayonnement de la Cornouaille et les nouvelles coopérations territoriales.

L'ambition politique des élus de QCD : développer l'opportunité de nouvelles coopérations et de création de liens entre acteurs afin de retenir et attirer des actifs, contribuer à résoudre les difficultés de recrutement en valorisant le territoire, faire découvrir une Cornouaille engagée dans les transitions économiques, environnementales et sociétales. Avec le soutien du Conseil de développement de Cornouaille.



300 participants, 40 intervenants, 9 animateurs, 3 ateliers, 15 conférences & tables rondes, 1 plénière, 1 espace pro, 3 espaces de déambulation dans l'univers de la démarche d'attractivité, 1 boutique éphémère avec 6 créateurs talentueux.



**2<sup>DE</sup> JOURNÉE DES «DESIGN SPRINT» AVEC LA RÉGION BRETAGNE**

24

Organisée à Quimper par la région Bretagne, séance créativité pour imaginer les futurs projets de développement touristique du plan d'actions 2023-2025 de la Destination Quimper Cornouaille.

**SCOT DE L'ODET**

25

1<sup>er</sup> Copil de la révision du SCoT de l'Odet. Structuration du cahier des charges pour l'appel d'offres de la révision du SCoT.

**SALON POINT DE VUE RH : 1<sup>ère</sup> édition**

29



QCD a tenu un stand présentant les outils créés pour aider les employeurs de Cornouaille à recruter grâce aux atouts du territoire - plus de 50 visiteurs qualifiés - et organisé une table-ronde "Marque employeur et marketing territorial : alliance gagnante pour attirer les talents" - plus de 70 auditeurs.

# DÉCEMBRE 2022

## À QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

**ASSISES CITOYENNES DE LA MER ET DU LITTORAL**  
Brest

01



Le Conseil de développement a participé à l'organisation et l'animation des Assises citoyennes de la mer et du littoral consacrées aux « ports maritimes et fluviaux, atout pour le développement durable de la Bretagne ».

L'atelier, proposé et animé par le CDC, interroge en particulier les stratégies maritimes mises en place à travers les dispositifs européens consacrés à la pêche et l'aquaculture (DLAL FEAMP et FEAMPA).

**COMITÉ DE LECTURE DE L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT**

02



Préalablement à la parution de l'observatoire de l'habitat 2022, une présentation des tendances des marchés a été faite aux membres du comité de lecture. L'apport de ces éléments quantitatifs a nourri les échanges avec les professionnels de l'habitat, dont le résultat va alimenter la publication prévue en 2023.

Les éléments de l'observatoire de l'habitat ont aussi contribué aux diagnostics et/ou bilans des PLH de QBO, de la CCPBS, de la CCHPB et du Pays fousnantais.

**COMMISSION AMÉNAGEMENT**

06



Réunion des élus et techniciens en charge de l'aménagement, de l'habitat et du foncier de Cornouaille pour leur présenter les travaux en cours, la démarche de sobriété foncière vers le Zéro Artificialisation Net et la préparation du programme de travail 2023.

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT & CESER**

06



Poursuite des échanges entre les Conseils de développement bretons et le CESER.

**CONFÉRENCE DES SCOT**

06



Réunion du cycle de la Conférence des SCoT, instance de concertation des territoires de SCoT par la Région pour déterminer les modalités d'application de la loi Climat & Résilience dans le SRADDET.

**RDV DES PROS DE RÉSEAU TYNEO**

07



Une version « petit déjeuner » a été testée. Une trentaine d'entreprises pour échanger autour des « devis/factures ». Des fiches synthétiques pour les pros ont été élaborées à cette occasion. Coanimé par l'ADIL 29 et Réseau TYNEO, en collaboration avec la CAPEB 29 et la FFB.

**COPAR DE RÉSEAU TYNEO COPIL et partenaires**

08

Région, ADEME, DREAL, DDTM29, Département, CMA, CAPEB, FFB, ADIL, CAUE, Ordre des architectes, CLCV, UFC Que Choisir, Banques, Opérateurs ANAH et régie



Instance composée du Copil et de l'ensemble des partenaires ou de leurs représentants. Une partie du Copar consacrée à l'arrivée de Mon Accompagnateur Renov' (MAR') ; un débat mouvant et un atelier de réflexion en groupe afin de recueillir les visions sur le positionnement de Réseau TYNEO vis-à-vis du MAR'.



**MODE D'OCCUPATION DES SOLS**

09



Réunion au Pays fousnantais dans le cadre de la loi Climat & Résilience sur le volet consommation foncière avec les élus et techniciens, pour initier la phase de remontée des corrections du Mode d'Occupation du Sol (MOS) 2011-2021.

**Bureau et Comité syndical du SYMESCOTO**

13



Réunion des instances du SCoT de l'Odet pour donner un avis sur la modification du PLU de Guengat et pour une information sur le bilan de la conférence des SCoT.

**RÉUNION RÉGIONALE DES CONSEILLERS RENOV' HABITAT BRETAGNE**

15



Réseau TYNEO a accueilli une partie de la centaine de conseillers Energie des Espaces conseil France Renov' de Bretagne. Animé par Breizh ALEC pour le compte de la région Bretagne, ce réseau permet aux conseillers d'échanger sur leur métier.

**CONFÉRENCE SUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

13



Conférence de Réseau TYNEO à l'attention des apprentis de l'AFPA de Quimper.

**MODE D'OCCUPATION DES SOLS**

15



Réunion dans le cadre de la loi Climat & Résilience sur le volet consommation foncière pour initier la phase de remontée des corrections du Mode d'Occupation du Sol (MOS) 2011-2021 avec les techniciens du territoire du SCoT de l'Ouest Cornouaille

**RÉUNION D'AGENCE DE FIN D'ANNÉE**

11

Dernière réunion d'Agence 2022 : le temps de la rétrospective, des bilans, de la projection mais aussi de l'interconnaissance et d'un temps convivial partagé.



**Dernier COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER 2014-2022**

19



Fin de la programmation LEADER 2014-2022 : 10 projets sont présentés. La totalité de la dotation FEADER est attribuée. Au total, 56 projets auront bénéficié de ce soutien européen de 21014 à 2023.

**OBSERVATOIRE DU FONCIER MARITIME**

20

Comité de pilotage: présentation de l'outil d'observation cartographique du foncier maritime pour en valider le déploiement sur l'ensemble des ports de Cornouaille.

**RAISON D'ÊTRE DE IALYS**

22



Réflexion politique autour de la raison d'être de ialys redéfinie à l'issue des ateliers : développer le rayonnement et favoriser la coopération des acteurs du pôle de compétences alimentaires de Quimper Cornouaille au service de la performance durable des entreprises.

The image displays several hand-drawn mind maps on blackboards, each with a title and various sub-themes. The titles include:
 

- QUIMPER CORNOUAILLE une terre de...**: Focuses on 'RAYONNEMENT' and 'COOPÉRATION'.
- TRANSITIONS ÉNERGETIQUES Cluster Cornouaille**: Discusses 'IMMOBILIER', 'AÉROPORT', and 'CLUSTER'.
- TERRE DE SENS pour la génération Z**: Explores 'BESOIN', 'SENS', and 'TERRITOIRE'.
- REBOND**: Addresses 'REBOUNDIR', 'PROJET', and 'TALENTS'.
- ANIMER & FLAMME ou en toi**: Talks about 'CHANGER de vie', 'RE-CONNECTER', and 'POURQUOI ici?'.

 Each diagram is filled with colorful text, arrows, and small illustrations, representing a complex web of ideas and relationships.

Facilitation graphique par Agnès Payraudeau de Pic et Pic à l'occasion de l'événement du 18 novembre Quimper Cornouaille. Attractivité & transitions



Observatoire de l'habitat



Guide « S'installer à Quimper Cornouaille »



Guide pratique « La création d'aires de camping-cars en Cornouaille »



Flyer « Accompagnement des entreprises à l'ouverture au public »



Kakémono Destination Quimper Cornouaille



Totems réalisés pour l'événement Quimper Cornouaille. Attractivité et transitions



Carte de la Destination Quimper Cornouaille 2022

## Quimper Cornouaille Développement Agence d'urbanisme et de développement de Cornouaille

24 route de Cuzon - CS 40002 - 29018 Quimper Cedex - Tél. 02 98 10 34 00  
contact@qcd.bzh - www.qcd.bzh

quimpercornouailledveloppement  
 <https://www.linkedin.com/company/quimpercornouailledveloppement>

Directrice de publication : Isabelle ASSIH - Rédaction : Équipe de Quimper Cornouaille Développement

## 3. Programme partenarial 2023

Le programme partenarial 2023 a été validé par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale qui se sont tenus le 10 mars 2023.

Comme pour le rapport d'activités, le programme partenarial 2023 fait l'objet d'une nouvelle présentation dont l'objectif principal est d'améliorer sa lisibilité en mettant en face de chaque grande action l'échelle concernée, les échéances et les équipes mobilisées.

Comme convenu, il fait, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, l'objet d'une publication indépendante, imprimée à environ 600 exemplaires.

*Annexe : Maquette du Programme partenarial*

---

**Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.**



# PROGRAMME <sup>2023</sup> PARTENARIAL

Quimper Cornouaille Développement



## SOMMAIRE

### ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

page 3

### INTRODUCTION & CONTEXTE

page 4

### FONCTIONS STRATÉGIQUES DE L'AGENCE

page 5

### AGENCE D'URBANISME AMÉNAGEMENT ET OBSERVATION DU TERRITOIRE

#### Politiques de l'habitat

page 6

#### Planification - InterSCoT

page 7

#### Appui aux démarches de mobilité durable

#### Connaissance et observation du territoire

page 8

#### Projets de territoires - coopérations territoriales

page 9

### AGENCE DE DÉVELOPPEMENT

#### Attractivité économique

page 11

#### Destination touristique Quimper Cornouaille

page 12

#### Programmes européens territorialisés

#### & Conseil de développement

page 15

#### Santé en Cornouaille

page 16

#### CRTE (État) / Pacte de cohérence (Région)

page 17

### AGENCE DE L'ÉNERGIE

#### Réseau TYNEO

page 18

#### Transition énergétique

page 19

### SIGLES & ACRONYMES

page 19

# ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

L'action publique territoriale est plus que jamais une ressource pour permettre aux habitants de vivre mieux et de dessiner le territoire qui répondra aux besoins futurs.

C'est ce qui fonde l'engagement des élus chaque jour auprès des populations, et l'existence même de notre espace de coopération territoriale qu'est Quimper Cornouaille Développement.

Au mitan de leur mandat municipal et intercommunal, les sept Président·e-s des communautés de communes et d'agglomérations de Cornouaille ont souhaité mener une réflexion collective sur les activités de notre Agence, fondant ce programme partenarial qui a été adopté par son assemblée générale.

Dans trois composantes complémentaires, QCD ambitionne d'apporter des services utiles aux collectivités, porteurs de projets et in fine aux habitants :

- En tant qu'agence d'urbanisme, sur les grands sujets du moment que sont notamment les questions foncières, du logement, de la planification et de l'observation territoriale ;
- Comme agence de développement, en coordonnant la Destination touristique de Quimper Cornouaille, en permettant d'accéder aux fonds européens territorialisés pour le développement rural et maritime, en aidant les employeurs à mieux recruter, ou encore en mettant en œuvre le contrat local de santé qui est désormais finalisé ;
- Au titre d'agence locale de l'énergie, en accompagnant les ménages pour l'amélioration de la performance énergétique de leur logement et en appuyant les démarches d'avenir sur les énergies locales.

Ces champs d'action se veulent adaptés aux besoins concrets de nos adhérents.

Ils sont par ailleurs, et c'est essentiel, menés systématiquement en coopération avec les parties prenantes.

Avec le Conseil de développement de Cornouaille d'abord, expression de la société civile, que nous accompagnons dans ses travaux.

Avec une très grande diversité d'acteurs également, issus des collectivités (élus, agents), des mondes économique, sanitaire et social, universitaire, associatif, des chambres consulaires, de l'État, etc. que nous souhaitons continuer d'impliquer dans nos chantiers partagés.

Nous avons la conviction que l'esprit et les pratiques collaboratives dans les politiques publiques sont parmi les plus fertiles, pour trouver la bonne échelle, mais aussi fédérer moyens, énergies, forces et intelligences et développer des ambitions et projets conformes aux enjeux du moment et de demain.

Nous avons souhaité vous présenter notre programme pour l'année 2023 sous une forme renouvelée, qui vise à rendre plus explicite et accessible notre action et notre organisation.

Les élus et les équipes de QCD sont pleinement mobilisés pour construire la Cornouaille de demain.



Isabelle ASSIH,  
Présidente de Quimper Cornouaille Développement

# NOS MEMBRES & ADHÉRENTS



## SIGLES & ACRONYMES

|   |  |
|---|--|
| <b>CAUE</b> : Conseil de l'architecture de l'urbanisme et de l'environnement          | <b>FNAU</b> : Fédération nationale des agences d'urbanisme   |
| <b>CCA</b> : Concarneau Cornouaille Agglomération                                     | <b>GALPA</b> : Groupe d'action local pour la pêche et l'aquaculture  |
| <b>CCCS</b> : Communauté de communes du Cap Sizun - Pointe du Raz                     | <b>LEADER</b> : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (programme de fonds européens) |
| <b>CCPBS</b> : Communauté de communes du Pays bigouden sud                            | <b>MOS</b> : Mode d'occupation des sols  |
| <b>CCHPB</b> : Communauté de communes du Haut pays bigouden                           | <b>OPAH</b> : Opération programmée d'amélioration de l'habitat   |
| <b>CCPF</b> : Communauté de communes du Pays fouesnantais                             | <b>PCAET</b> : Plan climat-air-énergie territorial   |
| <b>CD(C)</b> : Conseil de développement (de Cornouaille)                              | <b>PGD</b> : Plan global de déplacement  |
| <b>CLS</b> : Contrat local de santé   | <b>PLU</b> : Plan local d'urbanisme  |
| <b>CML</b> : Commission mer et littoral   | <b>PLUI</b> : Plan local de l'urbanisme intercommunal  |
| <b>Copil</b> : Comité de pilotage   | <b>PLH</b> : Programme local de l'habitat  |
| <b>Cotech</b> : Comité technique  | <b>PMS</b> : Plan de mobilité simplifié  |
| <b>CRTE</b> : Contrat de relance et de transition écologique                          | <b>QBO</b> : Quimper Bretagne Occidentale  |
| <b>DDTM</b> : Direction départementale des territoires et de la mer                   | <b>QLE</b> : Quimperlé Communauté  |
| <b>DLAL</b> : Développement local mené par les acteurs locaux                         | <b>SCoT</b> : Schéma de cohérence territoriale   |
| <b>DZCo</b> : Douarnenez Communauté   | <b>SIG</b> : Système d'information géographique  |
| <b>EMR</b> : Énergies marines renouvelables   | <b>SMPPC</b> : Syndicat mixte Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille                                   |
| <b>EPCI</b> : Établissement public de coopération intercommunale                      | <b>SRADDET</b> : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre du territoire      |
| <b>FEADER</b> : Fonds européen agricole pour le développement rural                   | <b>STRAMOC</b> : Stratégie Mobilité Ouest Cornouaille  |
| <b>FEAMPA</b> : Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture | <b>SYMESCOTO</b> : Syndicat mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Odét                                     |
|   | <b>ZAN</b> : Zéro artificialisation nette (loi Climat & Résilience)  |

# UNE ÉQUIPE AU SERVICE DU TERRITOIRE

## PRÉSIDENTENCE

**Isabelle Assih**  
Présidente

**Marc Andro**  
Vice-président délégué

## DIRECTION | ADMINISTRATION GÉNÉRALE



**Tristan Douard**  
Directeur\*



**Mikael Bolloré**  
Directeur adjoint



**Soisik Dijon**  
Assistante de direction  
Communication institutionnelle



**Hélène Massonneau Kervern**  
Responsable ressources humaines



**Véronique Cariou**  
Gestionnaire des programmes européens LEADER et DLAL FEAMP et comptable\*\*

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE RÉSEAU TYNEO



**Nicolas Kerloch**  
Responsable de pôle



**Aurore Guiboux**  
Chargée de mission  
renovation énergétique



**Marie-Charlotte Didou**  
Conseillère énergie particuliers



**Nicolas Le Pape**  
Conseiller énergie particuliers



**Isabelle Lejosne**  
Assistante de pôle  
Assistante d'accueil



**Anne-Laure Téqui**  
Conseillère énergie particuliers



**Marine Tollis**  
Conseillère énergie particuliers

## PROGRAMMES EUROPÉENS TERRITORIALISÉS CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



**Carole Escaravage**  
Responsable de pôle  
chargée du DLAL FEAMP



**Véronique Cariou**  
Gestionnaire des programmes européens LEADER et DLAL FEAMP et comptable



**Muriel Le Brun**  
Assistante du pôle



**Valérie Le Vezo**  
Chargée de mission  
développement local  
Programme LEADER



**Anthony Trihan**  
Chargé de mission développement local

## CONTRAT LOCAL DE SANTÉ CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



**Anne-Maëlle Bodeven**  
Chargée de mission  
contrat local de santé



**Caroline Dubois**  
Chargée de mission  
contrat local de santé



**Anthony Trihan**  
Chargé de mission développement local

## AMÉNAGEMENT ET OBSERVATION DU TERRITOIRE



**Karine Le Sager-Diouf**  
Responsable de pôle



**Guillaume Cherel**  
Chargé d'études observatoires



**Fallou Mbacke**  
Chargé d'études habitat  
et aménagement



**Maëlle Saluin**  
Chargée d'études aménagement  
et mobilités



**Armand Souchon**  
Chargé d'études habitat  
et aménagement



**Morgane Yannou**  
Chargée d'études planification et  
aménagement - SCoT de l'Odet

## ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE / ALIMENTS



**Maryse Brégeon**  
Cheffe de projet  
attractivité



**Emmanuelle Coacolou**  
Chargée de communication  
attractivité et digital



**Dominique Pennec**  
Cheffe de projet filière aliment  
Chargée de mission  
développement économique

## DESTINATION TOURISTIQUE



**Tristan Douard**  
Directeur\*



**Héloïse Colin**  
Chargée de mission tourisme



**Stéphane Allain**  
Chargé de mission tourisme



**Clémence Gauriveaud**  
Chargée de mission tourisme  
et attractivité résidentielle



**Koulmig Gouïène Hascoët**  
Chargée de mission tourisme



**Stéphane Allain**  
Chargé de mission tourisme

## RESSOURCES



**Grégoire Marpillat**  
Chef de projet  
système d'information et data



**Gwendal Kerfriden**  
Développeur décisionnel\*\*\*



**Joséphine Chotard**  
Alternante

Comité de direction (CODIR)

Organigramme au 10 mars 2022

\* Directeur par intérim en remplacement de Kim Laffleur, directeur

\*\* Comptable par intérim en remplacement de Véronique Le Guen, responsable finances et administration

# AGENCE D'URBANISME AMÉNAGEMENT ET OBSERVATION DU TERRITOIRE

Quimper Cornouaille Développement est reconnue par l'État, conformément au Code de l'urbanisme, comme « agence d'urbanisme » (Article L132-6 du Code de l'urbanisme). Cette reconnaissance génère une ressource financière dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec l'État.

Ses missions d'agence d'urbanisme constituent le cœur de l'activité de QCD.

Les thématiques et travaux en matière d'aménagement – au sens large – sont nombreux et cruciaux.

## Politiques de l'habitat

### Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de politiques d'habitat durable

Dans un contexte de tensions accrues sur les marchés du logement et du foncier (locatif privé, public, accession), d'explosion des locations saisonnières, de raréfaction du foncier (ZAN) et d'exigences accrues du législateur en matière de mobilisation du foncier densifiable, l'accompagnement des EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leurs programmes locaux de l'habitat devient crucial. Le programme de travail 2023 est particulièrement riche avec la finalisation (définition du scénario de développement, des orientations et du plan d'actions) de 3 PLH (Pays bigouden Sud, Haut Pays Bigouden et Concarneau Cornouaille Agglomération) et le lancement de deux nouveaux PLH : Cap-Sizun Pointe du Raz et Pays Fouesnantais. Des études spécifiques assorties de publications sur les locations touristiques, le logement des actifs, le logement des saisonniers en lien avec Action Logement et Investir en Finistère viendront également nourrir les stratégies de nos territoires.

| OBJET / ACTION   | Echelle |     |       |      |      |       |       | Calendrier prév.  | Equipe   | Note                                    |
|--|---------|-----|-------|------|------|-------|-------|---|--|---|
| <b>* Accompagnement des collectivités dans la définition et la mise en œuvre de politiques d'habitat durables</b>  |         |     |       |      |      |       |       |   |  |   |
| PLH Concarneau Cornouaille Agglomération (N3) - Elaboration des orientations, du scénario de développement et du plan d'actions                                      |         | CCA |       |      |      |       |       | Finalisation (arrêt) du projet à l'automne 2023                                     |  |   |
| PLH Pays Bigouden Sud / Haut Pays Bigouden (N2) - Finalisation du diagnostic et du scénario de développement   |         |     | CCPBS |      |      |       | CCHPB | Finalisation (arrêt) du projet à l'été 2023   | A. SOUCHON<br>F. MBACKE<br>G. CHEREL<br>K. LE SAGER-DIOUF                |   |
| PLH Pays Fouesnantais (N1) - Lancement de l'élaboration : diagnostic, entretiens, séminaire/ateliers thématiques   |         |     |       | CCPF |      |       |       | Engagement mars 2023<br>Finalisation du diagnostic et des orientations fin 2023     |  |   |
| PLH Cap Sizun / Pointe du Raz (N1) - Lancement de l'élaboration : diagnostic, entretiens, animation d'ateliers thématiques, définition des orientations              |         |     |       |      |      |       | CCCS  | Engagement décembre 2022<br>Finalisation du diagnostic et des orientations fin 2023 |  |   |
| <b>* Evaluation des politiques publiques</b>   |         |     |       |      |      |       |       |   |  |   |
| PLH Douarnenez - Evaluation à mi-parcours, entretiens, analyse statistiques, rédaction d'un rapport pour passage en Comité régional de l'habitat et de l'hébergement |         |     |       |      |      | DZCo  |       | A engager en septembre 2023   | F. MBACKE<br>A. SOUCHON<br>G. CHEREL                                     |   |
| <b>* Elaboration d'études</b>  |         |     |       |      |      |       |       |   |  |   |
| Etude sur le logement des actifs   | QBO     | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS  | A engager au printemps 2023   | A. SOUCHON<br>F. MBACKE<br>G. CHEREL<br>K. LE SAGER-DIOUF<br>+ stagiaire | En lien avec l'équipe attractivité      |
| Etude sur le logement des saisonniers  | QBO     | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS  | A engager au printemps 2023<br>Finalisation fin 2023                                | K. LE SAGER-DIOUF<br>+ Stagiaire   | En collaboration avec l'équipe tourisme |
| Etude sur les locations touristiques - Etude assortie de publications type Focus Habitat   | QBO     | CCA | PBS   | CCPF | DZCo | HPB   | CCCS  | Etude engagée en janvier 2023   | A. SOUCHON<br>F. MBACKE<br>G. CHEREL<br>K. LE SAGER-DIOUF                | En collaboration avec l'équipe tourisme |

| * Suivi des études d'habitat sur le territoire   |     |     |       |      |      |       |      |  |   |                                    |
|--|-----|-----|-------|------|------|-------|------|--|---|------------------------------------|
| OPAH Ouest Cornouaille (Etude pré-opérationnelle puis OPAH)  |     |     | CCPBS |      | DZCo | CCHPB | CCCS |  |   | A. SOUCHON<br>F. MBACKE            |
| Etude sur la vacance de CCA  |     | CCA |       |      |      |       |      |  |   |                                    |
| * Publications et animation territoriale thématique  |     |     |       |      |      |       |      |  |   |                                    |
| Lancement de publications flash régulières, les "Focus Habitat"  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |  | Premier numéro sur les meublés de tourisme paru en janvier 2023 | A. SOUCHON<br>F. MBACKE            |
| Instauration de RDV de l'habitat (ex: meublés de tourisme, logements actifs, habitat léger) pour renforcer l'ingénierie territoriale en réseau | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |  | 2 <sup>e</sup> semestre 2023                                    | A. SOUCHON<br>K. LE<br>SAGER-DIOUF |

## Planification - InterSCoT

### Accompagner les territoires dans une trajectoire de sobriété foncière

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique, dite loi Climat & Résilience, qui a inscrit des objectifs contraignants en matière de consommation foncière et d'artificialisation des sols et la perspective du « zéro artificialisation nette » (ZAN) à terme, oblige les collectivités à revoir leurs modes d'urbanisation. L'enjeu est d'accompagner l'appropriation de ce nouveau paradigme pour permettre les projets de développement du territoire. Au regard des calendriers de révision du SRADDET, des SCoT et des conséquences pour les collectivités, cet axe de travail est prioritaire en 2023.

A l'échelle du SCoT de l'Odet, l'année 2023 sera marquée par le lancement des études de révision du SCoT qui devra développer un projet stratégique de territoire intégrant les objectifs de sobriété foncière issue de la loi Climat & Résilience et du SRADDET. Elle verra aussi l'aboutissement de la démarche de modification simplifiée relative à la définition des SDU - secteurs déjà urbanisés - définis par la loi ELAN.

A l'échelle de l'InterSCoT, QCD poursuivra le cycle initié en 2022 en organisant les « rendez-vous du ZAN » : tables rondes et témoignages d'expériences d'aménagement, rencontres, visites autour de la densité, des formes urbaines et identification des outils d'accompagnement de leur mise en œuvre.

Dans un contexte où les 3 SCoT seront en révision, l'approfondissement des échanges à l'échelle de l'InterSCoT sera recherché, en partageant des temps communs, des études ou des réflexions à cette échelle, pour rechercher les convergences de vues utiles à la cohérence globale d'un même territoire de vie.

| * Participation au SYMESCOTO - SCOT de l'ODET  |     |     |       |      |      |       |      |  |  |  |
|--|-----|-----|-------|------|------|-------|------|--|--|--|
| Gestion administrative et financière du SYMESCOTO  | QBO |     |       | CCPF |      |       |      |  | Tout au long de l'année  | M. YANNOU  |
| Avis sur les PLU et projets commerciaux (CDAC) du SYMESCOTO  | QBO |     |       | CCPF |      |       |      |  | Tout au long de l'année  |  |
| Modification du SCoT de l'Odet - Elaboration, enquête publique, approbation.   | QBO |     |       | CCPF |      |       |      |  | Lancement en début d'année pour une finalisation à l'été   | M. YANNOU<br>K. LE<br>SAGER-DIOUF                              |
| Révision du SCoT de l'Odet - Lancement de la révision, élaboration du diagnostic, de l'état initial de l'environnement et des premières orientations | QBO |     |       | CCPF |      |       |      |  | Lancement de la consultation en mars 2023. Démarrage de l'étude au printemps                           |  |
| * Animation de l'interSCoT   |     |     |       |      |      |       |      |  |  |  |
| Etude sur la consommation foncière 2022 (Temps forts 2 et 3 du ZAN + publication)  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |  | Cycle de 3 temps forts démarré en 2022. 2 <sup>e</sup> temps en janvier 2023, 3 <sup>e</sup> en avril. | M. SALAÛN<br>G. MARPILLAT<br>G. CHEREL<br>K. LE<br>SAGER-DIOUF |
| Mise en place de RDV récurrents du ZAN pour un accompagnement des territoires dans une stratégie de sobriété foncière                                | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |  | A partir de l'été 2023   | Toute l'équipe aménagement                                     |
| · RDV sur densité et formes urbaines (visites, témoignages)  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |  |  |  |
| · Ateliers InterSCoT en lien avec révisions  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |  |  |  |
| Club Etat Planification et territoires - groupe de travail breton inter DDTM, Agences d'urbanisme et CAUE  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |  | Tout au long de l'année  | K. LE<br>SAGER-DIOUF   |
| Conférence régionale des SCoT  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |  | Jusqu'à juin 2023  | M. YANNOU<br>K. LE<br>SAGER-DIOUF                              |

# Mobilité

## Appuyer les démarches de mobilité durable

La mobilité est l'un des enjeux majeurs, inscrits dans les CRTE, tant en terme de transition écologique, que d'insertion des populations, de desserte vers l'extérieur ou de facilitation des déplacements de nos concitoyens. Dans le prolongement des travaux engagés en 2022, QCD pourra porter des études à l'échelle de la Cornouaille et fournir le cadre d'une concertation entre les EPCI. À ce titre, l'agence d'urbanisme :

- poursuivra l'animation d'un lieu d'échanges pérenne sur les mobilités à l'échelle de Cornouaille pour partager de la connaissance, construire une stratégie commune et coordonner les projets : « les rendez-vous de la mobilité » qui viendront rythmer l'année :
  - Restitution des démarches en cours (ex : présentation des orientations du STRAMOC, PGD de CCA, PMS de QBO... en lien avec l'interSCoT et les instances de QCD).
  - Organisation d'échanges avec des expériences inspirantes, etc...
- co-animera avec le CEREMA une démarche pilotée par l'État sur la mobilité des actifs en Cornouaille ayant pour objectifs de :
  - Caractériser les besoins de mobilité des actifs en Cornouaille ;
  - Rechercher des solutions opérationnelles adaptées aux besoins des actifs et entreprises à l'échelle inter-EPCI ;
  - Produire un travail de synthèse esquissant des actions pouvant être mise en œuvre.

| * Suivi des études et projets en lien avec la mobilité sur le territoire   |     |     |       |      |      |       |      |                              |                                |   |
|--|-----|-----|-------|------|------|-------|------|------------------------------|--------------------------------|---|
| Suivi des démarches sur les mobilités cornouaillaises<br>- Participation au suivi des études (PMS QBO, etc) et aux Comités des partenaires de la mobilité des EPCI                 | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Tout au long de l'année      | M. SALAÛN                      |   |
| * Elaboration d'études   |     |     |       |      |      |       |      |                              |                                |   |
| Etude mobilité des actifs (covoiturage, transport collectif...)  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Démarrage juin 2023          | M. SALAÛN<br>K. LE SAGER-DIOUF | En lien avec le CEREMA. Financée par Etat, ANCT, Banque des territoires et CEREMA |
| Etude mobilités Cuzon/Plan de déplacement interentreprises (QCD/CMA/CRAB)  | QBO |     |       |      |      |       |      | Printemps - Automne 2023     | M. SALAÛN<br>G. MARPILLAT      |   |
| * Publications et animation territoriale thématique  |     |     |       |      |      |       |      |                              |                                |   |
| RDV de la mobilité cornouaillaise (3/an) - Mise en place d'un lieu d'échanges pérenne pour partager de la connaissance, construire une stratégie commune et coordonner les projets | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Tout au long de l'année      | M. SALAÛN<br>K. LE SAGER-DIOUF |   |
| Publication d'un Focus mobilité  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | 2 <sup>e</sup> semestre 2023 | M. SALAÛN                      |   |

## Connaissance et observation du territoire

### Développer la connaissance au service de la stratégie et de l'action

Conformément à sa vocation, QCD portera des actions d'observation territoriale, en lien avec les collectivités et acteurs concernés, afin de produire des constats utiles à la décision politique.

Les domaines concernés en 2023 seront en particulier ceux de l'habitat, du foncier, du commerce (QBO) et de l'économie en lien avec les exigences de la loi Climat & Résilience qui impose le développement du potentiel de densification dans les domaines de l'habitat et de l'économie.

Les liens avec le monde universitaire local et régional, permettront de positionner la Cornouaille comme territoire d'enquêtes, d'investigations et d'analyses, pour renforcer la mobilisation des moyens dont dispose QCD.

QCD prolongera enfin son travail en commun avec les 6 agences d'urbanisme et de développement bretonnes sur le projet Datagences Bretagne visant à offrir aux partenaires et notamment aux EPCI un maximum de données (tableaux et cartes).

| *Habitat  |     |     |       |      |      |       |      |  |  |   |
|---|-----|-----|-------|------|------|-------|------|--|--|---|
| Observatoire de l'habitat et du foncier - Analyse des données d'observation annuelle à l'échelle de la Cornouaille et animation d'un réseau d'acteurs | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Démarrage à l'été, présentation des résultats et publication en fin d'année. | G. CHEREL<br>A. SOUCHON<br>F. MBACKE                         |   |
| Observation des loyers de l'habitat QBO - Étude des modalités d'observations possibles  | QBO |     |       |      |      |       |      | Fin 2023   | G. CHEREL<br>A. SOUCHON<br>K. LE SAGER-DIOUF                 |   |
| Observatoire de la vacance habitat QBO - Développement d'une méthodologie en lien avec les obligations de la loi Climat & Résilience                  | QBO |     |       |      |      |       |      | Lancement été 2023   |  |   |
| * Foncier   |     |     |       |      |      |       |      |  |  |   |
| Datagences Bretagne (développement volet foncier / immobilier)  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |  | G. MARPILLAT<br>G. CHEREL                                    |   |
| MOS (Mode d'occupation des sols) - Mise à jour 2021 et consolidation et analyse des données   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Jusqu'à avril a minima   | G. MARPILLAT<br>M. YANNOU<br>K. LE SAGER-DIOUF               |   |
| Inventaire des zones d'activités (loi Climat & Résilience) - Harmonisation d'une méthodologie commune à l'échelle de la Cornouaille                   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Démarrage au printemps 2023  | G. MARPILLAT<br>G. CHEREL<br>K. LE SAGER-DIOUF               |   |
| Développement du volet foncier de l'observatoire de l'habitat issu de la loi Climat & Résilience  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Lancement été 2023   | G. CHEREL<br>G. MARPILLAT<br>K. LE SAGER-DIOUF<br>A. SOUCHON |   |
| Référentiel foncier QBO - Plan d'action PLH - Définition d'une méthodologie en lien avec les obligations d'observation de la loi Climat & Résilience  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Lancement été 2023   | G. MARPILLAT<br>G. CHEREL<br>K. LE SAGER-DIOUF               |   |
| Observatoire du foncier maritime des ports de Cornouaille - Création d'un outil SIG partagé d'aide à la décision entre le SMPPC et les EPCI membres   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Finalisation du livrable pour juin 2023                                      | K. LE SAGER-DIOUF<br>G. MARPILLAT                            |   |
| * Autres  |     |     |       |      |      |       |      |  |  |   |
| Observatoire du commerce (QBO) - Affiner la connaissance des commerces, de la vacance et de l'impact des nouvelles formes de commerce                 | QBO |     |       |      |      |       |      | Démarrage de l'inventaire approfondi en avril. Finalisation à l'automne 2023 | G. CHEREL + stagiaire  | Publication et création d'une plateforme cartographique |
| Observatoire de l'enseignement supérieur QBO - Contribution à l'étude de QBO  | QBO |     |       |      |      |       |      | Printemps 2023   | G. CHEREL  |   |
| * Publications flash / Focus thématiques  |     |     |       |      |      |       |      |  |  |   |
| Publication flash ( 4 pages) / zoom pédagogique sur au moins 1 thème d'observation de l'année   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Automne 2023   | G. CHEREL  |   |

## Projets de territoires - coopérations territoriales

### Développer une ingénierie territoriale en réseau et accompagner l'élaboration de stratégies de développement territoriales

En tant que structure mutualisée dans le domaine de l'aménagement du territoire, QCD participera, à des degrés divers à des projets qui contribueront au développement du « faire ensemble » en Cornouaille :

- La préparation du « Pacte de cohérence territoriale » avec la région Bretagne dans sa dimension aménagement, à l'échelle de l'interSCoT
- La participation à la conférence régionale des SCoT
- La participation au club planification et territoires animé par l'État, en lien avec les agences d'urbanisme de Bretagne ; les CAUE et autres acteurs de l'aménagement
- Les rendez-vous thématiques précités, qui seront autant d'occasions de partager connaissances, points de vue et perspectives.

| <b>* Evaluation des politiques publiques</b>                                     |     |     |       |      |      |       |      |                           |   |
|--|-----|-----|-------|------|------|-------|------|---------------------------|---|
| Bilan du projet de territoire de Douarnenez Communauté                           |     |     |       |      | DZCo |       |      | Automne 2023              | M.SALAÛN  |
| <b>* Elaboration d'études, animation de démarche</b>                             |     |     |       |      |      |       |      |                           |   |
| Révision du projet de territoire du Haut Pays Bigouden                           |     |     |       |      |      | CCHPB |      | À définir                 | M. SALAÛN                                       |
| <b>* Suivi des programmes et projets</b>   |     |     |       |      |      |       |      |                           |   |
| Appui aux ORT (programmes Petites villes de demain (11) et Action cœur de ville) | GBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Tout au long de l'année   | A. SOUCHON<br>F. MBACKE                         |
| Suivi des études et projets urbains (ex: Eau blanche, etc.)                      | GBO |     |       |      |      |       |      | Tout au long de l'année   | M. SALAÛN<br>K. LE SAGER-DIOUF                  |
| Pacte de cohérence Région Bretagne / Cornouaille                                 |     |     |       |      |      |       |      | Finalisation octobre 2023 | Toute l'équipe aménagement                      |
| <b>* Animation des instances</b>   |     |     |       |      |      |       |      |                           |   |
| Commission aménagement   | GBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Tout au long de l'année   | K. LE SAGER-DIOUF<br>Toute l'équipe aménagement |

# AGENCE DE DÉVELOPPEMENT

Sous cette composante, QCD s'engage dans des champs d'activités diversifiés qui contribuent au développement de la Cornouaille, avec une pluralité de partenaires :

- La gestion de programmes européens pour des initiatives et projets cornouillais
- L'animation du Conseil de développement, voix de la société civile
- La coopération en matière touristique dans le cadre de la Destination Quimper Cornouaille
- Le CRTE et le Pacte de cohérence régional
- Le Contrat local de santé, au plus près des besoins des habitants

## ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA CORNOUAILLE

### Faciliter les recrutements

La Cornouaille est un territoire qui démontre chaque jour son attractivité. Les difficultés d'embauche constituent le principal obstacle au développement des entreprises ou au déploiement des services publics.

Aujourd'hui, l'enjeu n'est pas tant de développer la notoriété de la Cornouaille que de permettre aux employeurs de recruter les compétences qui leur font défaut, notamment sur les postes à forte qualification ou métiers spécifiques.

| * « Vendre la Cornouaille en même temps qu'un poste »                         |  |     |     |       |      |      |       |      |                             |                           |
|---|--|-----|-----|-------|------|------|-------|------|-----------------------------|---------------------------|
| Valoriser les contenus existants  |  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Plan d'actions<br>2023-2026 | M.BREGEON<br>E. COACOLOU  |
| Animation des réseaux sociaux   |  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |                             |                           |
| Créer de nouveaux contenus  |  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |                             |                           |
| Participer aux salons / jobdating   |  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |                             |                           |
| Faire le lien avec la démarche d'attractivité des professions de santé du CLS |  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |                             |                           |
| * Sensibiliser les recruteurs à la marque employeur                           |  |     |     |       |      |      |       |      |                             |                           |
| Intégrer et valoriser les réseaux de recruteurs                               |  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Plan d'actions<br>2023-2026 | M. BREGEON<br>E. COACOLOU |
| Mise en œuvre du pack recruteurs  |  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |                             |                           |
| Travailler avec les réseaux RRH existants                                     |  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |                             |                           |

### Améliorer l'hospitalité de la Cornouaille

L'action de QCD pour l'attractivité de la Cornouaille se concentre sur la facilitation des embauches, en vue d'attirer, d'accueillir et de retenir des actifs en Cornouaille. Il s'agit ici de construire des solutions concrètes permettant de recruter plus facilement en développant notamment l'hospitalité territoriale (accueil des nouveaux arrivants, logement, emploi des conjoints, etc).

| * Mieux accueillir les nouveaux actifs salariés                                    |     |     |       |      |      |       |      |                          |                           |  |  |
|--|-----|-----|-------|------|------|-------|------|--------------------------|---------------------------|--|--|
| Donner accès à de l'information pour s'installer (pass bienvenue)                  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Plan d'actions 2023-2026 | M. BREGEON<br>E. COACOLOU |  |  |
| Déploiement du « pass bienvenue » pour les actifs salariés                         | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |                          |                           |  |  |
| Organiser des rencontres entre arrivants, talents et EPCI                          |     |     |       |      |      |       |      |                          |                           |  |  |
| * Faciliter l'accès au logement des nouveaux arrivants                             |     |     |       |      |      |       |      |                          |                           |  |  |
| Mieux connaître et comprendre les besoins  |     |     |       |      |      |       |      |                          |                           |  |  |
| · Etude des besoins en logement des nouveaux actifs                                | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Cf. pôle aménagement     | M. BREGEON<br>E. COACOLOU |  |  |
| · Etude logement des saisonniers   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |                          |                           |  |  |
| Développer des solutions concrètes pour le logement des actifs                     |     |     |       |      |      |       |      |                          |                           |  |  |
| · Mettre en relation et en synergie les acteurs du logement                        | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Cf. pôle aménagement     | M. BREGEON<br>E. COACOLOU |  |  |
| · Concevoir et mettre en œuvre des services adaptés avec et par les professionnels | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |                          |                           |  |  |

## Aliment

Le cluster ialys regroupe depuis 2010 les acteurs cornouillais (QBO presque exclusivement) engagés dans la recherche, l'enseignement supérieur et la promotion de l'écosystème de l'aliment, qui est remarquable en Cornouaille.

Les soutiens financiers et le dialogue des services de QBO avec les acteurs clé de la recherche, de l'enseignement et de l'innovation peuvent justifier la reprise de l'animation du cluster par QBO qui pourra intégrer les éléments de la stratégie d'actions 2021-2026 de ialys.

### \* Animer le cluster et préparer la transition

## DESTINATION TOURISTIQUE QUIMPER CORNOUAILLE

Le secteur du tourisme est l'une des filières économiques majeures de Cornouaille, avec un regain de fréquentation sur 2021-2022 en haute saison. Il ne s'agit plus de développer la fréquentation en zone littorale en pleine saison désormais, mais davantage de développer l'avant et l'après saison estivale, vers les zones plus rétro-littorales, d'améliorer les performances et de limiter les impacts non désirés, notamment pour les habitants.

Sera finalisé le cadre contractuel pluriannuel (2023-2025) entre la Région et la Destination, dont seront signataires QCD et les 8 EPCI au premier trimestre 2023.

Les axes prioritaires retenus en vue de cette contractualisation, qui devront respecter les axes régionaux (« identité et transitions »), sont :

- Développer le tourisme valorisant les savoir-faire de la Cornouaille
- Itinérance : positionner la Cornouaille comme une Destination structurée pour la découverte à vélo et à pied ; optimiser l'accès et les solutions durables de déplacement pour fluidifier le parcours des clientèles en séjour
- Nautisme : développer, démocratiser et dynamiser les activités et pratiques nautiques accessibles au plus grand nombre
- Accueil (fonctions supports) : assurer une qualité d'accueil, d'information et de commercialisation optimale et harmonisée au service des visiteurs et des habitants.

## Valoriser les savoir-faire de Cornouaille

La richesse de l'offre de découverte des savoir-faire en Cornouaille constitue une vraie particularité vis-à-vis des autres destinations bretonnes. Les entreprises et leurs salariés, à la fois prestataires, clients ou promoteurs de la Destination, sont ici des éléments constitutifs de l'offre touristique.

Il s'agit de proposer un tourisme « non-délocalisable », ancré aux valeurs et aux réalités de la Cornouaille, et composante en tant que telle du tourisme durable. Cette proposition offre du sens aux voyageurs (voire aux futurs actifs) qui découvrent le territoire, et permet de désaisonnaliser la fréquentation touristique, d'apporter une alternative originale aux visiteurs et de se détacher des conditions météorologiques.

L'objectif est de raconter au visiteur l'histoire de chaque savoir-faire et de le connecter aux autres savoir-faire cornouaillais.

| * Faire converger les dynamiques avec OTB (fédération des offices de tourisme) et CCI |     |     |       |      |      |       |      |     |  |                           |  |
|---|-----|-----|-------|------|------|-------|------|-----|--|---------------------------|--|
| Animer et coordonner les relations avec les offices de tourisme et la CCI             | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | QLE | En continu                             | C. GAURIVEAUD<br>H. COLIN |  |
| * Développer et optimiser les visites d'entreprises                                   |     |     |       |      |      |       |      |     |  |                           |  |
| Accompagnement des entreprises à l'ouverture au public                                | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | QLE | En cours, achèvement fin 2024          | C. GAURIVEAUD<br>H. COLIN |  |
| Soutien à l'investissement des entreprises accompagnées                               | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | QLE | Démarrage 2 <sup>e</sup> semestre 2023 | C. GAURIVEAUD             |  |
| * Construire un parcours de découverte d'une ou plusieurs filières économiques        |     |     |       |      |      |       |      |     |  |                           |  |
| Construire le parcours de découverte  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | QLE | Démarrage 2 <sup>e</sup> semestre 2023 | C. GAURIVEAUD             |  |

## Développer l'itinérance sur l'ensemble de la Destination

La Destination peut se différencier par la mise en valeur de son patrimoine naturel, héritage préservé et apprécié.

Le développement de l'itinérance à pied et à vélo nécessite une bonne articulation et interconnexion des itinéraires, des équipements et services, et des outils de communication, pour une expérience réussie de l'utilisateur – qu'il soit visiteur ou habitant.

L'objectif est de positionner la Destination comme un territoire structuré, lisible et exemplaire. En fédérant les acteurs au travers d'actions et d'initiatives durables, il est possible de réduire l'empreinte carbone sur la Destination, de préserver nos ressources naturelles, de réduire les nuisances générées par les flux automobiles, et d'offrir de nouvelles opportunités aux habitants.

| * Harmoniser et accompagner à la création d'offre d'itinéraires   |     |     |       |      |      |       |      |     |   |            |  |
|---|-----|-----|-------|------|------|-------|------|-----|---|------------|--|
| Développer des boucles cyclables (lancement à l'échelle de la Destination)                                    | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | QLE | Démarrage 3 <sup>e</sup> trimestre 2023 |            |  |
| Création de séjours itinérants à vélo   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | QLE | En cours, achèvement fin 2023           | K. GOULENE |  |
| * Harmoniser et accompagner à la création de services et d'équipements  |     |     |       |      |      |       |      |     |   |            |  |
| Labellisation des hébergements sur les itinéraires vélo et randonnée (au gré des demandes des professionnels) | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | QLE | En continu                              |            |  |
| Inventaire et structuration de l'offre des aires de services vélo   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | QLE | En cours, achèvement fin 2023           | K. GOULENE |  |
| Appuyer le développement d'autres services et équipements   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | QLE | Selon la demande                        |            |  |

| * Améliorer l'accueil des camping-cars   |     |     |       |      |      |       |      |       |     |   |                             |  |
|--|-----|-----|-------|------|------|-------|------|-------|-----|---|-----------------------------|--|
| Suivi de l'extension du schéma d'accueil des camping-cars à Quimperlé Co       |     |     |       |      |      |       |      |       | GLE | En cours, achèv. fin 2023                             | S. ALLAIN                   |  |
| Accompagnement au développement d'aires (Plogoff et Quimperlé Co)              |     |     |       |      |      |       |      | CCHPB | GLE | 2 <sup>e</sup> trimestre 2023 - fin 2024              | S. ALLAIN<br>H. COLIN       |  |
| Définition graphique de la signalétique - Haut Pays Bigouden (territoire-test) |     |     |       |      |      |       |      | CCHPB |     | 2 <sup>e</sup> trim. 2023 - 2 <sup>e</sup> trim. 2024 |                             |  |
| * Développer des ressources facilitant les mobilités en Cornouaille            |     |     |       |      |      |       |      |       |     |   |                             |  |
| Accompagnement à la création de « maisons de la mobilité »                     | QBO | CCA |       |      |      |       |      |       |     | Selon la demande                                      | K. GOULENE                  |  |
| Préfigurer de futurs outils d'information sur l'itinérance et la mobilité      | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | GLE   |     | Démarrage 2 <sup>e</sup> semestre 2023                | K. GOULENE<br>C. GAURIVEAUD |  |

## Nautisme, outils d'information, observation, accompagnement des acteurs du tourisme

La Cornouaille est riche d'une offre complète en matière de nautisme et d'espaces de pratique exceptionnels, mais toutes les personnes attirées ne se lancent pas dans la pratique.

En complémentarité avec les acteurs en place, l'ambition est de structurer une offre touristique différenciée et de donner l'envie de nautisme aux clientèles touristiques, ainsi qu'aux Cornouaillais.

| * Développer le nautisme pour tous   |     |     |       |      |      |       |      |     |  |  |  |  |
|--|-----|-----|-------|------|------|-------|------|-----|--|--|--|--|
| Accompagner la modernisation des centres nautiques   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | GLE |  | Démarrage 4 <sup>e</sup> trimestre 2023    | A définir                                |  |
| Accompagner l'aménagement des sites de pratiques libres  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | GLE |  |  |  |  |
| Observatoire du nautisme : diffusion et partages   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | GLE |  | 1 <sup>er</sup> semestre 2023              | H. COLIN                                 |  |
| * Mutualiser des outils d'information au service des acteurs touristiques  |     |     |       |      |      |       |      |     |  |  |  |  |
| Informers habitants et visiteurs sur les animations en Cornouaille (site « Cornouaille Animations »)   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | GLE |  | En continu                                 | C. GAURIVEAUD<br>S. ALLAIN               |  |
| Carte touristique (pour les offices de tourisme) : édition 2024, recherche de partenaires, diffusion   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | GLE |  | 3 <sup>e</sup> trimestre 2023 - avril 2024 | C. GAURIVEAUD<br>H. COLIN                |  |
| Gestion et valorisation des bornes WiFi territorial  | QBO | CCA | CCPBS |      | DZCo | CCHPB | CCCS | GLE |  | En cours                                   | A définir<br>N. KERLOCH                  |  |
| Accompagner des professionnels du tourisme pour leur visibilité sur la plateforme de vente d'activités en ligne « ELLOHA »                                   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | GLE |  | En continu                                 | C. GAURIVEAUD<br>H. COLIN                |  |
| * Observation de l'économie touristique  |     |     |       |      |      |       |      |     |  |  |  |  |
| Construction d'un observatoire   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | GLE |  | Démarrage 2 <sup>e</sup> trimestre 2023    | S. ALLAIN<br>K. GOULENE<br>G. CHEREL     |  |
| Publication(s)   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | GLE |  | 4 <sup>e</sup> trimestre 2023              |  |  |
| * Accompagnement des acteurs du tourisme   |     |     |       |      |      |       |      |     |  |  |  |  |
| Organisation d'ateliers et de rendez-vous professionnels (observation, filières économiques, tourisme durable...)  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | GLE |  | 4 <sup>e</sup> trimestre 2023              | C. GAURIVEAUD<br>K. GOULENE<br>S. ALLAIN |  |
| Accompagnement de porteurs de projets privés (conseil personnalisé) ou publics (projets nautiques intégrés, sites d'exception, tourisme social et solidaire) | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | GLE |  | En continu                                 | S. ALLAIN                                |  |
| Coordination locale des AMI de l'ADEME (Fonds Tourisme durable)  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | GLE |  |  |  |  |

# PROGRAMMES EUROPEENS TERRITORIALISES ET CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

## Lancement des nouvelles programmations LEADER 2023 -2027 et DLAL FEAMPA 2021 -2027

Quimper Cornouaille Développement accompagne les acteurs cornouillais et a pour mission essentielle de contribuer au développement durable du territoire.

En continuité de ce qui a été réussi durant les dernières années et profitant d'une expérience et d'un savoir-faire reconnu, le pôle Programmes européens territorialisés et Conseil de développement coordonne et gère les volets territorialisés de deux fonds européens : FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et FEAMPA (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture) :

- le LEADER (consacré au développement rural)
- le DLAL FEAMPA (consacré à l'économie bleue).

En plus de la clôture des programmations précédentes (FEAMP) ou finissantes (LEADER 2014 -2022), l'année 2023 sera consacrée au lancement des nouveaux dispositifs.

Par ailleurs, QCD anime et coordonne les travaux du Conseil de développement de Cornouaille, émanation des EPCI assurant la représentation de la société civile via ses membres.

## Développement rural : programme Leader

### Soutenir le développement des territoires ruraux

En décembre 2022, se tenait le dernier comité de sélection des projets pour la période 2014-2022. La totalité de la dotation FEADER a ainsi été mobilisée. En 2023, QCD veillera à assurer l'animation et le suivi des projets en cours de réalisation jusqu'à leur paiement.

Concernant la nouvelle programmation, une dotation de FEADER de 1 597 682 € a été attribuée à la Cornouaille, visant à permettre d'accompagner le développement rural du territoire via des projets innovants et collectifs.

QCD veillera à impulser le démarrage de ce nouveau dispositif en s'appuyant sur la dynamique initiée dans le cadre de l'ancien programme et de l'élaboration de la candidature.

| * Programmation 2014 - 2025                            |     |     |       |      |      |       |      |  |                                       |  |
|--|-----|-----|-------|------|------|-------|------|--|---------------------------------------|--|
| Gestion et suivi administratif de fin de programmation | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Avancement                                     | V. LE VEZO<br>M. LE BRUN              |  |
| * Programmation 2023-2027                              |     |     |       |      |      |       |      |  |                                       |  |
| Animation et coordination programme LEADER             | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Démarrage                                      | V. LE VEZO                            | attente de la signature de la convention 2 <sup>e</sup> trimestre - signature de la convention au plus tard en sept. |
| Gestion et suivi administratif                         | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Démarrage prévisionnel 2 <sup>e</sup> semestre | V. LE VEZO<br>M. LE BRUN<br>V. CARIOU |  |
| Animation et mise en réseau des acteurs                | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS |  | V. LE VEZO                            |  |

# Développement maritime : DLAL FEAMPA

## Soutenir le développement de l'économie bleue

2023 marque la clôture financière et administrative du DLAL FEAMP 2014-2021. Le suivi du paiement des derniers projets mobilisera pleinement QCD durant le premier semestre.

QCD, en tant que GALPA Cornouaille, est désormais dotée d'une enveloppe FEAMPA d'un montant de 1 045 712 € pour la période 2021-2027, auxquels viendront s'ajouter d'autres cofinancements publics, notamment régionaux. Ce dispositif permettra d'accompagner des projets locaux, innovants et collectifs portés par des acteurs privés et/ou publics. Cette enveloppe financière de FEAMPA est dédiée à la stratégie « La Cornouaille, un territoire maritime résilient engagé dans les transitions ». L'ouverture du dispositif à l'économie bleue souhaitée par l'Union Européenne et la région Bretagne est garante de nouvelles opportunités pour le territoire.

La Commission Mer et Littoral, instance de gouvernance et de décision de l'allocation de ces fonds, rassemblant plus d'une soixantaine d'acteurs du territoire, se réunira au minimum une fois par trimestre. L'accompagnement des porteurs de projets, la mise en réseau des partenaires du secteur maritime, la participation aux réseaux régionaux, nationaux et européens constituent des missions prioritaires pour cette année 2023.

| * Programmation 2014 - 2021  |     |     |       |      |      |       |      |  |                            |  |
|--|-----|-----|-------|------|------|-------|------|--|----------------------------|--|
| Gestion et suivi administratif de fin de programmation                 | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Achèvement prévisionnel sept. 2023 (date butoir pour le dépôt du dossier de paiement ingénierie) | V. CARIOU<br>M. LE BRUN    | Fin de réception des dossiers de paiement des projets : fin juin |
| * Programmation 2021-2027  |     |     |       |      |      |       |      |  |                            |  |
| Animation et coordination du DLAL FEAMPA Pays de Cornouaille 2021-2027 | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Démarrage (depuis juillet 2022)  | C. ESCARAVAGE<br>A. TRIHAN |  |
| Gestion et suivi administratif   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Démarrage prévisionnel 2 <sup>e</sup> trimestre 2023   | V. CARIOU<br>M. LE BRUN    |  |
| Mise en réseau des acteurs maritimes en Cornouaille                    | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | En continuité  | C. ESCARAVAGE<br>A. TRIHAN |  |

## Conseil de développement de Cornouaille

### Porter la voix de la société civile

En 2023, le Conseil de Développement poursuit le travail initié au cours de l'année 2022. Ses membres restent impliqués dans la mise en œuvre à venir du CLS et ont prévu de prolonger le travail entamé avec QCD sur les thématiques de l'attractivité et du tourisme.

Ses membres participeront à l'allocation des fonds européens via les instances de gouvernance (comité de sélection des projets : Commission mer et littoral et Comité de programmation).

Ils ambitionnent également d'apporter leur éclairage et des propositions aux élus sur plusieurs thématiques. À ce titre, l'alimentation, la culture bretonne, l'eau, le climat et la biodiversité constituent des sujets prioritaires. Le CDC continuera à être pleinement impliqué dans l'élaboration du Pacte de Cohérence jusqu'à sa signature.

| Conseil de développement de Cornouaille, voix de la société civile |     |     |       |      |      |       |      |                                      |           |  |
|--|-----|-----|-------|------|------|-------|------|--------------------------------------|-----------|--|
| Animation et coordination du Conseil de développement              | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | En continuité des années précédentes | A. TRIHAN | Nombreux groupes de travail initiés - forte dynamique d'action |
| Accompagnement aux actions du Conseil de développement             | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | En continuité des années précédentes |           |  |

# SANTÉ EN CORNOUAILLE

## Une ambition partagée autour du Contrat local de santé

QCD porte depuis 2021 la préparation du CLS de Cornouaille (périmètre des 6 EPCI de l'Ouest Cornouaille Odet), en coordination avec le CLS existant de CCA, pour répondre collectivement aux défis en matière de santé, pour les habitants et les professionnels concernés.

Cette démarche, construite avec l'ensemble des acteurs très impliqués de la santé en Cornouaille, sera marquée en 2023 par la signature du contrat, puis par le lancement de sa mise en œuvre opérationnelle pour une durée de cinq ans.

| * Contrat local de santé   |     |  |       |      |      |       |      |   |                           |
|--|-----|--|-------|------|------|-------|------|---|---------------------------|
| Animation de la démarche (COPIL, COTECH)                         |     |  |       |      |      |       |      |   |                           |
| Suivi de projet (dont réunions thématiques, accompagnement EPCI) |     |  |       |      |      |       |      | Plan d'actions 2023-2027  |                           |
| Diagnostic santé Cornouaille (diffusion, suivi, synthèse...)     |     |  |       |      |      |       |      | Juin 2023   |                           |
| Diagnostic santé environnementale                                |     |  |       |      |      |       |      | Septembre 2023  |                           |
| Rédaction des fiches actions                                     |     |  |       |      |      |       |      | Juin 2023   |                           |
| Mise en œuvre des actions opérationnelles                        | GBO |  | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | A partir de la signature (prévue le 12 juillet 2023) - Plan d'actions 2023-2027 | A.M. BODEVEN<br>C. DUBOIS |
| Réunions des groupes thématiques                                 |     |  |       |      |      |       |      |   |                           |
| Réunion inter CLS  |     |  |       |      |      |       |      |   |                           |
| Événementiel   |     |  |       |      |      |       |      | Non défini  |                           |
| Communication (impression documents, diagnostics...)             |     |  |       |      |      |       |      | Plan d'actions 2023-2027  |                           |

## CRTE (État) / PACTE DE COHERENCE (Région)

La préparation du CRTE de l'Ouest Cornouaille Odet en 2021 a permis d'identifier des projets s'inscrivant dans les thèmes de transition écologique sur les thématiques mobilités, eau et assainissement, gestion des déchets, rénovation énergétique et production d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, la région Bretagne a confirmé son intention de signer des Pactes de cohérence à l'échelle minimale des SCoT ou InterSCoT afin de flécher les priorités et les sujets de différenciation sur lesquels Région et signataires s'engageront.

QCD prolongera en 2023 son action sur ces dossiers, en vue de :

- Assurer l'animation et le suivi du CRTE, au gré des sollicitations et des opportunités ;
- Préparer et finaliser, en lien avec les services de la Région, les structures porteuses des SCoT et InterSCoT et les EPCI, le Pacte de cohérence de la Cornouaille ;
- Faciliter l'accès, pour les EPCI et leurs communes notamment, aux ressources issues du CRTE et de ses outils financiers.

| * CRTE/ Pacte de cohésion régionale                                 |     |     |       |      |      |       |      |   |  |
|---|-----|-----|-------|------|------|-------|------|---|--|
| Animation de la démarche  |     |     |       |      |      |       |      |   |  |
| Organisation, préparation et animation des réunions de concertation | GBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Sur la durée du contrat, jusqu'à octobre 2023 | Direction<br>D. PENNEC<br>A. TRIHAN<br>Groupe projet<br>agence |
| Rédaction et outils techniques                                      |     |     |       |      |      |       |      |   | A définir en fonction des priorités du Bureau                  |

# AGENCE DE L'ÉNERGIE

Dans un contexte de hausse du coût de l'énergie et d'impératif écologique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le pôle transition énergétique de Quimper Cornouaille Développement œuvre :

- à accompagner des ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique
- à mettre en réseau les acteurs de l'habitat dans l'objectif de massifier le nombre de rénovations énergétiques performantes
- à sensibiliser et informer sur l'énergie
- à faciliter l'intégration de production d'Énergies Renouvelables, par des études d'opportunités, l'accompagnement de projets et/ou de promotion de dispositifs spécifiques
- comme structure d'appui et d'expertise dans le cadre d'élaboration de documents ou plans stratégiques des collectivités
- à partager et échanger les bonnes pratiques.

## Réseau TYNEO

### Service Public de la Rénovation Énergétique en Cornouaille

Réseau TYNEO, service administré et opéré par Quimper Cornouaille Développement pour le compte des 7 EPCI de Cornouaille, informe, conseille et accompagne les ménages de Cornouaille dans la définition des travaux à réaliser pour améliorer l'efficacité énergétique de leur logement. Réseau TYNEO a également l'objectif d'inciter à la massification des passages à l'acte en fédérant les acteurs de l'habitat.

Réseau TYNEO matérialise le service France Rénov' en Cornouaille et est cofinancé par la région Bretagne, partenaire historique et impliqué, qui fédère les Espaces Conseil France Rénov' bretons dans le réseau Rénov' habitat Bretagne.

| * Animation des acteurs  |     |     |       |      |      |       |      |                         |   |   |
|--|-----|-----|-------|------|------|-------|------|-------------------------|---|---|
| Comités de pilotage, comité des partenaires, comité technique, réunions des pros...                        | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Tout au long de l'année | N. KERLOCH<br>A. GUIBOUX  | Réflexion sur le MAR' (Mon accompagnateur Renov') |
| * Sensibiliser les ménages et les syndicats de copropriétaires   |     |     |       |      |      |       |      |                         |   |   |
| Participation à des salons, conférences, nouveau site internet   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Tout au long de l'année | M.C. DIDOU<br>A. GUIBOUX<br>I. LEJOSNE<br>N. LE PAPE<br>N. KERLOCH<br>A.M. TEQUI<br>M. TOLLIS |   |
| * Accompagner les ménages pour l'amélioration de la performance énergétique de leur logement               |     |     |       |      |      |       |      |                         |   |   |
| Information de 1 <sup>er</sup> niveau  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Tout au long de l'année | M.V. DIDOU<br>A. GUIBOUX<br>I. LEJOSNE<br>N. LE PAPE<br>N. KERLOCH<br>A.M. TEQUI<br>M. TOLLIS |   |
| Conseil personnalisé (RDV dans les EPCI)   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Tout au long de l'année | M.C. DIDOU<br>A. GUIBOUX<br>N. LE PAPE<br>A.L.TEQUI<br>M. TOLLIS"                             |   |
| Accompagnement des ménages en phase amont d'une rénovation globale (maisons individuelles et copropriétés) | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Tout au long de l'année |   |   |

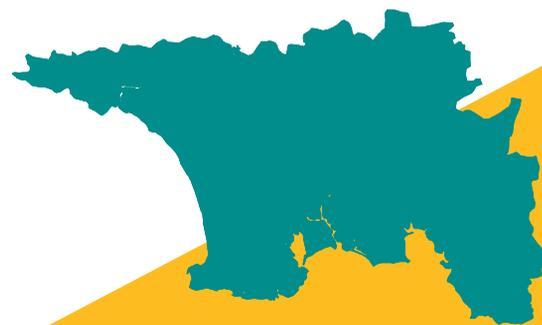
| * Sensibiliser, informer et conseiller les entreprises               |     |     |       |      |      |       |      |                         |                          |  |
|--|-----|-----|-------|------|------|-------|------|-------------------------|--------------------------|--|
| en matière de rénovation énergétique d'entreprises (petit tertiaire) | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Tout au long de l'année | N. KERLOCH<br>A. GUIBOUX |  |

## Transition énergétique

### Structure facilitatrice pour la mise en œuvre de la transition énergétique

Quimper Cornouaille Développement apporte son expertise dans le domaine de l'énergie pour contribuer aux plans des collectivités afin de faire face aux changements climatiques. En matière d'énergie, cela nécessite d'œuvrer conjointement sur la diminution des consommations et sur l'augmentation de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.

| * Transition énergétique   |     |     |       |      |      |       |      |                         |            |  |
|--|-----|-----|-------|------|------|-------|------|-------------------------|------------|--|
| Suivi du projet de houlomoteur en baie d'Audierne (Esquibien)  |     |     | CCPBS |      |      | CCHPB | CCCS |                         |            |  |
| Suivi des Instances Régionales EMR (CRML, GT EMR CRML)   | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Tout au long de l'année | N. KERLOCH |  |
| Appui aux projets des EPCI (PCAET, labellisation Citergie, Territoire économe en ressource, Contrat de développement des énergies renouvelables, etc ) |     |     | CCPBS | CCPF |      |       |      |                         |            |  |
| Salon Breizh Transition 2023 : stand et conférences  | QBO | CCA | CCPBS | CCPF | DZCo | CCHPB | CCCS | Jusqu'au 4 et 5 octobre |            |  |





## Quimper Cornouaille Développement

Agence d'urbanisme et de développement de Cornouaille

24 route de Cuzon - CS 40002 - 29018 Quimper Cedex - Tél. 02 98 10 34 00  
contact@qcd.bzh - www.qcd.bzh

 quimpercornouailledveloppement

 <https://www.linkedin.com/company/quimpercornouailledveloppement>

Directrice de publication : Isabelle ASSIH - Rédaction : Équipe de Quimper Cornouaille Développement

## **Pacte de cohérence**

### **Documents de travail joints :**

- Les grands enjeux de la Cornouaille pour les 15 ans à venir : les fondamentaux du pacte
- Thématiques prioritaires pour le pacte

---

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide les thématiques prioritaires du Pacte de cohérence.**

**La Présidente,**



**Isabelle ASSIH**

## **PACTE DE COHERENCE CORNOUAILLE – REGION BRETAGNE**

### **THEMATIQUES PRIORITAIRES POUR LE PACTE DE COHERENCE**

*Document de travail issu du Bureau de QCD du 16 mai 2023*

La Cornouaille constitue un bassin de vie cohérent et spécifique. De ce fait, l'action publique ne peut pas envisager de traiter quelques sujets pris de manière isolée, au détriment d'autres.

C'est ce qui sous-tend le document qui recense les grands enjeux du territoire dans trois dimensions complémentaires, et qui constituent les fondamentaux du Pacte de cohérence. Il convient d'être dans l'avenir à la hauteur de l'ensemble de ces défis.

Parmi les priorités du territoire, il est cependant possible d'identifier des orientations qui pourraient éclairer l'action régionale en Cornouaille, au regard des compétences du Conseil régional, mais aussi des grands sujets du moment.

Plusieurs fiches thématiques peuvent ressortir pour ce faire, afin d'avancer vers la concrétisation du Pacte selon les attendus de la Région.

## **Fiche 1- Améliorer l'accessibilité de la Cornouaille – mieux connecter un territoire ultrapériphérique**

La Cornouaille ne cumule ni les effets de la dimension métropolitaine (population, statut de collectivité, centre universitaire, etc), ni d'une proximité avec les connexions nécessaires à ses habitants et entrepreneurs.

Rendre la Cornouaille accessible, c'est non seulement pouvoir y accéder quand on y vient depuis l'extérieur, mais aussi permettre à ses habitants et forces vives de se projeter vers les lieux clés de leur développement.

Les CRTE de Cornouaille mentionne d'ailleurs cet objectif prioritaire, que pourrait contribuer à résoudre l'étude sur la mobilité des actifs, menée par le CEREMA en lien avec les EPCI et QCD.

### **Axe 1 - L'accessibilité ferroviaire**

- Liaisons « grandes distances » : Paris, Lille (pour l'accès Europe du nord), sud de la France  
Objectifs :
  - Vitesse des trains grandes lignes entre Rennes et Quimper pour relier Quimper et Paris à 3 heures au plus.
  - Nombre de liaisons rapides
  - Horaires adaptés aux professionnels
  - Qualité des services à bord (ex : wifi)
  - Connexions / interconnexions (intermodalité et irrigation efficaces du territoire) notamment vers les pôles d'emplois
  
- Liaisons régionales et interrégionales Bretagne sud (Lorient, Vannes, Rennes, Nantes)  
Objectifs :
  - Mettre en place un espace de coopération sur l'accessibilité ferroviaire de la Cornouaille (Région, département, AOM, QCD, parties prenantes) pour objectiver les tendances et orienter les priorités pour servir la Cornouaille
  - Adapter le nombre de liaisons aux besoins des usagers actuels et potentiels
  - Horaires adaptés aux mobilités des actifs et des jeunes notamment
  - Qualité de services, notamment wifi opérationnel permettant de travailler dans le train
  - Connexions / interconnexions (intermodalité et irrigation efficaces du territoire)

### **Axe 2 – Le cas spécifique de la liaison Quimper - Brest**

- Optimiser les liaisons ferroviaires quotidiennes
  - Donner une suite opérationnelle aux impulsions du Conseil de développement sur la desserte TER
- Initier une liaison directe entre l'agglomération quimpéroise et l'aéroport de Guipavas (car ?)

### **Axe 3 – Préserver l’outil aéroportuaire Cornouillais**

- Construire collectivement un schéma directeur préservant le potentiel de l’aéroport de Quimper/Cornouaille

## **Fiche 2 - Améliorer les transports du quotidien en Cornouaille - mieux se déplacer sur un territoire polycentrique**

L'essentiel des mobilités du quotidien en Cornouaille se fait en voiture individuelle, générant de multiples effets indésirables (pollution, émissions de GES, coût, engorgement routier, risque, etc).

Un mouvement de fond est engagé en faveur des aménagements cyclables et de la mobilité durable.

Des liaisons interurbaines sont assurées par le transport collectif régional, notamment orientées vers un public scolaire.

**Les usages collectifs, mutualisés, partagés et/ou décarbonés constituent des clefs majeures** pour la mobilité des actifs et des visiteurs notamment en Cornouaille.

Les CRTE de Cornouaille mentionne d'ailleurs cet objectif prioritaire, que pourrait contribuer à résoudre l'étude à vocation opérationnelle sur la mobilité des actifs, menée par le CEREMA en lien avec les EPCI et QCD.

### **Axe 1 – Coopérer activement en Cornouaille sur les questions de mobilité**

- En tant qu'Autorité organisatrice des mobilités, il est attendu que la Région s'implique de façon volontariste dans une coopération territoriale concertée en matière de mobilités à l'échelle cornouaillaise. Il est préconisé que la Région, en tant que chef de file sur les mobilités et l'intermodalité, définisse un « bassin de mobilité » (au titre de la loi dite « LOM ») cohérent pour le bassin de vie cornouaillais.
- En lien avec les objectifs de levée des freins à l'accès à l'emploi, contribuer aux solutions de mobilités adaptées aux besoins des actifs dépassant les frontières des EPCI
- Soutenir les services de transport à la demande, spécifiquement pour les trajets domicile-travail

### **Axe 2 – Ajuster le réseau BreizhGo suivant les attentes des utilisateurs actuels et futurs en termes d'intermodalité**

- Identifier les besoins et attentes sur le réseau
- Coordonner les horaires des cars interurbains avec les trains au départ des PEM de Quimper et de Rosporden
- Améliorer l'intermodalité avec les transports collectifs urbains vers les pôles d'emplois et d'enseignement
- Permettre l'embarquement des vélos toute l'année sur les cars interurbains

### **Fiche 3 – Développer une offre de formation et de services associés adaptés**

Les jeunes Cornouaillais quittent pour l'essentiel le territoire pour mener leurs études supérieures et se fixent généralement sur d'autres territoires pour se lancer dans la vie active. Forte de 5000 étudiants, d'une large offre de formation bac+3 et de plusieurs formations d'excellence à bac+5 (tourisme, droit/histoire de l'art, ingénieurs agroalimentaire...), Quimper Bretagne Occidentale est en passe de finaliser son Schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, dont l'ambition a une dimension naturellement cornouaillaise. En effet, que ce soit dans le domaine des formations maritimes, de l'audiovisuel ou du nautisme, la Cornouaille est riche d'une offre de qualité.

Par ailleurs, le monde économique, qui se caractérise par une empreinte très forte d'activités industrielles d'excellence, qui ont prouvé leur résilience dans les crises passées, connaît un besoin crucial de recrutement des profils adaptés aux métiers d'aujourd'hui et de demain. Cela concerne en particulier les pôles d'excellence que sont les secteurs de l'aliment, des équipementiers de l'alimentaire, du stockage et de la gestion de l'énergie, des assurances.

Enfin, la levée des freins à l'embauche, en particulier pour les personnes éloignées de l'emploi, passe notamment par une bonne adéquation des qualifications aux besoins des entreprises.

#### **Axe 1 – Développer l'offre d'enseignement supérieur et les services associés en Cornouaille**

- Soutenir la création en Cornouaille d'une nouvelle école d'ingénieurs
- Soutenir le maintien et l'extension de l'offre de formations supérieures en Cornouaille
- Soutenir la création de services adaptés aux étudiants, notamment dans le domaine du logement, des mobilités, des loisirs, de l'alimentation en lien avec les PAT
- Renforcer l'image de la Cornouaille comme destination étudiante

#### **Axe 2 – Développer l'offre de formations qualifiantes**

- Formations pour les décrocheurs et les personnes en reconversion
- Formations pour l'insertion des publics les plus éloignées de l'emploi

## **Fiche 4 – Soutenir l’ambition maritime de la Cornouaille**

La Cornouaille est le troisième territoire maritime de Bretagne, marqué notamment par une filière pêche à la fois socle et fragilisée par la chute de la pêche hauturière, qui impacte les volumes débarqués et l’ensemble des emplois induits.

Elle voit également l’émergence ou la confirmation du dynamisme d’autres composantes de l’économie maritime (construction et réparation navale, nautisme, course au large, aquaculture, recherche, etc).

Au regard de l’importance des ports et de la façade maritime de Cornouaille ainsi que de son éloignement des grands flux logistiques, un soutien spécifique mérite d’y être porté.

### **Axe 1 – Soutenir l’économie de la pêche et ses activités dépendantes**

- Mieux positionner la pêche cornouaillaise dans l’organisation du marché breton des produits de la mer
- Améliorer la première mise en marché des produits de la pêche
- Accompagner les expérimentations, partages d’expériences et innovations dans la filière pêche

### **Axe 2 – Soutenir les initiatives tendant à la création de nouvelles activités maritimes**

- Soutenir les mutations des espaces portuaires pour s’adapter aux opportunités de demain
- Soutenir l’innovation et les projets maritimes « croisés » entre différents secteurs (matériaux, énergie, mobilités, transport...)
- Soutenir les nouvelles activités productives (aquaculture, algoculture...)
- Soutenir l’émergence des énergies marines renouvelables

## PACTE DE COHERENCE CORNOUAILLE – REGION BRETAGNE

### LES GRANDS ENJEUX DE LA CORNOUAILLE POUR LES 15 ANS A VENIR,

#### LES FONDAMENTAUX DU PACTE

##### Préambule sur la Cornouaille

- Le choix d'un Pacte de cohérence à l'échelle cornouaillaise
  - Un bassin de vie pour les habitants
  - Un des grands bassins de vie de Bretagne (population, surface, identité...), qui peut **s'affirmer face aux territoires métropolitains** et/ou moins périphériques
  - Le souhait de bâtir un cadre commun aux 7 EPCI et de penser une action publique ambitieuse, cohérente et coordonnée à l'échelle du bassin de vie
  - Une matérialisation de l'inter-Scot de Cornouaille
  - Des valeurs de partage, de créativité, d'authenticité et d'engagement qui réunissent la Cornouaille
  
- La Cornouaille dispose d'outils et de visions partagés
  - Les outils mutualisés au service des politiques publiques territoriales : QCD, Technopole, Conseil de développement...
  - Des documents partagés et/ou proches : CRTE, projets de territoires,
  - Une capacité effective à la coopération entre élus, collectivités et structures publiques
  
- Des orientations déjà définies pour nourrir un Pacte de cohérence cornouaillais
  - Les documents stratégiques des EPCI dans différents domaines : PCAET, PLH, CLS, etc.
  - Les CRTE de Cornouaille
  - Les projets de territoire des EPCI
  - Des contributions du Conseil de développement
  
- Le renforcement significatif ces dernières années d'enjeux forts, et notamment :
  - impact du changement climatique,
  - attractivité renforcée du territoire, qu'elle soit productive mais aussi résidentielle et touristique,
  - fragilité des économies primaires, et notamment de la pêche hauturière,
  - enjeu des économies d'énergie et production d'énergie renouvelable,
  - nouvelles filières émergentes marquées par les enjeux énergétiques.
  
- Sur le plan de l'emploi, la bonne conjoncture économique se double des contraintes liées au départ des jeunes générations (18-25 ans) pour leur formation et une structure de population active relativement âgée. Les difficultés de recrutement n'en sont que plus fortes.
  
- Sur le plan de l'aménagement, la forte attractivité pour des actifs mais aussi de retraités et des touristes se traduit par une pression foncière et immobilière excluant

de plus en plus de personnes de l'accès au logement. Avec un effet particulièrement brutal sur les communes littorales, y compris celles de l'Ouest Cornouaille.

La Cornouaille ne se pense pas sans considérer **trois dimensions essentielles et complémentaires de son avenir**, sur les plans économique, environnemental et social.

## **1- MAITRISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

La Cornouaille, dans ses différentes composantes, ambitionne de cultiver son attractivité pour les actifs prioritairement, ce qui suppose de maîtriser les effets d'une attractivité résidentielle et touristique qui tend à déstabiliser les équilibres sociaux et culturels du territoire.

Cette maîtrise est à travailler dans de nombreuses dimensions complémentaires, qui parfois se croisent.

Parmi les défis :

- En situation de périphéricité sur le continent européen, la Cornouaille doit veiller à son **accessibilité**, notamment sur le plan ferroviaire.
- Forts de la richesse et de la dynamique industrielle du territoire, soutenir et **accompagner les filières économiques** de Cornouaille (notamment les filières alimentaires basées sur l'agriculture et la pêche), mais aussi encourager les activités qui émergent sur le plan de la **transition écologique et de la relocalisation** de l'économie (économie circulaire, gestion de l'énergie, construction et réparation navale). Il convient entre autres de **tirer le plein profit des potentiels maritimes et portuaires**, tout en améliorant la compétitivité des ports de pêche cornouillais.
- **Maîtriser les effets de la sur-fréquentation touristique** observée depuis 2021-23 en saison estivale, en étirant la saison touristique et en développant des solutions et propositions conformes aux objectifs de durabilité, d'utilité et d'acceptabilité pour les habitants.
- Dans un contexte de difficultés pour les entreprises et les services publics à trouver les compétences dont elles ont besoin, **faciliter les recrutements**, ce qui passe par :
  - La mise en avant des aménités du territoire pour les recruteurs et les candidats potentiels ;
  - Une offre de formation adaptée au tissu économique ;
  - Une insertion sociale et professionnelle efficace
  - Des solutions de mobilités adaptées au caractère multipolaire de la Cornouaille
  - Des facilités pour l'implantation de nouveaux actifs.
- Assurer un **accès au logement pour les actifs** sur l'ensemble du territoire, dans un contexte de plus grande sobriété foncière, ce qui passe notamment par un contrôle croissant du foncier et de son coût, l'optimisation – voire la

régulation – du parc à vocation résidences secondaires / location saisonnière, ou encore la maîtrise du flux d'arrivée de retraités.

- Appréhender et faciliter les phénomènes de « **décentralisation individuelle** » **d'actifs** vers notre territoire, qui est un enjeu de renouvellement des populations actives, par le développement d'un tertiaire exportateur notamment.
- **Limiter la consommation foncière** des activités, notamment par l'instauration de règles de densité d'urbanisation et de limitation de l'artificialisation des sols, le renouvellement urbain (réhabilitation des friches, îlots dégradés...) et le renforcement des centralités. Cela ne doit cependant pas obérer des capacités futures d'accueil de nouvelles entreprises ou d'extensions sur le foncier économique, sur un territoire dont le potentiel de reconversion de friches est modeste comparativement à d'autres.
- Promouvoir une agriculture, une pêche, une transformation et une distribution qui contribuent à relocaliser l'alimentation et tendre vers une forme de souveraineté alimentaire, au bénéfice des producteurs, des transformateurs et des habitants toutes générations et niveaux sociaux confondus.

## **2- UNE AMBITION PARTAGÉE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Bénéficiant d'un cadre de vie préservé et d'une qualité exceptionnelle, la Cornouaille subit avec moins d'acuité que d'autres régions ou pays d'Europe, les effets du réchauffement climatique. Si la proximité de l'Océan et un paysage de bocage en font un territoire de grande biodiversité, les défis en la matière sont forts.

Engagé depuis de nombreuses décennies dans une gestion active de ses déchets, la Cornouaille doit franchir en ce domaine de nouvelles étapes, avec plus d'économie circulaire.

Ces grands enjeux se situent au cœur des CRTE de Cornouaille, et reprennent différents éléments précisés dans les PCAET. On retrouve aussi les questions de l'eau dans les SAGE.

Ces enjeux sont déclinés comme suit :

- Sécuriser durablement la qualité et la quantité de l'eau, dans toutes ses dimensions, afin de sécuriser les activités qui en dépendent (agriculture, industrie, tourisme, accueil de populations saisonnières notamment), de préserver la santé des populations et de retrouver un bon état écologique
- Optimiser la gestion des déchets, notamment par l'anticipation de l'évolution des dispositifs de traitement et de valorisation (éco-tri, incinération, traitement des biodéchets...), le développement de l'économie circulaire et du recyclage
- Développer l'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat

- Développer des solutions de mobilité permettant au plus grand nombre de s'affranchir de l'auto-solisme (transports collectifs adaptés en cadencement et en desserte, mobilités actives sécurisées et attractives, ...)
- Développer la production d'énergies renouvelables locales, avec un regard particulier sur les énergies marines, la biomasse (méthanisation, bois-énergie) ou le photovoltaïque
- Accompagner l'installation et l'adaptation d'agriculteurs sur des modèles plus respectueux de l'environnement; accompagner les mutations vertueuses des activités industrielles et des services
- Développer la préservation des zones naturelles et de la biodiversité
- Gestion des effets du réchauffement climatique : protection du trait de côte et prévention des risques de submersion marine notamment, économies d'eau, évolution de la biodiversité marine et terrestre.

### **3- LA VOLONTE D'UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, FIER DE SON IDENTITE**

Croisant avec de nombreux secteurs des politiques publiques, la cohésion sociale constitue l'un des ferments du vivre ensemble en Cornouaille.

Ces enjeux sont présents dans les différents projets de territoire des EPCI, comme dans le CRTE de CCA.

Les principaux enjeux portent sur :

- L'insertion du maximum de personnes éloignées de l'emploi, en particulier par la levée des freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfant, formation, santé...) et des accompagnements personnalisés
- L'accès de tous au logement sur l'ensemble du territoire, ce qui implique le développement du logement social, de l'accession sociale à la propriété, de la maîtrise foncière en zone littorale et urbain. La rénovation de l'habitat doit appréhender la question énergétique (cf. supra), mais aussi les autres dimensions de sa qualité, et son adaptation au vieillissement, aux conditions de maintien à domicile, ou de handicap notamment.
- L'accès de tous à la santé, dans toutes ses dimensions; lutte contre la désertification médicale, développement de la prévention, organisation hospitalière du territoire
- L'accès de tous à l'éducation, à la culture, aux sports et aux loisirs
- Adapter le territoire aux enjeux du vieillissement (logements adaptés, formation personnels, services, mobilités... )

- Mise en valeur des spécificités territoriales : savoir-faire, sports et loisirs nature du littoral, langue et culture bretonne.
- Mener de façon volontariste des actions spécifiques pour les jeunes générations, pour faire de la Cornouaille un territoire où il fait bon grandir, mener ses études et s'installer. Cela croise avec de nombreux enjeux listés supra (formation, logement, mobilités, santé, etc), en lien avec l'impératif d'appréhender les évolutions démographiques constatées et projetées (ie vieillissement de la population).

Quimper, mai 2023

## Mobilité des actifs en Cornouaille Démarche de caractérisation des besoins et recherche de solutions opérationnelles de mobilité durable

### Synthèse

L'État pilote une démarche relative à la mobilité des actifs, en réponse aux besoins exprimés par les EPCI, aussi autorités organisatrices de la mobilité (AOM) lors des travaux sur les CRTE de Cornouaille.

Cette mission réalisée par le Cerema, avec le soutien de QCD, consiste à rechercher les solutions opérationnelles de mobilité durable les plus adaptées aux besoins des actifs cornouillais. Du point de vue de l'État, son objectif est également de renforcer la coopération inter EPCI à l'échelle de la Cornouaille.

Le Préfet a réuni à cet effet, le 2 mai 2023, les présidents et vice-présidents « mobilité » des AOM pour leur proposer d'engager une démarche « mobilité des actifs » en 3 temps :

1. Caractérisation des pratiques et besoins de mobilité des actifs en Cornouaille ;
2. Recherche de solutions opérationnelles adaptées aux besoins des actifs et des entreprises ;
3. Synthèse : description et approfondissement d'actions pilotes et aide à leur mise en œuvre.

### Contexte

La mobilité durable est une préoccupation majeure des deux Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) cornouillais, que l'État souhaite soutenir activement. Dans la perspective de limiter la consommation d'énergie et les émissions de GES liés à l'autosolisme, les EPCI se sont, dans ce cadre, engagés à œuvrer en faveur de la décarbonation des mobilités, des usages partagés et des modes doux notamment.

Dans la poursuite de cette dynamique de coopération engagée en faveur de la transition écologique, l'État souhaite apporter son soutien aux EPCI/AOM, en accompagnant la nécessaire transformation des pratiques de déplacements. (Lors du « rendez-vous de la mobilité » du 13 juillet 2022, animé par QCD, la volonté d'analyser finement les besoins de déplacements des actifs dans la perspective d'identifier des solutions de mobilité vertueuses -partagées et décarbonées- adaptées à leurs besoins et au contexte local, s'est clairement exprimée).

Aussi, le Préfet a réuni le 2 mai 2023 les présidents et vice-présidents « mobilité » des AOM, leur proposant d'engager un travail collaboratif de réflexion et de production de solutions opérationnelles, visant à accélérer la mutation des mobilités domicile-travail et à soutenir le dynamisme économique du territoire. D'un montant de 84 000 €, elle sera financée à 100 % (Fonds vert, l'ANCT et le Cerema).

La mission sera pilotée par l'État, réalisée par le Cerema pour et avec les 7 intercommunalités, et soutenue par QCD (organisation, communication, co-animation...). L'ambition est ainsi d'ancrer la coopération au cœur des réflexions supra communautaires inhérentes à la mobilité.

## **Les enjeux de la mobilité des actifs**

Cette démarche initiée par l'État répond à plusieurs enjeux :

- **Un enjeu environnemental** de lutte contre le réchauffement climatique (mobilité : 34 % des GES).
- **Un enjeu économique et social**, car la pression immobilière contraint les ménages à s'éloigner des pôles d'emploi, induisant des dépenses croissantes pour se déplacer (+ coût des énergies).
- **Un enjeu de dynamisme territorial**, pour attirer des actifs afin de pallier le vieillissement de la population active et les difficultés de recrutement des entreprises, alors que la proximité géographique au lieu de travail et le télétravail, sont devenus des critères de choix pour accepter, refuser ou changer d'emploi.

Les flux domicile-travail observés en Cornouaille dépassent le périmètre d'exercice de la compétence mobilité de chaque AOM. C'est pourquoi ils méritent d'être analysés à une échelle plus large, à l'instar de la stratégie mobilité du SIOCA pensée à 4 EPCI. Mener un travail exploratoire collaboratif ciblé sur les actifs à l'échelle d'un bassin de vie de 7 EPCI apparaît opportun à plusieurs titres.

La mobilité des actifs résulte des lieux de vie et de travail, du fonctionnement des entreprises (horaires de bureau décalés, saisonniers...), de l'offre de transports disponible et de la force des habitudes, faisant abstraction des logiques administratives.

Le transport collectif, dont l'offre est disparate, ne peut constituer la seule alternative au « tout voiture », en raison des coûts qu'il induit et des conditions d'exploitation qu'il requiert. La recherche conjointe de solutions de mobilité durable de type usages partagés (covoiturage, autopartage), modes actifs (marche, vélo), etc. financièrement optimisées, développées plus aisément par les collectivités, les entreprises, les associations, voire les actifs eux-mêmes, et ainsi constituer des alternatives efficaces à l'autosolisme.

Fédérer les intercommunalités autour d'une vision partagée des enjeux inhérents aux déplacements domicile-travail permettra, en renforçant la coopération, de concevoir des solutions opérationnelles de mobilité durable réellement adaptées au contexte local.

## **Descriptif du travail d'étude de la démarche**

### **1. Caractériser les besoins de mobilité des actifs en Cornouaille (juin – oct. 2023)**

*Identifier avec les AOM les enjeux du territoire, les leviers, les freins et les thèmes à approfondir en phase 2 : usages partagés, mobilité inclusive, intermodalité, articulation urbanisme /déplacement, ...?*

- o 1 atelier collaboratif d'acculturation autour d'une fresque de la mobilité (sensibilisation aux enjeux carbone liés aux pratiques de mobilité)
- o 1 atelier collaboratif sur le partage de la connaissance existante et l'identification des enjeux partagés
- o Copil de validation de l'état des lieux des pratiques, besoins et enjeux partagés

### **2. Recherche de solutions opérationnelles de mobilité durable adaptées aux besoins des actifs/entreprises (nov. 2023 – mars 2024)**

*Identifier avec les AOM et acteurs locaux les solutions les plus adaptées au contexte local, en s'appuyant sur le partage de connaissance et des retours d'expérience cornouillais ou extérieurs détaillés (montage du projet, calendrier, facteurs de réussite et difficultés qui ont pu être rencontrées.)*

- 10 interviews d'acteurs (entreprises... à identifier ensemble)
- 3 ateliers d'idéation sur les solutions avec le groupe de travail élargi
- Copil de validation des solutions opérationnelles efficaces

### **3. Synthèse (avril - juin 2024)**

*Formaliser les actions opérationnelles et faciliter leur mise en œuvre*

- Priorisation des solutions
- Approfondissement des solutions prioritaires
- Copil de validation : aide à la mise en œuvre

Par la suite, il s'agira de suivre les effets dans le temps des solutions déployées, mais aussi de poursuivre les réflexions communes dans l'objectif de faciliter toujours davantage la coopération à l'échelle de la Cornouaille.

La dynamique de travail sera assurée par :

- **Un comité de pilotage amendera et validera chaque étape de la démarche**, composée des :
  - D'un élu pour chacune des 7 AOM (ou représentant)
  - D'un élu pour chacun des 3 SCoT (ou représentant)
  - D'un représentant de la Région Bretagne (AOMR),
  - D'un représentant du Département du Finistère
  - D'un représentant de l'État,
- **Un groupe de travail élargi** contribuera à identifier les enjeux partagés et les solutions adaptées dans le cadre de plusieurs ateliers collaboratifs :
  - Membres du Comité de pilotage (a minima un technicien)
  - Acteurs locaux de la mobilité et professionnels-métiers :
    - AOM voisines
    - Exploitants de réseaux/services de mobilité
    - Conseil de développement, coopératives, associations
    - Pôle emploi, syndicats professionnels, associations d'insertion (mobil'emploi)
    - Employeurs

**Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.**



## Destination Quimper Cornouaille Stratégie de développement touristique 2023-2025

La Destination touristique de Quimper Cornouaille (ci-après « la Destination ») regroupe les 7 EPCI membres de QCD ainsi que Quimperlé Communauté et constitue depuis 2021 un cadre de travail collectif, entre EPCI, offices de tourisme et autres parties prenantes.

Elle a choisi de se doter d'une stratégie partagée et de mener des projets collectifs, notamment dans le cadre d'un contrat triennal passé avec la Région. Il s'agit, avec les moyens mutualisés au sein de QCD, d'animer et de coordonner des projets touristiques pour demain, en phase avec les objectifs et grands enjeux du tourisme en Cornouaille.

### 1- La stratégie touristique de la Destination Quimper Cornouaille

A l'issue de plusieurs mois de concertations, ateliers, échanges, le Comité de pilotage de la Destination a validé en mars 2023 un document stratégique rassembleur pour la période 2023-2025 (cf. annexe 1).

Les éléments saillants :

#### **Les enjeux stratégiques de la Destination**

1. Accompagner la filière touristique dans sa transition environnementale
2. Se démarquer par la mise en valeur de l'identité cornouaillaise
3. Etirer la saison touristique pour consolider la filière économique
4. Coopérer et fédérer les acteurs du tourisme cornouaillais

#### **Les 4 axes de développement stratégiques de la Destination**

##### Un axe support : la coopération

- Développer des outils mutualisés pour les professionnels du tourisme ;
- Animer le réseau d'acteurs du tourisme ;
- Développer l'observation territoriale de la filière tourisme ;
- Accompagner les porteurs de projet.

##### Trois axes thématiques

#### **a- Savoir-faire**

*Renforcer l'offre de découverte des savoir-faire en valorisant l'activité et les métiers des entreprises cornouaillaises et des filières économiques locales.*

- Développer et optimiser les visites d'entreprises en Cornouaille
- Construire un parcours de visite par filière ou par secteur économique

#### **b- Itinérance**

*Se positionner comme un territoire structuré pour l'itinérance en Cornouaille et organisé pour l'accueil des camping-cars, vans et fourgons. Assurer l'information de l'offre de mobilité disponible et permettre aux visiteurs d'identifier la Cornouaille.*

- a. Clôturer la mise en œuvre du schéma d'accueil des camping-cars
- b. Développer la mise en tourisme des itinéraires structurants (cyclables, VTT, randonnées pédestres)
- c. Développer les ressources facilitant les mobilités en Cornouaille

### **c- Nautisme**

*Lever les freins culturels et techniques liés aux activités nautiques et améliorer les conditions d'activité des professionnels, en démocratisant les activités nautiques et en structurant l'offre afin de préserver les sites naturels prisés.*

- a. Développer le nautisme pour tous
- b. Accompagner la modernisation des centres nautiques
- c. Aménager les sites de pratique libre

## **2- La contractualisation Région/Destinations Bretonnes**

En 2020, le Conseil Régional a adopté le Schéma Régional du Développement touristique et des Loisirs 2020-2025, dans lequel le rôle des Destinations, en tant que maille territoriale, a été confirmé.

La Région propose d'adopter un contrat de développement touristique triennal avec chacune des Destinations, ce qui est un moyen de formaliser et de donner de la constance au partenariat existant et aux travaux engagés. Le contrat de développement touristique participe de la dynamique globale de partenariat entre la Région et les territoires.

Les contrats 2023-2025 seront organisés autour de deux grands volets :

- Le contrat : volet politique sur lequel les parties prenantes s'engagent : structure porteuse de la Destination (QCD), les huit EPCI et la Région.
- Le plan d'action : volet technique, non contractuel, qui peut si nécessaire évoluer durant les 3 ans.

Les plans d'actions triennaux sont construits par les territoires de Destination en cohérence avec les principes du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs, qui met notamment en avant les grands axes que sont : Identité ; Transition ; L'habitant au centre ; Partenariat public – privé.

Il est proposé de nourrir le contrat de développement touristique et son plan d'actions avec la stratégie de la Destination (cf. annexes).

## **3- Engagement financier maximal de la Région au bénéfice de la Destination Quimper Cornouaille**

La Région propose un accompagnement financier dans le cadre de la mise en œuvre du contrat avec la Destination, pour une durée de trois ans.

| Taux d'intervention régionale |      | Intitulé                                | Montant prévisionnel sur 3 ans | Montant prévisionnel par an |
|-------------------------------|------|---|--------------------------------|-----------------------------|
| <b>Volet 1</b>                | 80 % | <b>Ingénierie</b>                       | 210 000 €                      | 70 000 €                    |
| <b>Volet 2</b>                | 80 % | <b>Fonctionnement (hors ingénierie)</b> | 98 523 €                       | 32 841 €                    |

|                |      |   |           |           |
|----------------|------|---|-----------|-----------|
| <b>Volet 3</b> | 50 % | <b>Investissement</b> (au bénéfice des projets) | 738 935 € | 246 312 € |
|----------------|------|---|-----------|-----------|

---

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- approuve les grands principes de la stratégie touristique de la Cornouaille 2023-2025 ;
- Approuve l'annexe n°1 « Stratégie de développement touristique de la Destination Quimper Cornouaille »
- Approuve l'annexe n°2 « Contrat de Destination Quimper Cornouaille » ;
- Approuve l'annexe n°3 « Gouvernance de la Destination » ;
- Approuve l'annexe n°4 « Plan d'action 2023-2025 » ;
- Approuve l'annexe n°5 « Programme de travail opérationnel – 2023 » ;
- Approuve l'annexe n°6 « Engagement financier de la Région sur la période 2023 – 2025 » ;
- Invite les EPCI de la Destination à porter au vote les 6 annexes du présent rapport ;
- Autorise la Présidente à signer le contrat de Destination pour QCD ;
- Autorise la Présidente à solliciter les subventions nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions et de la stratégie de Destination et à signer les documents s'y afférents.

**La Présidente,**



**Isabelle ASSIH**

## Destination Quimper Cornouaille

### Stratégie touristique 2023-2026

La Cornouaille dispose d'un héritage naturel et humain exceptionnel qui en fait un territoire attractif, tant pour les résidents que pour les visiteurs.

La nature de la Cornouaille attire et fidélise d'ailleurs un nombre croissant de visiteurs, qui sont plus de 2 millions chaque année à bénéficier des mille facettes de cette part de Bretagne à la fois unique et diverse.

Le tourisme est devenu au fil du temps une des *filiales économiques majeures* du territoire, tant en termes d'emplois et de chiffre d'affaires générés que d'organismes et entreprises dédiés.

Bien que principalement familial, et loin des phénomènes de masse constatés ailleurs en France et en Europe, le tourisme marque la Cornouaille de ses effets, tant en pleine saison qu'au fil de l'année. Sont notamment impactés les *infrastructures et services collectifs* (voirie, eau et assainissement, gestion des déchets, etc), mais aussi la *vie des habitants* (accès au logement des actifs, densité de population, mobilités du quotidien, etc) ainsi que le *cadre de vie et l'environnement* (impacts sur les sites, les paysages et les écosystèmes).

C'est donc à un *équilibre* qu'aspirent les élus et les acteurs touristiques de Cornouaille, à la fois vers de plus fortes retombées de cette activité, notamment en dehors de la pleine saison d'une part, et aussi vers une qualité de vie préservée pour les habitants, qui doivent pouvoir profiter des effets bénéfiques du tourisme dans leur vie quotidienne davantage que le subir d'autre part.

La *coopération territoriale* en matière touristique en Cornouaille, lancée dès le début des années 1980, constitue un capital essentiel qui a permis d'engager des actions concrètes au service des visiteurs.

Depuis 2015, c'est à l'échelle des « Destinations touristiques » que la Région a structuré son action et invité les acteurs des territoires bretons à s'organiser en tant que territoires de projets entre collectivités et structures privées et associatives, centrés sur les usagers, autour des axes majeurs de soutien à l'identité et aux transitions.

En Cornouaille, ce sont huit EPCI qui composent la Destination, cohérente en tant qu'aire de séjour, dans un cadre régional attractif.

La Destination souhaite partager une stratégie intégrée de développement touristique, fondée sur l'implication des huit territoires (EPCI et OT), sur l'intégration des besoins exprimés par les parties prenantes (institutionnels ou professionnels du tourisme), et sur l'identité et les valeurs territoriales, qui sont utilisées comme des vecteurs de *différenciation et d'innovation*, au service de l'élaboration d'une offre durable. Elle fixe un cap et des ambitions partagées entre tous les acteurs et fonde un plan d'actions pluriannuel (2023-2025). Fondamentalement, la Cornouaille souhaite continuer de mettre en avant ses caractéristiques propres, tout en s'orientant vers un tourisme durable, défini par l'Organisation mondiale du tourisme comme "*un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil*". Le souhait est également de considérer le tourisme comme un outil de transformation économique et sociale, le moyen d'offrir aux habitants une meilleure qualité de vie et aux visiteurs une expérience culturelle et humaine enrichissante.

La stratégie touristique cornouaillaise ambitionne ainsi de relever plusieurs *défis* :

- 1- Accompagner la filière dans sa transition environnementale
- 2- Se démarquer par la mise en valeur de l'identité cornouaillaise
- 3- Etirer la saison touristique
- 4- Coopérer et fédérer les acteurs

Relever ces défis nécessitera de travailler plusieurs *axes spécifiques et complémentaires*, par une *action collective*, de la conception à la mise en œuvre :

- 1- Valoriser les savoir-faire de Cornouaille
- 2- Développer une itinérance durable sur l'ensemble de la Destination
- 3- Développer le nautisme pour tous
- 4- Développer des outils partagés pour un bon accueil

## **2/ QUATRE DEFIS POUR LA DESTINATION TOURISTIQUE QUIMPER CORNOUAILLE**

### *Défi #1 : Accompagner la filière dans sa transition environnementale*

La beauté et la qualité des paysages et des sites de la Cornouaille sont reconnus et constituent un héritage précieux. Ils bénéficient d'une image d'espaces naturels d'exception et préservés, propices aux balades et autres activités de pleine nature.

La filière touristique est à la fois très vulnérable à cette bonne qualité environnementale et impactante, comme toute activité économique. Il est donc essentiel d'accompagner les acteurs touristiques dans la transition environnementale, par la recherche de modèles économiques plus vertueux, en matière de mobilités, de consommation, de gestion des déchets, des ressources et des flux touristiques notamment.

### *Défi #2 : Se démarquer par la mise en valeur de l'identité cornouaillaise*

Dans un monde désormais globalisé, la vivacité et la singularité culturelle d'un territoire comme la Cornouaille sont de véritables atouts. Cette culture en héritage s'exprime dans la langue, les arts, le patrimoine vivant et également ses savoir-faire et entreprises, mêlant activités ancestrales et la plus éclatante modernité, avec créativité, audace et respect.

La Destination souhaite que cette identité inspire les projets de développement touristique. Les défis consistent notamment à mettre en valeur des éléments culturels pour les faire découvrir au public sans les dénaturer, encourager les entrepreneurs inspirés par cette identité, et permettre à tous les visiteurs de vivre une expérience culturelle inédite, réputée confidentielle.

### *Défi #3 : Etirer la saison touristique*

La Destination recherche l'allongement de la saison touristique, afin de consolider une filière de qualité et économiquement et socialement viable, de pérenniser les emplois et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

### *Défi #4 : Coopérer et fédérer les acteurs*

Pour relever tous ces défis, les acteurs touristiques de la Cornouaille, à commencer par les 8 EPCI qui la composent, souhaitent continuer à mettre leurs efforts, leurs idées, leurs projets et leurs ressources en commun. Grâce à une gouvernance et une ingénierie mutualisées, la coordination de projets communs, harmonisés et équilibrés sur l'ensemble du territoire est facilitée.

## **3/ NOS AXES STRUCTURANTS ET DE DIFFERENCIATION 2023-2026**

Résultat d'échanges nombreux entre collectivités, offices de tourisme et professionnels du secteur, la Destination Quimper Cornouaille identifie, pour les années 2023 à 2026, plusieurs axes structurants. Ils visent à répondre à nos grands défis et faire de la Destination un territoire enclin à valoriser son identité propre et aligné aux objectifs de développement durable.

Chaque axe est une opportunité pour améliorer la compétitivité et valoriser la Destination, par un travail sur l'offre et pour accentuer la transversalité et le croisement entre les axes de la stratégie. Le déploiement de cette stratégie vise à répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques de la Destination, tout en générant de nouvelles opportunités et en valorisant la Cornouaille et ses acteurs.

- **Valoriser les savoir-faire de Cornouaille**

La richesse de l'offre de découverte des savoir-faire en Cornouaille constitue une vraie particularité vis-à-vis des autres destinations bretonnes. Les entreprises et leurs salariés, à la fois prestataires, clients ou promoteurs de la Destination, sont ici des éléments constitutifs de l'offre touristique.

Il s'agit de proposer un tourisme "non-délocalisable", ancré aux valeurs et aux réalités de la Cornouaille, et composante en tant que telle du tourisme durable. Cette proposition offre du sens aux voyageurs (voire aux futurs actifs) qui découvrent le territoire, et permet de désaisonnaliser la fréquentation touristique, d'apporter une alternative originale aux visiteurs et de se détacher des conditions météorologiques.

L'objectif est de raconter au visiteur l'histoire de chaque savoir-faire et de le connecter aux autres savoir-faire cornouaillais.

La Destination souhaite donc conserver et développer son leadership en Bretagne :

- en soutenant les entreprises à l'optimisation ou la création de leur offre de découverte ;
- en mettant en avant l'offre cornouaillaise, en lien avec la CCIMBO Quimper et la fédération des offices de tourisme de Bretagne (OTB) ;
- en construisant un (ou plusieurs) parcours de découverte des savoir-faire par filière et/ou par secteur économique.

- **Développer une itinérance durable sur l'ensemble de la Destination**

La Destination peut se différencier par la mise en valeur de son patrimoine naturel, héritage préservé et apprécié, grâce à la structuration et la promotion des activités de pleine nature notamment.

Le développement de l'itinérance à pied et à vélo nécessite une bonne articulation et interconnexion des itinéraires, des équipements et services, et des outils de communication, pour une expérience réussie de l'usager – qu'il soit visiteur ou habitant.

L'objectif est de positionner la Destination comme un territoire structuré, lisible et exemplaire. En fédérant les acteurs au travers d'actions et d'initiatives durables, il est possible de réduire l'empreinte carbone sur la Destination, de préserver nos ressources naturelles, de réduire les nuisances générées par les flux automobiles, et d'offrir de nouvelles opportunités aux habitants.

- **Développer le nautisme pour tous**

La Cornouaille est riche d'une offre complète en matière de nautisme et d'espaces de pratique exceptionnels, mais toutes les personnes attirées ne se lancent pas dans la pratique.

En bonne complémentarité avec les acteurs en place (Conseil départemental en particulier), l'ambition est de structurer une offre touristique différenciante et de donner l'envie de nautisme aux clientèles touristiques, ainsi qu'aux Cornouaillais. Pour ce faire, il s'agit notamment d'accompagner les structures nautiques du territoire pour qu'elles adaptent leurs pratiques et leur matériel, afin de conquérir ces clientèles d'une part, et de consolider la connaissance et stimuler mise en réseau des professionnels (faire monter en compétences les agents des Offices de Tourisme par exemple) d'autre part.

- **Développer des outils partagés pour un bon accueil**

Chaque visiteur est important, et chaque accueil doit être une opportunité pour tous les acteurs de la Destination, ainsi qu'un outil pour fédérer les partenaires autour d'un objectif commun : positionner la Cornouaille comme un territoire touristique cohérent, accueillant et rayonnant.

La Destination ambitionne donc d'assurer une qualité d'accueil, d'information et de commercialisation optimale et harmonisée au service des visiteurs et des habitants, en veillant à l'accessibilité et l'inclusion de toutes et tous.

#### **4/ POUR UNE ACTION PARTAGEE AU SERVICE DE LA DESTINATION QUIMPER CORNOUAILLE**

Après 5 années de travail collaboratif autour d'une première stratégie commune, les territoires et acteurs de la Destination renouvellent leur souhait de poursuivre la dynamique commune. Ils soulignent l'importance de conserver les liens qui ont été établis et qui ont permis de déterminer des stratégies et actions communes.

#### - **La Destination, territoire de projet**

En tant que territoire de projet, au périmètre plus large que celui des EPCI (compétents localement en matière de développement touristique), la Destination permet de bâtir une meilleure efficacité des politiques touristiques définies à plusieurs échelles, du local au régional. Elle permet également de faire converger acteurs publics et privés autour d'un positionnement et de plans d'actions partagés.

#### - **Un partenariat fécond avec la Région Bretagne**

La Destination Quimper Cornouaille est l'une des Destinations identifiées par la Région Bretagne en tant que maille de référence et d'expression de l'ambition régionale matière de politique touristique.

Pour les années 2023 à 2025, la Région Bretagne confirme son partenariat avec les territoires de Destinations à travers la signature de contrats triennaux de développement touristique. Ces contrats permettront l'allocation de moyens permettant à la fois de soutenir l'ingénierie territoriale et l'accompagnement d'études et de projets d'investissements pour les acteurs touristiques cornouillais, conformément aux défis et aux axes de la présente stratégie.

La Destination souhaite orienter les moyens régionaux sur des projets structurants, exemplaires et/ou innovants, et *qui répondent à plusieurs axes de la stratégie* (cf. supra), afin de donner le plus d'impact et de cohérence possible aux projets soutenus.

#### - **Gouvernance et fonctionnement de la Destination**

La Destination Quimper Cornouaille s'organise autour :

- D'un comité de pilotage, instance de pilotage politique de la stratégie et des projets partagés. Il est composé des Président.e.s et/ou vice-Président.e.s en charge du tourisme des EPCI de Cornouaille ;
- D'un comité technique, instance de pilotage technique de la stratégie intégrée et des projets partagés. Il est animé par les coordinateur.trices de la Destination (équipe de QCD) et est composé des technicien.ne.s des 8 EPCI de la Destination et des directeur.trices des 10 offices de tourisme ;
- De groupes de travail thématiques dédiés à la conduite des projets pilotés à l'échelle de la Destination qui permettent d'associer un réseau d'acteurs plus large et diversifié pour un fonctionnement en mode projet.

#### - **Quimper Cornouaille développement, structure pivot**

Quimper Cornouaille Développement CONDUIT la mise en œuvre de la stratégie, COORDONNE les partenaires, ANIME la gouvernance de la Destination, PORTE certaines des actions au regard de la stratégie, ACCOMPAGNE les professionnels en lien avec la stratégie et est le RELAI avec la Région.

En plus de ces missions de développement touristique, QCD renforce ses missions d'observation et de communication.

**CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE  
ENTRE LA REGION BRETAGNE ET LES DESTINATIONS TOURISTIQUES  
2023 - 2025**

**Destination touristique [Destination Quimper Cornouaille]**

## **PREAMBULE**

### **LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS**

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.TL.) de la Bretagne a été adopté pour 5 années en octobre 2020 par l'Assemblée régionale. Il se décline derrière un positionnement fort, « Identité et transitions », qui traduit une ambition : capitaliser sur les valeurs qui fondent la Bretagne, pour envisager un tourisme tourné vers l'avenir, résolument inscrit dans les transitions méthodologiques, sociales, économiques, climatiques, environnementales et numériques.

La politique touristique vise, à travers une approche territoriale, à faire converger les initiatives publiques, privées et associatives, pour générer de la valeur (économique, sociale, environnementale, d'image, etc.). Ce Schéma définit un modèle organisationnel comme moteur d'innovation et de performance et appelle à l'engagement, à la coordination et à la convergence de tous les acteurs touristiques afin d'en optimiser l'efficience.

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs est organisé en 3 grands axes :

- Un premier qui définit des engagements, principes à intégrer à tout projet touristique, pour garantir un changement de modèle nécessaire à leur réussite et également une performance durable à l'action touristique bretonne ;
- Un 2nd axe qui donne l'ambition régionale sur des thématiques stratégiques prioritaires (validées collectivement en 2018) ;
- Un 3ème axe qui appelle à l'ouverture pour assurer la présence et la visibilité de la Bretagne sur les marchés de proximité au national et à l'international.

Le Schéma régional trouve sa déclinaison opérationnelle selon deux approches :

#### **THÉMATIQUE : LES FEUILLES DE ROUTE RÉGIONALES**

Elles constituent le cadre opérationnel de mise en œuvre des axes 2 et 3 du Schéma. Établies pour chaque thématique stratégique (*activités nautiques et plaisance, univers des îles, univers des canaux de Bretagne, itinérance douce terrestre, mobilités touristiques, sites naturels et culturels touristiques, tourisme patrimonial et culturel, tourisme social et solidaire*), elles précisent les enjeux, l'ambition ainsi que le plan d'actions partagés pour la thématique à l'échelle régionale. Elles valorisent les stratégies de chacun au profit de l'ambition régionale partagée ainsi que les moyens (humains, techniques et / ou financiers) que chacun déploie à son échelle au profit de la mise en œuvre du plan d'actions régional partagé. Elles sont à engagement volontaire et sont révisables annuellement.

#### **TERRITORIALE : LES DESTINATIONS TOURISTIQUES DE BRETAGNE**

Au cœur du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, les 10 Destinations touristiques de Bretagne sont affirmées comme les territoires de projets, maille de référence du développement touristique en Bretagne. Elles correspondent aux bassins de fréquentation et de consommation touristique et s'affranchissent des limites administratives pour replacer le visiteur au cœur du processus de développement.

A cette échelle et selon une approche partenariale publique-privée, chaque territoire de destination porte une stratégie intégrée de développement et de diversification touristiques. L'identité et les valeurs territoriales y sont utilisées comme vecteurs de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable et permettent de singulariser 10 univers touristiques en Bretagne.

Élaborée par l'ensemble des EPCI de chaque territoire de Destination, la stratégie intégrée fixe un cap et des ambitions partagées entre tous les acteurs. Collectivités et structures privées et associatives coopèrent désormais à l'échelle de ces territoires au travers de projets structurants.

**Les dynamiques territoriales portées à l'échelle des Destinations touristiques s'inscrivent dans le cadre stratégique de chaque feuille de route thématique et participent ainsi à la mise en œuvre des plans d'actions partagés.**

**De la même manière, les feuilles de route thématiques s'enrichissent en capitalisant sur la diversité des actions menées par les territoires à l'échelle des Destinations.**

PROJET

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la délibération n°20\_DTP\_01 du Conseil régional en date des 15 et 16 octobre 2020 approuvant le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) 2020 - 2025 et son positionnement « *Identité et Transitions* » ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil régional ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu la délibération n° 23\_DTP\_01 du Conseil régional, en date des 13, 14 et 15 février 2023, approuvant le renforcement du partenariat entre la Région et les territoires de Destinations touristiques, par la validation du présent contrat, des enveloppes pluriannuelles péréquées dédiées à chaque territoire de Destination touristique ainsi que de la démarche globale de mise en œuvre de ces contrats ;

[Ajouter les délibérations autorisant les différents représentants des structures partenaires à signer le présent contrat.]

#### ENTRE

**La Région Bretagne représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD,**

#### ET

L'agence Quimper Cornouaille Développement représentée par la Présidente de l'association, Madame Isabelle ASSIH,

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais représenté par le Président de la communauté de communes, Monsieur Roger LE GOFF,

La Communauté de Communes du Cap Sizun – Pointe du Raz représentée par le Président de la communauté de communes, Monsieur Gilles SERGENT,

Quimper Bretagne Occidentale représentée par XXXX,

Douarnenez Communauté représentée par la Présidente de la communauté de communes, Madame Jocelyne POITEVIN,

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden représentée par XXXX

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud représentée par XXXX

Concarneau Cornouaille Agglomération représentée par XXXX

Quimperlé Communauté représentée par le Président de la communauté d'agglomération, Monsieur Sébastien MIOSSEC.

## IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

### OBJET ET DUREE DU CONTRAT

A l'instar des feuilles de route thématiques, le contrat de développement touristique est l'outil majeur de mise en œuvre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.). En ce sens, il porte les valeurs et le positionnement du Schéma que sont "IDENTITE TRANSITIONS".

Le contrat de développement touristique s'inscrit au cœur de la dynamique globale de la Breizh COP, se traduisant par le dialogue stratégique de la Région avec les territoires (PACTE de cohérence au niveau des territoires de SCOT) et les conventionnements opérationnels et financiers, pour la plupart au niveau de l'EPCI (aménagement du territoire, développement économique, mobilité, culture, etc.). Il en est la déclinaison sectorielle "tourisme" du fait des spécificités du secteur.

Pour atteindre les objectifs du S.R.D.T.L., la mise en œuvre des contrats de développement touristique et des plans d'actions associés entend s'appuyer sur une vision commune et partagée du développement touristique en Bretagne.

Le présent contrat propose une vision à 3 ans du partenariat entre la Région et les acteurs touristiques parties prenantes des dynamiques de projet de développement touristique à l'échelle des Destinations touristiques (territoires bretons et limitrophes en Manche et Loire-Atlantique) et a pour objectifs :

- De croiser et de mettre en synergie les politiques et les dynamiques des différents partenaires en lien avec les stratégies intégrées et les projets coordonnés à l'échelle des Destinations touristiques ;
- D'identifier et de préciser les rôles ainsi que les moyens humains, techniques et financiers nécessaires et mobilisables par chaque structure pour la mise en œuvre des projets ;
- D'optimiser l'effet levier des aides régionales et de maximiser les opportunités de cofinancement des plans d'actions au service de la mise en œuvre des projets coordonnés à l'échelle des Destinations touristiques.

Le contrat porte sur les modalités de coordination, de mise en œuvre et de financement des projets en lien avec la stratégie intégrée de développement touristique de la Destination touristique et le plan d'actions triennal associé.

Il se compose des documents stratégiques et techniques suivants :

- Un **modèle de contrat politique unique** portant les engagements réciproques des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel et qui permet de consolider le partenariat à l'échelle de chacune des Destinations touristiques ;
- Un **plan d'actions triennal** (ci-annexé), qui constitue le cadre opérationnel de mise en œuvre de la stratégie de la Destination touristique, en cohérence avec son positionnement ainsi qu'avec le positionnement et les valeurs inscrites au cœur du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs et des stratégies locales. Il est intégrateur des projets

coordonnés à l'échelle des Destinations ainsi que des dynamiques portées dans le cadre des feuilles de route régionales.

Ce plan d'actions pluriannuel porte prioritairement sur le champ du développement touristique, tout en intégrant, pour chaque projet, les actions d'observation et de promotion, communication, commercialisation directement liées à la mise en œuvre des projets. Les acteurs publics, privés et associatifs de la Destination peuvent être parties prenantes d'une ou plusieurs opérations.

Le plan d'actions est issu de séquences de travail collectives avec les territoires. La méthode déployée pour sa construction a permis :

- De favoriser l'intégration de l'Identité et des Transitions dans les projets;
- D'aller jusqu'à l'identification de tous les leviers financiers mobilisables pour leur mise en œuvre (financements régionaux, nationaux, privés, etc.).

Selon les thématiques traitées, le plan d'actions constitue une déclinaison territoriale des feuilles de route régionales.

- **Des annexes :**

- Stratégie touristique de la Destination
- Plan d'actions prévisionnel 2023 – 2025
- Annexe financière
- Modèle de gouvernance de la Destination

## LA DESTINATION TOURISTIQUE QUIMPER CORNOUAILLE

### PÉRIMÈTRE :



Les 8 EPCI de la Destination Quimper Cornouaille

### POSITIONNEMENT ET MARQUEURS IDENTITAIRES

« Une terre iodée, intensément bretonne, dotée d'une nature de caractère et transmettant avec fierté la diversité et la créativité de sa culture ».

#Créateurs

#Culture bretonne

#Grands espaces

#Saveurs

#Pêche

#Océan

#Lumières

#Patrimoine bâti

### SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La stratégie touristique cornouaillaise ambitionne de relever plusieurs défis :

#### Défi #1 : Accompagner la filière dans sa transition environnementale

La beauté et la qualité des paysages et des sites de la Cornouaille sont reconnus et constituent un héritage précieux. Ils bénéficient d'une image d'espaces naturels d'exception et préservés, propices aux balades et autres activités de pleine nature.

La filière touristique est à la fois très vulnérable à cette bonne qualité environnementale et impactante, comme toute activité économique. Il est donc essentiel d'accompagner les acteurs touristiques dans la transition environnementale, par la recherche de modèles économiques plus vertueux, en matière de mobilités, de consommation, de gestion des déchets, des ressources et des flux touristiques notamment.

#### Défi #2 : Se démarquer par la mise en valeur de l'identité cornouaillaise

Dans un monde désormais globalisé, la vivacité et la singularité culturelle d'un territoire comme la Cornouaille sont de véritables atouts. Cette culture en héritage s'exprime dans la langue, les arts, le

patrimoine vivant et également ses savoir-faire et entreprises, mêlant activités ancestrales et la plus éclatante modernité, avec créativité, audace et respect.

La Destination souhaite que cette identité inspire les projets de développement touristique. Les défis consistent notamment à mettre en valeur des éléments culturels pour les faire découvrir au public sans les dénaturer, encourager les entrepreneurs inspirés par cette identité, et permettre à tous les visiteurs de vivre une expérience culturelle inédite, réputée confidentielle.

#### Défi #3 : Etirer la saison touristique

La Destination recherche l'allongement de la saison touristique, afin de consolider une filière de qualité et économiquement et socialement viable, de pérenniser les emplois et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

#### Défi #4 : Coopérer et fédérer les acteurs

Pour relever tous ces défis, les acteurs touristiques de la Cornouaille, à commencer par les 8 EPCI qui la composent, souhaitent continuer à mettre leurs efforts, leurs idées, leurs projets et leurs ressources en commun. Grâce à une gouvernance et une ingénierie mutualisées, la coordination de projets communs, harmonisés et équilibrés sur l'ensemble du territoire est facilitée.

### **GOVERNANCE**

Les modèles de gouvernance des Destinations touristiques reposent sur des constructions collectives volontaires, définies librement par les territoires concernés en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits d'organisation. Afin d'animer le collectif, la coordination politique et technique des Destinations est assurée par une ou plusieurs structures appelées structures de coordination.

Chaque Destination s'organise ensuite autour :

- D'un comité de pilotage, instance de pilotage politique de la stratégie intégrée et des projets partagés. Il est généralement animé par les Président.e.s et/ou Vice-Président.e.s tourisme des structures de coordination et peut être composé, en fonction des situations de chacune des Destinations, des élu.e.s représentant les structures partenaires signataires du contrat ;
- D'un comité technique, instance de pilotage technique de la stratégie intégrée et des projets partagés. Il est animé par les coordinateur.trices de la Destination et peut être composé, en fonction des situations de chacune des Destinations, des technicien.ne.s représentant les structures partenaires signataires du contrat (Cf. Article « *Les signataires* ») ;
- De groupes de travail thématiques dédiés à la conduite des projets pilotés à l'échelle des Destinations touristiques qui permettent d'associer un réseau d'acteurs plus large et diversifié pour un fonctionnement en mode projet.

La composition de ces instances et le calendrier des réunions est libre et spécifique d'une Destination à l'autre.

La Région Bretagne encourage les Destinations touristiques à favoriser des modèles de gouvernance structurés et cadrés, qui associent l'ensemble des parties prenantes (toutes les échelles de collectivités, partenaires institutionnels, acteurs privés et associatifs) afin de croiser les politiques et

les dynamiques, d'identifier et préciser les rôles ainsi que les moyens humains, techniques et financiers nécessaires et mobilisables au sein de chaque structure au service de la mise en œuvre des projets coordonnés à l'échelle des Destinations touristiques.

La participation de la Région au sein des différentes instances est précisée à l'article « *Bilan et suivi du contrat et du plan d'actions pluriannuel* », du présent contrat.

Le modèle de gouvernance de la Destination Quimper Cornouaille figure en annexe au présent contrat.

## **ENGAGEMENTS ET MOYENS**

### **ROLES ET ENGAGEMENTS**

Par la signature du présent contrat, les parties s'engagent réciproquement à collaborer pour sa mise en œuvre ainsi que celle du plan d'actions pluriannuel ci-annexé.

De manière générale, toutes les parties prenantes au présent contrat s'engagent :

- A porter les valeurs socles du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs au cœur du partenariat et des projets coordonnés à l'échelle de la Destination touristique, à savoir :
  - L'identité du territoire ;
  - Les transitions environnementales, climatiques et sociétales ;
  - L'habitant et le visiteur au cœur du projet (dans sa construction et dans sa phase de mise en œuvre) ;
  - Le partenariat public-privé ;
- A croiser leurs politiques afin de renforcer l'efficacité de la stratégie intégrée de développement touristique et des projets coordonnés à l'échelle de la Destination touristique ;
- A rechercher la mise en synergie et l'optimisation de leurs moyens techniques, humains et financiers et à les mobiliser au profit de la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel ci-annexé ;

Plus particulièrement :

Quimper Cornouaille Développement est / sont coordinatrice(s) de la Destination Quimper Cornouaille. Elle(s) assure(nt) à cet égard la coordination générale politique et technique de la Destination et des projets conduits à l'échelle de celle-ci. Elle(s) est / sont chargée(s) de préparer, faire valider et suivre la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel ainsi que les budgets votés annuellement.

En qualité de structure(s) de coordination, Quimper Cornouaille Développement est / sont l'interlocutrice(s) directe(s) et privilégiée(s) de la Région Bretagne et de Tourisme Bretagne pour le pilotage et la mise en œuvre de la politique régionale en matière de développement touristique.

Afin d'assurer le pilotage et la mise en œuvre des projets coordonnés à l'échelle de la Destination, un.e ou plusieurs référent.e.s thématique.s peuvent être identifié.e.s au sein des structures de coordination ou des structures partenaires. Sous couvert des orientations du Comité de pilotage et en lien avec les partenaires techniques mobilisés sur le sujet à l'échelle de la Destination, ils sont notamment responsables de la définition de l'ambition de la Destination au regard de la thématique, de sa déclinaison opérationnelle, de l'identification et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés nécessaires à la bonne réalisation du projet, de l'animation et de la coordination de ce collectif d'acteurs, de l'accompagnement des parties prenantes / maitres d'ouvrage publics et privés identifiés.

Les structures partenaires signataires du présent contrat s'engagent à contribuer activement à la dynamique collective portée à l'échelle de la Destination, en participant aux différentes instances de gouvernance politique et technique de la Destination touristique (COPIL, COTECH, groupes de travail thématiques). En cela, elles contribuent à la définition et au pilotage de l'ambition politique définie et partagée à l'échelle de la Destination, en cohérence avec leurs stratégies propres, et assurent la mise en œuvre opérationnelle de l'ambition et des projets collectifs à l'échelle de leurs territoires et / ou de leurs structures.

## **MOYENS HUMAINS**

### **1. Coordination générale de la Destination touristique**

La ou les structures de coordination mentionnées dans l'article précédent s'engagent à mettre à disposition les moyens humains nécessaires pour assurer la coordination générale de la Destination touristique.

### **2. Ingénierie liée à mise en œuvre des projets déployés à l'échelle de la Destination touristique**

Les partenaires publics, privés et associatifs parties prenantes d'un ou plusieurs projets du plan d'actions pluriannuel s'engagent à mobiliser les moyens humains nécessaires pour assurer le pilotage ou une contribution à la mise en œuvre des actions.

Le plan d'actions pluriannuel identifie le rôle des différentes structures partenaires (pilote / contributeur).

Les modalités de financement de l'ingénierie dédiée à la coordination et au pilotage des projets sont précisées dans l'annexe financière. Ce mécanisme doit permettre de sécuriser les ressources en ingénierie dédiées à la mise en œuvre des projets.

### **3. Accompagnement par la Région Bretagne**

Dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de développement touristique, la Région Bretagne avec l'appui de Tourisme Bretagne :

- Joue un rôle d'interface entre les territoires et l'ensemble de la politique régionale (tourisme, patrimoine, mobilités, économie, aménagement du territoire, culture, environnement, etc) ;
- Assure, dans la limite de ses capacités en ingénierie, un accompagnement individualisé pour chacune des 10 Destinations touristiques au service de la mise en œuvre des projets inscrits dans les plans d'actions pluriannuels ;
- Accompagne les Destinations dans l'identification des différents leviers financiers mobilisables aux niveaux régional, national et européen pour favoriser la mise en œuvre des projets ;
- Assure la coordination et l'animation du réseau des développeurs touristiques bretons pour alimenter une vision partagée et consolidée du développement touristique en Bretagne.

## MOYENS FINANCIERS

### 1. Principes d'intervention de la Région Bretagne

Les Destinations touristiques constituent le cadre d'intervention privilégié de la Région Bretagne en matière de développement touristique.

Le soutien régional entend bénéficier à une ingénierie de développement touristique dédiée à 50% minimum à l'ensemble du territoire de la Destination touristique et à des projets coordonnés et pilotés à cette même échelle. La spécificité de l'approche régionale en matière de développement touristique impose qu'il y ait un relais d'ingénierie sur les territoires. La Région conditionnera son intervention à l'existence d'une ingénierie qualifiée et structurée en matière de développement touristique et participant activement aux temps collectifs.

S'agissant des projets, les conditions de soutien s'inscrivent dans la droite ligne des valeurs socles du Schéma régional et des engagements partenariaux cités ci-avant, à savoir :

- L'identité du territoire ;
- Les transitions environnementales, climatiques et sociétales ;
- L'habitant et le visiteur au cœur du projet ;
- Le partenariat public-privé.

Une prise en compte renforcée des enjeux transitionnels orientera dès 2023 l'accompagnement financier par la Région vers des projets de développement touristique qui devront être une réponse aux ruptures que nous vivons et porteurs de valeurs sociétale, environnementale, patrimoniale, économique.

Le soutien régional s'appuie également sur un principe de solidarité territoriale afin de favoriser l'égalité des chances de développement des territoires : la politique touristique vise désormais à ajuster son intervention financière aux capacités territoriales de chaque Destination touristique qui dispose ainsi d'une enveloppe budgétaire qui lui est propre. Ce principe s'applique à l'aide régionale dédiée au projet mais non à celle dédiée à l'ingénierie de développement touristique.

L'aide régionale doit bénéficier à tout porteur partie prenante du ou des projets inscrits au plan d'actions pluriannuel, que cet acteur soit public, privé ou associatif. La Région Bretagne est vigilante à

ce que le territoire de la Destination touristique s'engage, sur la durée du contrat et selon les modalités que le Comité de pilotage définira, à orienter une partie de l'aide régionale vers les acteurs privés et associatifs.

Les projets accompagnés sont ceux inscrits au plan d'actions pluriannuel ci-annexé, construit par les territoires en lien avec les équipes régionales et qui a fait l'objet d'une validation par le Comité de pilotage de la Destination. Au cours des 3 années du contrat, toute évolution du plan d'actions devra, selon le même format, être partagée en amont avec les équipes régionales avant validation par le Comité de pilotage.

L'intervention financière de la Région Bretagne est également conditionnée à une participation active des structures signataires et/ou bénéficiaires de l'aide régionale, à la construction d'une vision partagée du développement touristique en Bretagne (Cf. § Bilan et suivi du Contrat et du plan d'actions pluriannuel).

## **2. Principes d'intervention des partenaires signataires du contrat**

Les modalités de participation financière de chacun des partenaires parties prenantes - qu'ils soient publics, privés et/ou associatifs - sont définies à l'échelle de chaque territoire de Destination. Ces modalités sont précisées dans le plan d'actions pluriannuel ci-annexé.

Dans le droit fil de la logique d'ensemble rappelée ci-avant, les parties prenantes qui ne souhaitent pas participer au financement des actions collectives de la Destination ne pourront prétendre à pouvoir bénéficier des actions et projets coordonnés à l'échelle de la Destination.

## **3. Autres partenariats financiers possibles**

Le plan d'actions pluriannuel ci-annexé identifie les sources de financement autres que celles issues des collectivités territoriales (fonds européens, ADEME, Banque des territoires, partenaires privés, etc.). L'identification de ces ressources complémentaires se poursuivra tout au long du contrat.

## BILAN ET SUIVI DU CONTRAT ET DU PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL

### 1. A l'échelle régionale

La coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ces contrats s'effectueront notamment à travers l'organisation de différents temps forts :

- Une rencontre politique régionale annuelle (C.T.A.P. « tourisme » : *Région, Etat, CRT, structures de coordination des Destinations, EPCI (dont Loire Atlantique et Manche), Départements (dont Loire Atlantique et Manche), opérateurs touristiques, partenaires associatifs régionaux, Parcs naturels régionaux, Parc naturel marin*) ;
- Les Rencontres du Tourisme de Bretagne (*acteurs publics, privés et associatifs de la filière touristique*), organisées chaque année selon un principe d'alternance : une année pour « inspirer » par le témoignage de territoires et d'experts en matière de développement touristique et, l'année suivante, pour « opérer » et accélérer la mise en œuvre des projets touristiques territoriaux ;
- Des temps de coordination et d'animation du réseau des développeurs touristiques par les équipes régionales (*techniciens au sein de toute structure porteuse d'une ingénierie de développement touristique : EPCI, Départements, opérateurs touristiques, PNR, etc.*) : processus de montée en compétences continue, échanges d'expériences ;

### 2. A l'échelle des Destinations touristiques

Les équipes régionales sont parties prenantes du comité technique des Destinations et assurent, dans la limite des capacités en ingénierie, un suivi régulier et individualisé de chacune des Destinations.

La participation de la Région Bretagne aux Comités de pilotage est laissée à l'appréciation de chaque territoire de Destination touristique. Toutefois, la Région s'associera a minima à un Comité de pilotage de chaque territoire de Destination à mi-parcours du contrat.

Un volet suivi et évaluation est adossé à chaque plan d'actions de Destination touristique, sur proposition de critères par les territoires en lien avec les valeurs socles du Schéma régional (identité, transitions, habitants « au cœur » et partenariat public-privé). Un bilan approfondi des contrats sera réalisé avant leur échéance et pourra notamment intégrer, au-delà de l'analyse des projets réalisés, une enquête auprès des acteurs territoriaux afin d'évaluer l'appropriation des valeurs du Schéma régional : identité et transitions, ainsi que la montée en compétence collective bretonne en matière de développement touristique.

Fait à [indiquer le nom de la ville], le [indiquer la date]

|  |   |
|--|---|
| Loïg Chesnais-Girard,<br>Président de la Région Bretagne                         | Isabelle Assih,<br>Présidente de Quimper Cornouaille<br>Développement                     |
| Roger Le Goff,<br>Président de la Communauté de communes du<br>Pays Fouesnantais | Gilles Sergent,<br>Président de la Communauté de communes du<br>Cap Sizun – Pointe du Raz |
| XXXX,<br>Quimper Bretagne Occidentale  | Jocelyne Poitevin,<br>Présidente de Douarnenez Communauté                                 |
| XXXXX,<br>Communauté de communes du Haut Pays<br>Bigouden                        | XXXXX,<br>Communauté de communes du Pays bigouden<br>Sud                                  |
| XXXXX,<br>Concarneau Cornouaille Agglomération                                   | Sébastien Miossec,<br>Président de Quimperlé Communauté                                   |

Les contrats de développement touristique bénéficient de l'appui des partenaires régionaux que sont : Tourisme Bretagne, Offices de tourisme de Bretagne, Nautisme en Bretagne, Sensation Bretagne, l'UNAT-Bretagne, l'Association des Îles du Ponant, ainsi que les associations membres du réseau Patrimoines de Bretagne.

Ces structures contribuent au déploiement des stratégies territoriales à travers leurs propres stratégies et actions et via les contrats de partenariat qui les lient d'ores et déjà à la Région Bretagne.



| 2. GOUVERNANCE   |  |   |  |
|--|--|---|--|
| Ce document contient la liste des principales personnes impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée de la Destination touristique et du plan d'actions de la Destination pour la période 2023-2025 . |  |   |  |
| NOM DE LA DESTINATION :  |  | Destination Quimper Cornouaille         |  |
| INSTANCE POLITIQUE DE VALIDATION – COMITE DE PILOTAGE  |  |   |  |
| Nom - prénom   | Fonction   | Structure représentée                   | Son rôle dans les instances de la Destination (coordinateur.trice politique de la Destination / référent / membre) |
| LE GOFF Roger  | Président  | CC du Pays Fouesnantais                 | Elu référent Tourisme QCD et EPCI / Titulaire  |
| SERGENT Gilles   | Président  | CC du Cap Sizun Pointe du Raz           | Elu référent Tourisme QCD et EPCI / Titulaire  |
| ANDRO Marc   | VP Attractivité du territoire et de la Dynamique cornouaillaise, de l'Animation communautaire et de la langue bretonne | CA Quimper Bretagne Occidentale         | Elu référent QCD / Titulaire   |
| RAHER Marc   | VP Développement économique, Aménagement, Habitat et Tourisme  | CC Douarnenez Communauté                | Membre EPCI / Titulaire  |
| RONARC'H Philippe  | VP Développement économique, Tourisme et Réseaux numériques  | CC du Haut Pays Bigouden                | Membre EPCI / Titulaire  |
| TANNEAU Jean-Luc   | VP Tourisme, Nautisme et Promotion du label Terre de jeux  | CC du Pays Bigouden Sud                 | Membre EPCI / Titulaire  |
| LOUSSOUARN Michel  | VP Economie et Tourisme.   | CA Concarneau Cornouaille Agglomération | Membre EPCI / Titulaire  |
| BOZEC Pascal   | VP Commerce et Tourisme  | CA Quimperlé Communauté                 | Membre EPCI / Titulaire  |
| LECLERCQ Jean-Luc  | VP Tourisme, Evénements de rayonnement communautaire   | CA Quimper Bretagne Occidentale         | Membre EPCI / Titulaire  |
| à définir  | élu communautaire  | CC du Pays Fouesnantais                 | Membre EPCI / Suppléant  |
| MOULLEC Yvan   | VP Economie et Tourisme.   | CC du Cap Sizun Pointe du Raz           | Membre EPCI / Suppléant  |
| à définir  | élu communautaire  | CA Quimper Bretagne Occidentale         | Membre EPCI / Suppléant  |
| BOUCHERON Dominique  | élu communautaire  | CC Douarnenez Communauté                | Membre EPCI / Suppléant  |
| à définir  | élu communautaire  | CC du Haut Pays Bigouden                | Membre EPCI / Suppléant  |
| à définir  | élu communautaire  | CC du Pays Bigouden Sud                 | Membre EPCI / Suppléant  |
| à définir  | élu communautaire  | CA Concarneau Cornouaille Agglomération | Membre EPCI / Suppléant  |
| à définir  | élu communautaire  | CA Quimperlé Communauté                 | Membre EPCI / Suppléant  |
| GALLO Anne   | VP Tourisme, nautisme, patrimoine  | Conseil Régional de Bretagne            | Membre CRB / Titulaire   |
| LE GOFF Roger  | Président et élu communautaire   | OT Fouesnant                            | Membre OT consultatif  |
| PENNANECH Christian  | Président et élu communautaire   | OT Bénodet                              | Membre OT consultatif  |
| LE GUERN Hélène  | Présidente et élue municipale  | OT La Forêt Fouesnant                   | Membre OT consultatif  |
| AUCLERT Loïc   | Président et socio-professionnel   | OT Cap Sizun Pointe du Raz              | Membre OT consultatif  |
| LE GARREC Marie  | Présidente et socio-professionnelle  | OT Quimper Cornouaille                  | Membre OT consultatif  |
| GOURLAY Jean-Bernard   | Président et socio-professionnel   | OT Pays de Douarnenez                   | Membre OT consultatif  |
| VAN HORNE Liesbeth   | Présidente, élue communautaire de la CCPF et socio-professionnelle   | OT Haut Pays Bigouden                   | Membre OT consultatif  |
| LE DOARE Stéphane  | Président et élu communautaire   | OT Pays Bigouden Sud                    | Membre OT consultatif  |
| DAUTEL Christian   | Président et élu communautaire   | OT de Concarneau à Pont-Aven            | Membre OT consultatif  |
| LE ROY Olivier   | Président et socio-professionnel   | OT Quimperlé Les Rias                   | Membre OT consultatif  |

***A titre consultatif, d'autres représentants de structures partenaires des projets pourront être conviés selon les thématiques abordées au COPIL.***  
***Exemples : SIOCA, Conseil Départemental, Conseil de développement, OTB....***

| NOM DE LA DESTINATION :   | Destination Quimper Cornouaille  |  |
|---|--|--|
| INSTANCE TECHNIQUE DE REFLEXION ET PROPOSITION – COMITE TECHNIQUE |  |  |
| Structure représentée   | Fonction   | Son rôle dans les instances de la Destination<br>(coordinateur.trice technique de la Destination, référent.e de projet(s), personne ressource, membre) |
| Quimper Cornouaille Développement                                 | Le Directeur/La Directrice et les Chargé.e.s de mission Tourisme       | Coordination technique de la Destination   |
| Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz                  | Le/la DGS ou ses représentant.e.s                                      | Partenaire technique   |
| Communauté de communes du Haut Pays Bigouden                      | Le/la DGS ou ses représentant.e.s                                      | Partenaire technique   |
| Communauté de communes du Pays Bigouden Sud                       | Le/la DGS ou ses représentant.e.s                                      | Partenaire technique   |
| Communauté de communes du Pays Fouesnantais                       | Le/la DGS ou ses représentant.e.s                                      | Partenaire technique   |
| Concarneau Cornouaille Agglomération                              | Le/la DGS ou ses représentant.e.s                                      | Partenaire technique   |
| Quimper Bretagne Occidentale                                      | Le/la DGS ou ses représentant.e.s                                      | Partenaire technique   |
| Quimperlé Communauté  | Le/la DGS ou ses représentant.e.s                                      | Partenaire technique   |
| Douarnenez Communauté   | Le/la DGS ou ses représentant.e.s                                      | Partenaire technique   |
| Office de tourisme de Fouesnant-Les Glénan                        | Le Directeur/La Directrice ou ses représentant.e.s                     | Partenaire technique   |
| Office de tourisme de Bénodet                                     | Le Directeur/La Directrice ou ses représentant.e.s                     | Partenaire technique   |
| Office de tourisme de Concarneau à Pont-Aven                      | Le Directeur/La Directrice ou ses représentant.e.s                     | Partenaire technique   |
| Office de tourisme de La Forêt-Fouesnant                          | Le Directeur/La Directrice ou ses représentant.e.s                     | Partenaire technique   |
| Office de tourisme de Quimper Cornouaille                         | Le Directeur/La Directrice ou ses représentant.e.s                     | Partenaire technique   |
| Office de tourisme du Cap-Sizun - Pointe du Raz                   | Le Directeur/La Directrice ou ses représentant.e.s                     | Partenaire technique   |
| Office de tourisme du Haut Pays Bigouden                          | Le Directeur/La Directrice ou ses représentant.e.s                     | Partenaire technique   |
| Office de tourisme du Pays Bigouden Sud                           | Le Directeur/La Directrice ou ses représentant.e.s                     | Partenaire technique   |
| Office de tourisme du Pays de Douarnenez                          | Le Directeur/La Directrice ou ses représentant.e.s                     | Partenaire technique   |
| Office de tourisme Quimperlé Les Rias                             | Le Directeur/La Directrice ou ses représentant.e.s                     | Partenaire technique   |
| Région Bretagne - Service Tourisme                                | Le Directeur/La Directrice du service Tourisme ou ses représentant.e.s | Coordination régionale et appui technique de la Destination  |

***D'autres représentants de structures partenaires des projets pourront être conviés selon les thématiques abordées en COTECH***  
***Exemples : techniciens des EPCI en charge des thématiques mobilités, nautisme, SIG, etc... ; associations vélo et rando ; SIOCA ; OT29 ; F360 ; CCI ...***

## 1. PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL 2023-2025

Ce document contient tous les projets (observation, développement, promotion + les projets PNI, SE, TSS déposés avant 2023) qui concourent à la stratégie touristique globale de la Destination touristique. Parmi ces projets, la Région Bretagne soutiendra uniquement les projets de développement touristique. Seuls les champs indiqués en surligné jaune sont à remplir.

|                         |                                 |
|-------------------------|---------------------------------|
| NOM DE LA DESTINATION : | Destination Quimper Cornouaille |
|-------------------------|---------------------------------|

| THEMATIQUE (nautisme, itinérance, ...)   | NOM DE LA FICHE PROJET<br><i>Peuvent être présentés ici :</i><br>- les projets structurants de la Destination,<br>- les projets PNI, SE, TSS déposés avant 2023,<br>- tous les autres projets (dont OBSERVATION/ COMMUNICATION) à partir du moment où ils concourent à la stratégie de la Destination. | Actions  | CALENDRIER DE REALISATION<br><i>Préciser ici l'état d'avancement prévisionnel du projet année par année :</i><br>D = Définition du projet, ambition, planification...<br>E = Exécution<br>B = Bilan |      |      | INGENIERIE  |  | Sources financières  | INDICATEURS EVENTUELS   |
|--|--|--|---|------|------|---|--|--|---|
|  |  |  | 2023  | 2024 | 2025 | Pilote du projet pour la Destination (nom-prénom - structure) | Partenaires financiers ou techniques du projet (noms des structures partenaires)                                 |  |   |
| <b>Axe A - SAVOIR-FAIRE</b><br>Faire de la valorisation des savoir-faire un vecteur de découverte de la Cornouaille, et un facteur de rééquilibrage des flux sur le territoire     | Développer et optimiser les visites d'entreprises en Cornouaille   | Accompagner les entreprises à l'ouverture au public  | E   | B    |      | QCD - EPCI - OT   | Entreprise et découverte (prestataire) ; CCI ; OTB ; Entreprises   | Dispositif Destination 2021<br>Dispositif Destination 2022<br>Autofinancement QCD<br>Autofinancement Entreprises           | 25 entreprises à accompagner  |
|  |  | Soutenir l'investissement des entreprises ayant été accompagnées   | D   | E    | B    | QCD - EPCI - OT   | Entreprise et découverte (prestataire) ; CCI ; OTB ; Entreprises   | Dispositif Destination 2023-2024-2025<br>Fond régional Tourisme des Savoir-Faire.<br>Autofinancement Entreprises           |   |
|  |  | Créer des parcours de découvertes de filières<br><i>Propositions : Artisanat d'art, pêche et aquaculture, textile ou agroalimentaire...</i>          | D   | E    | E    | QCD - EPCI - OT   | EPCI et OT   | Dispositif Destination 2023-2024-2025<br>Fond régional Tourisme des Savoir-Faire.<br>Autofinancement QCD                   |   |
| <b>Axe B - ITINERANCE</b><br>Positionner la Destination comme un territoire structuré sur les mobilités douces et fluidifier le parcours des clientèles en séjour ou en itinérance | Développer la mise en tourisme des itinéraires structurants : cyclables VTT de randonnées pédestres  | Appui à la création de boucles cyclables   | E   | E    | B    | QCD - EPCI - OT   | SIOCA ; communes ; CD29 ; F360 ; associations vélo ; CRT ; Région Bretagne                                       | Dispositif Destination 2023-2024-2025<br>Autofinancement MO  | 1 boucle par EPCI   |
|  |  | Créer des circuits d'itinérance vélo en Cornouaille  | E   | B    |      | QCD - EPCI - OT   | SIOCA ; communes ; CD29 ; F360 ; associations vélo ; CRT ; Région Bretagne ; Ma Formation Tourisme (prestataire) | Dispositif Destination 2020<br>Autofinancement QCD   | 2 circuits d'itinérance   |
|  |  | Développer l'offre d'hébergement adapté à l'itinérance vélo et rando<br>Labellisation AV et ERB / Soutien à l'investissement                         | E   | E    | E    | QCD - EPCI - OT   | CRT ; hébergeurs ; ADEME ?   | Dispositif Destination 2023-2024-2025<br>Fond ADEME 'Développer le Vélotourisme'<br>Autofinancement Hébergement            |   |
|  |  | Améliorer l'accueil des cyclorandonneurs dans les sites touristiques<br>Labellisation AV / Soutien à l'investissement                                | E   | E    | E    | QCD - EPCI - OT   | CRT ; sites touristiques ; ADEME ?   | Dispositif Destination 2023-2024-2025<br>Fond ADEME 'Développer le Vélotourisme'<br>Autofinancement Sites touristiques     |   |
|  |  | Développer et structurer des aires de services vélo<br>Inventorier et structurer / Soutien à l'investissement  | D/E   | E/E  | B/E  | QCD - EPCI - OT   | CD29 ; CRT ; Région Bretagne ; Vélo et territoire ; EPCI ; Communes  | Dispositif Destination 2023-2024-2025<br>Fond ADEME 'Développer le Vélotourisme'<br>Autofinancement des maîtres d'ouvrages |   |
|  |  | Renforcer l'offre de location et réparation de vélo<br>Labellisation AV / Mise en réseau / Accompagnement à la création ou développement d'activités | D/E   | E/E  | B/E  | QCD - EPCI - OT   | Associations vélo ; prestataires   | Dispositif Destination 2023-2024-2025<br>Autofinancement des maîtres d'ouvrages  |   |
|  |  | Expérimenter de nouveaux services de traversées de ports et de ria sur les itinéraires structurants  | D/E   | E    | B    | QCD - EPCI  | Quimperlé Communauté ; CCPBS ; CCCS ; CD29 ; Région Bretagne   | Dispositif Destination 2023-2024-2025<br>Autofinancement des maîtres d'ouvrages  |   |
|  |  | Appuyer le développement de nouveaux services et équipements destinés aux itinérants   |   | D    | E    |   | QCD - EPCI - OT  |  | Dispositif Destination 2023-2024-2025<br>Autofinancement des maîtres d'ouvrages |

| THEMATIQUE (nautisme, itinérance, ...)   | NOM DE LA FICHE PROJET<br><i>Peuvent être présentés ici :</i><br>- les projets structurants de la Destination,<br>- les projets PNI, SE, TSS déposés avant 2023,<br>- tous les autres projets (dont OBSERVATION/ COMMUNICATION) à partir du moment où ils concourent à la stratégie de la Destination. | Actions   | CALENDRIER DE REALISATION<br><i>Préciser ici l'état d'avancement prévisionnel du projet année par année :</i><br>D = Définition du projet, ambition, planification...<br>E = Exécution<br>B = Bilan |      |      | INGENIERIE  |  | Sources financières  | INDICATEURS EVENTUELS                              |
|--|--|---|---|------|------|---|--|--|--|
|  |  |   | 2023  | 2024 | 2025 | Pilote du projet pour la Destination (nom-prénom - structure) | Partenaires financiers ou techniques du projet (noms des structures partenaires) |  |  |
| <b>Axe B - ITINERANCE</b><br><br>Positionner la Destination comme un territoire structuré sur les mobilités douces et fluidifier le parcours des clientèles en séjour ou en itinérance | Améliorer l'accueil des camping-cars   | Extension Schéma d'accueil des camping-car Quimperlé Communauté   | E   | B    |      | QCD - Quimperlé Communauté                                    | Recycligo (prestataire) ; communes   | Dispositif Destination 2020 Autofinancement QCD  |  |
|  |  | Création de panneaux signalétiques sur les stationnements littoraux<br>Expérimentation Haut Pays Bigouden   | E   | B    |      | QCD - CCHPB   |  | Dispositif Destination 2023-2024-2025 Autofinancement Maîtres d'ouvrage  |  |
|  |  | Aménagement d'aires de camping-car  | E   | E    | B    | QCD - EPCI  | CCCS et Quimperlé Communauté   | Dispositif Destination 2023-2024-2025 Autofinancement des maîtres d'ouvrages   | soutien à l'aménagement de 3 aires de camping cars |
|  | Développer des ressources facilitant les mobilités en Cornouaille  | Accompagnement à la création de "Maisons de la Mobilité"  | D   | D    | E    | QCD - EPCI - OT   | QBO ; CCA ?  | Dispositif Destination 2023-2024-2025 Autofinancement Maîtres d'ouvrage  |  |
|  |  | Carte touristique - Verso Itinérance  | E   | E    | E    | QCD - OT  | FFRP ; transporteurs ; CD29  | Autofinancement QCD Encarts publicitaires  | 1 carte MAJ annuellement                           |
|  |  | Contribution aux outils existants (site France Vélo Tourisme, carte vélo du département, ...)   | E   | E    | E    | QCD - OT  | CD29 ; CRT   | Autofinancement QCD Encarts publicitaires  |  |
|  |  | Préfigurer de futurs outils d'information sur l'itinérance et la mobilité   | D   | D/E  | E    | QCD - OT  | F360 ; CRT   | Autofinancement Maîtres d'ouvrage  |  |
| <b>Axe C - NAUTISME</b><br><br>Développer, démocratiser, et dynamiser les activités et pratiques nautiques et conquête de nouveaux publics   | Développer un nautisme pour tous   | Animer un réseau d'acteurs du nautisme et tourisme - Mission déléguée   | D   | E    | B    | QCD + Référent nautique                                       | Centres nautiques ; NEB ; Région Bretagne ; OT ; CD29                            | LEADER Dispositif Destination 2023-2024-2025 ? Autofinancement QCD   |  |
|  |  | Exploiter les données de l'observatoire du nautisme   | D   | E    | B    | QCD + Référent nautique                                       | Mille bleu conseils (Prestataire) EPCI ; Centres nautiques                       | LEADER Dispositif Destination 2023-2024-2025 ? Autofinancement QCD   |  |
|  |  | Faire monter en compétences (gestion, marketing, anglais, etc...) les professionnels des centres nautiques.   | D   | E    | B    | QCD + Référent nautique                                       | Centres nautiques ; NEB  | LEADER Dispositif Destination 2023-2024-2025 ? Autofinancement QCD   |  |
|  |  | Evaluer l'opportunité de mutualisation/partage d'équipements  | D   | E    | B    | QCD + Référent nautique                                       | Centres nautiques ; NEB  | LEADER Dispositif Destination 2023-2024-2025 ? Autofinancement QCD   |  |
|  |  | Audits de centres nautiques pour une amélioration des outils de travail   | D   | E    | B    | QCD + Référent nautique                                       | Centres nautiques ; NEB  | LEADER Dispositif Destination 2023-2024-2025 ? Autofinancement QCD   |  |
|  |  | Promouvoir l'offre de nautisme facile par la formation des OT et des hébergeurs   | D   | E    | B    | QCD + Référent nautique                                       | Centres nautiques ; NEB ; OT   | LEADER Dispositif Destination 2023-2024-2025 ? Autofinancement QCD   |  |
|  | Ouvrir les centres nautiques sur leur territoire - Préfigurer les centres nautiques de demain  | Identifier les centres nautiques potentiels pour le développement de projet d'ouverture et ancrage au territoire  | D   | E/B  | B    | QCD + Référent nautique                                       | Centres nautiques ; NEB ; OT ; EPCI  |  |  |
|  |  | Accompagner les centres nautiques dans leurs projets d'ouverture et ancrage au territoire   | D   | E    | E    | QCD + CN Fouesnant ?  | Centres nautiques ; NEB ; OT ; EPCI  | Dispositif Destination 2023-2024-2025 Fond Destination France - Centre nautique d'avenir Autofinancement Maîtres d'ouvrage |  |
|  | Aménager les sites de pratiques libres   | Etudier l'offre globale des sites de pratiques libres et la complémentarité entre les différents services   | D   | E/B  | B    | QCD + CN Fouesnant ?  | Gestionnaires de sites naturels ; prestataires nautiques ; NEB ; OT ; EPCI       |  |  |
|  |  | Accompagner des sites de pratiques libres dans leurs projets d'amélioration de gestion des flux, de renforcement de l'offre de services et d'accessibilité des activités à différents publics | D   | E    | E    | QCD + CN Fouesnant ?  | Gestionnaires de sites naturels ; prestataires nautiques ; NEB ; OT ; EPCI       | Dispositif Destination 2023-2024-2025 Autofinancement Maîtres d'ouvrage  |  |

| THEMATIQUE (nautisme, itinérance, ...)  | NOM DE LA FICHE PROJET<br><i>Peuvent être présentés ici :</i><br>- les projets structurants de la Destination,<br>- les projets PNI, SE, TSS déposés avant 2023,<br>- tous les autres projets (dont OBSERVATION/ COMMUNICATION) à partir du moment où ils concourent à la stratégie de la Destination. | Actions  | CALENDRIER DE REALISATION<br><i>Préciser ici l'état d'avancement prévisionnel du projet année par année :</i><br>D = Définition du projet, ambition, planification...<br>E = Exécution<br>B = Bilan |       |       | INGENIERIE  |  | Sources financières   | INDICATEURS EVENTUELS   |  |
|---|--|--|---|-------|-------|---|--|---|---|--|
|   |  |  | 2023  | 2024  | 2025  | Pilote du projet pour la Destination (nom-prénom - structure) | Partenaires financiers ou techniques du projet (noms des structures partenaires) |   |   |  |
| <b>Axe D - COOPERATION</b><br><br>Assurer une qualité d'accueil, d'information et de commercialisation optimale et harmonisée au service des visiteurs et des habitants | Animer le réseau d'acteurs du tourisme pour favoriser l'interconnaissance  | RDV Pro - Ateliers<br>Proposer des contenus à mettre à disposition aux territoires   | E   | E     | E     | QCD - OT  |  | Autofinancement QCD   | 3 rdv par an  |  |
|   |  | Rencontre du tourisme cornouaillais  | E   | E     | E     | QCD - OT - EPCI   | Tous les acteurs   | Autofinancement QCD   | 1 rencontre par an  |  |
|   |  | Site pro   | E   | E     | E     | QCD   |  | Autofinancement QCD   | 1 site pro MAJ régulièrement  |  |
|   | Accompagner les acteurs du tourisme dans leurs projets de transition   | Conseils, dossier de demande d'aides   | E   | E     | E     | QCD - EPCI - OT   | Entreprises ; associations   | Autofinancement QCD   |   |  |
|   |  | Relais technique CRT Bretagne-ADEME (Fond Tourisme Durable, TREMPILIN, slow tourisme)  | E   | E     | E     | QCD - CRT - ADEME   | Entreprises ; associations   | Autofinancement QCD   |   |  |
|   |  | Accompagnement marque Tourisme et Handicap<br>Accompagnement éventuel des OT (personnel formé par OTB début 2023) sur dossiers complexes<br>Animation d'un réseau de conseillers, lien avec OTB                    | E   | /     | /     | QCD + OT  | Entreprises ; associations ; collectivités                                       | Autofinancement QCD   |   |  |
|   | Rendre accessible la richesse de l'offre touristique cornouaillaise  | Carte touristique (refonte graphique, modification verso et impression) + blocs  | D / E   | E     | E     | QCD - OT  | CRT  | Autofinancement QCD<br>Encarts publicitaires                                    | 1 carte MAJ annuellement  |  |
|   |  | "Cornouaille Animations" : recensement centralisé et partagé des animations  | E   | E     | E     | QCD - OT  |  | Autofinancement QCD   | 1 site MAJ régulièrement  |  |
|   |  | Outils de communication mutualisés en lien avec les thématiques de la Destination (ex : itinérance, savoir-faire)  | D   | D/E   | E     | QCD - OT  |  | Autofinancement QCD et maîtres d'ouvrages                                       |   |  |
|   | Favoriser les pratiques numériques dans le secteur du tourisme   | Outil de commercialisation (abonnement outil Eloha / accompagnement des prestataires)  | E   | E     | E     | QCD - OT  |  | Autofinancement QCD   |   |  |
|   |  | Wi-fi territorial - Création de contenus   | D   | E     | E     | QCD - EPCI  |  | Autofinancement QCD   |   |  |
|   | Observer pour identifier les tendances de demain   | Création d'un observatoire à l'échelle de la Destination<br>Achat de données - Contribution études<br>Maquette et définition des indicateurs à réaliser<br>Appui en interne QCD pour traitement des données brutes | D   | E     | E     | QCD - CRT - EPCI  | Universités  | Autofinancement QCD   |   |  |
|   |  | Publications (format 4 pages),<br>Réunions d'information   | E   | E     | E     | QCD - CRT - EPCI  | Universités  | Autofinancement QCD   |   |  |
|   | <b>Dispositifs régionaux spécifiques</b>   | TSSI   | Emmaüs Primelin   | E / B | -     | -   | QCD  | UNAT Bretagne   | Accompagnement financier de la Région sur 3 ans (200 K€ maximum) 2021-2022-2023 |  |
|   |  | TSSI   | Auberge de jeunesse Concarneau  | E / B | E / B | -   | QCD  | UNAT Bretagne   | Accompagnement financier de la Région sur 3 ans (200 K€ maximum) 2022-2023-2024 |  |
| SE  |  | Locronan   | E / B   | -     | -     | QCD   |  | Accompagnement financier de la Région sur 3 ans (200 K€ maximum) 2022-2023-2024 |   |  |
| PNI   |  | Pays Bigouden Sud  | E / B   | -     | -     | QCD   |  | Accompagnement financier de la Région sur 3 ans (200 K€ maximum) 2021-2022-2023 |   |  |
| PNI   |  | Fouesnant  | -   | -     | -     | QCD   |  | Accompagnement financier de la Région sur 3 ans (200 K€ maximum) 2020-2021-2022 |   |  |

**3. PROGRAMME DE TRAVAIL OPERATIONNEL - 2023**

Les projets de l'onglet "plan d'actions à 3 ans" se décomposent en sous-actions qui nécessitent des ressources humaines en coordination, réalisation, suivi, etc.  
 Ce document contient l'ensemble des personnes impliquées dans la mise en oeuvre de ces actions de développement uniquement et pour lesquelles une demande de subvention régionale est envisagée.  
 Le cofinancement régional sera conditionné au fait que les ETP ciblés travaillent à minima à 50% de leur temps agent dédié à l'ensemble du territoire de la Destination et à des projets coordonnés et pilotés à cette même échelle. Seuls les champs indiqués en surligné jaune sont à remplir.

NOM DE LA DESTINATION :

Destination Quimper Cornouaille

**COORDINATION DE LA DESTINATION**

Ingénierie des coordinateur-trices de Destination touristique

| NOM DE LA PERSONNE  | STRUCTURE EMPLOYEUSE (rajouter le service auquel vous êtes rattaché) | PERIODE DE TRAVAIL (ex. mai à juin) | NOMBRE DE JOURS | DEPENSE CORRESPONDANTE AU NOMBRE DE JOURS | SUBVENTION REGIONALE DEMANDEE | DEMANDE DE SOLDE<br>DESCRIPTIF DE L'ETAT D'AVANCEMENT / BILAN DES ACTIONS PRINCIPALES |
|---------------------|--|-------------------------------------|-----------------|---|-------------------------------|---|
| PAILLOT Mathilde    | Quimper Cornouaille Développement - Pôle tourisme                    | janvier 2023                        | 16              | 6126.24                                   | 4900.99                       |   |
| DOUARD Tristan      | Quimper Cornouaille Développement - Direction                        | février à décembre 2023             | 50              | NC  |                               |   |
| GOULENE Koulmig     | Quimper Cornouaille Développement - Pôle tourisme                    | janvier à décembre 2023             | 53              | 12577.43                                  | 10061.94                      |   |
| COLIN Héloïse       | Quimper Cornouaille Développement - Pôle tourisme                    | janvier à avril 2023                | 12              | 3121.08                                   | 2496.86                       |   |
| GAURIVEAUD Clémence | Quimper Cornouaille Développement - Pôle tourisme                    | avril à décembre 2023               | 45              | 10216.8                                   | 8173.44                       |   |
| ALLAIN Stéphane     | Quimper Cornouaille Développement - Pôle tourisme                    | janvier à décembre 2023             | 46              | 11822.46                                  | 9457.97                       |   |

**PILOTE DE PROJET(S)**

Ingénierie dédiée au pilotage des projets coordonnés à l'échelle de la Destination et dont les effets profitent à plusieurs territoires d'EPCI, voire à l'ensemble de la Destination.

NOM DE LA DESTINATION :

Destination Quimper Cornouaille

| NOM DE LA PERSONNE  | STRUCTURE EMPLOYEUSE (rajouter le service auquel vous êtes rattaché) | NOM DU OU DES PROJETS (fiche projet) qui mobilise.ent cette personne (cf.plan d'actions à 3 ans)     | Nom de l'action ou des actions (au sein du projet) qui mobilise.ent cette personne. | PERIODE DE TRAVAIL (ex. mai à juin) | NOMBRE DE JOURS | DEPENSE CORRESPONDANTE AU NOMBRE DE JOURS | SUBVENTION REGIONALE DEMANDEE  | DEMANDE DE SOLDE<br>DESCRIPTIF DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS PRINCIPALES / BILAN DU PROJET |
|---|--|--|---|-------------------------------------|-----------------|---|--|---|
| GOULENE Koulmig   | Quimper Cornouaille Développement - Pôle tourisme                    | Développer la mise en tourisme des itinéraires structurants : cyclables, VTT et randonnées pédestres | Développer des boucles cyclables  | janvier à décembre 2023             | 111             |   |  |   |
|   |  |  | Créer des séjours itinérants vélo   |                                     |                 |   |  |   |
|   |  |  | Labellisation des hébergements sur les itinéraires vélo et rando                    |                                     |                 |   |  |   |
|   |  |  | Appuyer le développement d'autres services et équipements                           |                                     |                 |   |  |   |
|   |  |  | Inventaire et structuration de l'offre des aires de services vélo                   |                                     |                 |   |  |   |
|   |  |  | Développer des ressources facilitant les mobilités en Cornouaille                   |                                     |                 |   |  |   |
|   |  |  | Préfiguration de futurs outils d'information sur l'itinérance                       |                                     |                 |   |  |   |
| Accompagnement à la création de "Maisons de Mobilité"                     |  |  |   |                                     |                 |   |  |   |
| Animer le réseau d'acteurs du tourisme pour favoriser l'interconnaissance | RDV Pro - Ateliers   | 4  |   |                                     |                 |   |  |   |
|   |  | Total axe B :  |   | 111                                 | 26341.41        | 21073.13                                  | DEMANDE DE SOLDE<br>DESCRIPTIF DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS PRINCIPALES / BILAN DU PROJET AU MOMENT DE LA DEMANDE DE SOLDE |   |
|   | Développer et optimiser les visites d'entreprises en Cornouaille     | Accompagner les entreprises à l'ouverture au public  |   | 19                                  |                 |   |  |   |

|  |  |  |  |                         |    |          |          |  |
|--|--|--|--|-------------------------|----|----------|----------|--|
| COLIN Héloïse                                    | Quimper Cornouaille<br>Développement - Pôle tourisme   | Améliorer l'accueil des camping-cars   | Création de panneaux signalétiques sur les stationnements littoraux  | janvier à avril 2023    | 11 |          |          |  |
|  |  |  | Création d'outils d'information (carte, outil digital)   |                         | 13 |          |          |  |
|  |  | Développer un nautisme pour tous   | Exploiter les données de l'observatoire du nautisme  |                         | 4  |          |          |  |
|  |  | Animer le réseau d'acteurs du tourisme pour favoriser l'interconnaissance                            | RDV Pro - Ateliers   |                         |    |          |          |  |
|  |  |  |  | Total axes A, B, C :    | 43 | 11183.87 | 8947.10  | DEMANDE DE SOLDE<br>DESCRIPTIF DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS PRINCIPALES / BILAN DU PROJET AU MOMENT DE LA DEMANDE DE SOLDE |
| GAURIVEAUD Clémence                              | Quimper Cornouaille<br>Développement - Pôle tourisme   | Développer et optimiser les visites d'entreprises en Cornouaille                                     | Accompagner les entreprises à l'ouverture au public  | avril à décembre 2023   | 41 |          |          |  |
|  |  |  | Soutenir l'investissement des entreprises ayant été accompagnées   |                         |    |          |          |  |
|  |  | Construire un parcours de découverte d'une ou plusieurs filières économiques en Cornouaille          | Créer des parcours de découvertes de filières à définir<br>Propositions : Artisanat d'art, pêche et aquaculture, textile ou agroalimentaire... |                         |    |          |          |  |
|  |  | Développer un nautisme pour tous   | Exploiter et valoriser les données de l'observatoire du nautisme   |                         |    |          |          |  |
|  |  | Ouvrir les centres nautiques sur leur territoire   | Identifier et accompagner les centres nautiques dans leurs projets d'ouverture et d'ancrage au territoire                                      |                         |    |          |          |  |
| Aménager les sites de pratiques libres           | Etude de l'offre globale et accompagnement des sites de pratiques libres dans leur projet d'amélioration de gestion des flux, de renforcement de l'offre de services et d'accessibilité des activités à différents publics |  |  |                         |    |          |          |  |
|  |  | Animer le réseau d'acteurs du tourisme   | RDV Pro - Ateliers   |                         | 4  |          |          |  |
|  |  |  |  | Total axes A et C :     | 75 | 17028    | 13622.40 | DEMANDE DE SOLDE<br>DESCRIPTIF DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS PRINCIPALES / BILAN DU PROJET AU MOMENT DE LA DEMANDE DE SOLDE |
| ALLAIN Stéphane                                  | Quimper Cornouaille<br>Développement - Pôle tourisme   | Améliorer l'accueil des camping-cars   | Extension Schéma d'accueil des camping-car Quimperle Communauté  | Janvier à Décembre 2023 | 42 |          |          |  |
|  |  |  | Création de panneaux signalétiques sur les stationnements littoraux  |                         |    |          |          |  |
|  |  |  | Aménagement d'aires de camping-car   |                         |    |          |          |  |
|  |  |  | Création d'outils d'information (carte, outil digital)   |                         |    |          |          |  |
|  |  | Développer la mise en tourisme des itinéraires structurants : cyclables, VTT et randonnées pédestres | Labellisation des hébergements sur les itinéraires vélo et rando   |                         |    |          |          |  |
|  |  |  | Appuyer le développement d'autres services et équipements  |                         |    |          |          |  |
|  |  |  | Inventaire et structuration de l'offre des aires de services vélo  |                         |    |          |          |  |
|  |  |  | Créer des séjours itinérants vélo  |                         |    |          |          |  |
| Développer un nautisme pour tous                 | Exploiter et valoriser les données de l'observatoire du nautisme   |  |  |                         |    |          |          |  |
| Ouvrir les centres nautiques sur leur territoire | Identifier et accompagner les centres nautiques dans leurs projets d'ouverture et d'ancrage au territoire  |  |  |                         |    |          |          |  |
| Aménager les sites de pratiques libres           | Etude de l'offre globale et accompagnement des sites de pratiques libres dans leur projet d'amélioration de gestion des flux, de renforcement de l'offre de services et d'accessibilité des activités à différents publics |  |  |                         |    |          |          |  |
|  |  | Animer le réseau d'acteurs du tourisme pour favoriser l'interconnaissance                            | RDV Pro - Ateliers   |                         | 2  |          |          |  |
|  |  |  |  | Total axes B et C :     | 70 | 17990.7  | 14392.56 |  |

|  |                                     |       |           |           |
|--|-------------------------------------|-------|-----------|-----------|
| Synthèse par personne sur missions éligibles : | Mathilde PAILLOT                    | 7.6%  | 6126.24   | 4900.392  |
|  | Koulimig GOULENE                    | 78.1% | 38918.84  | 31135.072 |
|  | Clémence GAURIVEAUD / Héloïse COLIN | 83.3% | 41549.75  | 33239.8   |
|  | Stéphane ALLAIN                     | 55.2% | 29813.16  | 23850.528 |
|  | TOTAL                               |       | 116407.99 | 93126.392 |

**Engagement financier 2023 – 2025**  
**DESTINATION TOURISTIQUE QUIMPER CORNOUAILLE**

**I. Engagement financier de la Région Bretagne**

Sur la période 2023 – 2025, l'intervention régionale auprès des territoires s'effectuera de deux manières :

- Soutien à la mise en œuvre des projets inscrits aux plans d'actions triennaux des Destinations touristiques à travers une enveloppe financière propre à chaque Destination, tenant compte des capacités des territoires qui la composent ainsi que de leur superficie ;
- Soutien bonifié à des projets « démonstrateurs », portant une ambition d'exemplarité en matière d'intégration de l'identité et des transitions.

**1. Soutien à la mise en œuvre des projets inscrits aux plans d'actions triennaux des Destinations touristiques**

La mise en place des contrats de développement touristique à l'échelle des Destinations implique l'intégration de nouveaux principes d'accompagnement des territoires et des projets par la Région Bretagne :

- Une prise en compte renforcée des enjeux transitionnels dès 2023 ;
- Une application du principe de solidarité territoriale (péréquation) ;
- Une territorialisation du budget de la politique touristique à travers un engagement financier maximal sur 3 ans par Destination :
  - Une enveloppe « projets » (fonctionnement / investissement) identifiée au démarrage du contrat de chaque Destination, et correspondant à l'agrégation des enveloppes péréquées par EPCI à l'échelle de chaque Destination (avec pondération par la surface de chaque EPCI) ;
  - Une aide régionale désormais intégrée, couvrant l'ensemble des thématiques régionales déclinées sur les territoires;
  - Un financement de l'ingénierie de développement touristique sur les territoires non soumis à péréquation, cette ingénierie constituant le socle de l'action touristique territoriale.

**Sous couvert du vote annuel du Budget par l'Assemblée régionale**, l'engagement financier maximal de la Région au bénéfice de la Destination Quimper Cornouaille est le suivant :

En investissement :

| Destinations touristiques | Surface (km <sup>2</sup> ) | Montant sur 3 ans | Montant par an |
|---------------------------|----------------------------|-------------------|----------------|
| Quimper Cornouaille       | 2257                       | 738 935 €         | 246 312 €      |

En fonctionnement (hors soutien à l'ingénierie) :

| Destinations touristiques | Surface (km <sup>2</sup> ) | Montant sur 3 ans | Montant par an |
|---------------------------|----------------------------|-------------------|----------------|
| Quimper Cornouaille       | 2257                       | 98 523 €          | 32 841 €       |

En fonctionnement (soutien à l'ingénierie uniquement) : enveloppe non péréquée

| Destinations touristiques | Montant sur 3 ans | Montant par an |
|---------------------------|-------------------|----------------|
| Quimper Cornouaille       | 210 000 €         | 70 000 €       |

## 2. Soutien bonifié à des projets « démonstrateurs », portant une ambition d'exemplarité en matière d'intégration de l'identité et des transitions.

Au regard de l'ensemble des plans d'actions et projets programmés au sein des Destinations, la Région identifiera des **projets démonstrateurs** qui pourront bénéficier à ce titre d'une bonification du soutien régional :

- Bonification en ingénierie (RH) : appui méthodologique apporté par les équipes techniques régionales : Région (Service tourisme et Ti HUB – accélérateur des transitions touristiques) et Tourisme Bretagne ; et toute autre expertise externe nécessaire à la réalisation du projet ;
- Bonification financière : les conditions de l'accompagnement régional (fonctionnement et investissement), complémentaires à la mobilisation des enveloppes péréquées, seront définies et adaptées selon chaque projet. L'ingénierie mobilisée autour du projet aura notamment pour mission la recherche de financement / partenariats avec d'autres opérateurs financiers (ADEME, BPI, Banque des territoires, Etat, investisseurs, etc.).

## II. Autres engagements financiers à l'échelle de la Destination (facultatif)

[Ajouter ici les modalités de partenariats financiers portant sur d'autres actions ou projets collectifs (co-financement de l'ingénierie, opérations de promotion / communications partagées, etc.)]



# Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & Assemblée générale - 31 mai 2023

Délibération N° QCD-75.05

## Convention Quimperlé Communauté - Quimper Cornouaille Développement

En synthèse :

Quimperlé Communauté est partie intégrante de la Destination touristique de Quimper Cornouaille. A ce titre, une convention annuelle cadre les conditions de fonctionnement de cette relation, dans le cadre de la stratégie touristique de la Destination, y compris sur le plan financier. La participation financière de Quimperlé Communauté est calculée sur le nombre d'habitants, soit 0,50 € / habitant, pour un montant total de 28 034,50 €.

---

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la présente convention et mandate la Présidente pour sa signature.**

**La Présidente,**



**Isabelle ASSIH**



## **CONVENTION DE PARTENARIAT 2023**

### **QUIMPERLE COMMUNAUTE – QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT**

#### **ENTRE**

**Quimper Cornouaille Développement** - association loi de 1901 - ayant son siège 24 route de Cuzon, CS 40002, 29018 Quimper Cedex, représentée par sa Présidente, Isabelle ASSIH, dûment habilitée à signer la présente,

Ci-après désignée « QCD » D'une part,

#### **ET**

**L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) Quimperlé Communauté**

ayant son siège 1 Rue Andreï Sakharov, 29394 QUIMPERLE, représenté par son Président, Monsieur Sébastien MIOSSEC, ou son/sa représentant(e) dûment habilité(e) à signer la présente,

Ci-après désigné « établissement Public de Coopération Intercommunale « QUIMPERLE COMMUNAUTE » D'autre part,

#### **Article 1      OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention précise les conditions de la participation de Quimperlé Communauté pour l'année 2023 aux actions et à la gouvernance de la Destination Quimper Cornouaille (ci-après « la Destination »), dont QCD assure la coordination pour l'ensemble des EPCI de Cornouaille, en lien avec la Région Bretagne.

#### **Article 2      LA STRATEGIE TOURISTIQUE DE LA DESTINATION TOURISTIQUE**

La stratégie touristique de la Destination pour la période 2023-2025 a été adoptée en COPIL de Destination le 30 mars 2023, puis le **(date)** par le Conseil d'administration de QCD, structure coordinatrice de la Destination, et par le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté le **(date)**.

Elle constitue la feuille de route collective dont sont parties prenantes les EPCI composant la Destination, ainsi que les acteurs touristiques du territoire.

A titre indicatif, les éléments saillants de cette stratégie sont exposés ci-après.

1- Les enjeux stratégiques :

- (a) Accompagner la filière touristique dans sa transition environnementale
- (b) Se démarquer par la mise en valeur de l'identité cornouaillaise
- (c) Etirer la saison touristique pour consolider la filière économique
- (d) Coopérer et fédérer les acteurs du tourisme cornouaillais

2- Les axes de développement stratégiques

Un axe support : la coopération

- Développer des outils mutualisés pour les professionnels du tourisme ;
- Animer le réseau d'acteurs du tourisme ;
- Développer l'observation territoriale de la filière tourisme ;
- Accompagner les porteurs de projet.

Trois axes thématiques

(a) Savoir-faire

*Renforcer l'offre de découverte des savoir-faire en valorisant l'activité des entreprises cornouaillaises et des filières économiques locales.*

- Développer et optimiser les visites d'entreprises en Cornouaille
- Construire un parcours de visite par filière ou par secteur économique

(b) Itinérance

*Se positionner comme un territoire structuré pour l'itinérance en Cornouaille, et organisé pour l'accueil des camping-caristes, vans et fourgons. Assurer l'information de l'offre de mobilité disponible et permettre aux visiteurs d'identifier la Cornouaille.*

- Clôturer la mise en œuvre du schéma d'accueil des camping-cars
- Développer la mise en tourisme des itinéraires structurants (cyclables, VTT, randonnées pédestres notamment)
- Développer les ressources facilitant les mobilités en Cornouaille

(c) Nautisme

*Lever les freins culturels et techniques liés aux activités nautiques et améliorer les conditions d'activité des professionnels, en démocratisant les activités nautiques et en structurant l'offre afin de préserver les sites naturels prisés.*

- Développer le nautisme pour tous
- Accompagner la modernisation des centres nautiques
- Aménager les sites de pratique libre

### Article 3 ENGAGEMENTS DE QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

QCD s'engage, en lien avec Quimperlé Communauté, à appuyer le développement touristique du territoire dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de la Destination (art 2).

En tant que structure facilitatrice, QCD met en œuvre et suit la stratégie de la Destination, assure la coordination des acteurs et les relations avec la Région Bretagne. A ce titre QCD assure l'animation de la gouvernance de la Destination, dont le Comité technique et le Comité de pilotage, instance d'échanges et de pilotage de la Destination.

Quimper Cornouaille Développement s'engage vis-à-vis de l'EPCI de Quimperlé Communauté à :

1-Mettre en œuvre l'ingénierie nécessaire pour :

- b) Gérer et déployer les plans d'actions validés chaque année en COPIL Destination;
- c) Animer la gouvernance;
- d) Assurer le lien avec la Région Bretagne dans le cadre des Destinations touristiques, la participation de la Destination aux feuilles de route régionales et le suivi des différents dispositifs de financements régionaux;
- e) Travailler en partenariat avec les différents opérateurs touristiques du territoire : CRB, CRT, Département, Finistère 360, EPCI, Offices de tourisme, chambres consulaires.

2-Porter attention aux actions différenciantes identifiées par Quimperlé Communauté pour son développement touristique.

### Article 4 ENGAGEMENTS DE QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Pour l'année 2023, en lien avec QCD, Quimperlé Communauté s'engage à promouvoir et à appuyer le développement touristique et la transition énergétique.

Quimperlé Communauté fait partie intégrante de la Destination créée par la Région Bretagne.

A ce titre, Quimperlé Communauté s'engage à :

- Désigner un représentant pour participer au COPIL de Destination ;
- Participer aux différentes réunions techniques de la Destination ;
- Participer financièrement à l'animation et la coordination de la Destination (ingénierie) ainsi qu'aux actions, à hauteur de 0,50 € / habitant, soit 28 034,50 € (selon les données INSEE publiées en 2022);
- Mettre à disposition à titre gracieux une salle adaptée à l'accueil potentiel des évènements.

## **Article 5 MODALITES DE PAIEMENT**

La contribution, définie à l'article 4, sera versée à la signature de la présente convention par des deux parties sur le compte de QCD ouvert auprès du Crédit Agricole du Finistère.

Banque 00041

IBAN : 1290 6501 2100 2480 2634 486

BIC : AGRI FR PP 829

## **Article 6 EXECUTION DE LA PRESENTE CONVENTION**

Les parties s'engagent à respecter les termes de la présente Convention et s'efforcent, par des échanges réguliers, autant que de besoin, de coordonner leurs actions.

Fait à Quimper, le

En deux exemplaires originaux.

**Pour Quimper Cornouaille  
Développement**

**Pour Quimperlé Communauté**

**Isabelle ASSIH, Présidente**

**Sébastien MIOSSEC, Président**

## Programme LEADER 2023-2027 pour le soutien au développement des territoire ruraux

### Validation du modèle de convention, autorisation de signature et validation de la composition du comité de programmation du GAL Cornouaille

#### En synthèse

La région Bretagne a sélectionné la candidature de la Cornouaille au programme LEADER 2023-2027 avec une dotation de FEADER de 1 597 682 €. Avant de finaliser la convention de mise en œuvre, il est demandé aux Groupes d'Action Locale de prendre une délibération pour valider le modèle de convention, l'autorisation de signature par la Présidente et la composition du futur comité de programmation.

LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), volet territorial du FEADER, est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux.

Pour la période 2023-2027, QCD en tant que Groupe d'Action Locale (GAL) Cornouaille bénéficie **d'une dotation FEADER de 1 597 682 €** pour conduire ce dispositif. Pour rappel, le Conseil d'administration de QCD du 11 octobre 2022 avait délibéré sur la stratégie, la maquette financière, la composition du comité de programmation et le dépôt de la candidature.

#### **1- La convention de mise en œuvre du programme LEADER**

Une convention sera prochainement signée entre QCD, structure porteuse du GAL Cornouaille, et la région Bretagne, pour mettre en œuvre ce programme. Un modèle de convention est joint en annexe. Il comprend les éléments suivants :

- La stratégie et les modalités de gestion du programme :
  - o les procédures de modifications - un seul avenant possible par an
  - o les missions et obligations de l'autorité de gestion et celles du GAL
  - o le comité de programmation (composition, pouvoir de délibération et rôle)
  - o un modèle de règlement intérieur
  - o les modalités de suivi / évaluation du programme

- Les annexes à la convention :

Les annexes font actuellement l'objet d'ajustements, en lien avec la maquette financière allouée et des recommandations des services de la Région par rapport au dossier de candidature. La stratégie proposée a été revue (fusion de 2 fiches action) et la maquette financière adaptée à la dotation obtenue.

Une partie de ces annexes sont jointes à ce rapport (descriptif de la stratégie de développement local LEADER - résumé de la candidature, nouvelle maquette financière, et composition du comité de programmation - non nominative (structures)).

## **2- Autorisation de signature à la Présidente du GAL et possible délégation de signature**

La Présidente de la structure porteuse (QCD), est la présidente du GAL. Elle est responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL : elle signe tous les actes y afférents et est responsable de l'équipe technique du GAL.

Elle peut donner délégation de signature au vice-président délégué de QCD.

Il est proposé à ce stade d'autoriser la Présidente de QCD à signer la convention et tout autre document relatif à la mise en œuvre du programme ou d'autoriser la délégation de sa signature au Vice-président délégué de QCD.

## **3- Les nouvelles dispositions de la Région dans le cadre du LEADER 2023 - 2027**

Les éléments suivants doivent être rappelés ou présentés :

### **▪ Des communes inéligibles**

Selon la définition de l'INSEE des communes rurales, sur laquelle s'appuie la région Bretagne, 10 communes du territoire ne sont pas éligibles aux investissements subventionnés par le programme LEADER. Il s'agit des villes centres du territoire : Quimper, Concarneau, Fouesnant, Pont-l'Abbé, Douarnenez ainsi que Le Guilvinec, Treffiagat, Gouesnac'h, Clohars-Fouesnant, Bénodet. Excepté le Pays Fouesnantais, les EPCI pourront mener des projets d'animation à leur échelle territoriale. De même, de tels projets d'animation réalisés à l'échelle de la *Cornouaille* pourront encore être éligibles.

### **▪ Planchers et plafonds minimum de FEADER imposés**

La Région impose, pour les projets, un montant plancher de 8 000 € et un plafond de 75 000 € de FEADER. Précédemment, le comité de programmation avait fait le choix d'un plancher de 2 000 € et d'un plafond de 30 000 € par projet.

### **▪ Les coûts simplifiés des dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel seront calculées sur la base d'un taux horaire unique de 34,12 € ; les frais de fonctionnement (coûts indirects) seront calculés sur un taux forfaitaire de 15 % des dépenses directes de personnel. Le coût d'un poste à plein temps sera donc, quel que soit l'emploi, égal à 63 054 € : 1 607 heures x 34,12 € = 54 830 € + 8 224 € (forfait 15 %)

La subvention FEADER représentant 80 % des dépenses, la demande de financement pour un poste s'élèvera à 50 443€ pour un an.

## **4- Calendrier prévisionnel**

- 31 mai : délibération du conseil d'administration de QCD
- Juin : dernière réunion du comité LEADER actuel pour préparer le premier comité 2023-2027
- Fin août : signature de la convention de mise en œuvre GAL / Région

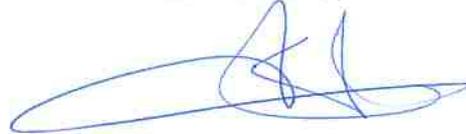
- Septembre : installation du nouveau comité LEADER 2023-2027 ; validation du règlement intérieur et des critères de sélection des projets
- Octobre : réunion de lancement du programme avec les acteurs du territoire

---

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **valide le modèle de convention dont la version définitive sera signée entre la structure porteuse du GAL et la région Bretagne ;**
- **autorise la Présidente de la structure porteuse (QCD) à signer la convention sur la base du contenu de la candidature retenue ainsi que tout autre document relatif à la mise en œuvre du programme, et autorise la délégation de sa signature au Vice-président délégué ;**
- **approuve la composition (non nominative) du comité de programmation.**

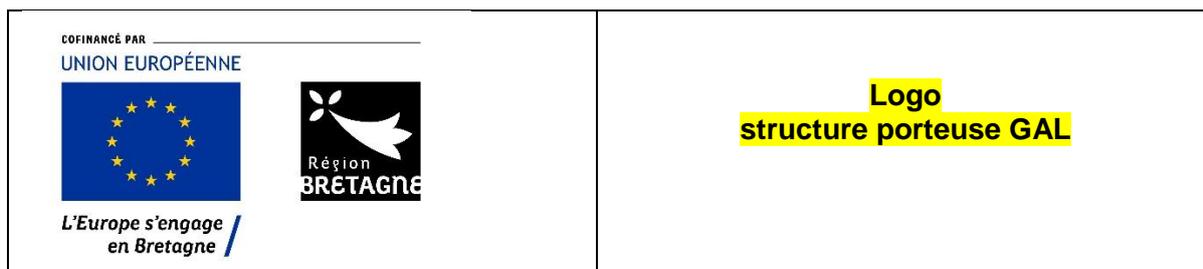
**La Présidente,**



**Isabelle ASSIH**

*Annexes au rapport :*

- *Le modèle de convention*
- *La synthèse de la stratégie*
- *Une proposition de la nouvelle maquette financière*
- *La composition du comité de programmation*



## CONVENTION relative à la mise en œuvre du programme LEADER dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027

Entre

La **Région Bretagne**, ci-après désignée « l'autorité de gestion régionale », représentée par M. Loïg Chesnais-Girard, président du Conseil régional en exercice,

Et

La structure porteuse « **NOM STRUCTURE** » du Groupe d'Action Locale « **NOM du GAL** », ci-après désignée « le GAL », représentée par **NOM représentant.e légal.e structure porteuse**, en qualité de président.e en exercice,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive n° 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil du 17 décembre 2020 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 ;

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021, et en particulier ses articles 31 à 34 relatifs au développement local mené par les acteurs locaux ;

Vu le règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) no 1305/2013 et (UE) no 1307/2013 – et ses règlements délégués et d'exécution de la Commission ;

Vu le règlement (UE) 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant

le règlement (UE) no 1306/2013 – et ses règlements délégués et d'exécution de la Commission ;

Vu le Plan Stratégique National (PSN) – France de la PAC 2023-2027 approuvé par la Commission européenne le 31/08/2022

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 2018 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 78, modifié par l'ordonnance n°2022-68 du 26 janvier 2022 (elle-même précisée par le décret n°2022-1051 du 28 juillet 2022), qui confie aux Régions, à leur demande, en qualité d'autorité de gestion régionale et pour toute la période de programmation, la gestion de certaines aides du FEADER, dont LEADER ;

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil régional de Bretagne du 26/09/2022, le courrier du Président du Conseil régional de Bretagne au Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire du 08/11/2022 demandant l'exercice de la qualité d'autorité de gestion régionale pour le FEADER 2023/2027, et le courrier de réponse dudit Ministre en date du 04/01/2023 faisant droit à cette demande ;

Vu le décret n°2022-1525 du 7 décembre 2022 relatif à la mise en œuvre de la politique agricole commune et du plan stratégique national pour la programmation qui démarre en 2023 ;

Vu la convention de délégation de tâches en date du **jj/mm/2023** de l'organisme payeur à la Région Bretagne dans le cadre de la mise en œuvre des interventions du FEADER HSIGC régionalisées du Plan Stratégique National ;

Vu la décision du comité de sélection en date du **09 février 2023** portant décision de la sélection du GAL ;

Vu le courrier de notification du Président du Conseil Régional de Bretagne en date du **27 février 2023** informant de la décision de sélection du GAL ;

Vu la délibération de la structure porteuse du **GAL.....** en date du **jj/mm/2023** relative à la mise en œuvre du Programme LEADER 2023/2027.

## **ARTICLE 1 : OBJET**

Pour la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) dans le cadre de l'intervention « 77.05 : LEADER » du Plan Stratégique National (PSN), la présente convention a pour objet de préciser :

- la stratégie de développement local LEADER comprenant son descriptif, le territoire éligible retenu, le plan d'action décliné en fiches-actions et le plan financier correspondants ;

- les conditions de la subdélégation des tâches de l'organisme payeur définies par l'Autorité de gestion régionale
- les obligations respectives des différentes parties précisant les dispositions et la répartition des tâches de fonctionnement, de gestion, de contrôle et de suivi.

## **ARTICLE 2 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL LEADER**

La stratégie de développement local LEADER se compose du territoire du GAL, du descriptif de la stratégie, du plan d'action et du plan financier correspondants.

### **Article 2.1 : Territoire du GAL**

L'annexe 1 précise le territoire du GAL et la liste de ses communes éligibles au programme LEADER.

### **Article 2.2 : Stratégie de développement local du GAL et plan d'action correspondant décliné en fiches-actions**

Le descriptif de la stratégie de développement local LEADER figure en annexe 2 à la présente convention. Cette stratégie se traduit par un plan d'action figurant en annexe 3.

Le GAL s'engage à mettre en œuvre la stratégie LEADER sur l'ensemble de la période de programmation débutant en 2023.

### **Article 2.3 : Plan financier prévisionnel**

#### **2.3.1 : Plan financier**

Le montant de l'enveloppe de FEADER allouée au GAL pour la période de programmation débutant en 2023 s'élève à **xxxxx** €.

Le plan financier figure en annexe 4.

#### **2.3.2 : Délais limites d'engagement et de paiement**

Le GAL s'engage à respecter les délais limites d'engagement et de paiement inhérents à la programmation FEADER qui débute en 2023 et jusqu'à son terme. Ces délais font l'objet d'une note de procédure de l'Autorité de gestion régionale.

#### **2.3.3 : Profil cumulé annuel minimum de paiements**

Le GAL et l'autorité de gestion régionale s'engagent conjointement à viser le profil cumulé annuel minimum de paiements suivant, afin de permettre l'utilisation de 100% de l'enveloppe allouée au GAL dans les délais de la programmation FEADER :

|      |      |      |      |      |      |      |
|------|------|------|------|------|------|------|
| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
| 0%   | 5%   | 15%  | 35%  | 55%  | 80%  | 100% |

Le cas échéant, en cas de non atteinte du profil ci-dessus, l'autorité de gestion régionale peut décider de diminuer le montant de l'enveloppe FEADER allouée au GAL à l'article 2.3.1.

## **Article 2.4 : Modalités de modification de la présente convention**

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant.

### **2.4.1 : Procédure de modification**

Lorsque la modification est à l'initiative du GAL, celui-ci notifie à l'autorité de gestion régionale, la proposition de modification. Si cette modification est acceptée, l'autorité de gestion régionale prépare l'avenant, qui est signé par le GAL puis par l'autorité de gestion régionale.

Lorsque la modification est à l'initiative de l'autorité de gestion régionale, cette dernière informe au préalable le GAL, puis prépare l'avenant, qui est signé par le GAL puis par l'autorité de gestion régionale.

### **2.4.2 : Date de prise d'effet des modifications**

Les modifications à la présente convention prennent leur effet à la date de signature de l'avenant par l'autorité de gestion régionale.

Par dérogation, les modifications portant sur la structure porteuse du GAL prennent leur effet à la date de modification réelle de ladite structure.

Les modifications concernant les conditions d'octroi de l'aide (fiches actions) s'appliquent aux dossiers déposés à compter de la date de signature de l'avenant par l'autorité de gestion régionale. Plus généralement, les conditions d'octroi de l'aide applicables à un dossier sont celles en vigueur à la date de son dépôt, et ce pour toute la durée de vie du dossier.

### **2.4.3 : Fréquence des modifications**

Aucune modification ne peut être apportée à la présente convention en 2023.

A compter de 2024, un maximum d'une modification par année civile peut être accordé.

Des dérogations à ces deux règles peuvent s'appliquer dans ces cas particuliers : modification de la structure porteuse ou du périmètre du territoire, défection d'une structure représentée au comité.

## **ARTICLE 3 : MISSIONS ET OBLIGATIONS DE L'AUTORITE DE GESTION REGIONALE**

L'Autorité de gestion régionale assure le pilotage, l'instruction, le contrôle et la mise en œuvre de l'intervention LEADER.

L'Autorité de gestion régionale assure également, par délégation de l'Agence de Services et de Paiement, les tâches d'instruction des demandes d'aide et de paiement.

Toutefois l'Autorité de gestion régionale subdélègue au GAL un élément de l'instruction des demandes de paiement : les visites sur place permettant dans certains cas de constater la

bonne réalisation de l'opération. Cette subdélégation ne s'applique pas aux opérations dont la structure porteuse du GAL est bénéficiaire.

L'annexe 5 fixe les tâches incombant à l'Autorité de gestion régionale et au GAL dans le cadre du circuit de gestion des dossiers FEADER relevant de LEADER.

L'Autorité de gestion régionale doit notamment :

- veiller au respect par le GAL des dispositions du Plan Stratégique National et du cadre réglementaire encadrant la mise en œuvre des stratégies de développement local LEADER/DLAL ;
- s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie de développement local LEADER par le GAL et de la dynamique de programmation et de paiement correspondante ;
- organiser des actions de sensibilisation et/ou des formations à destination du GAL notamment sur les thématiques liées à la gestion et au contrôle du FEADER y compris contrôle interne, lutte contre la fraude, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- mettre à disposition du GAL le cadre réglementaire et de gestion, en assurer la mise à jour et veiller à sa bonne application ;
- garantir le respect des exigences fixées par l'organisme payeur dans le cadre du Descriptif du système de gestion et de contrôle (DSGC) sur la partie des tâches qui sont subdéléguées au GAL;
- veiller à la sécurisation de toutes les étapes du cycle de gestion d'un dossier (« piste d'audit ») ;
- s'assurer de la fluidité des procédures et assurer un suivi des différentes étapes de la gestion des dossiers précisées en annexe 5 à la présente convention ;
- mettre à la disposition des demandeurs et du GAL le système d'information pour le dépôt des demandes d'aide et de paiement ;
- coordonner auprès du GAL le traitement des suites de contrôles et de recommandations d'audits ainsi que la notification à l'organisme payeur des irrégularités liées à la fraude pour transmission à l'OLAF ;
- assurer la gestion des contentieux et de la détection de la fraude ;
- assurer la conservation des documents pour contribuer à la sécurisation de toutes les étapes du cycle de gestion d'un dossier (« piste d'audit »)

#### **ARTICLE 4 : MISSIONS ET OBLIGATIONS DU GAL**

##### **Article 4.1 : Missions du GAL**

Le GAL assure les missions suivantes telles que définies à l'article 33 du règlement (UE) 2021/1060 :

- renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre des opérations ;
- élaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires, qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection;
- préparer et publier des appels à propositions le cas échéant ;
- sélectionner des opérations, déterminer le montant du soutien et soumettre les propositions à l'organisme responsable de la vérification finale de leur admissibilité avant approbation ;
- assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie;
- évaluer la mise en œuvre de la stratégie.

Dans ce cadre, *et en complément des tâches identifiées en annexe 5*, le GAL doit notamment :

- assurer une information transparente auprès des porteurs de projets potentiels sur les possibilités de financement LEADER ;
- animer et suivre la stratégie de développement local LEADER en vue de la réalisation du plan d'action sur le territoire ;
- accompagner les porteurs de projet, les aider dans le montage de leur projet et s'assurer de la complétude des dossiers de demandes d'aide et de paiement ;
- respecter les exigences fixées par l'organisme payeur sur la partie des tâches qui lui sont subdéléguées ; un contrôle sera opéré par l'Autorité de gestion régionale;
- utiliser les modèles de documents fournis par l'Autorité de gestion régionale à chacune des étapes de la procédure et appliquer l'ensemble des règles et procédures fournis au GAL par l'Autorité de gestion régionale;
- appliquer les procédures émanant de l'Autorité de gestion régionale dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement local LEADER en garantissant notamment la prévention et la gestion des conflits d'intérêts au niveau de toute personne participant à la gestion et à la mise en œuvre du FEADER ;
- assurer la traçabilité des informations et des actions réalisées liées aux tâches qui lui incombent
- utiliser le système d'information mis à disposition par l'Autorité de gestion régionale pour accompagner les demandeurs ou émettre des avis ;
- organiser et réunir son comité de programmation chargé de procéder à la sélection des opérations et à l'approbation du montant de l'aide FEADER selon une procédure de sélection transparente et non discriminatoire qui évite les conflits d'intérêts et garantit qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection ;
- fournir à l'Autorité de gestion régionale le règlement intérieur du comité de programmation visé à l'article 4.2.1 de la présente convention ;
- répondre à toute demande d'information ou de documents des services de l'Autorité de gestion régionale
- se soumettre aux opérations de contrôles des corps de contrôle et d'audits, de l'organisme payeur et de l'Autorité de gestion régionale notamment dans le cadre de la supervision des missions subdéléguées, et appliquer les éventuelles recommandations découlant de ces opérations ;
- réaliser, par subdélégation de l'autorité de gestion régionale, les visites sur place, quand le porteur est différent de la structure porteuse du GAL ;
- faire signer, aux agents en charge de la réalisation de missions d'instruction subdéléguées par l'autorité de gestion, un engagement à déclarer toute situation de conflit d'intérêts potentiel durant toute la période de la programmation FEADER »
- participer à la collecte d'informations nécessaires au suivi et à l'évaluation du Plan Stratégique National ;
- assurer la conservation des documents pour contribuer à la sécurisation de toutes les étapes du cycle de gestion d'un dossier (« piste d'audit ») selon les modalités définies par l'Autorité de gestion régionale

Pour assurer ces missions, le GAL s'engage à constituer un comité de programmation et une équipe technique.

La structure porteuse du GAL s'engage à maintenir tout au long de la période de la présente convention des moyens humains suffisants (cohérents avec le volume d'ingénierie validé au moment de la sélection du GAL) dédiés à la mise en œuvre de la stratégie de développement local LEADER pour lui permettre d'assurer l'ensemble des missions et tâches incombant au

GAL. Le non-respect de cet engagement peut constituer un motif de résiliation de la présente convention.

Le GAL doit fournir à l'Autorité de gestion régionale son organigramme dans un délai d'un mois après la signature de la présente convention ainsi que, pour ce qui concerne les missions d'instruction subdéléguées au GAL, un organigramme fonctionnel nominatif (OFN) selon la trame fournie par l'autorité de gestion régionale; en cas de modification dans l'organisation du GAL et/ou au niveau de l'équipe technique, une version actualisée devra être obligatoirement transmise à l'Autorité de gestion régionale.

## **Article 4.2 : Obligations liées à la programmation des projets par le GAL**

Le GAL est chargé d'animer et de suivre la stratégie de développement local LEADER/DLAL en vue de la réalisation du plan d'action sur son territoire. Pour ce faire, le comité de programmation doit notamment procéder à la sélection des opérations puis à l'approbation du montant de l'aide FEADER.

### **Article 4.2.1. Constitution et composition du Comité de programmation**

#### Composition :

Le GAL s'engage à constituer un comité de programmation dont la composition est jointe en annexe 6 à la présente convention.

Toute modification de cette composition doit être effectuée selon la procédure décrite à l'article 2.4. Elle ne pourra être approuvée que si elle respecte la disposition réglementaire selon laquelle aucun groupe d'intérêt particulier ne doit contrôler les décisions de sélection.

Le GAL peut faire le choix que le comité de programmation compte des suppléants. Dans ce cas, ils peuvent être soit rattachés individuellement à chaque titulaire, soit constitués selon un pool de suppléants.

Le GAL tient à jour la liste nominative des membres du comité de programmation, titulaires et le cas échéant suppléants. La liste nominative à jour, ainsi que ses éventuelles modifications, doit être transmise à l'autorité de gestion régionale dans chaque relevé de décision du comité de programmation.

#### Règlement intérieur :

Le comité de programmation élabore un règlement intérieur dont les dispositions minimales, devant être obligatoirement reprises, figurent en annexe 7 à la présente convention.

Le GAL transmet le règlement intérieur à l'autorité de gestion régionale dans un délai indicatif d'un mois après la tenue du comité de programmation au cours duquel ce dernier a été adopté. Toute modification ultérieure du règlement intérieur devra également être transmise à l'autorité de gestion régionale dans les mêmes conditions (le règlement intérieur n'étant pas annexé à la présente convention, sa modification ne donne pas lieu à avenant).

#### **Article 4.2.2. Rôle du comité de programmation**

Le comité de programmation du GAL élabore une procédure de sélection transparente et non discriminatoire qui évite les conflits d'intérêts et garantit qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection.

Cette procédure de sélection se traduit par des critères de sélection permettant d'évaluer la contribution du projet à la réalisation des objectifs de la stratégie de développement local LEADER.

Le comité de programmation du GAL se réunit et procède à l'examen et à la sélection des projets conformément à la procédure de sélection approuvée. Cette procédure est régie par les dispositions figurant dans le règlement intérieur du comité de programmation.

Le comité de programmation du GAL procède également au vote du montant de l'aide FEADER calculé par le service instructeur de l'autorité de gestion régionale.

Le comité de programmation ne peut délibérer que si au moins la moitié des votants appartient au collège privé.

Après chaque comité de programmation, le GAL s'engage à établir un relevé de décision, signé par la.le président.e du comité de programmation du GAL , et à le transmettre à l'autorité de gestion régionale dans un délai d'un mois suivant la tenue du comité de programmation. Ce relevé de décision sera établi selon la trame fournie par l'autorité de gestion régionale.

La.le président.e du comité de programmation du GAL est responsable de la mise en œuvre des décisions du comité de programmation relatives aux opérations sélectionnées devant s'inscrire dans le plan d'action du GAL décrit en annexe 3 : relevé de décision du comité, information des demandeurs sur les décisions prises... Il est le garant du respect des obligations communautaires relatives à la sélection et à la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

#### **ARTICLE 5 : SUIVI – EVALUATION**

Le GAL doit assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie locale de développement, pendant toute la période de sa mise en œuvre. Pour ce faire, il met en place les outils de suivi nécessaires dès le début du programme.

Le GAL doit également évaluer la mise en œuvre de la stratégie locale de développement. Il transmet les résultats de l'évaluation à l'autorité de gestion régionale.

Le GAL transmet à l'autorité de gestion régionale les données d'évaluation relatives aux GAL mentionnées à l'annexe 7 du règlement d'exécution (UE) 2022/1475, en particulier concernant les membres du comité de programmation. L'autorité de gestion régionale est responsable de la transmission à la Commission européenne de l'ensemble des données relatives à LEADER précisées dans ce même règlement.

Le GAL s'engage à répondre aux sollicitations et à fournir les données demandées dans le cadre d'évaluations du programme LEADER pouvant être menées à l'échelle nationale ou régionale.

## ARTICLE 6 : SYSTEME D'INFORMATION ET PROTECTION DES DONNEES

### Article 6.1 : Système d'information

L'Autorité de gestion régionale met en place un système d'information pour tracer l'instruction et le contrôle des dossiers, pour la collecte, l'enregistrement et le stockage des données dans le respect des exigences de compatibilité et de sécurité précisées par l'organisme payeur. Ce système d'information sera utilisé à toutes les étapes de gestion dans le respect de ces exigences. Il se traduit notamment par une dématérialisation du processus de gestion des aides.

### Article 6.2 : Protection des données

Chaque partie s'engage à respecter le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et la loi « informatique et libertés » sur son périmètre d'intervention.

## ARTICLE 7 : RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci peut être résiliée par la partie lésée dans ses droits à l'expiration d'un délai d'un mois après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant les engagements non-tenus.

En cas de résiliation, les dossiers ayant déjà fait l'objet d'un engagement juridique seront gérés jusqu'à leur terme selon les modalités de la présente convention.

Un bilan de la convention est dressé conjointement par l'ensemble des parties à la date de résiliation.

## ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 27 février 2023, date correspondant à la date de notification de la sélection du GAL et jusqu'au terme de la période de programmation du FEADER débutant en 2023.

## ARTICLE 9 : LITIGES – CONTENTIEUX

Les parties privilégient la voie de la médiation en cas de litige.

En cas de contentieux, le Tribunal administratif de Rennes est compétent.

Fait à Rennes en 2 exemplaires, le DATE

| Le/La Président.e de la structure porteuse du GAL | Le Président du conseil régional |
|---|----------------------------------|
|   |                                  |

**Annexes :**

Annexe 1 : Périmètre du GAL

Annexe 2 : Descriptif de la stratégie de développement local LEADER

Annexe 3 : Plan d'action

Annexe 4 : Plan financier

Annexe 5 : Répartition des tâches GAL/AGR au niveau des étapes de gestion

Annexe 6 : Composition du comité de programmation

Annexe 7 : Dispositions minimales obligatoires du règlement intérieur

## Annexe 1 : Périmètre du GAL

Le territoire du GAL est constitué des/de l'EPCI [le cas échéant : et de l'île] suivant(s) :

- X  
- X

Les communes éligibles du territoire du GAL sont les suivantes :

| Nom de la commune | Code INSEE | Nombre d'habitants | EPCI |
|-------------------|------------|--------------------|------|
|                   |            |                    |      |
|                   |            |                    |      |
|                   |            |                    |      |

**Nombre total d'habitants des communes éligibles :**

**Annexe 2 : Descriptif de la stratégie de développement local LEADER**

*= Résumé 4 pages de la candidature ajusté suite à phase de sélection*

### Annexe 3 : Plan d'action

= Ensemble des fiches actions mises à jour suite à la phase de sélection

**Annexe 4 : Plan financier prévisionnel**

| Type                   | N°<br>fiche<br>action | Libellé de la fiche action | Montant FEADER | Montant prévisionnel<br>contreparties<br>publiques nationales | Total |
|------------------------|-----------------------|----------------------------|----------------|---|-------|
| Soutien aux<br>projets |                       |                            |                |   |       |
|                        |                       |                            |                |   |       |
|                        |                       |                            |                |   |       |
| Coopération            |                       |                            |                |   |       |
| Ingénierie<br>du GAL   |                       |                            |                |   |       |
|                        |                       | <b>TOTAL</b>               |                |   |       |

**Annexe 5 : Répartition des tâches entre l'autorité de gestion régionale (Région) et le GAL, dans la vie d'un dossier**

Le circuit du dossier diffère selon :

- Les dossiers « LEADER – Projets » (y compris coopération), d'une part ;
- Les dossiers « LEADER - Ingénierie du GAL », d'autre part.

**5.1 : Dossier LEADER – Projets (y compris coopération)**

| <b>Tâche</b>   | <b>Acteur</b> |
|--|---------------|
| <b>Avant la demande d'aide</b>   |               |
| Communication sur la stratégie et les possibilités de financement auprès des porteurs de projet potentiels                 | GAL           |
| Accueil et orientation des porteurs de projet  | GAL           |
| Accompagnement dans le montage du projet   | GAL           |
| <b>Demande d'aide phase 1</b>  |               |
| Transmission au porteur de projet du lien vers le téléservice de dépôt de demande d'aide phase 1                           | GAL           |
| Accompagnement du demandeur dans la constitution et la saisie de sa demande d'aide phase 1 afin d'en assurer la complétude | GAL           |
| Avis préalable dans le Portail des Aides, incluant pour les porteurs privés une pré-analyse OQDP                           | GAL           |
| Demande de pièces complémentaires le cas échéant   | Région        |
| Information du demandeur de la date de début d'éligibilité des dépenses  | Région        |
| <b>Sélection</b>   |               |
| Sélection en comité de programmation   | GAL           |
| Information des demandeurs sur la sélection ou la non-sélection de leur dossier  | GAL           |
| Transmission de la décision de sélection ou non-sélection dans le Portail des Aides  | GAL           |
| <b>Demande d'aide phase 2</b>  |               |
| Transfert du dossier sur le téléservice de demande d'aide phase 2  | Région        |
| Accompagnement du demandeur dans la constitution et la saisie de sa demande d'aide phase 2 afin d'en assurer la complétude | GAL           |
| Avis préalable dans le Portail des Aides   | GAL           |
| Demande de pièces complémentaires le cas échéant   | Région        |
| Instruction règlementaire de la demande d'aide et calcul du montant d'aide attribuable                                     | Région        |
| <b>Attribution de l'aide</b>   |               |
| Information des demandeurs inéligibles à une aide  | Région        |
| Validation de l'attribution de l'aide en comité de programmation   | GAL           |
| Transmission dans le Portail des Aides de la décision de valider l'attribution de l'aide                                   | GAL           |
| Tableau de programmation de l'aide   | Région        |
| Autorisation d'engagement des crédits  | Région        |
| Etablissement et signature de la décision juridique attributive d'aide   | Région        |
| Transmission de la décision juridique au bénéficiaire  | Région        |

| <b>Tâche</b>   | <b>Acteur</b>        |
|--|----------------------|
| <b>Demande de paiement</b>   |                      |
| Accompagnement du demandeur dans la constitution et la saisie de sa demande de paiement afin d'en assurer la complétude  | GAL                  |
| Avis préalable dans le Portail des Aides   | GAL                  |
| Demande de pièces complémentaires le cas échéant   | Région               |
| Instruction réglementaire de la demande de paiement (dont si nécessaire, visite sur place, lorsque le demandeur est la structure porteuse du GAL) et calcul du montant d'aide payable  | Région               |
| Visite sur place, si nécessaire, lorsque le demandeur n'est pas la structure porteuse du GAL : recueil des informations sur le terrain et transmission de ces informations à la Région | GAL                  |
| Autorisations de paiement  | Région               |
| Paie ment  | ASP                  |
| <b>Contrôles</b>   |                      |
| Contrôle sur place avant paiement du solde : échantillonnage, réalisation, conclusion  | Région               |
| Contrôle des engagements après paiement du solde : échantillonnage, réalisation, conclusion  | Région               |
| Contrôle de second niveau, y compris sur les visites sur place réalisées par les GAL : échantillonnage, réalisation, conclusion  | Région               |
| Autres contrôles et audits   | ASP et corps d'audit |
| <b>Gestion des irrégularités</b>   |                      |
| Procédure contradictoire avec le bénéficiaire  | Région               |
| Détermination des montants à rembourser  | Région               |
| Décision de déchéance totale ou partielle  | Région               |
| Recouvrement des sommes dues   | ASP                  |
| <b>Recours</b>   |                      |
| Réponse aux recours administratifs   | Région               |
| Réponse aux recours contentieux  | Région               |
| <b>Vie et fin du dossier</b>   |                      |
| Avenants   | Région               |
| Désengagement des crédits en cas de sous réalisation   | Région               |
| Validation de la déprogrammation de l'aide en comité de programmation  | GAL                  |
| Tableau de déprogrammation de l'aide   | Région               |

## 5.2 : Dossier LEADER – Ingénierie du GAL

| Tâche   | Acteur               |
|---|----------------------|
| <b>Demande d'aide</b>   |                      |
| Constitution et saisie de la demande d'aide dans le Portail des Aides   | GAL                  |
| Demande de pièces complémentaires le cas échéant  | Région               |
| Instruction règlementaire de la demande d'aide et calcul du montant d'aide attribuable  | Région               |
| <b>Attribution de l'aide</b>  |                      |
| Information des demandeurs inéligibles à une aide   | Région               |
| Validation de l'attribution de l'aide en comité de programmation  | GAL                  |
| Transmission dans le Portail des Aides de la décision de valider l'attribution de l'aide  | GAL                  |
| Tableau de programmation de l'aide  | Région               |
| Autorisation d'engagement des crédits   | Région               |
| Etablissement et signature de la décision juridique attributive d'aide  | Région               |
| Transmission de la décision juridique au bénéficiaire   | Région               |
| <b>Demande de paiement</b>  |                      |
| Constitution et saisie de la demande de paiement dans le Portail des Aides  | GAL                  |
| Demande de pièces complémentaires le cas échéant  | Région               |
| Instruction règlementaire de la demande de paiement et calcul du montant d'aide payable   | Région               |
| Autorisations de paiement   | Région               |
| Paieement   | ASP                  |
| <b>Contrôles</b>  |                      |
| Contrôle sur place avant paiement du solde : échantillonnage, réalisation, conclusion   | Région               |
| Contrôle des engagements après paiement du solde : échantillonnage, réalisation, conclusion                                     | Région               |
| Contrôle de second niveau, y compris sur les visites sur place réalisées par les GAL : échantillonnage, réalisation, conclusion | Région               |
| Autres contrôles  | ASP et corps d'audit |
| <b>Gestion des irrégularités</b>  |                      |
| Procédure contradictoire avec le bénéficiaire   | Région               |
| Détermination des montants à rembourser   | Région               |
| Décision de déchéance totale ou partielle   | Région               |
| Recouvrement des sommes dues  | ASP                  |
| <b>Recours</b>  |                      |
| Réponse aux recours administratifs  | Région               |
| Réponse aux recours contentieux   | Région               |
| <b>Vie et fin du dossier</b>  |                      |
| Avenants  | Région               |
| Désengagement des crédits en cas de sous réalisation  | Région               |
| Validation de la déprogrammation de l'aide en comité de programmation   | GAL                  |
| Tableau de déprogrammation de l'aide  | Région               |

|  |
|--|
| <b>Annexe 6 : Composition du comité de programmation</b> |
|--|

| <b>Collège public</b>        |   |
|------------------------------|---|
| <b>Structure représentée</b> | <b>Nombre de titulaires<br/>(un titulaire = une voix)</b> |
|                              |   |
|                              |   |
|                              |   |
|                              |   |
|                              |   |
| <b>Sous-total</b>            |   |
| <b>Collège privé</b>         |   |
| <b>Structure représentée</b> | <b>Nombre de titulaires<br/>(un titulaire = une voix)</b> |
|                              |   |
|                              |   |
|                              |   |
|                              |   |
|                              |   |
| <b>Sous-total</b>            |   |
| <b>TOTAL</b>                 |   |

## **Annexe 7 : Dispositions minimales obligatoires du règlement intérieur du comité de programmation du GAL**

Cette annexe à la convention est une trame pour permettre au comité de programmation du GAL de rédiger son règlement intérieur. Elle contient les clauses minimales. Les consignes en italique encadrent une rédaction à élaborer par le comité et elles seront à supprimer dans la version définitive du document.

Le règlement intérieur du comité de programmation du GAL ne doit pas être annexé à la présente convention.

### **1. Les membres du Comité de programmation**

L'annexe 6 de la convention relative à la mise en œuvre du programme LEADER dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 dresse la liste des structures représentées au comité de programmation ainsi que le nombre de titulaires de chacune d'entre elles. Les modifications de cette annexe sont régies par les articles 4.2.1 et 2.4 de ladite convention.

Chaque structure représentée au comité de programmation désigne nominativement ses représentants – titulaires et le cas échéant suppléants. Cette désignation est transmise par écrit au GAL. La liste nominative des membres est validée en comité en programmation.

Lorsqu'un nouveau représentant est désigné par sa structure, la liste modifiée des membres du comité doit être validée par le comité de programmation avant que le nouveau membre puisse prendre part aux votes.

La liste nominative des membres (titulaires et suppléants) à jour, ainsi que, le cas échéant, ses dernières évolutions, est reprise dans chaque relevé de décision du comité de programmation et transmise à l'autorité de gestion régionale.

Si cette liste des membres comporte des suppléants, il est mis en évidence par quel(s) suppléant(s) chaque titulaire peut être remplacé, et quel(s) titulaire(s) chaque suppléant peut remplacer.

*Le cas échéant, les modalités de suppléance peuvent être encadrées plus précisément ici.*

### **2. Rôle du. de la président.e du comité de programmation**

Le.la président.e du comité de programmation est désigné.e par les membres du comité de programmation. Il.elle anime le comité de programmation, veille au respect de son règlement intérieur, en particulier aux dispositions relatives à la sélection et à la prévention / gestion des conflits d'intérêts, et signe le cas échéant les invitations et les comptes rendus. Il.elle est responsable de la mise en œuvre des décisions du comité de programmation relatives aux opérations sélectionnées : relevé de décision du comité, information des demandeurs sur les décisions prises...

A contrario, le.la président.e de la structure porteuse du GAL est responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL : il.elle signe tous les actes y afférents et est responsable de l'équipe technique du GAL.

### **3. Les tâches du comité de programmation**

Le comité de programmation doit notamment :

- Sélectionner les opérations pour lesquelles une aide de l'Union européenne est sollicitée au titre du programme LEADER, en s'assurant de la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement local LEADER ;

- Élaborer pour ce faire une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires, qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection ;
- Elaborer une grille de sélection des opérations à partir du modèle fourni par l'autorité de gestion régionale et l'utiliser pour retranscrire chaque décision de sélection ;
- Approuver le montant d'aide à attribuer pour les opérations sélectionnées, tel que calculé par la Région Bretagne en tant que service instructeur du programme LEADER ;
- Assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie ;
- Evaluer la mise en œuvre de la stratégie ;
- Etablir et acter les propositions de modifications des composantes de la stratégie de développement local LEADER et plus particulièrement du plan financier et du plan d'action.

#### **4. Prévention et gestion des conflits d'intérêt**

Il y a conflit d'intérêts lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions d'un membre du GAL est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre intérêt personnel direct ou indirect.

Les membres du comité de programmation ont l'obligation d'informer le/la président.e du comité de programmation dès qu'ils se trouvent en situation de conflit d'intérêts au regard d'opérations à l'ordre du jour du comité de programmation. Dans ce cas, ils sont tenus, pour les opérations concernées :

- de ne pas prendre part au vote
- et de s'abstenir de toute influence sur la décision du comité.

Ces obligations sont rappelées lors de l'envoi de l'ordre du jour et en début de chaque comité.

La gestion des situations de conflit d'intérêts (abstention/déport) est mentionnée dans le relevé de décision du comité de programmation.

#### **5. Fréquence et modalités des réunions du comité de programmation**

- *Indiquer les fréquences de réunions du comité.*
- *Préciser les modalités d'organisation (présentiel, recours à la visioconférence, consultation écrite...)*

#### **6. Convocation et préparation des réunions du comité de programmation**

- *Indiquer les modalités de préparation du comité de programmation (délais d'envoi des documents, voie de transmission, comités techniques amont le cas échéant...)*
- *Préciser la nature du dossier à préparer (par exemple : relevé de décisions du précédent Comité de programmation, une liste descriptive des projets qui seront soumis en Comité accompagnée des grilles de sélection, présentation de l'avancement financier du programme...).*

#### **7. Votant.e-s et quorum**

Un membre est considéré comme « présent » à la réunion s'il y participe effectivement, que ce soit physiquement ou à distance.

Votant.e-s :

Seuls peuvent voter, dans les conditions ci-dessous, des membres (titulaires ou suppléants) inscrits sur la liste nominative des membres du comité.

Un.e titulaire peut voter s'il.elle est présent.e. Les procurations ne sont pas admises.

Un.e suppléant.e ne peut voter que s'il.elle est présent.e et si un.e titulaire qu'il.elle est habilité.e à suppléer est absent.e.

#### Quorum :

Le quorum est vérifié en début de comité.

Les décisions du comité ne sont valables que si au moins la moitié des votant.e-s présent.e-s appartient au collège privé.

*Possibilité d'instaurer un nombre minimum de membres votant.e-s présent.e-s pour que les décisions soient valables.*

Une décision prise par le comité n'est pas valable si lors du vote, un groupe d'intérêt particulier est majoritaire. *Préciser les modalités le cas échéant.*

*N-B : en cas de consultation écrite, préciser : s'il est exigé des membres qu'ils.elles expriment leur vote, alors les règles de quorum s'appliquent, les 'votant.e-s présent.e.s' étant ceux.celles ayant exprimé leur vote sur au moins un des points à l'ordre du jour ; en revanche, si la règle choisie est qu'une non-réponse vaut approbation, alors le quorum est toujours réuni, mais en conséquence les suppléant.e.s ne peuvent pas voter, sauf si leur titulaire a explicitement indiqué ne pas pouvoir prendre part à la consultation écrite.*

## **8. Les décisions du Comité de programmation**

Détailler chacun des points suivants :

- *La procédure et les critères de sélection (transparents et non discriminatoires) :*
  - *Circuit suivi par un dossier pour être sélectionné (ex : comité préparatoire ? avis de partenaires ? audition du porteur ? etc.)*
  - *Libellé des critères et explicitation des attendus*
  - *Système de notation : nombre de critères ou note à atteindre ? pondération ? non-atteinte de certains critères ou note minimale éliminatoires ? etc.*
- *Les modalités de prévention et de gestion des conflits d'intérêts : indiquer le cas échéant les dispositions plus précises que celles mentionnées à l'article 4 ; sinon, simplement mentionner l'application de l'article 4.*
- *Les modalités de prise de décision : consensus ou majorité, vote à main levée ou à bulletin secret, ....*
- *Les modalités pratiques concernant le compte-rendu (ex : délai, signature, diffusion...) et l'information des demandeurs concernant les décisions prises*

## 1- Synthèse de la stratégie et du plan d'actions (extrait du dossier de candidature)

| <b>Objectif 1 – FAVORISER LA PROXIMITE ET LA SOLIDARITE EN MILIEU RURAL</b>  |  |
|--|--|
| 1.1 Trouver l'équilibre entre les services centralisés et les services délocalisés ou itinérants                             | <u>Fiche action 1 – dynamiser la vie associative, culturelle et l'offre de services, au plus proche des habitants</u><br>Favoriser de nouveaux services de proximité, mobiles, itinérants, à domicile  |
| 1.2 Susciter un lien social durable  | Regrouper, mutualiser les services entre communes proches<br>La création, développement de lieux de vie sociale<br>Des actions culturelles dans les villages, des lieux patrimoniaux, hors les murs<br>Des actions intergénérationnelles   |
| <b>Objectif 2 – DIVERSIFIER ET CREER DE NOUVELLES ACTIVITES ECONOMIQUES</b>  |  |
| 2-1 Valoriser les ressources locales de l'agriculture et la biomasse   | <u>Fiche action 2 – Innover dans les activités liées aux ressources du milieu rural : agriculture, bois, biomasse</u><br>Appuyer les démarches territoriales sur l'agriculture et l'alimentation de proximité<br>Nouvelles activités autour de la biomasse et de l'économie circulaire<br>Information et formation sur le changement climatique et les transitions agricoles |
| 2-2 Saisir l'opportunité des nouvelles formes d'économie, supports d'innovation, pour mieux travailler ensemble              | <u>Fiche action 3 – Encourager de nouveaux métiers et de nouveaux modèles liés aux transitions</u><br>Encourager les initiatives innovantes autour de l'économie circulaire, du réemploi, de la fonctionnalité, de l'économie sociale et solidaire, des énergies renouvelables<br>Faciliter l'interconnaissance des acteurs et leur organisation pour le portage de projets  |
| <b>Objectif 3 – MAINTENIR LA POPULATION ACTIVE RESIDANT DANS LES COMMUNES RURALES</b>  |  |
| 3-1 Faciliter les mobilités du quotidien et réduire les déplacements automobiles   | <u>Fiche action 4- Expérimenter de nouvelles façons de se déplacer</u><br>Valoriser et expérimenter les alternatives à l'autosolisme<br>Encourager les mobilités actives, l'intermodalité  |
| 3-2 Trouver des solutions innovantes d'habiter   | <u>Fiche action 5 – Soutenir l'émergence de nouvelles formes d'habitat</u><br>Réflexions, études, préfiguration de nouveaux habitats dans les communes (habitats léger, réversible, mobile, écologique, intergénérationnel...)   |
| <b>Objectif 4 – ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS LES TRANSITIONS : CHANGER LES COMPORTEMENTS ET LES MODELES DE DEVELOPPEMENT</b> |  |
| Ce dernier axe est transversal aux autres objectifs et devra transparaître dans les fiches actions                           |  |
| 4-1 Sensibiliser, éduquer, former<br>4-2 S'adapter ou atténuer le changement climatique ; évoluer vers plus de sobriété      | Dans chaque fiche action,<br>Des actions de sensibilisation, formation aux enjeux du changement climatique pourront être soutenues et seront mises en exergue ;<br>Des actions pour changer de modèle, de pratiques dans nos façons de produire, consommer, habiter, se déplacer...  |

## 2- Nouvelle maquette proportionnelle à la dotation obtenue / dotation demandée (65 %)

| MAQUETTE PROPORTIONNELLE AVEC DOTATION OBTENUE ET FUSION DES FA1 ET FA2 |   |  |             |  |   |
|---|---|--|-------------|--|---|
| N°  | Intitulé de fiche action  | Total des paiements prévus sur 2023-2027                                 |             |  |   |
|   |   | Feader<br>(= 80 % de la valeur de la colonne « total du cofinancement ») | %           | Total<br>contreparties nationales appelant du Feader (20%) | Total du cofinancement<br>(Feader + contrepartie nationale) |
| FA1   | Dynamiser la vie associative et culturelle et expérimenter des services mutualisés            | 391 270  | 24%         | 97 818   | 489 088   |
| FA2   | Innover dans les activités liées aux ressources du milieu rural : agriculture, bois, biomasse | 260 846  | 16%         | 65 212   | 326 058   |
| FA3   | Encourager de nouveaux métiers et de nouveaux modèles liés aux transitions                    | 195 635  | 12%         | 48 909   | 244 543   |
| FA4   | Expérimenter de nouvelles formes de se déplacer   | 195 635  | 12%         | 48 909   | 244 543   |
| FA5   | Soutenir l'émergence de nouvelles formes d'habitat  | 130 423  | 8%          | 32 606   | 163 029   |
| FA6   | Coopération interterritoriale et/ou transnationale  | 32 606   | 2%          | 8 151  | 40 757  |
| FA7   | Ingénierie du GAL LEADER (FEADER maximum pour cette FA = 25% du total FEADER)                 | 391 269  | 24%         | 97 817   | 489 087   |
|   | <b>TOTAL</b>  | <b>1 597 682</b>   | <b>100%</b> | <b>399 421</b>   | <b>1 997 105</b>  |

## 3- Composition du comité de programmation du GAL Cornouaille 2023/2027

Collège public : un élu du GAL et un élu de chacun des 7 EPCI

| STRUCTURE REPRESENTEE   | Nombre de titulaires | Nombre de suppléants |
|---|----------------------|----------------------|
| Agence Quimper Cornouaille Développement – QCD                | 1                    | 1                    |
| Communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale – QBO | 1                    | 1                    |
| Communauté d'agglomération Concarneau Cornouaille - CCA       | 1                    | 1                    |
| Communauté de Communes du Pays Fouesnantais – CCPF            | 1                    | 1                    |
| Communauté de Communes du Pays de Douarnenez – CCDZ           | 1                    | 1                    |
| Communauté de communes du Cap Sizun Pointe du Raz- CCCS       | 1                    | 1                    |
| Communauté de communes du Haut Pays Bigouden – CCHPB          | 1                    | 1                    |
| Communauté de communes du Pays Bigouden Sud – CCPBS           | 1                    | 1                    |
| Sous total  | 8                    | 8                    |

Collège privé : représentants du conseil de développement de Cornouaille

| STRUCTURE REPRESENTEE                   | Nombre de titulaires | Nb de suppléants |
|---|----------------------|------------------|
| Conseil de Développement de Cornouaille | 9                    | 9                |
| Sous total                              |                      |                  |

|              |           |           |
|--------------|-----------|-----------|
| <b>TOTAL</b> | <b>17</b> | <b>17</b> |
|--------------|-----------|-----------|

## LEADER 2023 -2027 Désignation des représentants de QCD qui siègeront au Comité de programmation

En synthèse

Il est proposé :

- de désigner nominativement un titulaire et un suppléant qui représenteront QCD au Comité de programmation ;
- que le titulaire désigné pour représenter QCD au sein de cette instance propose sa candidature à la présidence du Comité de Programmation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER 2023 - 2027, le Comité de programmation est l'instance décisionnelle centrale du dispositif.

Ses missions principales sont les suivantes : auditionner des projets, juger de leur intérêt, émettre un avis d'opportunité et garantir la stratégie élaborée localement. Il se réunit 3 à 4 fois par an.

Le Conseil d'administration de QCD a déjà délibéré sur la composition du comité de programmation proposée dans le dossier de candidature (17 personnes, dont 8 élus et 9 membres du Conseil de développement – et autant de suppléants).

QCD sera représentée par un administrateur élu, conformément aux décisions antérieures. Un siège lui est réservé.

**Il est proposé de désigner nominativement un titulaire et un suppléant qui représenteront QCD au Comité de programmation.**

Le Comité de programmation nomme son ou sa président.e parmi ses membres.

Il ou elle anime le comité, veille au respect de son règlement intérieur, en particulier aux dispositions relatives à la sélection et à la prévention / gestion des conflits d'intérêts, et signe le cas échéant les invitations et les comptes rendus. Il ou elle est responsable de la mise en œuvre des décisions du comité relatives aux opérations sélectionnées : relevé de décision du comité, information des demandeurs sur les décisions prises...

Il est proposé que le titulaire désigné pour représenter QCD au sein de cette instance présente sa candidature à la présidence du Comité de Programmation.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **désigne M. Marc ANDRO comme titulaire et M. Gilles SERGENT comme suppléant en tant que représentants de QCD au Comité de Programmation pour la programmation LEADER 2023-2027,**
- **et autorise le titulaire à proposer sa candidature au poste de président du Comité de Programmation**

**La Présidente,**



**Isabelle ASSIH**

**DLAL du FEAMPA**  
**Désignation des membres titulaires et suppléants de QCD qui siégeront à la Commission mer et littoral (CML)**

En synthèse :

Le poste de représentant titulaire de QCD à la Commission Mer et littoral doit être pourvu, en remplacement de M. Philippe Audurier, démissionnaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du DLAL FEAMPA 2021-2027, la Commission mer et littoral (CML) est l'instance décisionnelle centrale du dispositif.

Composée de trois collèges (un collège public, un collège privé et un collège consultatif), elle rassemble une majorité d'acteurs liés à l'économie bleue du territoire.

Ses missions principales sont les suivantes : auditionner des projets, juger de leur intérêt, émettre un avis d'opportunité et garantir la stratégie élaborée localement. Au-delà de ces objectifs, la CML constitue un lieu de concertation et d'échanges autour des grandes stratégies maritimes de la Cornouaille.

Quimper Cornouaille Développement y est représentée au sein du collège public (voix délibérative). Un siège lui est réservé.

En tant qu'élus référents maritime de QCD, Philippe AUDURIER et Josiane KERLOC'H ont été désignés respectivement titulaire et suppléante pour venir représenter QCD à la CML.

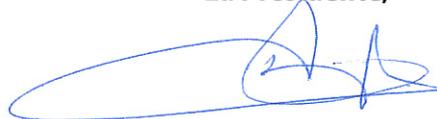
Ainsi, du fait de la démission de Philippe AUDURIER, il est nécessaire de désigner nominativement un nouveau titulaire et le cas échéant un.e nouveau/nouvelle suppléant.e.

---

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, désigne Mme Jocelyne POITEVIN comme membre titulaire de la Commission mer et littoral pour la programmation DLAL FEAMPA 2021-2027, en tant que représentant de QCD.**

**Mme Josiane KERLOC'H conserve sa mission de membre suppléant.**

La Présidente,



Isabelle ASSIH



## Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & Assemblée générale - 31 mai 2023

Délibération N° QCD-75.09

### Animation Conseil de développement 2023 Demande de subvention régionale : 62 504 €

#### Synthèse

Dans le cadre de l'animation du Conseil de développement de Cornouaille (CDC), QCD sollicite une demande de subvention auprès du Conseil régional à hauteur de **62 504 €**, représentant 80 % du montant de dépenses prévues dans le cadre du budget du CDC pour l'année 2023, incluant un poste de coordinateur, les frais de structure et de fonctionnement, et les actions portées par le CDC.

La Région a rappelé l'importance de l'expertise citoyenne à laquelle les Conseils de développement contribuent et a réaffirmé le maintien de son soutien financier à cette fonction en consacrant, chaque année, une enveloppe dédiée à l'animation des Conseils de développement.

Pour mémoire, les Conseils de développement sont obligatoires dans tout EPCI de plus de 50 000 habitants. Pour la Cornouaille, le choix a été fait de mutualiser l'animation et les fonctions du Conseil de développement à l'échelle des 7 EPCI. En 2022, le CDC a perçu une subvention régionale d'un montant de 62 504 €, la subvention représentant au maximum 80 % des dépenses présentées. En 2023, le montant de l'enveloppe de soutien à l'animation du Conseil de développement reste identique.

#### Actions menées en 2022

Le CDC a participé à plusieurs missions relevant de la compétence de QCD en 2022 :

- **CONTRAT LOCAL DE SANTE**  
Le CDC s'est impliqué dès le départ dans la démarche du Contrat Local de Santé. Des membres du CDC sont présents dans les groupes de travail et au sein du Comité Technique, ainsi qu'au COPIL.
- **DESTINATION TOURISTIQUE**  
Des membres du groupe de travail Tourisme durable ont notamment participé à la journée « ADN territorial » de la destination Quimper Cornouaille, organisée à l'initiative de la région Bretagne en partenariat avec le Pôle Tourisme de QCD.
- **STRATEGIE MARITIME DU DLAL FEMPA**  
Le CDC a été associé à la concertation conduite par QCD pour élaborer la stratégie de la nouvelle programmation 2021-2027. La Cornouaille a depuis été sélectionnée par le Conseil régional en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour conduire ce dispositif sur le territoire.
- **CANDIDATURE LEADER**  
Déjà impliqué dans la précédente programmation en tant que membre du Comité Unique de Programmation, le CDC a activement participé à l'élaboration de la nouvelle stratégie de développement rural pour la Cornouaille. Le dossier de candidature a été remis à la Région le 4 novembre 2022. Le territoire a été retenu pour conduire le dispositif jusqu'en 2027.

- **EVENEMENT ATTRACTIVITE**

Le CDC a été associé à l'organisation de cet évènement, en animant un atelier et en apportant un soutien financier à l'évènement.

Le CDC est également un membre actif du **Réseau des Conseils de développement bretons** et s'est notamment fortement impliqué dans l'organisation de trois évènements :

- Rencontre d'interconnaissance Céser – CD bretons
- Groupement d'acteurs pour l'amélioration de la ligne Quimper – Brest
- Organisation des Assises citoyennes de la mer et du littoral

### **Programme de travail 2023**

En 2023, le Conseil de développement poursuit le travail entamé au cours de l'année 2022. Ses membres restent notamment impliqués dans la mise en œuvre à venir du CLS et ont prévu de prolonger le travail entamé avec QCD sur les thématiques de l'attractivité et du tourisme.

Par ailleurs, les membres du CDC continuent de jouer un rôle actif au sein des instances de gouvernance des dispositifs de financements européens : dans la Commission mer et littoral pour le FEAMPA et dans le Comité de programmation pour le programme LEADER.

En 2023, **trois nouveaux groupes de travail** ont été initiés :

- **ALIMENTATION** : Contribution aux Projets Alimentaires de Territoire (PAT) de Cornouaille

Dans le cadre du groupe de travail « alimentation durable », et suite au diagnostic territorial de Douarnenez Communauté, un groupe s'est constitué pour aider et enrichir les futures prises de décisions et réalisations du PAT.

Des membres du CDC sont également impliqués dans la co-construction du PAT porté par Concarneau Cornouaille Agglomération.

- **CULTURE BRETONNE** : Projet d'Assises de la langue et la culture bretonne en Cornouaille

Un Comité de pilotage, constitué de membres du CDC et d'organismes régionaux en lien avec la culture et la langue bretonnes, travaille à la mise en œuvre d'un évènement dédié, favorisant l'interconnaissance des acteurs et la prise en compte de ce secteur dans les politiques publiques.

- **CLIMAT ET BIODIVERSITE**

Les réflexions de ce groupe de travail serviront à nourrir l'ensemble du CDC. Ce groupe de travail a choisi de porter son attention dans un premier temps sur la mise en œuvre des Plans Climat Air Energie Territoriaux par les EPCI cornouillais.

- **EAU**

Un groupe de travail sur la thématique de l'eau a été mis en place et une série de rencontres a notamment été initiée auprès des quatre SAGE du territoire.

### **RENCONTRES AVEC LES EPCI**

Le Conseil de Développement a entrepris d'aller à la rencontre des 7 EPCI. Ces temps d'échange, prévus d'ici à l'été 2023, ont pour objectif de mieux faire connaître les actions du CDC, d'identifier les priorités des EPCI et d'envisager des coopérations possibles.

## CO-CONSTRUCTION DU PACTE DE COHERENCE TERRITORIAL

Depuis le début de la démarche, le Conseil régional de Bretagne a associé les Conseils de développement pour qu'ils prennent part à l'élaboration des Pactes. Le CDC est ainsi associé aux réunions de concertation qui vont aboutir d'ici la fin de l'année à la signature du Pacte de cohérence.

### Modalités d'organisation et de fonctionnement

En continuité de l'année 2022, un chargé de mission assurera l'animation du CDC à hauteur de 70 % de son temps. 0,3 ETP seront également mobilisés auprès de divers salariés de l'Agence en lien avec les thématiques abordées.

Le CDC poursuit sa structuration autour d'une Présidence et d'un Bureau solides et mobilisés, une animation dédiée, le développement d'outils de communication, la volonté de mieux faire connaître ses actions et son rôle, et maintenir la mobilisation de ses membres.

### Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil régional

Pour l'année 2023, la subvention régionale pour l'animation du Conseil de développement portera sur le financement du poste d'animateur et des frais de fonctionnement du CDC. Une enveloppe de 15 000 € pour la réalisation d'actions est également prévue.

Il est proposé de solliciter l'enveloppe régionale à hauteur de **62 504 €** pour le fonctionnement et les actions du Conseil de développement.

**Le plan de financement prévisionnel est le suivant :**

| Dépenses 2023                  |                 | Recettes 2023   |                 |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Salaires                       | <b>51 722 €</b> | Région          | <b>62 504 €</b> |
| Frais de structure             | <b>7 758 €</b>  | Autofinancement | <b>15 626 €</b> |
| Frais de déplacements          | <b>1 600 €</b>  |                 |                 |
| Frais de fonctionnement du CD  | <b>1 200 €</b>  |                 |                 |
| Adhésion réseau des CD bretons | <b>850 €</b>    |                 |                 |
| Actions                        | <b>15 000 €</b> |                 |                 |
| <b>Total</b>                   | <b>78 130 €</b> | <b>Total</b>    | <b>78 130 €</b> |

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- valide le plan de financement présenté ci-dessus ;
- et autorise la Présidente à solliciter la subvention.

La Présidente,

Isabelle ASSIH



## Attractivité économique de la Cornouaille Campagne de communication sur les bonnes raisons de s'installer et travailler à Quimper Cornouaille

### Synthèse

Le Conseil d'administration a orienté la démarche d'attractivité de la Cornouaille exclusivement sur le champ de l'attractivité économique et de l'emploi. Pour ce faire, l'une des actions consiste à valoriser les contenus produits par QCD lors de l'évènement attractivité du 18 novembre 2022, et en particulier de courtes vidéos de dirigeants d'entreprises emblématiques de Cornouaille.

Pour valoriser ces contenus et développer l'attractivité économique de la Cornouaille à l'externe, une campagne de communication dédiée est envisagée. Elle met en avant les bonnes raisons de s'installer et travailler à Quimper Cornouaille.

### Contexte

Le programme de travail de QCD pour 2023, voté par ses instances, précise que les projets liés à l'attractivité doivent s'orienter exclusivement sur le champ de l'attractivité économique / emploi.

En conséquence, plusieurs actions en direction des recruteurs et des actifs sont prévues. Pour cette cible, une campagne de communication est prévue à l'été-automne 2023 afin de valoriser les atouts pour s'installer en Cornouaille

Pour ce faire, les 6 vidéos de dirigeants d'entreprises présents lors de l'évènement « Quimper Cornouaille, Attractivité & transitions » du 18/11/2022 serviront de support de communication.

### Objectifs

Afin d'assurer une diffusion de ces contenus vidéos, une campagne de communication digitale est organisée en plusieurs phases, avec plusieurs prestataires, de fin mai à début septembre 2023. Elle a pour objectifs de :

1. développer l'**attractivité économique** du territoire ;
2. répondre plus particulièrement à l'enjeu de **faciliter les recrutements et d'accueillir de nouveaux actifs** à Quimper Cornouaille.

### Cibles

1. les actifs : salariés, agents de la fonction publique, porteurs de projets (entrepreneurs, travailleurs nomades),
2. le monde de l'entreprise et les recruteurs.

### Dirigeants d'entreprise

Loïc Hénaff, PDG Hénaff ; Emmanuelle Cadiou, PDG Cadiou Industrie ; Stéphanie Roos-Faujour, Présidente Réseau Femmes chefs d'entreprises Finistère ; Christopher Franquet, PDG Entech smart energie ; Daniel Sauvaget, PDG Ecomiam ; Olivier Le Strat, Directeur général et co-fondateur de H2Gremm et Président de la Technopole Quimper-Cornouaille.

## **Planning et budget**

|         |   |  |  |   |
|---------|---|--|--|---|
| Phase 1 | 1 | Marketing d'influence<br>Collaboration avec Port d'Attache (Bretagne) : média digital pour toucher une communauté engagée  | Fin mai - début juin<br>Publication d'un article sur le blog, réseau sociaux et newsletter   | 300 euros TTC   |
|         | 2 | Communication organique (QCD et Quimper Cornouaille) avec l'accompagnement de l'agence AOC Conseils pour du « content marketing »  | 3/06 : première campagne de 3 vidéos<br>Été : programmation de posts pour présence sur le réseau<br>4/09 : deuxième campagne de 3 vidéos   | 312 euros TTC   |
|         | 3 | Marketing d'influence : collaboration avec le réseau des 6 dirigeants d'entreprise "influenceurs" des vidéos<br>Mise en place de la collaboration et du kit de communication | Juin à suivre de la partie 2   | Collaboration   |
|         |   | Newsletter attractivité  | Juin   |   |
|         |   | Point presse : élus, dirigeants d'entreprises, professionnel du recrutement  | Juin/juillet à définir   |   |
| Phase 2 |   | Marketing digital : créations des campagnes de sponsoring des vidéos sur LinkedIn avec AOC Conseil   | 12 juin : lancement des 3 campagnes vidéos   | 936 euros TTC (création, stratégie)<br>+ 2 880 euros TTC (coût estimé maximum achat cibles sur LinkedIn)<br>3 816 euros TTC |
| Phase 3 |   | <i>Collaboration avec une plateforme professionnelle d'attraction de talents</i><br><br><i>A étudier fin 2023 pour éventuelle mise en œuvre en 2024</i>                      | <i>Campagne de référencement et d'action de conversion vers les cibles.</i><br><i>Cette action doit faire l'objet d'un comparatif entre les bénéfices et services apportés par la plateforme « Paris je te quitte » et « Laou ».</i> | Entre 5 000 et 8 000 euros TTC selon le type de prestation  |

### **Rappel des actions attractivité économique en cours**

#### **Accueillir les actifs :**

1. Étude sur le logement des actifs en cours en lien avec Action logement et Investir en Finistère
2. Rencontre des Ateliers bretons de l'emploi (DRH Cadiou, Adélaïde, Entech, Franpac) sur la question du logement des salariés (20/04/2023)

#### **Favoriser le recrutement**

1. Organisation d'un atelier Marque employeur territoriale avec Douarnenez Communauté et ville de Douarnenez (28/3/2023)
2. Renforcer la Boite à outils de l'attractivité pour accompagner les entreprises dans le recrutement
3. Participation à la rencontre « marque employeur » de la Marque Bretagne (05/05/2023)
4. Ateliers Bretons de l'emploi : fidélisation des salariés (06/05/2023) Lorient

### **Présentation de la démarche d'attractivité économique et de la collaboration avec le Conseil de développement lors de son assemblée générale (23/03/2023)**

---

### **Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.**

## Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & Assemblée générale - 31 mai 2023

Délibération N° QCD-75.10

### Convention de partenariat 2023 Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) entre la Région et Quimper Cornouaille Développement

En synthèse :

*Financement de Réseau TYNEO pour l'année 2023*

Depuis 2020, il est proposé chaque année que QCD soit signataire avec la Région de la convention de partenariat « *Dispositif de financement : programme CEE SARE – convention financière 2023 Fonctionnement* ».

#### ✓ **Convention de partenariat 2023 – Région/QCD**

Pour mener à bien ses missions, Réseau TYNEO conventionne avec la région Bretagne qui cofinance le service sur fonds propres et via le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique).

Le programme SARE constitue un outil de financement qui permet à la Région d'aller chercher une contrepartie financière issue des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Pour transcrire cette convention au niveau des EPCI, la Région conventionne annuellement avec les porteurs de ces services au local. La convention territoriale SARE 2023 reprend le mécanisme des années passées. (*cf en annexe proposition de convention 2023 déclinée à la Cornouaille*).

#### ✓ **Objectifs 2023 visés par Réseau TYNEO**

Ainsi pour 2023, cette convention vise principalement à atteindre les objectifs suivants :

- 1 800 informations de 1<sup>er</sup> niveau - *661 informations enregistrées à fin avril*
- 900 conseils personnalisés - *355 conseils enregistrés à fin avril*
- 100 accompagnements en phase amont des travaux – *12 accompagnements enregistrés à fin avril*
- 240 informations/conseils « hors SARE » permettant notamment de répondre aux nombreuses demandes sur le photovoltaïque - *80 conseils enregistrés à fin avril*

#### ✓ **Plan de financement 2023**

En termes financiers, ce projet se matérialise selon le plan de financement ci-dessous. A noter qu'une péréquation territoriale est mise en place par la région Bretagne. Celle-ci est légèrement favorable à l'échelle cornouaillaise.

| Mission  | Acte          | Objectifs 2023 | Plafond des dépenses 2023**                   | Part Région (y compris CEE)    | Part local EPCI (QCD) | TOTAL           |
|--|---------------|----------------|---|--------------------------------|-----------------------|-----------------|
| Dynamique du territoire                                  | C3 SARE       | -              | 0,31 €/habitant*                              | 91 070 €<br>(17 626 €)         | 0 €                   | 91 070 €        |
| Information sujet habitat /Energie                       | Hors SARE     | 80             | 0,030 €/habitant*<br>(Plafond à 300 000 hab.) | 4 481 €<br>(0 €)               | 4 068 €               | 8 549 €         |
| Conseil personnalisé sujet habitat /Energie              | Hors SARE     | 160            |   |                                |                       |                 |
| Sensibilisation des ménages                              | C1 SARE       | -              | 0,57 €/habitant<br>(Plafond à 300 000 hab)    | 119 883€<br>(77 283 €)         | 38 641 €              | 158 524 €       |
| Information de 1 <sup>er</sup> niveau                    | A1 SARE MI    | 1800           |   |                                |                       |                 |
|  | A1 SARE COPRO | 10             |   |                                |                       |                 |
| Conseil personnalisé                                     | A2 SARE MI    | 900            | 150 € par acte                                | 1 125 €<br>(750 €)             | 375 €                 | 1 500 €         |
|  | A2 SARE COPRO | 10             |   |                                |                       |                 |
| Accompagnement des ménages                               | A4 SARE MI    | 100            | 800 € par accompagnement                      | 60 000 €<br>(40 000 €)         | 20 000 €              | 80 000€         |
| Information 1 <sup>er</sup> niveau aux petits tertiaires | B1 SARE       | 10             | 50 € par acte                                 | 375 €<br>(250 €)               | 125 €                 | 500 €           |
| Sensibilisation aux petits tertiaires                    | C2 SARE       | -              | 0,030 €/habitant                              | 6 694 €<br>(4 519 €)           | 2 260 €               | 8 954 €         |
| <b>TOTAL</b>   |               |                |   | <b>283 628€</b><br>(140 428 €) | <b>65 469 €</b>       | <b>349 097€</b> |

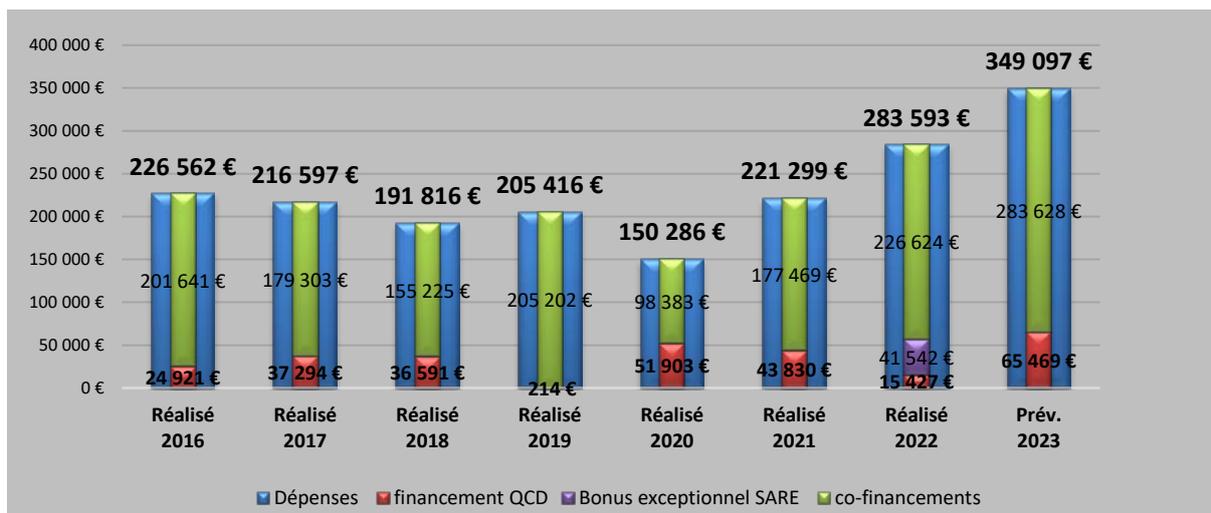
\*base de calcul, population prise en compte: 271 167habitants en Cornouaille \*\* hors péréquation territoriale)

Ce plan de financement se décompose en 2 parties :

- une part forfaitaire (fond bleu) de 258 143 € dont 215 434 € sont attendus de la Région ;
- une part variable (fond gris) fonction des objectifs atteints à 90 954 € dont 68 194 € sont attendus de la Région.

Selon ce projet de convention, la Région et les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) contribuent à hauteur de 283 628 €, pour un coût du service de 349 097 €, soit un taux de 81% d'aide. Le reste à charge pour QCD est de 65 469 € (soit 0,24 €/hab.).

Il est prévu que la convention de partenariat SARE 2023 entre la Région et Quimper Cornouaille Développement soit inscrite à la commission permanente du Conseil régional du 10 juillet prochain.



### Bilan financier 2016-2023 de Réseau TYNEO

#### ✓ Moyens humains dédiés à Réseau TYNEO en 2023

Dans la continuité de 2022, Réseau TYNEO s'appuie sur une équipe de 7 personnes pour opérer ce service à la population :

- Un responsable et une coordinatrice 1,5 ETP
- Une conseillère 1<sup>er</sup> niveau d'information 0,75 ETP
- Quatre conseillers techniques 3,66 ETP

A noter que la coordinatrice de Réseau TYNEO va s'absenter très prochainement pour un congé maternité. Une annonce est en cours pour essayer de la remplacer durant cette absence. Par ailleurs, une conseillère devrait quitter le service à la fin de son contrat fin août. Il convient de travailler encore à la stabilité de l'équipe Réseau TYNEO.

#### ✓ Projection 2024

Un courrier, cosigné par le ministre à la Transition écologique et cohésion des territoires, la ministre de la transition énergétique et le ministre délégué chargé de la ville et du logement, vient d'être adressé aux partenaires associés du programme SARE (la Région pour la Bretagne) qui annonce le prolongement du programme SARE d'une année et demande en conséquence aux partenaires associés de continuer à cofinancer les actes SARE jusqu'à fin 2024. (cf courrier en annexe)

Ce délai doit permettre de lancer une concertation nationale pour un pacte territorial entre l'Etat et les collectivités sur le service public de la rénovation de l'habitat France Rénov'.

D'autre part, par le même courrier, il a été annoncé la création d'un nouveau programme CEE pour financer l'accompagnement Mon Accompagnateur Rénov' (MAR') - dispositif obligatoire pour disposer de certaines aides à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain. Les modalités de ce programme devraient être annoncées dans les prochaines semaines.

Le dernier COPIL de Réseau TYNEO s'est positionné favorablement pour que QCD prépare le dossier de demande d'agrément MAR'. En fonction des modalités et des levées de doutes, il conviendra de valider le positionnement de Réseau TYNEO comme MAR'.

---

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la Présidente :**

- à finaliser les termes de la convention de partenariat Région/QCD ;
- à signer la convention de partenariat Région/QCD ;
- à solliciter les demandes d'aides financières liées à la convention de partenariat Région/QCD.

**La Présidente,**



**Isabelle ASSIH**

P00603 - Énergie et ressources

DISPOSITIF DE FINANCEMENT : PROGRAMME CEE SARE  
CONVENTION FINANCIÈRE 2023  
Fonctionnement

**VU** le Code de l'énergie,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1 et suivants,

**VU** le règlement financier adopté par le Conseil régional,

**VU** le régime d'aide exempté n° SA.40405, relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par le règlement 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

**VU** la loi de transition énergétique pour la Croissance verte du 17 août 2015,

**VU** l'arrêté du 5 septembre 2019 (publié au JORF du 8 septembre 2019) portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

**VU** la convention territoriale de mise en œuvre du programme SARE « *Service d'accompagnement de la rénovation énergétique* » conclue entre l'Etat, la Région Bretagne, l'ADEME, Engie et Carfuel, le 20 mars 2020,

**VU** la convention nationale de mise en œuvre du programme SARE conclue entre l'Etat, l'ADEME, l'ANAH et les Obligés, le 7 mai 2020,

**VU** la délibération n° **XXX** de la Commission permanente du Conseil régional en date du **XXX** attribuant une subvention d'un montant de **XXX** euros à **XXX** pour : « Déploiement du service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique sur le territoire de **XXX** (prise en compte à partir du 1er janvier 2023 » (n°dossier : **XXX**) et autorisant le Président du Conseil régional à signer la présente convention ;

**ENTRE**

**La Région Bretagne,**

Représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, en sa qualité de Président du Conseil régional,

Ci-après dénommée « la Région »,

D'une part,

ET

**NOM, STATUT**

Siégeant **ADRESSE,**

Représenté par **GENRE NOM PRÉNOM,** en sa qualité de **XXX,**

Ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

D'autre part,

**IL A ÉTÉ CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :**

**PRÉAMBULE**

Pour la Région Bretagne, **la rénovation énergétique des logements est un enjeu majeur**, dans lequel le Conseil régional est investi depuis le début des années 2000, à travers la mise en place et l'animation d'une ingénierie territoriale d'information, de conseil et d'aide aux particuliers pour toutes leurs questions liées à l'énergie dans l'habitat (dispositif Espace Info Energie complété en 2014 par l'appel à projet Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat). Cette ingénierie constitue le **réseau Rénov' Habitat Bretagne** qui offre un espace de partage des méthodes, des outils et des expériences. Ce réseau constitue le **socle du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)**, inscrit dans la Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (août 2015) et dans le Plan national de rénovation énergétique des bâtiments (avril 2018).

**Le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat est un agrégateur de services destiné à faciliter le parcours de rénovation des ménages en leur offrant un interlocuteur unique.** Il ne se pose pas en concurrence des opérateurs existants, publics et privés mais se construit avec eux pour rendre ce service simple, lisible et efficace. Ce « guichet unique » permet de réunir les politiques publiques locales de l'habitat (inscription dans les Programmes locaux de l'Habitat, et notamment en lien avec les dynamiques de rénovation de l'habitat privé de type OPAH, PIG..., en recherchant une harmonisation au niveau des calendriers et des outils) et de l'énergie (appui sur l'espace info-énergie).

Les principes du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat sont les suivants :

- un service ouvert à tou-te-s les Breton-ne-s, quelles que soient leurs conditions de ressources, proposant un parcours de rénovation énergétique simple et harmonisé ;
- un service de qualité pour tous les types de projets : d'un acte isolé de rénovation à la rénovation globale ;
- un service qui permette d'embarquer la rénovation énergétique dans tous les projets liés au logement, avec un objectif de mutation du parc vers le niveau BBC d'ici 2050.

Le déploiement du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat **contribue au projet Breizh COP**, projet d'avenir et de développement durable de la Bretagne piloté par la Région, dont les 38 objectifs ont été approuvés en session du Conseil régional de novembre 2019. Ceux-ci fixent un objectif ambitieux de réduction des émissions des gaz à effet de serre de 65% à l'horizon 2050 (par rapport aux émissions de 2012) soit une division par 4 des émissions liées au secteur du bâtiment. Atteindre ces objectifs nécessite la mobilisation de toutes et tous, par un renouveau de l'action collective et de l'action publique, un message que porte la Région auprès de ses partenaires et des territoires.

L'arrêté ministériel du 5 septembre 2019 a validé la **création du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE) dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE)**. Ce programme a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels.

Le programme SARE constitue un **outil de financement qui permet de poursuivre le travail engagé en Bretagne et ainsi développer le SPPEH** pour le rendre accessible à l'ensemble des Breton-ne-s ; il comporte 3 missions prioritaires :

- soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers ;
- créer une dynamique territoriale autour de la rénovation : des actions de sensibilisation, de mobilisation des professionnels et acteurs concernés ;
- soutenir le déploiement d'un service de conseil pour les petits locaux tertiaires privés (commerces, bureaux, restaurants...).

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte réaffirme le rôle de chef de file de la Région dans le domaine de l'efficacité énergétique. **Le Conseil régional a fait le choix d'animer et**

**de porter de manière exclusive le programme SARE en région Bretagne.** Cela se traduit par une convention de partenariat d'une durée de 4 ans (01/01/2020 - 31/12/2023) entre la Région, l'État, l'ADEME, Engie et Carfuel, partenaires financeurs (CF annexe 1). **Le déploiement du programme s'appuie préférentiellement sur un partenariat actif avec les collectivités locales ou leurs groupements** (Établissement Public de Coopération Intercommunale, etc.), compétents dans la mise en œuvre des politiques publiques locales de l'habitat et de l'énergie. Cela se traduit par la présente convention financière qui fixe les objectifs à atteindre et les subventions associées.

**Année de transition, 2020 a permis d'assurer la continuité du service existant**, en s'appuyant sur l'implication des collectivités locales. Dans le courant de l'année, une concertation approfondie a été menée, de manière à préciser les objectifs à atteindre et les implications de chacun dans l'atteinte de ces objectifs.

**En 2021, le cadre est ajusté** sur la base des principes suivants :

- la **différenciation des publics cibles**, comprenant l'intégration d'un volet entreprises ;
- une aide financière composée d'une augmentation de la part forfaitaire (en fonction de la population), et d'une part variable en fonction des résultats,
- une **communication régionale plus forte et assumée**, avec notamment la création d'un nouveau site internet du réseau Rénov' Habitat, affirmant la qualité du service régional mis en œuvre en Bretagne ;
- la constitution d'un dispositif complémentaire de **soutien à l'expérimentation**, dans un objectif d'amélioration continue.

**En 2022, le dispositif continue d'évoluer** et intègre les modifications suivantes :

- la **prolongation d'un an** du programme SARE pour la Région Bretagne (soit jusqu'au 31/12/2023) ;
- la **revalorisation de la subvention** suite à la révision nationale de la rémunération de certains actes métiers ;
- la mise en place d'une **péréquation territoriale**.

**En 2023, dernière année du programme SARE, le dispositif reste stable et le modèle de convention 2022 est conservé.**

**Comme en 2022, proposition d'ajout d'un paragraphe à rédiger par le bénéficiaire présentant son engagement dans la mise en œuvre du service public de la performance énergétique de l'habitat**

**XXX**

## **Article 1 : Définitions**

**Bénéficiaires** : les structures qui bénéficient des subventions de la Région dans le cadre du programme SARE.

**Convention nationale SARE** : la convention nationale définit les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du programme SARE à l'échelle nationale, le rôle de l'ADEME, Porteur pilote, ainsi que les actes métiers (définis dans le guide des actes métiers annexé à cette même convention nationale) et les plafonds des dépenses entrant dans le programme. Ces deux documents sont disponibles en ligne sur le site du Ministère de la transition écologique et solidaire : <https://www.ecologie.gouv.fr/sare-service-daccompagnement-renovation-energetique>, le guide des actes métiers y figurant dans sa version actualisée.

**Convention territoriale SARE** : la convention territoriale définit les modalités de mise en œuvre du programme SARE sur le territoire à l'échelle d'une région. Elle est accessible en ligne sur le site du Ministère de la transition écologique et solidaire : <https://www.ecologie.gouv.fr/sare-service-daccompagnement-renovation-energetique>. Un avenant de modification des tarifs et de la durée doit être signé au premier semestre 2022 ; la présente Convention intègre ces modifications.

**Comité de pilotage national** : le Comité de pilotage national (COPIL national) assure le pilotage du programme SARE, contrôle sa mise en œuvre.

**Comité de pilotage régional** : les Comités de pilotage régionaux (COPIL régional) assurent le pilotage du programme SARE à l'échelle du territoire régional ; ils suivent la mise en œuvre du plan de déploiement et valident les appels de fonds régionaux.

**Groupes de travail nationaux** : les groupes de travail (GT) sont responsables de la mise en œuvre des actions transverses qui leur sont confiées par le COPIL national en lien avec les COPIL régionaux. Ils traitent par exemple de sujets liés à la communication, aux outils numériques et systèmes d'information, à la formation. Ils sont constitués en fonction des besoins identifiés.

**Obligés** : ou délégataires, les entreprises qui apportent des fonds pour le déploiement du programme SARE et qui obtiennent en contrepartie des Certificats d'économies d'énergie (CEE).

**Porteur associé** : Le Porteur associé est une collectivité territoriale (Région ou EPCI). Il reçoit les fonds des financeurs, il assure la coordination technique ainsi que la gestion financière et administrative sur son territoire. Le Porteur associé est responsable de la mise en œuvre des actions opérationnelles. Son rôle, ses engagements et ses missions sont définis dans chaque convention territoriale.

**Porteur pilote** : le Porteur pilote (ADEME) assure la coordination et la gestion globale du programme SARE. Il assure la mission de secrétariat et d'animation des instances de gouvernance ainsi que la gestion des appels de fonds nationaux. Son rôle, ses engagements et ses missions sont définis dans la convention nationale. Depuis la fin de l'année 2022, l'ANAH est devenu co-porteur pilote du programme SARE, pour sa dernière année.

**Structures de mise en œuvre** : Les structures de mise en œuvre du programme SARE mettent en œuvre les actions du programme. Il peut s'agir des structures d'accueil des Espaces Conseil (EPCI, ALEC, CAUE, ADIL, etc.), des centres de ressources et clusters du Réseau Bâtiment Durable, des opérateurs Anah ou toute autre structure publique ou privée assurant tout ou partie des missions décrites en annexe 3 de la circulaire du 3 octobre 2019 des acteurs de la rénovation énergétique.

## **Article 2 – Objet de la convention**

2.1- La présente convention a pour objet de fixer les conditions et modalités selon lesquelles la Région s'engage à subventionner l'action « soutien à la mise en œuvre du programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique sur le territoire de XXX, pour l'année 2023 (dépenses éligibles du 01/01/2023 au 31/12/2023) », conformément au cadre établi dans la convention territoriale SARE (voir article 1 : définition et lien de téléchargement).

Ce territoire se compose des EPCI suivants :

XXX  
XXX

2.2- L'action subventionnée se décompose en un programme d'actions. Celui-ci est défini à l'article 3 de la présente convention et repris en annexe 1.

Le bénéficiaire assure seul la responsabilité de l'utilisation de la contribution versée par la Région Bretagne pour la réalisation de ce programme d'actions, dans le cadre du programme SARE, sur le(les) territoire(s) défini(s) dans l'article 2.1.

À ce titre, si le bénéficiaire entend, pour la réalisation de ce programme d'actions, subventionner des structures de mise en œuvre, il sera autorisé à reverser à ces structures tout ou partie de la contribution versée par la Région Bretagne, en l'abondant, le cas échéant, conformément au plan de financement défini à l'article 5 de la présente convention. La présente autorisation de reversement est conditionnée au respect, par le bénéficiaire, des engagements définis à l'article 8 de la présente convention.

### **Article 3 – Programme d'actions**

3.1- Le déploiement du programme SARE sur le(s) territoire(s) détaillé(s) à l'article 2, doit permettre de poursuivre les objectifs suivants : renforcer la dynamique de rénovation énergétique des bâtiments en impliquant l'ensemble des collectivités territoriales et les professionnels, pour consolider et/ou compléter les dispositifs territoriaux existants d'information / conseil / accompagnement des ménages, constitués des Espaces Conseil (anciens Espaces Info Energie, Plateformes Locales de Rénovation de l'Habitat, Espaces Conseils FAIRE), et des entreprises.

À ce titre, le programme d'actions défini et présenté par le bénéficiaire contribuera à la réalisation des objectifs définis dans la convention territoriale SARE (lien de téléchargement mentionné à l'article 1).

3.2- Afin de remplir les objectifs définis à l'article 3.1, le bénéficiaire s'engage à réaliser, sur son territoire et sous sa responsabilité, le programme d'actions défini en annexe 1.

Ce programme d'actions porte sur la réalisation des actes métiers suivants :

#### **Volet 1 – logements, actes ciblés vers les ménages et les syndicats de propriétaires, ou leurs représentants :**

- information de 1<sup>er</sup> niveau : juridique, technique, financière et sociale ;
- conseils personnalisés ;
- audits énergétiques ;
- accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation globale ;
- accompagnement au suivi du chantier et post-travaux ;
- prestation de maîtrise d'œuvre pour des rénovations globales ;
- sensibilisation, communication, animation.

#### **Volet 2 – locaux tertiaires et process, actes ciblés vers les entreprises (locaux < 1000 m<sup>2</sup>) :**

- information de 1<sup>er</sup> niveau : juridique, technique, financière et sociale ;
- conseils personnalisés ;
- sensibilisation, communication, animation.

**Volet 3 – animation de la dynamique locale** : sensibilisation, communication, animation envers les professionnels de la chaîne de la rénovation et les acteurs publics locaux.

Pour la réalisation des actes, le bénéficiaire s'engage à respecter la définition précisée dans le guide des actes métiers annexé à la convention nationale SARE, disponible et actualisé en ligne sur le site du Ministère de la transition écologique et solidaire (<https://www.ecologie.gouv.fr/sare-service-daccompagnement-renovation-energetique>).

Les objectifs relatifs aux actes métiers, sur le(s) territoire(s) visé(s) à l'article 2, pour le déploiement du programme SARE, sont définis en annexe 1.

D'un commun accord entre les parties, le périmètre et les objectifs du programme d'actions pourront faire l'objet, en cours d'exécution de la convention, d'ajustements aux fins de tenir compte, notamment, du contexte économique et sanitaire dans lequel s'inscrit le déploiement du programme SARE. Ces ajustements prendront la forme d'un avenant à la convention, soumis au vote de la Commission permanente du Conseil régional (CF article 13 de la présente convention).

#### **Article 4 – Dates, conditions d'effet, durée de validité et annulation de la convention**

La convention entre en vigueur à compter de la date de dernière signature, pour une durée de 24 mois. Les dépenses éligibles sont prises en compte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et jusqu'au 31 décembre de la même année.

Si le bénéficiaire n'a pas fourni toutes les pièces justificatives de la subvention dans un délai de 24 mois, à compter de la notification de la subvention, le solde de la subvention sera annulé et la part de l'avance non justifiée éventuellement versée par la Région devra lui être restituée.

#### **Article 5 – Modalités de financement**

5.1- Le plan de financement prévisionnel du programme d'actions, qui indique de façon claire et détaillée l'ensemble des dépenses et des recettes prévues, est précisé en annexe 2 et fait partie intégrante de la présente convention.

5.2- Le ou les bénéficiaire(s) s'engage(nt) à prendre en charge une partie du co-financement pour la réalisation du programme d'actions, sur son territoire, conformément à la répartition et aux pourcentages déterminés dans le plan de financement (annexe 2).

5.3- Pour la réalisation du programme d'actions défini à l'article 3, la Région s'engage à verser au bénéficiaire une **subvention de XXX euros**, au titre du programme 603 « Énergie et ressources ».

Cette subvention est constituée :

- d'une **part forfaitaire** d'un **montant maximum de XXX euros**, réparti ainsi :
  - volet 1 – logements : **XXX euros** pour la réalisation des actions suivantes :
    - information de premier niveau des ménages et/ou des syndicats de propriétaires ;
    - conseils personnalisés aux ménages pour la rénovation de logement individuel ;
    - sensibilisation, communication, animation vers les ménages et/ou les syndicats de propriétaires ;
  - volet 2 – locaux tertiaires et process : **XXX euros** pour la réalisation des actions suivantes :
    - sensibilisation, communication, animation vers les petites et moyennes entreprises (locaux < 1000 m<sup>2</sup>) ;
  - volet 3 – animation de la dynamique locale : **XXX euros** pour la sensibilisation, communication, animation des professionnels de la chaîne de la rénovation et des acteurs publics locaux ;
- d'une **part variable** d'un **montant maximum de XXX euros**, destinée à assurer la prise en charge des coûts estimés des actions réalisées, répartie ainsi :
  - volet 1 – logements : **XXX euros** pour la réalisation des actions suivantes vers les ménages et les syndicats de copropriétaires :
    - conseils personnalisés aux syndicats de propriétaires pour la rénovation globale d'une copropriété ;
    - audits énergétiques ;
    - accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation globale ;
    - accompagnement au suivi des travaux et post-travaux ;
    - prestation de maîtrise d'œuvre pour des rénovations globales ;
  - volet 2 – locaux tertiaires et process : **XXX euros** pour la réalisation des actions suivantes vers les petites et moyennes entreprises (locaux < 1000 m<sup>2</sup>) :
    - information de premier niveau et conseils personnalisés.

5.4- Cette subvention comprend pour partie un reversement des CEE issus du programme SARE, et pour partie des fonds propres de la Région.

Le montant de la part forfaitaire de la contribution correspond à une subvention d'un taux de **XX%** d'une dépense forfaitaire subventionnable de **XXX euros**. Il ne pourra pas être revu à la hausse et sera, le cas échéant, réduit au prorata des dépenses réelles justifiées par le bénéficiaire.

Le montant de la part variable de la contribution est calculé sur la base des tarifs des actes tels que définis par le programme SARE. Ce montant dépendra de la réalisation par le bénéficiaire des objectifs fixés en annexe 1, et pourra donc être réduit au prorata des actes réalisés, ou ajusté à la hausse, sur décision de la Région Bretagne, en son rôle de Porteur associé du programme SARE.

## **Article 6 – Modalités de versement de la subvention**

6.1- La subvention est versée au bénéficiaire par la Région, selon les modalités suivantes :

- un **premier versement**, à titre d'avance correspondant à 80% de la part forfaitaire fixe et 20% de la part variable, dès la notification de la présente convention ;
- un **second versement**, correspondant au solde de la subvention, au prorata des dépenses réelles justifiées et des actes réalisés, dans la limite du montant mentionné à l'article 5, sur présentation :
  - d'un état récapitulatif final des dépenses et recettes visé par le commissaire aux comptes, s'il en dispose, ou le représentant légal de l'organisme des dépenses et recettes ;
  - d'un rapport d'activité, faisant état des résultats quantitatifs et qualitatifs du programme d'actions et intégrant notamment les indicateurs de suivi du programme SARE sur la période de réalisation du programme (CF annexe 1 et liste des indicateurs du programme SARE accessible en ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/sare-service-daccompagnement-renovation-energetique>) ; précision ici faite que le solde de la contribution ne pourra être versée que si tous les indicateurs sont remplis.

6.2- Le paiement dû par la Région sera effectué sur le compte bancaire suivant du bénéficiaire :

- Numéro de compte : **XXX**
- Nom et adresse de la banque : **XXX**
- Nom du titulaire du compte : **XXX**

6.3- Sont considérés comme éligibles au titre de la subvention versée par la Région, les postes de dépenses exposés ci-dessous :

- les dépenses directes de personnel (salaires chargés non environnés) intervenant directement dans la mise en œuvre du programme d'actions au prorata du temps passé ;
- les frais de déplacement et de mission ;
- les équipements et prestations spécifiquement dédiés aux actes métiers (exemple : supports de communication) ;
- les charges connexes : ensemble des charges (frais généraux, frais de structure, frais d'environnement, etc.) qui ne peuvent être directement et exclusivement rattachées à l'opération mais qui concourent à la réalisation des objectifs du programme SARE et de la mise en œuvre du SPPEH.

## **Article 7 – Imputation budgétaire**

La subvention accordée au bénéficiaire sera imputée au budget de la Région, au chapitre 937 programme n°603, dossier n°**XXX**.

## **Article 8 – Engagements du bénéficiaire**

8.1- Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention pour la réalisation des actions définies à l'article 3 et pour laquelle la subvention est attribuée, conformément au plan de financement prévisionnel prévu en annexe. Le bénéficiaire s'engage à mettre tous les moyens à sa disposition pour la réalisation de ces actions.

8.2- Il s'interdit d'employer tout ou partie de la contribution à d'autres fins ou actions, et d'en reverser le produit à des associations, œuvres ou entreprises n'ayant pas vocation à participer à la réalisation du programme d'actions défini à l'article 3.

8.3- Il accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses du programme d'actions, sauf à ce qu'un report sur l'exercice suivant soit possible.

8.4- Il s'engage en vertu de l'article L. 1611-4 du CGCT, à fournir à la Région, une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

8.5- Il est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'action.

8.6- Il est de sa responsabilité de s'assurer que les conseillers affectés à la mise en œuvre du programme d'actions défini à l'article 3, ou le cas échéant les structures de mise en œuvre avec qui il contractera, disposent des compétences nécessaires à la réalisation des actes métiers du programme SARE, définis dans le guide des actes métiers annexé à la convention nationale SARE (convention nationale et guide des actes métiers accessibles sur le site du Ministère de la Transition écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/sare-service-daccompagnement-renovation-energetique>).

8.7- Il s'engage à faire preuve de la plus grande transparence vis-à-vis de la Région dans le cadre de l'emploi et de l'utilisation de la subvention versée. À ce titre, il s'engage notamment à :

- répondre, sans délai, à toute demande de précision ou d'information de la Région portant sur les modalités d'utilisation de la subvention versée et à accéder à toute demande de communication de pièces justificatives de la part de la Région ;
- informer, sans délai, la Région de toute difficulté dans l'utilisation de la subvention, de tout manquement des structures de mise en œuvre à leurs obligations contractuelles, et de toute déclaration fautive ou incomplète destinée à obtenir, frauduleusement, le versement de la subvention.

8.7- Suivi du programme CEE et audit potentiel : en référence à l'article 6.3 de la convention territoriale SARE (annexe 3), le bénéficiaire s'engage à conserver tous les justificatifs des dépenses liées à la mise en œuvre des actions du programme (fiches de paye, factures des prestations, fournitures, déplacements, justificatifs des charges de structure, etc.), pour les tenir à disposition en cas de contrôle.

8.8- Évaluation : le bénéficiaire pourra participer à toute sollicitation dans le cadre d'évaluation du dispositif des CEE, intervenant en cours, ou postérieurement à celui-ci. Il pourra, dans ce cadre, répondre à des enquêtes par questionnaire (en ligne) et participer à des entretiens qualitatifs (en face-à-face ou par téléphone) abordant la conduite du programme SARE et ses résultats. Il pourra en particulier fournir tous les éléments quantitatifs nécessaires à l'évaluation des effets en termes d'efficacité énergétique, d'économies d'énergie, de bénéfices techniques, économiques, sociaux et environnementaux du programme SARE.

8.9- Dispositif anti-fraude et anti-corruption : le bénéficiaire s'engage à :

- ce que la subvention versée par la Région soit utilisée conformément à son objet, dans le respect des lois et règlements, et ne conduise pas à des pratiques susceptibles de recevoir une qualification civile ou pénale (corruption active ou passive, trafic d'influence ou complicité de trafic d'influence, délit de favoritisme ou complicité ou recel de favoritisme, blanchiment d'argent ou pratique ou conduite anticoncurrentielle) ;
- ce qu'aucune partie de la subvention versée par la Région, au titre de la présente convention soit, directement ou indirectement, perçue ou utilisée en vue d'assurer un avantage indu au profit d'un tiers, extérieur à la réalisation du programme d'actions ;
- ne pas accepter, conférer ou solliciter, directement ou indirectement, dans le cadre de la réalisation du programme d'actions, un quelconque bénéfice ou avantage indu, de quelque nature que ce soit, d'un tiers ou à un tiers ;
- communiquer à la Région, dans le cadre de l'exécution de la convention, des pièces justificatives sincères et probantes, dépourvues de toute altération et de toute irrégularité, et non susceptibles de recevoir la qualification de faux au sens de l'article 441-1 du code pénal ;
- ce que les structures de mise en œuvre avec qui il contractera, le cas échéant, pour la réalisation du programme d'actions, souscrivent par écrit à des garanties équivalentes à celles stipulées au présent article.

Le bénéficiaire s'engage à informer la Région, sans délai, de tout élément qui serait porté à sa connaissance et susceptible d'entraîner sa responsabilité au titre du présent article.

8.10- Utilisation des outils numériques mis en place dans le cadre du programme SARE, et remontée des indicateurs : pour permettre le suivi du programme SARE sur son territoire, le Porteur pilote du programme (ADEME) met à disposition du bénéficiaire l'outil numérique « SARENOV' », outil-métier numérique destiné à accompagner les conseillers et conseillères, dans la réalisation des actes métiers.

À défaut d'utiliser l'outil SARENOV, les bénéficiaires s'engagent à utiliser un autre outil-métier numérique soit connecté avec l'outil TBS (Tableau de Bord SARE), soit sans connexion avec l'outil TBS et dans ce dernier cas, à téléverser mensuellement dans l'outil TBS un fichier de type « .csv » comprenant l'ensemble des indicateurs demandés, sur la base d'un modèle préformaté fourni par le Porteur pilote du programme. Ce fichier pourra évoluer en fonction des décisions prises dans le cadre du groupe de travail national « indicateurs et actes métiers » animé par le Porteur pilote.

La remontée des indicateurs permet de justifier de la réalité des actes effectués et conditionne, à ce titre, les appels de fonds de la Région, Porteur associé, auprès des Obligés, lors des COPIL régionaux ; elle constitue donc une condition essentielle et déterminante du versement de la subvention au bénéficiaire.

Il s'engage à tenir à disposition les informations utiles au bon fonctionnement de « SIMUL'AIDES », simulateur numérique proposé par l'ADEME permettant d'identifier les aides financières mobilisables pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique, et à promouvoir cet outil auprès des ménages bénéficiaires.

Il s'engage enfin à transmettre dans les plus brefs délais toute modification des données inscrites dans la base de données Rénov', afin que la Région, en tant que Porteur associé, puisse l'actualiser : structure (téléphone, adresse mail d'accueil, adresse postale...) et personnes (nom, téléphone, adresse mail...).

## **Article 9 – Communication**

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la Région, et à faire figurer sur tous ses supports de communication se rapportant au programme d'actions défini à l'article 3 de la présente convention, les logos de la Région Bretagne, du réseau Rénov' Habitat Bretagne, de la marque nationale France Rénov', dans le respect de leurs chartes graphiques (kits de communication fournis sur demande), et celui des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), dont la charte graphique est accessible sur le site du Ministère de la Transition écologique (<https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>). L'usage de ces logos est limité au cadre légal et temporel du programme SARE. Sans la présence de ces logos sur l'ensemble des supports de communication se rapportant à la mise en œuvre du service, les dépenses de communication du bénéficiaire ne pourront pas être prises en compte dans le cadre de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas exploiter ces logos à des fins politiques, polémiques, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou susceptibles de porter atteinte à des droits reconnus par la loi, et de manière générale, à ne pas associer ces logos à des actions ou activités susceptibles de porter atteinte à l'État français et à la Région Bretagne, ou leur être préjudiciable.

Le bénéficiaire s'engage à faire mention de la marque nationale France Rénov' et du soutien de la Région Bretagne dans ses rapports avec les médias.

Le bénéficiaire garantit que les structures de mise en œuvre avec qui il contractera, le cas échéant, pour la réalisation du programme d'actions, souscriront aux mêmes engagements que ceux stipulés au présent article.

## **Article 10 – Engagements de la Région Bretagne en tant que porteur associé du programme SARE**

Conformément aux engagements définis à l'article 5.2 de la convention territoriale SARE (lien de téléchargement indiqué à l'article 1), le Porteur associé s'engage à faciliter le déploiement du programme SARE sur le territoire du bénéficiaire de la subvention versée dans ce cadre.

À ce titre, la Région s'engage à :

- verser au bénéficiaire, pour la réalisation du programme d'actions, la subvention définie à l'article 5, dans les conditions et selon les modalités définies à l'article 6 ;
- assurer le suivi de l'exécution financière de la convention ;
- mettre à disposition du bénéficiaire des outils numériques, développés par l'ADEME;

- proposer au bénéficiaire l'offre de formation développée par l'ADEME, ou toute autre formation mise en place sur le territoire, pour la réalisation et le déploiement du programme SARE ;
- assurer l'animation et la coordination des Espaces Conseils membres du réseau Rénov' Habitat Bretagne ;
- coordonner l'action de l'ensemble des EPCI et autres types de structures bénéficiaires afin d'assurer au niveau territorial, des services, de l'animation, de la communication pour l'ensemble des actions du programme SARE.

### **Article 11 – Modalités de contrôle de l'utilisation de la subvention**

11.1- La Région peut procéder à tout contrôle qu'elle juge utile, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements par le bénéficiaire.

11.2- La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives, des recettes et dépenses relatives à l'action financée dans le cadre de la présente convention. À défaut de fournir le compte rendu technique et financier prévu à l'article 6, le contrôle pourra s'étendre à l'ensemble des comptes et de la gestion du bénéficiaire. Ce dernier s'engage ainsi à donner au personnel de la Région, ainsi qu'aux personnes mandatées par elles, un droit d'accès approprié aux sites, locaux ou siège de l'organisme.

11.3- Le bénéficiaire s'engage à fournir à la Région une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

11.4- Il s'engage à informer la Région dès que possible des modifications intervenues dans ses statuts pendant la durée de la convention (CF article 4).

11.5- Le bénéficiaire s'engage à conserver l'ensemble des justificatifs de dépenses liés à la mise en œuvre du programme d'actions défini à l'article 3, pendant toute la durée de la convention et au-delà, pendant la durée de conservation des pièces comptables, documents fiscaux, sociaux, civils et commerciaux définie par la loi.

En cas de contrôle (du PNCEE, de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC), du Porteur pilote, du Porteur associé ou de tout autre organisme habilité dans le cadre du programme SARE), le bénéficiaire s'engage à mettre à disposition de la Région, les justificatifs de dépenses liés à la mise en œuvre du programme d'actions.

À ce titre, devront notamment être mis à disposition les justificatifs suivants :

- bulletins de paie, justificatifs de salaires, déclaration du temps passé certifié par le représentant légal de la structure de mise en œuvre pour le temps hommes dont le temps de travail a été comptabilisé dans les dépenses du programme ;
- un état récapitulatif des dépenses effectuées certifié par le représentant légal de la structure de mise en œuvre ;
- les bilans, comptes de résultat et le cas échéant rapports du Commissaire aux comptes ;
- les factures (prestations de services, achats, etc.) payées par la structure de mise en œuvre dans le cadre du programme ;
- les notes de frais, titres de transport, ou toute autre pièce de valeur probante.

Devront également être mis à disposition de la Région l'ensemble des justificatifs se rapportant aux dépenses éligibles mentionnés à l'article 6.3.

### **Article 12 – Données à caractère personnel**

Les informations à caractère personnel transmises par le bénéficiaire, pour l'exécution de la présente convention, sont destinées à permettre à la Région de remplir les engagements définis à l'article 5.2 de la convention territoriale SARE (lien de téléchargement indiqué à l'article 1).

Dans ce cadre, la Région s'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui le concernent, sous réserve que l'exercice de ces droits ne compromette pas l'exécution, le suivi et le contrôle de la convention.

Les outils numériques développés par le Porteur pilote pour le déploiement du programme SARE fonctionnent conformément au cadre juridique défini par la loi n°78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Dans l'hypothèse où la Région ou le bénéficiaire souhaite développer et/ou prescrire l'utilisation d'autres outils numériques, il leur appartient de s'assurer de leur conformité à ce cadre juridique.

L'ADEME et la Région Bretagne sont liés par une convention spécifique de traitement des Données à Caractère Personnel et de mise à disposition d'outils dans le cadre du programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique » (SARE). Cette Convention est accessible sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : <https://www.ecologie.gouv.fr/sare-service-daccompagnement-renovation-energetique>.

### **Article 13 – Modification de la convention**

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

### **Article 14 – Dénonciation et Résiliation de la convention**

14.1 - Le bénéficiaire peut renoncer à tout moment à l'exécution de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Région. Dans ce cas, la résiliation de la convention prend effet à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de la réception de la lettre. La Région se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de la subvention.

14.2 - En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous les autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

La Région pourra alors exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.

14.3- La Région peut de même mettre fin à la convention, sans préavis, dès lors que le bénéficiaire a produit des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir la subvention prévue dans la convention. Ce dernier est alors tenu de rembourser la totalité de la subvention.

### **Article 15 – Modalités de remboursement de la subvention**

La Région se réserve le droit de demander, sous forme de titre exécutoire, le remboursement total ou partiel des sommes versées, en cas :

- de résiliation de la convention, dans les conditions définies à l'article 14 ;
- de trop-perçu constaté sur la part forfaitaire et/ou sur la part variable de la subvention, lors de l'établissement du solde, dans les conditions définies à l'article 6.1, sauf cas en cas de report.

### **Article 16 – Non renonciation**

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans la convention, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

### **Article 17 – Règlement des litiges**

17.1- En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

17.2- En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif de Rennes.

## **Article 18 – Annexes**

La présente convention est constituée par les pièces contractuelles énumérées ci-dessous :

- La présente convention ;
- Annexe 1 : Programme d'actions comportant objectifs chiffrés, indicateurs de suivi des actes métiers et justificatifs demandés, au titre du déploiement du programme SARE sur le territoire du bénéficiaire ;
- Annexe 2 : Plan de financement prévisionnel ;
- Annexe 3 : Modalités de calcul de la subvention de la Région au titre du programme SARE ;
- Annexe 4 : Tableau de synthèse des actes métiers et justificatifs.

La convention ainsi que les annexes énumérées ci-dessus expriment l'intégralité des obligations des parties. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par les parties ne pourra s'intégrer dans la convention.

## **Article 19 – Exécution de la convention**

Le Président du Conseil régional, le Payeur régional de Bretagne et le bénéficiaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente convention.

**Fait à Rennes, le**

**En 2 exemplaires**

**POUR LE BÉNÉFICIAIRE,**

**XXX**

**XXX**

**POUR LA RÉGION,**

**Le Président du Conseil régional,**

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**

**ANNEXE 1 : ACTIVITE PREVISIONNELLE ET INDICATEURS 2023 (1er janvier au 31 décembre)**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <b>Quimper Cornouaille Développement</b> | <b>271 167 habitants</b> |
|--|--------------------------|

| <b>Missions SARE</b>  |   | <b>Indicateurs du programme SARE</b>   | <b>Objectifs</b>  |       |
|---|---|--|---|-------|
| Un même acte métier peut être réalisé par plusieurs structures différentes<br><br>Tous les actes A sont cumulables :<br>A1, A2, A3, A4, A4bis et A5 |   | Tous les indicateurs sont des nombres<br><br><b>ATTENTION AUX DOUBLES COMPTES :<br/>UN MEME ACTE NE PEUT PAS ETRE<br/>FINANCE 2 FOIS</b>                           | Nombre d'actes, de structures, et 1 animation phare   |       |
| Dynamique de la rénovation  | C3 - Animation, mobilisation des professionnels et des acteurs publics  | Nombre de structures (entreprises, banques, collectivités locales...) rencontrées  | -   |       |
|   |   | Une action / animation / opération phare ayant bien fonctionné   | -   |       |
| Hors SARE   | Information hors rénovation énergétique   | Nombre de demandes de personnes (modestes ou non) ou syndicats de copropriétaires, ou de leurs représentants, pour des informations <b>hors rénovation</b>         | 80  |       |
|   | Conseil personnalisé hors rénovation énergétique  | Nombre de conseils personnalisés donnés <b>hors rénovation</b> , à des personnes (modestes ou non) ou à des syndicats de copropriétaires, ou à leurs représentants | 160   |       |
| Information, conseil et accompagnement pour la rénovation des logements   | C1 - Sensibilisation, animation, communication envers les ménages ou les syndicats de copropriétaires                                       | Nombre de personnes sensibilisées/rencontrées  | -   |       |
|   |   | Nombre d'animations réalisées (salon, balade thermique, information collective...)   | -   |       |
|   | Parcours ménages (logement individuel)  | A1 - Information sur la rénovation énergétique   | Nombre de demandes de personnes (modestes ou non) ou syndicats de copropriétaires, ou de leurs représentants, pour des informations <b>en matière de rénovation</b>       | 1 800 |
|   |   |  | - dont ménages modestes   |       |
|   |   | A2 - Conseil personnalisé sur la rénovation énergétique  | Nombre de conseils personnalisés donnés <b>en matière de rénovation</b> , à des personnes (modestes ou non) ou des syndicats de copropriétaires, ou à leurs représentants | 900   |
|   |   | A3 - Réalisation d'audits énergétiques   | Nombre d'audits de logement individuel acquis pour les propriétaires  | 0     |
|   |   |  | Nombre d'audits de logement individuel pour ses futurs acquéreurs   | 0     |
|   |   | A4 - Accompagnement en phase amont du projet   | Nombre de ménages en logement individuel accompagnés en phase amont d'un projet de rénovation globale   | 100   |
|   |   |  | - dont nombre de visites sur site réalisées   |       |
|   |   | A4bis - Accompagnement dans l'avancement des travaux et post-travaux   | Nombre de ménages en logement individuel accompagnés dans le suivi du chantier, et post-travaux   | 0     |
| A5 - Assistance à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale  | Nombre de ménages en logement individuel ayant bénéficié d'une prestation de MOE pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale | 0  |   |       |

|  |   |  |   |    |
|--|---|--|---|----|
|  | Parcours syndicats de copropriétaires (logement collectif)  | A1 - Information sur la rénovation énergétique                       | Nombre de demandes de syndicats de copropriétaires, ou de leurs représentants, pour des informations <b>en matière de rénovation</b>                          | 10 |
|  |   | A2 - Conseil personnalisé sur la rénovation énergétique              | Nombre de conseils personnalisés donnés <b>en matière de rénovation</b> , à des syndicats de copropriétaires, ou à leurs représentants                        | 10 |
|  |   | A3 - Réalisation d'audits énergétiques                               | Nombre d'audits de copropriété cofinancés et visés par un Conseiller FAIRE  | 0  |
|  |   | A4 - Accompagnement en phase amont du projet                         | Nombre de copropriétés accompagnées en phase amont dans un projet de rénovation globale   | 0  |
|  |   |  | - dont nombre de visites sur site réalisées   |    |
|  |   | A4bis - Accompagnement dans l'avancement des travaux et post-travaux | Nombre de copropriétés accompagnés dans le suivi du chantier, et post-travaux   | 0  |
| A5 - Assistance à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale               | Nombre de copropriétés ayant bénéficié d'une prestation de MOE pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale | 0  |   |    |
| Information et conseil pour la rénovation des locaux tertiaires ou des process | Parcours entreprises  | B1 - Information   | Nombre de demandes d'entreprises, pour des informations en matière d'amélioration énergétique de leurs locaux (< 1000 m <sup>2</sup> ) ou de leur process     | 10 |
|  |   | B2 - Conseil personnalisé  | Nombre de conseils personnalisés, donnés en matière d'amélioration énergétique de leurs locaux (< 1000 m <sup>2</sup> ) ou de leur process, à des entreprises | 0  |
|  | C2 - Sensibilisation, animation, communication envers les entreprises du petit tertiaire privé                            | Nombre d'entreprises sensibilisées/rencontrées                       | -   |    |
|  |   | Nombre d'animations réalisées (salon, information collective...)     | -   |    |

**ANNEXE 2 : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2023**

| Missions / actes  | Région           |                    | EPCI            |
|---|------------------|--------------------|-----------------|
|   |                  | (dont CEE estimés) |                 |
| Dynamique du territoire (forfait / habitants)   | 91 070 €         | 17 626 €           | 0 €             |
| sous-total  | 91 070 €         | 17 626 €           | 0 €             |
| Information sur les sujets habitat/énergie, hors rénovation   | 4 481 €          | -                  | 4 068 €         |
| Conseil personnalisé sur les sujets habitat/énergie, hors rénovation  |                  |                    |                 |
| Sensibilisation et animation des ménages et des syndicats de copropriétaires  | 119 883 €        | 77 283 €           | 38 641 €        |
| Information en matière de rénovation énergétique de personnes (modestes ou non), de syndicats de copropriétaires, ou de leurs représentants |                  |                    |                 |
| Conseil personnalisé en matière de rénovation énergétique vers des personnes (modestes ou non), ou leurs représentants                      |                  |                    |                 |
| sous-total  | 124 364 €        | 77 283 €           | 42 709 €        |
| Conseil personnalisé en matière de rénovation énergétique vers des syndicats de copropriétaires, ou leurs représentants                     | 1 125 €          | 750 €              | 375 €           |
| sous-total  | 1 125 €          | 750 €              | 375 €           |
| Audit énergétique pour un logement individuel   | 0 €              | 0 €                | 0 €             |
| Audit énergétique pour une copropriété  | 0 €              | 0 €                | 0 €             |
| sous-total  | 0 €              | 0 €                | 0 €             |
| Accompagnement des ménages en phase amont d'une rénovation globale  | 60 000 €         | 40 000 €           | 20 000 €        |
| Accompagnement des copropriétés en phase amont d'une rénovation globale   | 0 €              | 0 €                | 0 €             |
| Accompagnement des ménages au suivi du chantier, et post-travaux  | 0 €              | 0 €                | 0 €             |
| Accompagnement des copropriétés au suivi du chantier, et post-travaux   | 0 €              | 0 €                | 0 €             |
| sous-total  | 60 000 €         | 40 000 €           | 20 000 €        |
| Prestation de maîtrise d'œuvre pour un logement individuel  | 0 €              | 0 €                | 0 €             |
| Prestation de maîtrise d'œuvre pour une copropriété   | 0 €              | 0 €                | 0 €             |
| sous-total  | 0 €              | 0 €                | 0 €             |
| Information en matière de rénovation énergétique d'entreprises  | 375 €            | 250 €              | 125 €           |
| Conseils en matière de rénovation énergétique d'entreprises   | 0 €              | 0 €                | 0 €             |
| sous-total  | 375 €            | 250 €              | 125 €           |
| Sensibilisation des entreprises (forfait / habitants)   | 6 694 €          | 4 519 €            | 2 260 €         |
| sous-total  | 6 694 €          | 4 519 €            | 2 260 €         |
| <b>DEPENSE TOTALE</b>   | <b>349 097 €</b> |                    |                 |
| <b>SUBVENTION TOTALE</b>  | <b>283 628 €</b> | <b>140 428 €</b>   | <b>65 469 €</b> |
| <b>1er versement</b>  | <b>190 003 €</b> |                    |                 |

**ANNEXE 3 : MODALITES DE CALCUL DE LA SUBVENTION**

| Missions / actes   |  | Type d'aide        | Plafond des dépenses considérées | Financement                          |      |
|--|--|--------------------|----------------------------------|--------------------------------------|------|
| Dynamique locale   | Dynamique du territoire (forfait / habitants)  | forfait / habitant | 0,310 €                          | Région (péréqué) et CEE redistribués | 100% |
| Logements  | Information sur les sujets habitat/énergie, hors rénovation  | forfait / habitant | 0,030 €                          | Région (péréqué)                     | 50%  |
|  | Conseil personnalisé sur les sujets habitat/énergie, hors rénovation   |                    |                                  | EPCI                                 | 50%  |
|  | Sensibilisation et animation des ménages et des syndicats de copropriétaires   | forfait / habitant | 0,570 €                          | Région (péréqué) et CEE redistribués | 75%  |
|  | Information en matière de rénovation énergétique de personnes (modestes ou non) ou de leurs représentants              |                    |                                  |                                      |      |
|  | Information en matière de rénovation énergétique de syndicats de copropriétaires ou de leurs représentants             |                    |                                  | EPCI                                 | 25%  |
|  | Conseil personnalisé en matière de rénovation énergétique vers des personnes (modestes ou non) ou leurs représentants  |                    |                                  |                                      |      |
|  | Conseil personnalisé en matière de rénovation énergétique vers des syndicats de copropriétaires ou leurs représentants | à l'acte           | 150 €                            | Région (dont CEE)                    | 75%  |
|  | Audit énergétique pour un logement individuel  | à l'acte           | 200 €                            | EPCI                                 | 25%  |
|  | Audit énergétique pour une copropriété   |                    |                                  | Région (dont CEE)                    | 75%  |
|  | Accompagnement des ménages en phase amont d'une rénovation globale   | à l'acte           | 4 000 €                          | EPCI                                 | 25%  |
|  | Accompagnement des copropriétés en phase amont d'une rénovation globale  |                    |                                  | Région (dont CEE)                    | 75%  |
|  | Accompagnement des ménages au suivi du chantier, et post-travaux   | à l'acte           | 800 €                            | EPCI                                 | 25%  |
|  | Accompagnement des copropriétés au suivi du chantier, et post-travaux  |                    |                                  | Région (dont CEE)                    | 75%  |
|  | Accompagnement des ménages au suivi du chantier, et post-travaux   | à l'acte           | 400 €                            | EPCI                                 | 25%  |
|  | Accompagnement des copropriétés au suivi du chantier, et post-travaux  |                    |                                  | Région (dont CEE)                    | 75%  |
| Prestation de maîtrise d'œuvre pour un logement individuel | à l'acte   | 1 200 €            | EPCI                             | 50%                                  |      |
| Prestation de maîtrise d'œuvre pour une copropriété        |  |                    | Région (dont CEE)                | 50%                                  |      |
| Locaux tertiaires et process                               | Information en matière de rénovation énergétique d'entreprises   | à l'acte           | 50 €                             | Région (dont CEE)                    | 75%  |
|  | Conseils en matière de rénovation énergétique d'entreprises  |                    |                                  | EPCI                                 | 25%  |
|  | Sensibilisation des entreprises (forfait / habitants)  | forfait / habitant | 0,033 €                          | Région (péréqué) et CEE              | 75%  |
|  |  |                    |                                  | EPCI                                 | 25%  |

**ANNEXE 4 : SYNTHSE DES ACTES METIERS SARE, DONNEES A RECUEILLIR ET JUSTIFICATIFS**

| MISSIONS SARE   |    | TARIFS  | PRECISIONS SUR LES MISSIONS  |   | INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES ACTES   |  |
|---|----|---|--|---|--|--|
|   |    |   | <p><b>Un même acte métier peut être réalisé par plusieurs structures différentes</b></p> <p><b>Tous les actes A sont cumulables : A1, A2, A3, A4, A4bis et A5</b></p> <p><b>ATTENTION AUX DOUBLES COMPTES : UN MEME ACTE NE PEUT PAS ETRE FINANCE 2 FOIS</b></p> |   | <p><b>Données générales à recueillir =</b></p> <p>. Ménage modeste ou non<br/>. Nom prénom<br/>. Adresse complète<br/>. Tel et/ou email<br/>. Raison sociale si syndic ou SCI<br/>. Nombre de logements si copropriété</p>   |  |
| Dynamique de la rénovation  | C3 | Animation, mobilisation des professionnels de la rénovation, des acteurs publics locaux | 0,130 €/ hab par an  | <p>Pour toute structure réalisant des actes de sensibilisation, communication et animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux.</p> <p>Missions =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser tous ces acteurs en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments, l'entretien, la maintenance, la rénovation et la construction des logements &gt; objectif d'avoir des relais d'information, permettant prospection proactive après des ménages susceptibles d'entrer dans une dynamique de rénovation énergétique de leur logement</li> <li>• Contribuer à organiser une offre simple, accessible, attractive et de qualité en vue de favoriser la mise en place d'une offre locale de rénovation performante, d'une offre privée d'accompagnement, de groupements de professionnels, de diminuer les coûts et de faciliter l'accès du ménage à des financements adaptés, etc.</li> </ul> | <p>Pas de justificatif spécifique</p> <p>Actions à présenter et analyser dans un bilan d'activité</p>  |  |
|   | C1 | Sensibilisation, communication, animation   | envers les ménages ou les syndicats de copropriétaires   | 0,128 €/ hab par an   | <p>Pour toute structure réalisant des actes de sensibilisation, communication et animation des ménages</p> <p>Missions = actions auprès des ménages (ex : balade thermique...), présence à un salon de l'habitat, article dans la PQR, etc.</p>  | <p>Pas de justificatif spécifique</p> <p>Actions à présenter et analyser dans un bilan d'activité</p>  |
| Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement | A1 | Information de premier niveau (sur la rénovation énergétique)                           | des ménages en maison individuelle, ou à leurs représentants   | 8 €   | <p>Pour tout type de ménage ou syndicat de copropriétaires, ainsi que leurs représentants (AMO, MOE, artisans...)</p> <p>Pour un logement possédé ou pour un projet d'achat</p> <p>Nombre de A1 sans limite maximale</p> <p>Missions = 1er contact avec échange rapide ; peut déboucher sur un A2</p>  | <p><b>ATTENTION AUX DOUBLES COMPTES : UN MEME ACTE NE PEUT PAS ETRE FINANCE 2 FOIS</b></p> <p>Validé dès le début des échanges avec le ménage</p> <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date</li> <li>• Type d'information</li> <li>• Question posée et réponse apportée</li> </ul> <p>Pas de justificatif complémentaire</p> |
|   |    |   | des syndicats de copropriétaires, ou de leurs représentants  | 8 €   | <p>0,12 € /hab par an</p> <p>Un acte A1 est un acte ponctuel, clôturé dès l'information donnée : si le même ménage recontacte le service le lendemain, cela entraîne la création d'un nouvel acte A1</p> <p>Le renvoi sans information vers un acteur (accueil) n'est pas comptabilisable comme un A1</p> <p>Si le premier appel du ménage est un acte de conseil, aucun acte d'information n'est comptabilisé</p> <p>Une information pour une construction neuve ne peut pas être comptabilisée</p> <p>Une information ENRR peut être comptabilisée dans le cadre d'une rénovation (avec toiture, etc.)</p> |  |

|   |   |  |         |  |   |
|---|---|--|---------|--|---|
| Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement | A2<br>Conseil personnalisé (en matière de rénovation énergétique) | aux ménages en maison individuelle, ou à leurs représentants | 50 €    | <p>Pour tout type de ménage MI ou syndicat de copropriétaires - mais attention aux doubles compte avec les opérateurs ANAH : un acte ne peut pas être payé 2 fois.</p> <p>Trois A2 possibles par couple ménage/logement<br/>Quatre A2 possibles par syndicat de copropriété</p>  | <p>ATTENTIONS AUX DOUBLE COMPTES : UN MEME ACTE NE PEUT PAS ETRE FINANCE 2 FOIS</p> <p>Validé dès le début des échanges avec le ménage</p> <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date</li> <li>• Poursuite envisagée du projet</li> </ul> <p>Justificatif complémentaire à conserver =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte-rendu de conseil</li> </ul>   |
|   |   | aux syndicats de copropriétaires, ou à leurs représentants   | 150 €   | <p>A2 = 1er RDV (physique ou téléphonique), dès que l'échange concerne les caractéristiques du logement ;<br/>Ensuite, déclencher un A4 ou redirection vers un opérateur ANAH</p> <p>Un conseil dans le cadre d'un projet d'achat / rénovation peut être comptabilisé<br/>Un conseil pour une construction neuve ne peut pas être comptabilisé<br/>Un conseil ENRR ne peut être comptabilisé que dans le cadre d'une rénovation (avec toiture, etc.)</p> |   |
|   | A3<br>Réalisation d'audits énergétiques                           | maison individuelle  | 200 €   | <p>Pour tout type de ménage, et copropriété hors OPAH/PIG copros</p> <p>Missions = audit énergétique en maison individuelle ou en copropriété<br/>L'auditeur doit réaliser une visite sur site dans le cadre de sa mission</p>   | <p>Validé à la signature d'un contrat<br/>Uniquement fléché vers le ménage ou vers l'auditeur (pas de participation au travail du conseiller)<br/>Peut faire l'objet d'un reste à charge facturable aux bénéficiaires<br/>PREVOIR UN CO-FINANCEMENT LOCAL EQUIVALENT A 25% DU COUT TOTAL</p> <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date VAD</li> </ul> <p>Justificatif complémentaire à conserver =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'audit</li> </ul> <p>Projet respectant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les critères du CITE</li> <li>• Professionnel qualifié RGE "audit énergétique", et référencé sur FAIRE.fr</li> <li>• Logiciel utilisé inclus dans une liste fournie par l'ADEME (FAQ CEE)</li> </ul> |
|   |   | copropriété  | 4 000 € | <p>Utilisation du moteur de calcul règlementaire 3CL-DPE2021</p>   |   |

|   |   |                                    |         |   |  |
|---|---|------------------------------------|---------|---|--|
| Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement | A4<br>Accompagnement pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale | des ménages en maison individuelle | 800 €   | <p>Pour tout type de ménage hors Habiter mieux sérénité / MPR sérénité 1 acte par couple ménage/logement</p> <p>Missions =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite sur site réalisée au moment le plus opportun, prioritairement en amont de la phase chantier et au plus tard avant la réception des travaux ; la VAD peut être réalisée par une autre structure que la structure réalisant le reste de l'acte d'accompagnement (diagnostiqueur, bureau d'études...) MAIS une VAD réalisée pour l'acte A3 audit ne peut pas être comptabilisé comme VAD de l'acte A4 (sauf en cas de seconde VAD) ;</li> <li>• Evaluation énergétique si pas d'audit énergétique (usage de DialogIE possible jusqu'au 31/06/2022)</li> <li>• Aide au choix de scénario et au choix des entreprises</li> <li>• Aide à l'analyse des devis</li> <li>• Accompagnement pour établir le plan de financement (aide à la mobilisation de CEE, aide à l'usage des plateformes numériques de demandes de subvention)</li> <li>• Relances du ménage aux étapes clés</li> </ul> <p>Toutes les actions listées doivent en principe être réalisées ; elles doivent être proposées ; des dérogations sont possibles si refus du ménage &gt; la preuve du refus (mail, courrier...) doit être conservée.</p> <p>Un A4 peut avoir lieu avant A3 (pas de chronologie dans les actes)<br/>Un accompagnement pour une construction neuve ne peut pas être comptabilisé<br/>Un accompagnement ENRR ne peut être comptabilisé que dans le cadre d'une rénovation (avec toiture, etc.)</p> | <p>Validé à la signature d'une attestation d'engagement par le ménage ou le syndicat de copropriété<br/>Possible de faire signer une seule attestation pour l'accompagnement complet A4-A4bis<br/>Pas compatible avec une demande de MPR - AMO par le ménage ou la copropriété<br/>Peut faire l'objet d'un reste à charge facturable aux bénéficiaires</p> <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date signature attestation</li> <li>• Date VAD</li> <li>• Abandon éventuel</li> </ul> <p>Justificatif complémentaire à conserver =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation d'engagement signée par le ménage</li> <li>• Compte-rendu de visite ou de réunion d'information en copropriété</li> <li>• Copie des devis acceptés, correspondant au programme de travaux</li> </ul> <p>Projet respectant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gain énergétique d'au moins 35% (consommation annuelle en énergie primaire) ;</li> <li>• Consommation conventionnelle après travaux à 331 kWhEP/m<sup>2</sup>.an sur les usages chauffage, refroidissement et ECS ;</li> <li>• Pas d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.</li> </ul> |
|   |   | des syndicats de copropriété       | 4 000 € | <p>Pour tous les représentants de copropriétés ainsi que les professionnels les représentant 1 acte par copropriété</p> <p>Missions =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permanence ou réunion d'information sur site</li> <li>• Aide à l'élaboration du cahier des charges de consultation d'une maîtrise d'œuvre</li> <li>• Aide à l'appropriation des résultats de l'audit</li> <li>• Fourniture d'une liste de professionnels</li> <li>• Elaboration d'une maquette financière</li> <li>• Préparation de l'AG décidant des travaux</li> <li>• Réunion d'information auprès des copropriétaires</li> <li>• Assistance à l'analyse des devis</li> <li>• Relances</li> </ul> <p>Un accompagnement ENRR ne peut être comptabilisé que dans le cadre d'une rénovation (avec toiture, etc.).</p>  | <p>IDEM avec en plus :</p> <p>Audit énergétique = aspect important du projet</p> <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date du premier devis déposé</li> </ul> <p>Justificatif complémentaire à conserver =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation d'engagement de la copropriété (ou document équivalent)</li> <li>• Evaluation énergétique avant / après travaux</li> </ul>   |

|   |  |                                    |         |   |   |
|---|--|------------------------------------|---------|---|---|
| Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement | A4bis<br>Accompagnement dans l'avancement de leurs travaux de rénovation globale et post-travaux | des ménages en maison individuelle | 400 €   | <p>Pour tout type de ménage hors Habiter mieux sérénité et Action Logement.<br/>1 acte par couple ménage/logement</p> <p>Missions =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement pendant le chantier (informations et conseils sur la façon de suivre un chantier, qui peuvent être délivrés au bureau ; relances ; prêts d'outils de mesure ; remise de modèles de documents de réception du chantier)</li> <li>• Accompagnement la prise en main du logement rénové (remise d'un guide d'utilisation du logement, informations sur éco-gestes, qualité de l'air, entretien, confort d'été)</li> <li>• Suivi des consommations énergétiques post-travaux</li> </ul> | <p>Validé à la signature d'une attestation d'engagement par le ménage ; peut faire l'objet d'un reste à charge facturable aux bénéficiaires</p> <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date signature attestation</li> <li>• Date démarrage travaux</li> <li>• Date bilan de fin de travaux</li> <li>• Date éventuelle du test d'étanchéité à l'air</li> <li>• Date de prise en main finale</li> <li>• Abandon éventuel</li> </ul> <p>Justificatif complémentaire à conserver =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation d'engagement signée par le ménage (peut être un complément à l'attestation A4, signé)</li> <li>• Compte-rendu de suivi de la phase chantier</li> <li>• Bilan de consommation</li> <li>• Compte-rendu du test d'étanchéité à l'air (si réalisé)</li> <li>• Documents attestant la fin des travaux</li> <li>• Compte-rendu de la réunion de prise en main du logement</li> </ul> |
|   |  | des syndicats de copropriété       | 8 000 € | <p>Pour tous les représentants de copropriétés ainsi que les professionnels les représentant / 1 acte par copropriété</p> <p>Missions =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de financement pour chaque copropriétaire</li> <li>• Mise à jour du programme de travaux</li> <li>• Aide aux dépôt de dossiers d'aides</li> <li>• Information sur les prêts collectifs</li> <li>• Accompagnement pendant la réalisation du chantier</li> <li>• Accompagnement dans la prise en main des logements rénovés</li> <li>• Suivi des consommations post-travaux</li> <li>• Relances</li> </ul>  | <p>IDEM avec en plus :</p> <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date VAD</li> </ul> <p>Justificatif complémentaire à conserver =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation d'engagement de la copropriété, ou document équivalent</li> <li>• Evaluation énergétique avant / après travaux</li> </ul>   |
|   | A5<br>Assistance à la maîtrise d'œuvre   | des ménages en maison individuelle | 1 200 € | <p>Pour tout type de ménage, quelque soit leur niveau de revenu ou leur statut<br/>1 acte par couple ménage/logement</p> <p>Missions =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase de prescription (prescriptions techniques, autorisations administratives, assistance à la sélection d'entreprises, assistance à la signature des contrats...)</li> <li>• Suivi et contrôle du chantier</li> <li>• Assistance du maître d'ouvrage à la réception du chantier</li> </ul>  | <p>Validé à la signature d'un contrat<br/>Uniquement fléché vers le ménage ou vers le prestataire (pas de participation au travail du conseiller)<br/>Peut faire l'objet d'un reste à charge facturable aux bénéficiaires</p> <p>PREVOIR UN CO-FINANCEMENT LOCAL EQUIVALENT A 50% DU COUT TOTAL</p>   |

|   |                                     |  |         |  |  |
|---|-------------------------------------|--|---------|--|--|
|   | pour la rénovation globale          | des syndicats de copropriété                                       | 8 000 € | <p>Pour tous les représentants de copropriétés ainsi que les professionnels les représentant<br/>1 acte par copropriété</p> <p>Missions =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation</li> <li>• Gestion des autorisations administratives</li> <li>• Prescriptions techniques</li> <li>• Sélection d'entreprises</li> <li>• Suivi et contrôle du chantier</li> <li>• Assistance du maître d'ouvrage à la réception du chantier</li> <li>• Suivi de la garantie de parfait achèvement</li> </ul>  | <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date signature contrat</li> <li>• Date démarrage travaux</li> <li>• Date bilan de fin de travaux</li> <li>• Abandon éventuel</li> </ul> <p>Justificatif complémentaire à conserver =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat de prestation</li> <li>• Documents de suivi de chantier</li> <li>• Documents de fin de travaux</li> </ul>   |
| Conseil au petit tertiaire privé pour la rénovation de leurs locaux et l'efficacité énergétique des process | B1<br>Information de premier niveau | des entreprises en matière de rénovation énergétique et de process | 50 €    | <p>Toutes les entreprises du petit tertiaire privé (locaux &lt; 1000 m²) hors dispositif Eco-énergie tertiaire, leurs représentants, leurs propriétaires</p> <p>Nombre de B1 sans limite maximale</p>  | <p>Validé dès le début des échanges avec l'entreprise<br/>Peut faire l'objet d'un reste à charge facturable aux bénéficiaires</p> <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SIRET</li> <li>• Nom, tel et/ou email du contact</li> <li>• Date</li> <li>• Type d'information</li> <li>• Question posée et réponse apportée</li> </ul> <p>Justificatif complémentaire à conserver =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte-rendu d'entretien (non obligatoire)</li> </ul> |
|   | B2<br>Conseil personnalisé          | aux entreprises en matière de rénovation et de process             | 600 €   | <p>Toutes les entreprises du petit tertiaire privé (locaux &lt; 1000 m²) hors dispositif Eco-énergie tertiaire, leurs représentants, leurs propriétaires<br/>2 actes par entreprise</p> <p>Missions =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite sur site ou rendez-vous</li> <li>• Information sur les aides et assistance à la mobilisation de CEE</li> <li>• Définition des étapes et acteurs de la rénovation</li> <li>• Conseil sur l'efficacité des usages et process</li> <li>• Réalisation d'un pré-diagnostic énergétique</li> <li>• Proposition de réalisation d'audit énergétique</li> </ul> | <p>Validé dès le début des échanges avec l'entreprise<br/>Peut faire l'objet d'un reste à charge facturable aux bénéficiaires</p> <p>Données à recueillir =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SIRET</li> <li>• Nom, tel et/ou email du contact</li> <li>• Date</li> <li>• Nature des informations données</li> <li>• Poursuite envisagée du projet</li> </ul> <p>Justificatif complémentaire à conserver =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pré-diagnostic énergétique</li> </ul>         |

|  |   |  |                         |   |   |
|--|---|--|-------------------------|---|---|
|  | C2<br>Sensibilisation,<br>animation,<br>communication | envers les<br>entreprises du<br>petit tertiaire<br>privé | 0,048 € / hab<br>par an | <p>Pour toute structure réalisant des actes de sensibilisation, communication et animation des entreprises</p> <p>Missions = actions auprès des entreprises (ex : réunion d'information en lien avec le service développement économique local, informations dans les lieux fréquentés par ce public, porte à porte...), formation d'acteurs relais, etc.</p> | <p>Pas de justificatif spécifique</p> <p>Actions à présenter et analyser dans un bilan d'activité</p> |
|--|---|--|-------------------------|---|---|



# GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le ministre de la Transition écologique  
et de la Cohésion des territoires,  
La ministre de la Transition énergétique,  
Le ministre délégué chargé  
de la Ville et du Logement

Paris, le

Destinataires in fine

Réf : MTE/2023-04/15277

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement mène une action résolue en faveur de la rénovation énergétique des logements, au service de nos objectifs climatiques (réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie) et sociaux, en particulier pour éradiquer les passoires thermiques. Un service d'information, conseil et accompagnement des ménages de qualité constitue la pierre angulaire de cette politique, pour favoriser la réalisation de rénovations plus ambitieuses, prioriser nos actions et lever les freins rencontrés, administratifs ou financiers, dans le parcours des usagers.

Vous le savez, la loi du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience » a renforcé le service public et le réseau des guichets. Partant d'un constat partagé avec les collectivités territoriales et les acteurs de terrain, le Gouvernement a posé les bases d'un véritable service public unifié de la rénovation de l'habitat : France Rénov'. Celui-ci permet une approche intégrée des problématiques de rénovation énergétique, d'adaptation du logement au vieillissement ou encore de lutte contre l'habitat indigne, au service d'une simplification du parcours des usagers. Lancé en janvier 2022 et piloté par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), France Rénov' s'appuie sur le partenariat solide et durable noué entre l'Etat et les collectivités territoriales à travers deux modèles de contractualisation qui ont fait leurs preuves :

- le programme « SARE », co-porté par l'Ademe et l'Anah et financé par le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE), pour l'information, le conseil et l'accompagnement des ménages dans leurs projets de rénovation énergétique, qui permet de financer les actions des guichets du service public et de contribuer à la couverture de la quasi-totalité du territoire par l'offre de service France Rénov' ;
- les 955 opérations programmées de l'Anah (OPAH/PIG), portant l'aide à l'ingénierie sur toutes les thématiques de l'amélioration de l'habitat, qui contribuent activement aux dynamiques locales de réhabilitation ou de rénovation de qualité.

Ces programmes sont le fruit de l'investissement collectif de l'Etat et des collectivités territoriales, avec l'engagement au quotidien des opérateurs et des conseillers de terrain que nous tenons à saluer. Nous devons préserver ces acquis et réussites constatés localement, et nous en servir pour amplifier les dynamiques de rénovations, notamment performantes, en cohérence avec les objectifs très ambitieux que nous poursuivons collectivement.

Le Gouvernement attache une grande importance à assurer la pérennité de France Rénov' et sécuriser les moyens mis à sa disposition. En 2023, les crédits d'ingénierie au sein du budget de l'Anah ont ainsi été augmentés à hauteur de 135M€, en soutien de l'action des collectivités territoriales.



Au 1er janvier 2024, la continuité du soutien de l'Etat dans le service public sera garantie. Aussi, nous vous invitons à engager le prolongement d'une année entière des conventions territoriales du programme SARE sur le même périmètre de missions d'information, de conseil, d'accompagnement et de mobilisation de la dynamique de rénovation.

L'Anah et ses délégations locales seront vos interlocuteurs pour procéder au bon renouvellement des conventions territoriales, d'ici la fin de l'année 2023, et dans leur mise en œuvre. Les conventions feront l'objet d'avenants afin de prolonger le financement des actes en 2024, sans modification du contenu des missions.

Ce choix garantit une solution opérationnelle et un financement viable dès le 1er janvier 2024, en s'appuyant sur les ressources CEE encore disponibles et suffisantes du programme SARE. En réponse aux inquiétudes légitimement exprimées, cette contribution apporte une réponse concrète au besoin de pérenniser des emplois des conseillers et de conforter les compétences acquises au service des ménages et entreprises du petit tertiaire privé.

En complément, un nouveau programme CEE sera créé pour financer l'accompagnement des ménages, au sens de l'article 164 de la loi climat et résilience, ayant recours à Mon Accompagnateur Rénov'. Porté par l'Anah, ce programme national financera donc les accompagnements réalisés par les opérateurs agréés Mon Accompagnateur Rénov', et dont les modalités seront présentées prochainement. Enfin, les crédits d'ingénierie du budget de l'Anah compléteront l'assise financière de l'offre de service France Rénov', ainsi renforcée.

Ce choix permet aussi de donner le temps et le souffle nécessaire pour répondre à l'appel partagé collectivement à se doter d'une vision commune et pérenne du service public, de son organisation et de son financement.

Aussi, une concertation nationale pour un pacte territorial entre l'Etat et les collectivités sur le service public de la rénovation de l'habitat France Rénov', sera lancée courant avril, par le Ministère de la Transition énergétique, le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le Ministère de la Ville et du Logement.

Les échanges devront permettre de mieux prendre en compte l'évolution constatée des missions du service public, de permettre la massification de l'accompagnement et de tirer les enseignements des cadres de contractualisation existants pour proposer un modèle plus simple et préservant les dynamiques locales.

Ce nouveau pacte territorial autour de France Rénov' doit permettre de clarifier la coopération entre l'Etat au travers de l'Anah et les différents échelons de collectivités afin de consolider la couverture territoriale du service public, et de créer les conditions d'une amélioration significative du parcours de l'utilisateur notamment dans le contexte du déploiement de l'offre d'accompagnement Mon Accompagnateur Rénov'.

Cette concertation impliquera l'ensemble des représentants nationaux des acteurs qui constituent le réseau France Rénov' (collectivités territoriales, structures de mises en œuvre, opérateurs de l'Anah...). Les services de l'Etat et l'Agence nationale de l'Habitat seront pleinement mobilisés pour offrir les conditions nécessaires au dialogue et à l'écoute de chacun.

Une invitation à la réunion de lancement de la concertation sera envoyée dans les jours prochains aux acteurs du réseau France Rénov', ainsi qu'un dossier de concertation.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement forgé par des convictions qui nous sont communes et par la volonté de répondre par une action publique de proximité et efficace aux grands défis que sont la transition écologique de l'habitat, la lutte contre la précarité énergétique et l'accès de nos concitoyens à un logement décent et adapté tout au long de leur vie.

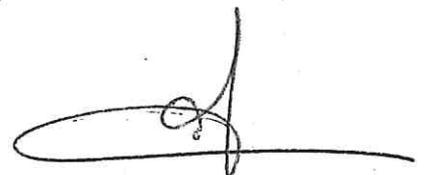
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Christophe BÉCHU



Agnès PANNIER-RUNACHER



Olivier KLEIN

## **Destinataires :**

Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président - Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente - Région Bourgogne-Franche-Comté  
Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président - Région Bretagne  
Monsieur François BONNEAU, Président - Région Centre-Val de Loire  
Monsieur Franck LEROY, Président - Région Grand Est  
Monsieur Xavier BERTRAND, Président - Région Hauts-de-France  
Monsieur Hervé MORIN, Président - Région Normandie  
Madame Carole DELGA, Présidente - Région Occitanie  
Madame Christelle MORANCAIS, Présidente - Région Pays de la Loire  
Monsieur Renaud MUSELIER, Président - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Madame Martine VASSAL, Présidente - Conseil départemental des Bouches-du-Rhône  
Monsieur Jean-Louis MASSON, Président - Conseil départemental du Var  
Monsieur Charles-Ange GINESY, Président - Conseil départemental des Alpes-Maritimes  
Madame Eliane BARREILLE, Présidente - Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence  
Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président - Conseil départemental des Hautes-Alpes  
Madame Dominique SANTONI, Présidente - Conseil départemental du Vaucluse  
Madame Martine VASSAL, Présidente - Métropole Aix-Marseille-Provence  
Monsieur Hubert FALCO, Président - Métropole Toulon Provence Méditerranée  
Monsieur Christian ESTROSI, Président - Métropole Nice Côte d'Azur  
Monsieur Alain ROUSSET, Président - Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Patrick OLLIER, Président - Métropole du Grand Paris  
Monsieur Patrick DUROVRAY, Président - Conseil départemental de l'Essonne  
Monsieur Jean-Françoise PARIGI, Président - Conseil départemental de Seine et Marne  
Madame Marie-Christine CAVECCHI, Présidente - Conseil départemental du Val d'Oise  
Monsieur Pierre BEDIER, Président - Conseil départemental des Yvelines  
Monsieur Serge LETCHIMY, Président - Collectivité territoriale de la Martinique  
Monsieur Ary CHALUS, Président - Conseil régional de la Guadeloupe  
Monsieur Gabriel SERVILLE, Président - Collectivité territoriale de Guyane  
Madame Huguette BELLO, Présidente - Conseil régional - La Réunion  
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président - Conseil départemental de Mayotte  
Monsieur Bernard BRIAND, Président - Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon

**Copie :**

Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE, Préfet - Région Pays de la Loire  
Madame Josiane CHEVALIER, Préfète - Préfecture de Région Grand Est  
Monsieur Franck ROBINE, Préfet - Préfecture de Région Bourgogne-Franche-Comté  
Monsieur Emmanuel BERTHIER, Préfet - Préfecture de Région Bretagne  
Madame Régine ENGSTROM, Préfète - Préfecture de Région Centre-Val de Loire  
Madame Fabienne BUCCIO, Préfète - Préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet - Préfecture de Région Hauts de France  
Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet - Préfecture de Région Normandie  
Monsieur Pierre-André DURAND, Préfet - Préfecture de Région Occitanie  
Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet - Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet - Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Monsieur Evence RICHARD, Préfet - Préfecture du Var  
Monsieur Bernard GONZALEZ, Préfet - Préfecture des Alpes-Maritimes  
Monsieur Marc CHAPPUIS, Préfet - Préfecture des Alpes de Haute-Provence  
Monsieur Dominique DUFOUR, Préfet - Préfecture des Hautes-Alpes  
Madame Violaine DEMARET, Préfète - Préfecture du Vaucluse  
Monsieur Etienne GUYOT, Préfet - Préfecture de Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet - Préfecture de Région Île-de-France  
Monsieur Bertrand GAUME, Préfet - Préfecture de l'Essonne  
Monsieur Lionel BEFFRE, Préfet - Préfecture de Seine et Marne  
Monsieur Philippe COURT, Préfet - Préfecture du Val d'Oise  
Monsieur Jean-Jacques BROT, Préfet - Préfecture des Yvelines  
Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, Préfet - Préfecture de la Martinique  
Monsieur Alexandre ROCHATTE, Préfet - Préfecture de la Guadeloupe  
Monsieur Thierry QUEFFELEC, Préfet - Préfecture de la Guyane  
Monsieur Jérôme FILIPPINI, Préfet - Préfecture de l'île de la Réunion  
Monsieur Thierry SUQUET, Préfet - Préfecture de Mayotte  
Monsieur Christian POUGET, Préfet - Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon  
Madame Carole DELGA, Présidente - Régions de France  
Madame Johanna ROLLAND, Présidente - France urbaine  
Monsieur François SAUVADET, Président - Assemblée des Départements de France  
Monsieur Sébastien MARTIN, Président - Intercommunalités de France

Monsieur David LISNARD, Président - Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités

Monsieur Michel FOURNIER, Président - Association des Maires Ruraux de France

Madame Maryse COMBRES, Présidente - Fédération des agences locales de l'énergie et du climat

Madame Delphine MUGNLER, Présidente - Le CLER - Réseau pour la transition énergétique

Monsieur Julien ROBILLARD, Président - Le CLER - Réseau pour la transition énergétique

Monsieur Jean-Pierre GOUDARD, Président - Le CLER - Réseau pour la transition énergétique

Monsieur Gilles VINCENT, Président - Amorce

Monsieur Joël BAUD-GRASSET, Président - FNCAUE

Madame Sophie PANTEL, Présidente - ANIL

Monsieur Didier HUE, Président - Réseau HATÉO

Madame Hélène PELISSARD, Présidente - SOLIHA

Madame Marina BRODSKY, Présidente - Association ACAD

Monsieur Xavier PINTAT, Président - FNCCR



## Planification Eolien en MER

### En synthèse

En 2024, la mise à jour du Document Stratégie de Façade (DSF) va aboutir notamment à l'élaboration d'une cartographie des zones potentielles d'implantation de parcs éoliens en mer à 10 ans et horizon 2050.

En amont de cette cartographie, il est prévu de lancer un débat public au second semestre 2023 et mutualisé à l'échelle des 4 façades maritimes.

En raison de la longueur de côte maritime qui caractérise la Cornouaille, il y a une forte probabilité pour qu'au moins un parc éolien se dessine au large de la Cornouaille dans les années à venir, ce qui n'est pas sans enjeux pour le territoire et ses acteurs.

### Contexte

Malgré la volonté de diminuer nos consommations énergétiques (actions de sobriété & d'efficacité), la nécessité de se sevrer des énergies carbonées va avoir comme répercussion l'augmentation de nos consommations d'électricité. A l'horizon 2050, en fonction des scénarios de réindustrialisation de la France, le besoin en électricité est évalué entre +35 % à +80 % par rapport à notre consommation électrique actuelle.

Devant cette équation et dans une perspective de souveraineté énergétique, l'Etat envisage de relancer un programme nucléaire et de démultiplier les moyens de production électrique à partir des énergies renouvelables (EnR).

Pour 2030, la France se donne comme objectif d'atteindre 40 % d'électricité d'origine renouvelable dans son mix énergétique, contre 20 % actuellement. L'éolien en mer est une composante capitale de ce futur mix énergétique puisque le gisement est important, que le vent est plus fort et plus régulier qu'à terre, que les espaces en mer permettent d'installer un grand nombre d'éoliennes et qu'il s'agit d'une filière compétitive.

En 2030, l'éolien en mer pourrait représenter environ 10 % de la production d'électricité renouvelable contre quasiment 0 % actuellement. Le premier parc éolien au large de Saint-Nazaire a été mis en service dernièrement.

### Planification de l'éolien en mer

Jusqu'à présent, 13 parcs éoliens en mer, soit près de 8 GW de puissance, ont été attribués ou sont en cours d'attribution. Ces projets ont été réalisés « au coup par coup » par des appels d'offres sur des zonages définis à la suite d'une concertation locale.

L'objectif affiché du gouvernement est d'arriver à 18 GW en 2035 et 40GW en 2050 (environ 50 parcs). Or pour implanter ces futurs parcs, il convient de disposer d'une planification spatiale à moyen et long termes.

La volonté de l'Etat est de disposer d'une planification stratégique sur les 4 façades maritimes permettant de prévoir l'implantations d'éoliennes jusqu'à 2050.

Cette ambition a été traduite dans la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables promulguée le 10 mars dernier qui prévoit qu'une cartographie de l'éolien en mer soit établie par le Document Stratégique de Façade (DSF), en l'occurrence le DSF Nord atlantique Manche Ouest (NAMO) nous concernant. Cette cartographie doit permettre d'identifier des zones pour l'implantation d'éoliennes en mer à 10 ans et à horizon 2050, prioritairement en Zone Economique Exclusive (ZEE) et hors des parcs marins nationaux.

## Calendrier serré

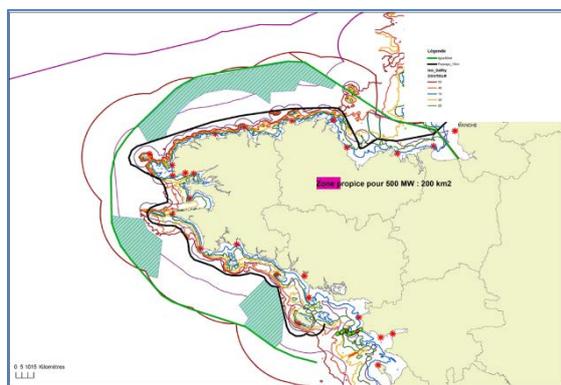
Cette cartographie de l'éolien en mer devra être validée pour l'été 2024 après la tenue d'un débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Ce débat devrait démarrer au second semestre 2023 pour une durée de 6 à 8 mois, et sera mené sur les 4 façades maritimes en simultané. Ce débat public portera sur les nouveaux Documents Stratégique de Façade (DSF) en cours de mise à jour avec notamment la spatialisation des parcs éoliens en mer et des zones de protections marines.

En Bretagne, la Région a proposé à la dernière CRML de mandater le GT EMR afin de produire d'ici à l'été 2023 une contribution pour la planification de l'éolien en mer en Bretagne. Contribution qui sera mise en délibération lors de la prochaine CRML de septembre et qui alimentera le DSF NAMO.

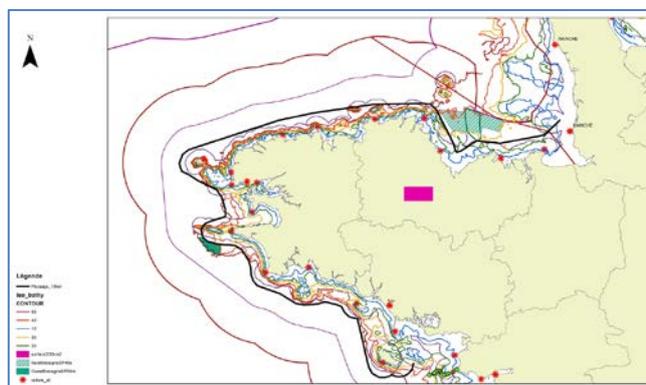
## Partage de l'avancée de ces travaux régionaux à l'échelle cornouaillaise

QCD participe au Groupe de Travail EMR de la CRML depuis 2013 et tiendra informés ses membres des évolutions de ces nouveaux travaux à l'échelle régionale.

Pour information, en 2014, le GT EMR avait déjà travaillé à la définition de zones de moindres contraintes. Un zonage en baie d'Audierne, au Sud de l'île de Sein, apparaissait pour de l'éolien posé comme pour de l'éolien flottant. Après concertation avec les développeurs de parcs, le gouvernement avait gardé la zone sud au large de Groix pour le déploiement d'un parc éolien flottant. La bathymétrie et l'état de houle étaient notamment défavorables à l'implantation d'éoliennes en mer d'Iroise. En dix ans, les contraintes techniques ont évolué et il n'est pas à exclure que cette zone puisse demain satisfaire les développeurs.



#étude 2014 – zones de moindres contraintes pour l'éolien flottant



#étude 2014 – zones de moindres contraintes pour l'éolien posé

## Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

## Calendrier prévisionnel des instances & autres réunions / événements

### Conseils d'administration / Assemblées générales

- Mardi 10 octobre (14h30) : **Conseil d'administration**
- Mercredi 13 décembre (9h30) : **Conseil d'administration**

### Autres réunions / événements

- Mardi 6 juin : **Comité syndical Symescoto**
- Jeudi 8 juin : **CTAP Région** (conférence territoriale de l'action publique)
- Mardi 13 juin : **4<sup>e</sup> RDV de la Mobilité en Cornouaille**
- Jeudi 15 juin : **Commission régionale mer et littoral à Rennes**
- Vendredi 16 juin : **Copil Destination et rencontres du tourisme** (avec conférence de presse sur le Contrat de Destination)
- Mercredi 21 juin : **Copil Mobilités des actifs suivi d'un atelier d'acculturation autour d'une fresque de la mobilité**
- Jeudi 6 juillet : **Bureau et comité syndical Symescoto**
- Mercredi 12 juillet : **Signature du Contrat local de santé**

---

**Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.**

# Quimper Cornouaille Développement

---

## **Instances**

Secrétariat de direction : 02 98 10 34 16

[soisik.dijon@qcd.bzh](mailto:soisik.dijon@qcd.bzh)

## **Quimper Cornouaille Développement**

24 route de Cuzon

CS 40002 - 29018 Quimper Cedex

Tél. 02 98 10 34 00

**[www.qcd.bzh](http://www.qcd.bzh)**